

**CHAULY** (LÉONARD, Albert), né le 23 février 1868 à Limoges (Haute-Vienne), mort le 3 décembre 1934 à Limoges.

*Député de la Haute-Vienne de 1919 à 1928*

Albert Chauly exerçait à Limoges la profession de comptable. Ayant le goût de la politique, il milita très jeune dans les rangs du parti socialiste S.F.I.O. et devint conseiller municipal de Limoges.

Lorsque la loi du 12 juillet 1919 sur l'élection des députés eut établi le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, ses amis politiques l'inscrivirent au dernier rang de la liste socialiste unifiée menée par M. Betoulle, maire de Limoges. Elle fut élue tout entière. Albert Chauly passa à la plus forte moyenne, obtenant personnellement 39.687 voix sur 80.963 votants.

Il s'inscrivit au groupe socialiste S.F.I.O. et fut membre de la Commission de l'agriculture, de celle du commerce et de l'industrie et de celle de l'hygiène. Se consacrant à ses travaux de commissaire, il n'affronta jamais la tribune.

Aux élections générales du 11 mai 1924, il retrouva la dernière place sur la liste du parti socialiste S.F.I.O., toujours conduite par M. Betoulle, qui renouvela son succès de 1919 emportant tous les sièges à la majorité absolue. Albert Chauly recueillit lui-même 47.688 voix, sur 86.530 votants. Il siégea à la Commission du commerce et de l'industrie, et à la Commission de l'administration générale, départementale et communale. Il fut chargé de rapporter au nom du 2<sup>e</sup> bureau certaines validations d'élections et soutint à la tribune celles concernant le département de l'Aveyron.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin d'arrondissement, il fit acte de candidature dans la circonscription de Saint-Yrieix. Il obtint au premier tour 2.197 voix contre 2.850 à M. Debrégéas, sur 11.533 votants, et au deuxième tour fut battu par ce dernier avec 6.201 voix, alors qu'il n'en obtenait lui-même que 4.423.

Il reprit ses occupations à Limoges, où il mourut, le 3 décembre 1934, à l'âge de 66 ans.

**CHAUMEIL** (JEAN-BAPTISTE), né le 10 janvier 1956 à Golfesch (Tarn-et-Garonne), mort le 1<sup>er</sup> octobre 1930 à Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne).

*Député du Tarn-et-Garonne de 1906 à 1910.*

Entrepreneur de travaux publics, maire de Valence d'Agen, J.-Baptiste Chaumeil fut élu député du Tarn-et-Garonne, circonscription de Moissac, le 20 mai 1906, recueillant au deuxième tour de scrutin 6.575 voix sur 12.273 suffrages exprimés, et battant ainsi le député sortant, M. Arnal, qui avait obtenu 6.469 voix.

Pour cette neuvième législature, Jean-Baptiste Chaumeil s'inscrivit au groupe politique de la gauche radicale.

Il figura dans diverses commissions spéciales, et notamment celle des mines, au sein desquelles il fit apprécier ses connaissances techniques. C'est ainsi que son expérience professionnelle rendit ses avis particulièrement écoutés dans cette dernière Commission.

Dans les problèmes nationaux de l'époque, il vota pour le culte public ; contre les poursuites, les impôts, les tentatives de l'Ouest. Sa discrétion le fit s'abstenir dans les débats intéressant sa profession : les constructions notamment.

Jean-Baptiste Chaumeil a laissé à la ville de Valence d'Agen, dont il fut maire avant, pendant, et longtemps après son activité parlementaire, le souvenir d'une grande conscience, d'une conviction républicaine sans étroitesse d'esprit. Il marqua son passage à la Chambre des Députés par un souci du travail efficace, sans briguer la vedette spectaculaire de la tribune, attentif avant tout, dans les travaux parlementaires, à la défense des principes de dignité et de progrès social qu'il avait reçu le mandat de représenter.

Il ne fit pas acte de candidature aux élections générales des 24 avril et 18 mai 1910 ; se retira dans sa ville de Valence d'Agen dont il était resté maire, et y mourut le 1<sup>er</sup> octobre 1930 à l'âge de 74 ans.

**CHAUMET** (JEAN, CHARLES, JOSEPH) dit CHARLES-CHAUMET né le 21 février 1866 à Prignac-et-Cazelles (Gironde), mort le 27 janvier 1932 à Paris-16<sup>e</sup>.

*Député de la Gironde de 1902 à 1919.  
Sénateur de la Gironde de 1923 à 1932.*

*Sous-Secrétaire d'Etat  
aux Postes et Télégraphes du 2 mars 1911  
au 22 mars 1913.*

*Ministre de la Marine  
du 10 août au 16 novembre 1917.  
Ministre du Commerce et de l'Industrie  
du 17 avril au 29 octobre 1925.*

Enfant de la Guyenne, fils d'un instituteur, Charles Chaumet fit ses études de droit à Bordeaux, puis entra dans le journalisme. Il devint rédacteur à *La Gironde*, puis rédacteur en chef de *L'Avenir*. Il créa *La Tribune ouvrière*, journal syndicaliste, puis *La Tribune agricole* (devenue *Le Monde agricole*). fit des conférences en faveur de la mutualité, de l'entraide sociale et des œuvres de prévoyance.

Il subit un échec aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898 dans la première circonscription de Bordeaux, n'obtenant au deuxième tour de scrutin que 6.886 voix, contre 7.805 à M. Albert Chiché, député sortant, sur 14.814 votants. Mais il prit sa revanche aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, battant M. Albert Chiché

au deuxième tour de scrutin, par 6.944 voix contre 4.790 à ce dernier, sur 14.252 votants.

Inscrit au groupe de l'Union démocratique, il appartient à diverses commissions spéciales, et notamment à celle des patentes, à celle du commerce et de l'industrie, à celle des affaires extérieures, des colonies et des protectorats, et à celle du budget pour l'exercice 1905. Il fut également membre du Conseil supérieur du travail.

Son activité fut intense. Il serait vain de vouloir énumérer ses propositions de loi, les rapports dont il fut chargé et ses nombreuses interventions à la tribune. Son action fut toujours dominée par le souci des grands problèmes économiques et sociaux, des questions de mutualité encore balbutiantes, et de celles du commerce ou de l'industrie pouvant intéresser sa région. Nous pouvons cependant noter, parmi les problèmes qui lui tinrent à cœur, celui des constructions navales (1902 et 1904), celui des congrégations enseignantes (1903), le contrat d'association (1903), les Caisses régionales de crédit agricole (1904), le budget du commerce et de l'industrie, celui des postes et télégraphes, celui de la marine (1905), le tarif général des douanes (1905), le commerce des vins de Bordeaux (1905), le budget des colonies et celui de la guerre (1906), etc.

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 7.987 voix contre 3.315 à M. Buscaillet, 2.476 à M. Grossard et 2.082 à M. Albert Chiché, sur 18.907 votants, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique. Membre de diverses commissions et notamment de celle du commerce et de l'industrie, de celle de la crise viticole, de celle du budget pour les exercices 1908, 1909, 1910, de celle de la marine et de la Commission d'enquête sur la marine, son activité ne se ralentit pas. Il revint sur la plupart des thèmes qu'il avait déjà exposés sous la précédente législature : tarif général des douanes (1906 et 1909), constructions navales (1906), budget des finances, des postes et télégraphes (1906), exercice du droit syndical (1907), enquête sur la viticulture (1907), enquête sur la marine (1909). Il rapporta le budget de la marine pour les exercices 1908, 1909 et 1910, et celui du commerce pour l'exercice 1910.

Il retrouva son siège au premier tour de scrutin, aux élections générales du 24 avril 1910, par 7.722 voix, contre 4.252 à M. Baylet, et 3.201 à M. Grossard, sur 15.387 votants. Toujours inscrit au groupe de la gauche démocratique, il siégea à la Commission de la marine. Nommé Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes dans le Cabinet Monis du 2 mars 1911, il le demoura dans le Cabinet Caillaux du 27 juin 1911, dans le premier Cabinet Raymond Poincaré du 14 janvier 1912, dans le troisième Cabinet Aristide Briand du 21 janvier 1913 et dans le quatrième Cabinet Aristide Briand du 18 février 1913. Il ne fit pas partie du Ministère Barthou du 22 mars 1913. Mais pendant les deux

années où il conserva ce portefeuille, il put soutenir son budget tant à la Chambre qu'au Sénat, faire approuver les conventions relatives à l'exploitation de services maritimes postaux et d'intérêt général, faire améliorer la situation du personnel des postes, des télégraphes et des téléphones, des contributions directes et des douanes, résoudre les grèves d'inscrits maritimes et ouvrir à une exploitation provisoire, le service maritime postal entre Le Havre et New York.

Retourné le 22 mars 1913 à son banc de député, il s'occupa de la durée du service dans l'armée active (1913), de la loi de finances de l'exercice 1913, de l'exploitation du service maritime postal entre Le Havre et New York (1913), des délimitations régionales (1913), de l'exploitation des lignes Sud-Atlantique (1914), etc.

Il fut encore réélu au premier tour de scrutin, aux élections générales du 26 avril 1914, par 8.965 voix contre 3.342 à M. Baylet et 1.818 à M. Cassadou, sur 15.273 votants. Inscrit au groupe des républicains de gauche, il appartient à la Commission de la marine, à la Commission de la marine marchande et à celle de la marine de guerre. Auteur de diverses propositions de loi : tendant à instituer pour la durée de la guerre, un régime spécial de l'industrie des transports maritimes (1916), tendant à organiser le corps des officiers de réserve de la marine (1917), tendant à assurer leur place légitime, dans le défilé de la victoire, aux généraux qui ont remporté la première victoire de la Marne (1919) et concernant la création d'un organisme juridique international (1919), il se préoccupe tout particulièrement : du ravitaillement en blé et en farine de la population civile (1915), de la politique de défense nationale du Gouvernement (1915), du régime de la presse en temps de guerre (1916). Nommé président de la Commission de la marine de guerre, il s'intéressa aux réquisitions des bateaux de la marine marchande (1916), à l'organisation du contrôle aux armées (1916), à la conduite de l'expédition d'Orient (1916), à l'assurance obligatoire pour les navires français (1917), à la guerre sous-marine (1917).

Il obtint le portefeuille de Ministre de la Marine le 10 août 1917, dans le cinquième Cabinet Ribot formé le 20 mars précédent, en remplacement du contre-amiral Lacaze démissionnaire le 2 août. Il n'eut pas le temps d'intervenir, ce Ministère ayant démissionné le 7 septembre suivant. Mais il conserva ce portefeuille dans le premier Cabinet Paul Painlevé du 12 septembre. Il répondit à diverses interpellations sur la politique générale du Gouvernement et soutint la proposition de loi tendant à modifier divers articles du Code de justice militaire pour l'armée de mer (1917).

Le premier Cabinet Paul Painlevé ayant été renversé le 13 novembre, Charles Chaumet regagna son banc de député, pour s'occuper des ports mari-

times (1918), de l'organisation des consortiums (1918), de la durée du travail sur les navires (1918), etc.

Il subit un échec aux élections générales du 16 novembre 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Il avait pris la tête de la liste républicaine qui n'eut aucun élu. Il obtint personnellement 33.572 voix sur 159.336 votants. Il accepta ce revers avec sérénité et eut la satisfaction de succéder à Mascaraud à la présidence du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Il avait toujours pensé qu'il y avait entre les intérêts privés et la chose publique, une étroite solidarité. C'était la mise en action de ce qu'il avait toujours rêvé et conseillé au cours de sa carrière d'homme d'Etat et de militant républicain.

Un siège de sénateur s'étant trouvé vacant dans sa Gironde natale, par suite du décès de M. Vayssière le 23 novembre 1922, Charles Chaumet fit acte de candidature et fut élu triomphalement à l'élection partielle du 28 janvier 1923, au premier tour de scrutin, par 1.062 voix sur 1.295 votants, son concurrent le plus favorisé n'obtenant que 159 suffrages. Inscrit à l'Union démocratique et radicale qu'il avait fondée, et membre de la Commission de la marine, il se fit entendre au cours de la discussion du projet de loi relatif au port du Verdon.

Il fut réélu au renouvellement triennal du 6 janvier 1924, toujours au premier tour de scrutin, par 892 voix, sur 1.307 votants. Ayant retrouvé son siège à la Commission de la marine, il eut l'occasion de se faire entendre au cours de différentes discussions, notamment sur les accords de Londres (1924).

Le 17 avril 1925, le Président Paul Painlevé lui confia le portefeuille de Ministre du Commerce et de l'Industrie dans son deuxième Cabinet, qu'il venait de constituer. En cette qualité, il intervint dans plusieurs débats, notamment sur : un cahier de crédits, les baux de locaux à usage commercial ou industriel, le budget de l'exercice 1926 et l'arrangement commercial entre la France et l'Allemagne. Le deuxième Cabinet Painlevé démissionna le 27 octobre 1925.

Comme sénateur, il parla sur le projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales (1926). Le 2 décembre 1927, il entra à la Commission des affaires étrangères en remplacement de M. Paul Dupuy, décédé. Il se fit entendre en 1928 au cours de la discussion de l'interpellation relative aux menées révolutionnaires, et, à partir de ce moment, son activité se ralentit. Une longue maladie amoindrit progressivement ses forces physiques, sans parvenir cependant à rien diminuer de son activité d'esprit.

A la séance du 28 janvier 1932, le Président Albert Lebrun annonçait son décès au Sénat. Il venait de mourir la veille, à Paris, âgé de 66 ans.

Après avoir retracé sa longue carrière,

le Président Lebrun s'exprima en ces termes dans son éloge funèbre : « Charles Chaumet fut toujours aussi, je n'aurais garde de l'oublier ici, un patriote de tradition. Dans une profession de foi qu'il adressait à ses électeurs en 1914, il disait notamment : « J'ai toujours mis au premier rang de mes préoccupations la défense nationale. Notre premier devoir est d'assurer la sécurité du territoire, de garantir l'existence de la patrie, de conserver le patrimoine de gloire et de grandeur morale que nous ont légué nos aînés », et, n'oubliant jamais qu'il était, avant tout, un esprit pratique, il ajoutait : « Un pays faible est nécessairement un pays pauvre. »... »

« Inclions-nous bien bas devant la mémoire de cet homme qui sut, à sa finesse gasconne, allier de hautes qualités de cœur et d'esprit. Il nous quitte après une vie toute faite d'ardentes convictions et de saine raison. Méditons l'exemple qu'il nous laisse, de modération et de sagesse. »

Il fut également président de la ligue maritime et coloniale, de l'association des grands ports français, de l'Union des Chambres de commerce maritimes, et du comité interparlementaire du commerce.

Il fut conférencier à l'Ecole des hautes études sociales et publia plusieurs ouvrages : *Socialistes et anarchistes* (1894); *Les intérêts du port de Bordeaux* (1898); *La crise navale* (1908); *La politique nouvelle* (1930).

**CHAUMIÉ (JOSEPH)**, né le 17 mars 1849 à Agen (Lot-et-Garonne), mort le 19 juillet 1919 à Clermont-Dessous (Lot-et-Garonne).

*Sénateur du Lot-et-Garonne*  
de 1897 à 1919

*Ministre de l'Instruction publique*  
*et des Beaux-arts*  
du 7 juin 1902 au 24 janvier 1905  
*Ministre de la Justice*  
du 24 janvier 1905 au 14 mars 1906

Issu d'une famille d'artisans et d'employés, Joseph Chaumié fit ses études à la Faculté de droit de Paris où il présenta une thèse remarquée sur *l'action paulienne*. Il tenta l'agrégation de droit au moment du 24 mai, mais échoua. Ayant appris par la suite que des rapports de police le présentant comme révolutionnaire n'avaient pas été étrangers à cet échec, il s'inscrivit au barreau d'Agen, plaida pour les républicains poursuivis lors du 16 mai, et devint un des avocats les plus éminents du sud-ouest.

Conseiller municipal d'Agen en 1886, maire en 1896 pour le rester jusqu'en 1900, il se présenta aux élections sénatoriales du 3 janvier 1897 et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 426 voix sur 688 votants. Sa profession de foi est celle d'un modéré, et, dès ses premiers

contacts avec la Haute-Assemblée, il fonde de concert avec Waldeck-Rousseau, l'Alliance républicaine démocratique dont il est nommé vice-président, que l'affaire Dreyfus devait orienter vers la gauche.

Membre de diverses commissions spéciales, son activité fut intense. Il devint, d'emblée, l'un des orateurs les plus écoutés du Sénat. Il dépose en 1898, une proposition de loi sur la réforme de l'organisation judiciaire, qu'il est chargé de rapporter. Il la soutient à la tribune en 1900. Il rapporte en 1901 le budget du Ministère de la Justice et est nommé rapporteur de la Commission de l'Armée chargée de l'examen du projet de loi adopté par la Chambre des Députés, modifiant l'article 200 du Code de justice militaire.

Il est nommé, le 7 juin 1902, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts dans le cabinet Emile Combes et le restera jusqu'au 18 janvier 1905, date de la démission du Ministère. Pendant ces deux années et demi, sa tâche sera féconde : il promulgue et met en application la réforme de l'enseignement secondaire de 1904, intègre l'école normale supérieure dans les cadres de l'Université de Paris, et, malgré les agitations de l'époque maintient la laïcité de l'Etat. Il représente le Gouvernement aux funérailles de Zola et prononce un discours. Lors de l'inauguration du monument de Renan, il prend pour thème de son allocution : la tolérance. Il organise un gala scientifique en l'honneur du roi du Portugal, décore Claude Debussy et donne le premier encouragement officiel au salon des indépendants. Envoyé en mission à Rome en 1903, pour la célébration du centenaire de la villa Médicis, il porte un toast à « Rome, désormais et pour toujours capitale de l'Italie », dont le retentissement prépare, selon l'ambassadeur Barrère, la rupture de la Triple et le rapprochement franco-italien.

Lorsque le deuxième cabinet Rouvier succède au cabinet Combes le 24 janvier 1906, Joseph Chaumié se voit confier le Ministère de la Justice, qu'il conserve dans le troisième cabinet Rouvier du 18 février 1906. Il se prononce en faveur de la séparation des Eglises et de l'Etat qui, dans son esprit, doit apaiser les querelles religieuses. Après le refus des cultuelles par le Pape, il dépose et fait voter plusieurs projets de loi confiant aux associations de prêtres la gestion des édifices religieux et des biens de l'Eglise. Ses efforts dans ce domaine n'aboutiront qu'après sa mort. Il fait également adopter la réforme des justices de paix et fait admettre une interprétation plus nuancée de la responsabilité pénale. C'est sous son Ministère que prend fin la phase judiciaire de l'affaire Dreyfus.

Il retrouva son siège de sénateur au renouvellement du 7 janvier 1906, au premier tour de scrutin, par 448 voix sur 662 votants. Il était toujours Ministre de la Justice au moment de cette réélection. En cette qualité, il lit, le 20 février 1906 à la Tribune du Sénat, le message du nouveau président de la République,

M. Armand Fallières. Il se fait entendre au cours de la discussion de la proposition de loi relative aux actes de corruption dans les opérations électorales.

Le 9 mars 1906, le troisième cabinet Rouvier est démissionnaire et Joseph Chaumié reprend sa place à son banc de sénateur. Il siège dans diverses commissions.

Il est alors l'objet d'une violente campagne de diffamation de la part du journal *Le Matin* qui ne lui pardonne pas d'avoir refusé d'incliner l'Etat devant la presse. Il poursuit ce journal qui est condamné en Cour d'assises, mais Joseph Chaumié est très affecté par cette épreuve. Ses interventions au Sénat se font progressivement plus rares. Sa santé très éprouvée décline. Il ne participe plus aux travaux de la Haute-Assemblée et il meurt le 19 juillet 1919 à Clermont-Dessous (Lot-et-Garonne) à l'âge de 70 ans.

A la séance du 22 juillet, le président Antonin Dubost prononce son éloge funèbre : « Doué de grandes facultés d'assimilation et d'exposition, proclamé-t-il, il connut d'importants succès de tribune. Il n'est point douteux qu'il aurait joué un rôle politique de plus en plus considérable si sa santé n'avait pas subitement fléchi. Malheureusement, ses forces physiques lui firent défaut. Il souffrit cruellement des attaques injustes et violentes dont il fut l'objet.

« Son cœur droit et généreux, son caractère profondément honnête ne s'accommodèrent pas avec un suffisant scepticisme des polémiques qui sont la rançon de tout succès politique. Il fit front courageusement, sortit vainqueur de la lutte, mais blessé à mort. Nous l'avons entouré d'une affectueuse estime, et tout le plaisir qu'il avait à se retrouver au milieu de nous, disait assez sa reconnaissance et son amitié. »

Il était le père des trois suivants.

**CHAUMIÉ (EMMANUEL, JACQUES, MARIE)** né le 15 août 1890 à Colayrac-Saint-Cirq (Lot-et-Garonne), mort le 15 janvier 1934 à bord de l'avion « *L'Emeraude* », près de Corbigny (Nièvre).

*Député du Lot-et-Garonne de 1924 à 1928*

Fils du précédent, Emmanuel Chaumié, après de brillantes études secondaires au Lycée Henri-IV, à Paris, passa sa licence en droit et sa licence es-lettres.

Mobilisé en 1914 en qualité d'officier de réserve à la Légion garibaldienne de l'armée d'Orient, il fut blessé aux Dardanelles. Il fut ensuite versé au service des courriers extérieurs et parcourut la Russie en révolution et la Roumanie envahie en compagnie de Robert de Flers. Il écrivit à son retour, le récit de leurs aventures dans un ouvrage intitulé « *La belle aventure de Robert de Flers, Russie, Roumanie, février-mars 1918* », (1929).

Démobilisé en 1918, il est affecté au

Cabinet de M. Tirard, Haut-Commissaire de France en Rhénanie, puis à la propagande alors dirigée par Jean Giraudoux.

Il se présente aux élections générales législatives du 11 mai 1924, qui ont lieu au scrutin de liste, et est élu député du Lot-et-Garonne, seul de la liste d'Union des gauches, républicaine, radicale et radicale-socialiste sur laquelle il occupe la deuxième place. Il passe au quotient électoral, avec 16.224 voix, sur 63.185 votants. Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il siège à la Commission des affaires étrangères et à celle de la marine militaire. Auteur d'une proposition de loi tendant à modifier la loi du 27 juillet 1933 relative au nombre de décorations à attribuer aux militaires des réserves de l'armée de mer (1927), il fut chargé de rapporter le projet de loi sur le statut naval (organisation de la défense du littoral) (1925), le projet de loi modifiant la loi du 10 juin 1896 portant organisation du corps des officiers de marine et du corps des équipages de la flotte (1925), le projet de loi tendant à permettre l'accès aux grades de médecin en chef de 1<sup>re</sup> classe, et de pharmacien-chimiste en chef de 1<sup>re</sup> classe, sans condition d'ancienneté dans le grade précédent, à certains officiers du corps de santé entrés dans les cadres après le 1<sup>er</sup> décembre 1900 (1927), le projet de loi modifiant l'article 11 de la loi du 16 juin 1917, relatif au recrutement des enseignes de vaisseau de 2<sup>e</sup> classe (1927).

On l'entendit à la tribune, au cours de la discussion : du budget des affaires étrangères de l'exercice 1925 (indemnités aux agents des services extérieurs) (1925), des budgets des affaires étrangères, de la marine et de la loi de finances de l'exercice 1926 (1926), du projet et des propositions de loi ayant pour objet le redressement financier, l'équilibre du budget de 1926 et la réforme du régime des taxes successorales (1926), du budget des affaires étrangères de l'exercice 1927 (service d'information et de presse) (1926). Au début de l'année 1927, il siège au bureau de la Chambre en qualité de Secrétaire d'âge et prend part à différents débats sur : l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre (1927), le rapport des bailleurs et des locataires de locaux d'habitation (1927), les budgets de la marine et de l'aéronautique de l'exercice 1928 (1927) et les travaux de défense contre les eaux (1927).

Il subit un échec aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 dans la circonscription d'Agen (retour au scrutin uninominal). N'ayant obtenu, au premier tour de scrutin, que 2.836 voix sur 16.006 votants, il se retire avant le deuxième tour.

Au moment de la création du Ministère de l'Air, il est appelé à la direction de l'aviation civile où il s'emploiera à mettre en application les mesures qu'il avait suggérées en sa qualité de député. Il développe le réseau de nos Compagnies aériennes et l'étend au monde entier. Le contrôle des fonds extrêmement importants affectés par le Gouver-

nement à cette extension, l'amène à démasquer certains financiers qui tentent, grâce à une campagne calomnieuse et à l'aide de faux documents de le faire licencier et de le déshonorer.

Paul Painlevé, devenu Ministre de l'Air en 1930 fait ouvrir une enquête qui aboutit à la découverte et à la condamnation du faussaire et de ses complices. Quelques mois après, Emmanuel Chaumié trouve la mort avec son épouse (qui était la fille d'Edmond About) dans l'accident de l'avion *L'Emeraude* qui venait d'effectuer la première liaison directe Paris-Indochine. L'appareil s'écrasa au sol près de Corbigny (Nièvre), le 15 janvier 1934.

**CHAUMIÉ (JACQUES, HENRI, BERTRAND)**, né le 10 août 1877 à Agen (Lot-et-Garonne), mort le 30 septembre 1920 à Clermont-Dessous (Lot-et-Garonne).

*Député du Lot-et-Garonne  
de 1906 à 1910 et de 1914 à 1920.*

Fils aîné de Joseph Chaumié, frère du précédent, Jacques Chaumié naquit et vécut dans une famille où la politique occupait une place de premier plan. Très doué pour les lettres, aimant la littérature et les arts, il fit d'excellentes études secondaires et, licencié en droit, se présenta au concours du Ministère des Affaires étrangères. Reçu en 1902, il écrivit deux mémoires : *Le Portugal passal de l'Angleterre* et *Le commerce maritime de la monarchie Austro-Hongroise*. De 1902 à 1906, il fut successivement élève consul à Barcelone, chef adjoint au Cabinet du Ministre de l'Instruction publique, consul suppléant, et, enfin, chef adjoint du Cabinet du Garde des Sceaux, du 25 janvier 1905 au 8 mars 1906.

Il se présenta aux élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906 et fut élu député de la circonscription de Marmande, au deuxième tour de scrutin, par 11.793 voix contre 11.572 à M. Déche, député sortant, sur 23.665 votants. Le 21 mai, il était mis en disponibilité par les Affaires étrangères, puis nommé consul honoraire le 15 août suivant.

Inscrit à la Chambre au groupe radical-socialiste, il est membre du bureau de son parti, membre de la Commission de la marine (1906) ; membre de la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies (1906). Il s'intéresse à plusieurs reprises à la situation des inscrits maritimes d'origine étrangère, au point de vue de l'obtention de la pension de demi-solde (1907). Citons en outre : son rapport sur le projet de loi portant approbation d'un arrangement conclu à Paris le 18 septembre 1907 entre la République française et la République du Libéria pour fixer définitivement les limites des possessions françaises et des territoires du Libéria (1908) ; son rapport sur la proposition de loi de M. Colin, tendant à modifier l'article 33 de la loi du 14 juillet 1908 concernant les pensions sur la

Caisse des invalides de la marine (1909); son rapport sur le projet de loi portant approbation de la convention d'arbitrage relative à l'île Clipperton entre la France et le Mexique, signée à Mexico le 2 mars 1909 (1910). Il est entendu dans la discussion des interpellations sur la délimitation de la Champagne vinicole (1910). Il demande, comme rapporteur, la déclaration de l'urgence de la proposition de loi de M. Colin concernant les pensions de la Caisse des invalides de la marine (1910).

Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, il échoue, au deuxième tour de scrutin, par 10.905 voix contre 12.417 à M. Soussial, industriel, sur 23.607 votants. Il est alors réintégré dans son administration d'origine, nommé consul à Malaga, puis attaché commercial à Madrid. C'est à cette époque qu'il se lie d'amitié avec des écrivains espagnols tels que Valle-Inclan, Pio Baroja, Blasco Ibanez, Ruben Dario. Il traduit les œuvres de plusieurs d'entre eux. En 1913, le *Mercur* de France publie la traduction de *Romance de Lobos* de Ramon del Valle-Inclan sous le titre français de *La geste des loups*. En mars 1914, la même revue fait paraître une étude, signée de Jacques Chaumié, ayant pour sujet le nouveau mouvement littéraire espagnol, étude très documentée qui attire l'attention de nombreux érudits.

Il rentre en France pour se présenter aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914 et est élu, au deuxième tour de scrutin, par 11.275 voix contre 10.556 à M. Audiran, sur 22.204 votants. Membre de la Commission de la marine (1914); de la Commission des affaires extérieures des protectorats et des colonies (1914) comme sous sa première législature, il sera nommé, en 1917, membre de la Commission chargée de l'examen d'une demande en autorisation de poursuites contre deux membres de la Chambre : MM. Caillaux et Loustalot. Bien que parlementaire et réformé (sa santé a toujours été délicate), il s'engage comme simple soldat dès le début de la guerre et est incorporé dans un régiment territorial de Marmande. Il part immédiatement sur le front. Promu sous-lieutenant le 9 février 1915 et versé du 130<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale au 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie, il est bientôt nommé aide de camp d'un général. C'est aux côtés de son chef qu'il est blessé d'une balle au ventre le 26 septembre 1915 alors qu'ils montaient à l'assaut du plateau de Loos. Cet acte d'héroïsme lui vaut la Légion d'honneur accompagnée d'une citation très élogieuse.

Il reprend, dès que son état de santé le lui permet, son activité à la Chambre. Son discours concernant l'organisation du Ministère des Affaires étrangères, prononcé en 1916, est particulièrement remarqué. Il faut citer aussi son rapport sur le projet de loi portant approbation de la convention sur l'éducation des Serbes en France, signée à Corfou le 9 novembre 1916 entre la France et la Serbie (1917). Il prend part, l'année suivante, à la discussion d'une interpellation

sur le personnel et l'action diplomatique. Au titre de membre de la Commission des affaires étrangères, il est chargé de plusieurs missions en Espagne.

Aux élections générales du 16 novembre 1919 (scrutin de liste), il est réélu, au deuxième tour de scrutin, sur la liste de l'Union des républicains pour le relèvement national. Il occupe le troisième rang sur cette liste conduite par M. Leygues. Sur 58.160 votants, il emporte 22.388 voix. Sa santé, toujours très ébranlée par les suites de sa blessure, l'empêche de participer aux débats. Il demande de nombreux congés. Le 30 septembre 1920, il meurt à Clermont-Dessous, dans son département du Lot-et-Garonne. C'est à la séance du 8 novembre 1920 que le Président Raoul Péret prononce l'éloge du disparu. « Jacques Chaumié, dira-t-il notamment, a succombé après une longue maladie contractée en accomplissant vaillamment son devoir au front. Il s'était engagé alors que sa santé débilite l'aurait dispensé de servir. Il meurt à 43 ans. Fils du regretté sénateur Chaumié, il était, comme son père, un ardent patriote et tenait de lui des qualités solides qu'il nous fut donné d'apprécier dans de nombreux rapports et des interventions à la tribune, notamment au cours des discussions sur la politique étrangère auxquelles l'avait préparé la carrière diplomatique. C'est avec tristesse que nous voyons disparaître en pleine maturité un collègue digne à tous les égards de notre estime et de notre amitié. »

**CHAUMIÉ (PIERRE, JEAN-MARIE, BERTRAND, CAMILLE)**, né à Agen (Lot-et-Garonne) le 21 février 1880.

*Sénateur du Lot-et-Garonne  
de 1935 à 1941.*

*Député à l'Assemblée Consultative  
Provisoire de 1944 à 1945.*

Après de brillantes études secondaires au lycée d'Agen et au lycée Henri-IV à Paris, Pierre Chaumié (frère du précédent) s'inscrit à la Faculté de droit de Paris où il obtint sa licence et où il soutint sa thèse de doctorat. Il s'inscrit au barreau de Paris en 1902 et en 1907 devint secrétaire de la conférence des avocats. Il plaida jusqu'en 1919 où il quitta la barre pour entrer dans l'industrie : secrétaire général de la Société de Froges, puis directeur de la Compagnie Alais, Froges et Camargue, il fut délégué par l'industrie de l'azote pour représenter la France aux Congrès internationaux.

Lorsque survint la guerre de 1914, il partit comme simple soldat et revint lieutenant, avec une blessure, deux citations et la Croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il se familiarisa avec la politique dès 1902 où il fut nommé Secrétaire particulier du Ministre de l'Instruction publique pour le rester jusqu'en 1905, puis remplit en 1905 et 1906

les fonctions de chef adjoint du Cabinet du Garde des Sceaux.

Il fut élu sénateur du Lot-et-Garonne le 6 janvier 1935 à une élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de M. Laboulbène décédé le 12 octobre 1934. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 395 voix, sur 643 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartient à plusieurs commissions dont celle de l'armée, celle de la législation civile et criminelle et celle des travaux publics. Son activité fut intense. Il fut chargé de rapporter plusieurs projets et propositions de loi sur : les accords professionnels obligatoires en période de crise; les pouvoirs des commissaires aux comptes, l'octroi des grâces amnistiantes (1936); le statut des voyageurs, représentants et placiers de commerce; l'amnistie; la liberté de la presse (1937); la répression des outrages aux bonnes mœurs; la propriété commerciale; l'aide aux veuves des ouvriers des poudrières tués en service (1939); la déchéance de certains élus (1940). Il intervint souvent à la tribune sur les sujets les plus divers, parmi lesquels on peut retenir : l'Office national du blé, la réforme monétaire, les mises en congé de l'armée par ancienneté, l'octroi de délais aux commerçants, industriels et artisans (1936); la crise agricole, la revalorisation du bois, les locaux d'habitation (1937), la situation démographique, les allocations familiales agricoles, les procédures de conciliation et d'arbitrage, les accidents du travail, l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre, la protection de l'économie nationale (Monopoles étrangers de fait) (1938); les secours aux veuves et orphelins des ouvriers artificiers (1939). Il fut en outre chargé en 1940 par ses collègues, de la coordination des travaux divers des sections et d'assurer leur notification aux pouvoirs publics pendant la durée de la guerre. Il fut cité à ce titre comme témoin au procès de Riom, mais ne put déposer, le procès ayant été renvoyé la veille du jour où il devait être entendu.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota contre l'attribution au maréchal Pétain, des pouvoirs constituants et se lança dans la Résistance. De 1941 à 1944, désigné par le M.U.R. il remplit les fonctions de Préfet de la Résistance, mais les résilia lorsque le nouveau chef militaire nommé en avril 1944 se refusa à rétablir les libertés républicaines et les garanties de la justice lors de la Libération.

Cette même année il entra à l'Assemblée Consultative provisoire au titre de la Résistance parlementaire. Il y devint membre de la Commission de l'équipement national, de la production et des communications; de la Commission des finances; de la Commission de la justice et de l'épuration; de la Commission permanente de coordination; de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, et de la Commission d'enquête sur les fournitures du papier de presse. Il déposa une proposition de résolution tendant à in-

viter le Gouvernement à assurer sous certaines conditions, un minimum vital aux petits épargnants âgés ou infirmes qui se sont constitués des retraites en dehors de la Caisse nationale des retraites et en dehors des Sociétés de secours mutuels (1945). Il fut chargé de rapporter le budget des travaux publics et transports de l'exercice 1945 (1945), le projet d'ordonnance portant ouverture de crédits au titre du deuxième trimestre de l'année 1945, pour les besoins de la défense nationale (marine et service des essences) (1945). Il soutint ces rapports à la tribune et parla en outre : de la création de comités d'entreprises dans les établissements industriels et commerciaux (1944), de l'éducation, du statut et du recrutement de certaines catégories de fonctionnaires (1945), de la politique économique du Gouvernement, de la nationalisation des grandes entreprises et de la fixation des prix (1945), de l'impôt de solidarité et de la taxation des bénéfices industriels et commerciaux (1945), de l'organisation de la Sécurité sociale (1945), des régimes électoraux des nouvelles élections générales pour se déclarer hostile à la représentation proportionnelle et en signaler tous les dangers (1945), et de la nationalisation du gaz et de l'électricité (1945). Membre du Conseil supérieur de la magistrature de 1948 à 1959, il présida la Commission des grâces puis celle des affaires d'outre-mer. Il a présidé également la Commission interministérielle chargée d'étudier le projet de réforme judiciaire.

**CHAUMONTEL** (LOUIS, FRANÇOIS), né le 2 octobre 1828 à Ancey (Haute-Savoie) mort le 14 octobre 1892 à Ancey.

*Sénateur de la Haute-Savoie  
de 1876 à 1892.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 76.)

Membre de plusieurs commissions spéciales, il déposa en 1889 et 1890 un certain nombre de rapports sur des projets de loi concernant des affaires locales.

Il retrouva son siège de sénateur au renouvellement du 4 janvier 1891, au premier tour de scrutin, par 552 voix sur 659 votants. Toujours membre de commissions spéciales, il fut encore chargé de rapporter des projets d'intérêt local (il en rapporta plus de 200 !), et à la séance du 18 octobre 1892, le Président Le Royer annonçait son décès à la Haute Assemblée. Il était mort quatre jours plus tôt à Ancey, âgé de 64 ans. « Comme maire et conseiller général d'Ancey, déclara le Président dans son éloge funèbre, il s'était recommandé au choix de ses électeurs par son caractère accueillant, par la modération de ses convictions et par la correction de sa vie. Parmi nous, il s'est constamment montré le plus bienveillant et le plus

dévoué des collègues, le plus résolument libéral et le plus sincère patriote parmi les derniers venus de la nation française. Il sera unanimement regretté. »

**CHAUSSIER** (JACQUES), né le 7 juin 1835 à Damerey (Saône-et-Loire), mort le 26 août 1914 à Damerey.

*Député de Saône-et-Loire de 1900 à 1914.*

Fils du maire de Domerey qui fut chef du parti radical de sa localité en 1848, hostile à l'Empire et révoqué par le Gouvernement du 16 mai, Jacques Chaus sier qui dirigeait à Paris une maison de commerce avenue de l'Opéra, fut élu en 1892, conseiller général de Saône-et-Loire.

Il fit acte de candidature à l'élection législative partielle du 11 mars 1900 dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Chalonsur-Saône il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. Gillot, élu sénateur le 28 janvier précédent. Jacques Chaus sier emporta le siège au premier tour de scrutin, par 5.149 voix contre 4.536 à M. Jean Richard, sur 11.661 votants. Candidat radical-socialiste, il demandait l'abrogation de la loi Falloux, et l'obligation pour les fonctionnaires de faire élever leurs enfants dans les établissements de l'Etat.

Il n'appartint à aucune commission en cette deuxième partie de législature. Auteur d'une proposition de loi ayant pour objet de modifier le mode d'appel pour les périodes d'exercices des réservistes faisant vingt-huit jours (1901), il se fit entendre à la tribune au cours de la discussion : d'une interpellation sur les événements survenus à Chalonsur-Saône (1900), du projet de loi concernant le régime des boissons (1900), du projet et des propositions de loi relatifs au contrat et au droit d'association (1901), et des budgets de l'agriculture et de la justice de l'exercice 1902 (1902).

Réélu aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 9.312 voix contre 2.843 à M. Cantin, 1.732 à M. David et 835 à M. Juvigny, sur 14.911 votants, il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale-socialiste. Membre de diverses commissions spéciales, il fut chargé de rapporter : la proposition de loi tendant à modifier l'article 509 du Code de commerce (1904), la proposition de loi tendant à décider que les effets de commerce échus un dimanche ou un jour férié légal, ne seront payables que le lendemain (1904), la proposition de loi tendant à décider que lorsque les fêtes légales tomberont un dimanche, aucun payement ne sera exigé et aucun protêt dressé le lendemain de ces fêtes (1904). Il participa à la discussion : de la loi de finances de l'exercice 1903 (bouilleurs de cru, colons partiaires) (1903), des interpellations sur l'application de la loi concernant les bouilleurs de cru (1903), du budget des travaux publics de l'exercice 1904 (chemin de fer de Saint-Léger-sur-Dheune

à Changé) (1903), du budget de l'intérieur de l'exercice 1906 (fourniture de casques aux sapeurs-pompiers) et du budget de l'agriculture du même exercice (élevage du cheval de trait) (1906).

Il retrouva son siège aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 10.378 voix, contre 1.701 à M. Journaud et 619 à M. Prost, sur 13.959 votants. Membre de diverses commissions, dont celle du commerce et de l'industrie, et celle de la crise viticole, il prit part à divers débats, sur : l'indemnité parlementaire (1906), la loi de finances de l'exercice 1907 (fabrication du vin de sucre) (1906), la crise viticole du Midi (1907), le mouillage des vins et les abus du sucrage (1907), les actes de corruption électorale (1910) ; il développa en outre une interpellation sur l'assassinat du docteur Mauchamp, au Maroc (1907).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910. Il obtint, au deuxième tour de scrutin, 8.761 voix contre 5.836 à M. Ninot, sur 15.046 votants. Membre de diverses commissions, dont celle de l'agriculture, il ne se manifesta pas à la tribune et fut uniquement l'auteur d'un rapport sur une validation d'élection, vraisemblablement en raison de l'état de sa santé.

En effet, il ne se représenta pas aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, et mourut quelques semaines plus tard, le 26 août 1914, à Damerey, âgé de 79 ans.

Il laissait quelques ouvrages : *Lettres à mes compatriotes*, d'un anticléricalisme simplet ; *Rapports de l'Eglise et de l'Etat* (1903), *De l'instruction et de l'éducation par l'Université ou par les congrégations* (1904), *La Papauté et la France* (1904).

**CHAUSSY** (ARTHUR, THÉOPHILE), né le 18 janvier 1880, à Château-Landon (Seine-et-Marne), mort le 28 décembre 1945 à Melun (Seine-et-Marne).

*Député de la Seine-et-Marne de 1919 à 1928 et de 1932 à 1942.*

Issu d'une famille de paysans, Arthur Chaussy dut travailler très jeune et choisit le métier de tailleur de pierres. Il devint très vite secrétaire de son propre syndicat, puis de l'Union des syndicats ouvriers de Seine-et-Marne. Son action syndicale le rendit bientôt populaire dans la classe laborieuse à laquelle il appartenait, et c'est ainsi, et avec l'aide du parti socialiste S.F.I.O. au sein duquel il militait, qu'il se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919. Il prit la tête de la liste socialiste dont il fut le seul élu. Il recueillit personnellement 15.384 voix sur 75.045 votants, et emporta son siège au quotient électoral.

Inscrit au groupe socialiste, il siégea à la Commission du travail et à la

Commission de l'agriculture. Son activité fut d'emblée intense. Il déposa un grand nombre de propositions de loi ayant toutes un caractère social, parmi lesquelles on peut citer : celle tendant à réglementer la journée du travail dans l'agriculture (1920), celle tendant à étendre le bénéfice de la loi du 10 janvier 1919 aux employés et ouvriers des tramways urbains et départementaux ainsi qu'aux métropolitains (1920), celle ayant pour objet de supprimer le couchage à la paille dans les établissements agricoles (1921), celle tendant à autoriser les préfets à taxer les farines suivant les cours du blé (1921), celle tendant à modifier la loi du 15 décembre 1922 étendant aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail, pour relancer le projet de loi en instance devant le Sénat sur lequel il émit un avis au nom de la Commission de l'agriculture (1924). A la tribune, il développa une interpellation sur la politique du pain (1920), participa à la discussion : du budget de l'agriculture des exercices 1920 et 1923 (1920 et 1922), du projet de loi relatif à l'alimentation nationale en pain (1920), du projet et de la proposition de loi relatifs à l'amnistie (1920), des interpellations concernant la protection du travail agricole (1921), du projet de loi relatif à la taxation de certaines denrées alimentaires (1922), et du projet de loi relatif à l'extension aux exploitations agricoles de la législation sur les accidents du travail. C'est grâce à ses interventions répétées que cette dernière loi fut finalement votée.

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924, sur la liste du cartel des gauches où il occupait la quatrième place et qui eut quatre élus, il obtint personnellement 42.487 voix sur 86.498 votants et emporta le siège à la plus forte moyenne. Toujours membre de la Commission de l'agriculture et de la Commission du travail dont il devint le secrétaire, il déposa un nombre considérable de propositions de loi qu'il est impossible d'énumérer. Reprenant les mêmes thèmes que sous la précédente législature, il chercha à faire améliorer la loi étendant aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail (1924), à faire supprimer le couchage à la paille dans les établissements agricoles dont il fut nommé rapporteur (1924), à faire refuser l'homologation de l'augmentation des tarifs des abonnements de travail sur les chemins de fer (1925), à enrayer la hausse exagérée et injustifiée du prix du pain (1926) ; il fut en outre chargé de donner un avis au nom de la Commission de l'agriculture : sur le projet et les propositions de loi ayant pour objet de modifier la loi du 9 avril 1908 sur les accidents du travail (1927), sur le projet de loi concernant la réparation des accidents du travail dans l'agriculture (1928), et sur le projet de loi instituant un congé annuel pour les travailleurs (1928). Il prit part, à la tribune, aux discussions qui s'engagèrent sur : le projet de loi tendant à

modifier la législation sur les accidents du travail (1924), le budget de l'agriculture de l'exercice 1925 (1924), le projet de loi concernant l'approvisionnement en blé, en farine et en pain (1924), le budget de l'agriculture de l'exercice 1926 (1925), la proposition de loi tendant à supprimer le pourcentage dans la répartition du nombre des allocations de soutiens de famille (1926), le budget de l'agriculture de l'exercice 1927 (1926), le projet de loi sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre (1927), les budgets des travaux publics, de l'agriculture et des conventions de l'exercice 1928 (1927), le projet de loi tendant à faciliter l'aménagement des lotissements défectueux (1928). Il interpella en outre le Gouvernement sur : l'augmentation des tarifs des abonnements des chemins de fer à la semaine (1926), la hausse constante du prix du pain (1926).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin uninominal, Arthur Chaussey se présenta dans la circonscription de Melun dont dépendait sa ville natale. Il subit un échec de justesse au deuxième tour de scrutin, n'ayant recueilli que 3.567 voix, contre 8.650 à M. Henry Cravoisier qui lui succéda, sur 18.030 votants.

Mais il prit sa revanche aux élections générales des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, battant M. Henry Cravoisier au deuxième tour de scrutin, par 10.032 voix contre 8.371, sur 18.798 votants. Encore membre de la Commission de l'agriculture, il entra à celle des postes, télégraphes et téléphones. Il déposa plusieurs propositions de loi, parmi lesquelles on peut retenir : celle ayant pour but d'assurer un minimum de salaire aux ouvriers agricoles (1933), celle tendant à étendre à l'agriculture les avantages de la loi du 10 août 1932 sur la protection de la main-d'œuvre nationale (1933), celle tendant à étendre aux conducteurs de voitures de place à tarif homologué, le bénéfice des lois sociales applicables aux ouvriers et employés de l'industrie et du commerce (1934), celle tendant à accorder les facilités de paiement aux bénéficiaires de la loi du 15 mars 1928, concernant l'aménagement des lotissements défectueux (1934). Il déposa des avis au nom de la Commission de l'agriculture, l'un sur la proposition de loi, adoptée avec modifications par le Sénat, ayant pour objet d'étendre à l'agriculture les dispositions de la loi du 27 mars 1907, concernant les Conseils de Prud'hommes (1932), l'autre sur la proposition de loi ayant pour objet la fixation, par région et par catégories professionnelles, d'un salaire minimum (1934). Il fut en outre chargé de rapporter la proposition de résolution tendant à accorder aux familles des jeunes gens se plaçant dans la culture, les mêmes subventions d'apprentissage que celles allouées à ceux qui se destinent à une autre profession (1936), et la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à instituer, en faveur des ouvriers agricoles, une médaille de vermeil lorsqu'ils comptent

cinquante années de service à la terre (1936). Ses interventions furent nombreuses. Notons celles concernant : les budgets de la santé publique et de l'agriculture de l'exercice 1933 (1933), le projet de loi modifié par le Sénat tendant à l'organisation et à la défense du marché du blé (1933), le projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire (1933), le budget de l'agriculture de l'exercice 1935 (1934), le budget du travail de l'exercice 1936 (1936). Cette même année, il fut élu Secrétaire de la Chambre, pour le rester jusqu'à la fin de la législature.

Il retrouva son siège aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 11.185 voix contre 8.584 à M. Pelbois, sur 20.056 votants. Toujours membre de la Commission de l'agriculture dont il devint vice-président et de la Commission des postes, télégraphes et téléphones, son activité demeura intense dans les domaines qui lui étaient devenus propres. Auteur d'une proposition de résolution concernant la mise en application aux ouvriers agricoles de la loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales (1936), il en fut nommé rapporteur (1936) et reprit les propositions de loi présentées sous la précédente législature, qu'il n'avait pu faire aboutir. En 1936 et 1937 il fut élu Secrétaire de la Chambre. Ses interventions furent nombreuses. Elles portèrent principalement sur : le projet de loi tendant à l'institution d'un Office national professionnel du blé (1936) ; le projet de loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail (1936) ; le budget de la santé publique et de l'éducation physique de l'exercice 1937 (1936) ; le projet de loi sur l'organisation professionnelle des rapports entre employeurs et employés par conventions collectives dans les professions agricoles (1937) ; le budget de l'agriculture de l'exercice 1938 (1937) ; le projet de loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage (1938) ; le budget des travaux publics de l'exercice 1939 (1938) ; la proposition de résolution tendant à unifier le taux des allocations militaires (1940).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota contre les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Il fut conseiller municipal et maire de Brie-Comte-Robert et fit partie du Conseil général de Seine-et-Marne de 1922 à 1934. Il fut réélu en 1945, mais pour peu de temps, car il mourut cette même année, le 28 décembre, à Melun, à l'âge de 65 ans.

Il était membre du Conseil national économique.

**CHAUTARD (PAUL, HENRI, JOSEPH)**, né le 6 mai 1862 à Paris, mort le 19 juin 1933 à Paris.

.. *Député de la Seine de 1906 à 1910.*

D'abord étudiant en médecine à Paris, Paul Chautard se spécialisa dans des

recherches de chimie pure et de chimie biologique. Externe des hôpitaux en 1884, il fut lauréat de la Faculté de médecine l'année suivante et devint docteur ès sciences en 1888. Nommé chef de laboratoire à la Faculté de médecine, puis préparateur à l'Ecole polytechnique, il obtint une chaire de professeur à l'Ecole centrale des arts et manufactures pour y diriger les travaux chimiques.

Fixé dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris, il s'y intéressait aux œuvres philanthropiques et fut nommé adjoint au maire en 1892 pour le rester jusqu'en 1899. A cette époque, il se fit élire sur un programme radical-socialiste, conseiller municipal du quartier Necker. Réélu en 1900 et en 1904, il fut membre de diverses commissions, fut rapporteur général du budget, et prit une part active à la discussion du nouveau régime de la concession du gaz. Président de l'Assemblée municipale en 1906, il le resta jusqu'en 1907.

Il se présenta aux élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906, dans la première circonscription du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris, et fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 8.097 voix contre 6.802 à M. Paul Aubriot et 1.124 à M. Guillier, sur 16.312 votants. Inscrit au groupe radical-socialiste, il siégea à la Commission de l'enseignement, à celle des postes et des télégraphes et à celle du budget pour l'exercice 1909. Son activité fut intense. Il fut nommé rapporteur : de la proposition de loi tendant à décerner un certain nombre de décorations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à l'occasion de la célébration du cinquantième de la Société chimique de France (1907), du projet de loi portant approbation de la convention passée le 1<sup>er</sup> mai 1907 entre l'Etat et la Compagnie du chemin de fer du Nord pour l'exploitation du service maritime postal entre Calais et Douvres (1907), du projet de loi portant approbation des conventions et arrangements de l'Union postale universelle signés à Rome le 26 mai 1906 (1907), de la proposition de loi tendant à décerner aux chimistes de l'Université un certain nombre de décorations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à l'occasion de la célébration du cinquantième de la Société chimique de France (1907), des budgets des postes et télégraphes et de la Caisse nationale d'Epargne de l'exercice 1909 (1908), du projet de loi portant approbation d'une convention passée entre l'Etat et la Compagnie des messageries maritimes pour l'exploitation des services de navigation d'intérêt général (1909), de la proposition de loi relative au traitement des sous-agents des postes, télégraphes et téléphones (1909), du projet de loi ayant pour objet la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants anormaux (1910). Il se fit entendre à la tribune dans la discussion : au projet de loi modifiant les articles 6, 9, 10 et 14 de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1907),

des budgets de l'instruction publique, des finances, de l'agriculture et des Postes et Télégraphes de l'exercice 1909 (en qualité de rapporteur) (1908), du projet de loi portant approbation d'une convention passée avec la Compagnie des Messageries maritimes (en qualité de rapporteur) (1909), des propositions de loi tendant à modifier le tarif général des douanes (1909), des budgets des finances, du commerce, et de l'École centrale des Arts et manufactures de l'exercice 1910 (1909), du budget de l'instruction publique et de la loi de finances de l'exercice 1910 (1909), du projet de loi portant création d'écoles autonomes pour les enfants anormaux (en qualité de rapporteur) (1910).

Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, il échoua au deuxième tour de scrutin, n'ayant recueilli que 8.371 voix contre 9.325 à M. Paul Aubriot, qui lui succéda, sur 18.276 votants.

Il rentra alors dans la vie privée, et mourut le 19 juin 1933, à Paris, âgé de 71 ans. Une rue de Paris porte son nom : ouverte en 1932, elle fut baptisée en 1933.

**CHAUTEMPS** (ALPHONSE), né le 18 octobre 1860 à Valéry (Haute-Savoie), mort le 24 avril 1944 à Saint-Jean-Saint-Germain (Indre-et-Loire).

*Député d'Indre-et-Loire de 1902 à 1919.*

*Sénateur d'Indre-et-Loire de 1920 à 1941.*

Frère d'Emile (voir plus loin), Alphonse Chautemps ses études secondaires terminées vint à Paris pour y faire son droit. Reçu docteur en 1881, il s'inscrivit comme avocat au barreau de Saint-Julien (Haute-Savoie). Il avait alors 21 ans. Quatre années plus tard, il entra dans la magistrature et fut nommé substitut du Procureur de la République à Largentière. Il devint en 1890 Procureur de la République au Blanc (Indre) et, en 1899 à Tours. En 1902, en récompense des services rendus, le titre de Président honoraire du tribunal de Tours, lui fut conféré.

Attiré par la politique, il se présenta, comme candidat républicain, le 21 février 1897, à l'occasion d'une élection législative partielle, dans la circonscription du Blanc alors qu'il y était procureur de la République. Dans sa profession de foi, il déclarait : « Je ne donnerai mon concours qu'à un Gouvernement qui plantera résolument son drapeau au milieu du parti républicain, sans compromission avec les ennemis de nos institutions. » Cette déclaration lui attira l'inimitié du Ministère Méline qui lui dépêcha divers concurrents. Il s'agissait de remplacer M. Moroux, élu sénateur. Le siège fut emporté par M. Beauregard, conseiller général, maire du Blanc avec 8.059 voix alors qu'il en obtenait lui-même 3.549, sur 14.909 votants.

Mais il fit de nouveau acte de candi-

dature aux élections générales du 27 avril 1902 dans la circonscription de Loches (Indre-et-Loire) et fut élu au premier tour de scrutin, par 9.910 voix contre 8.217 à M. Raoul Duval, sur 18.297 votants. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il siégea à la Commission de réforme judiciaire et à la Commission de l'armée. Il présenta une proposition de résolution concernant l'ordre des avocats (1906) et fut chargé de rapporter diverses pétitions.

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906 dans la même circonscription, et toujours au premier tour de scrutin, par 10.348 voix contre 7.425 à M. Breton, sur 18.119 votants, il appartint à la Commission de la réforme judiciaire, à celle de l'administration générale, des cultes et de décentralisation, et à celle des usages industriels de l'alcool, et intervint au cours de la discussion du budget des postes et télégraphes de l'exercice 1910 (1910).

Il retrouva son siège aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, par 10.601 voix contre 1.267 à M. Clément, sur 15.954 votants. Membre de la Commission de l'administration, des cultes et de la décentralisation, il se fit entendre dans la discussion du budget des postes et télégraphes de l'exercice 1911 (1911), et des projets de loi relatifs à la fréquentation scolaire et à la défense de l'école laïque (1913).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour de scrutin, par 8.999 voix contre 7.753 à M. Albert Paul, sur 17.181 votants. Il siégea à la Commission de l'administration générale, départementale et communale, des cultes et de la décentralisation, et à la Commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle, mais ne se manifesta pas à la tribune.

Il ne se représenta pas aux élections générales du 16 novembre 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste, pour céder son siège à son neveu Camille Chautemps. Mais il fit acte de candidature au renouvellement sénatorial du 11 janvier 1920 et fut élu sénateur d'Indre-et-Loire au premier tour de scrutin, par 378 voix sur 658 votants. Il fut réélu le 6 janvier 1924, toujours au premier tour de scrutin, par 350 voix sur 658 votants, et le 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933), encore au premier tour de scrutin, par 409 voix, sur 661 votants. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il siégea à la Commission de l'administration générale, départementale et communale, à celle de la législation civile et criminelle et à celle des colonies, protectorats et possessions ressortissant au Ministère des Colonies.

Il participa à la discussion : du projet de loi relatif au régime des loyers (1921 et 1922), du budget des travaux publics de l'exercice 1923 (1923), de la proposition de loi tendant à accorder des croix de la Légion d'honneur aux maires et adjoints (1923), du projet de loi réformant le régime des pensions (1923), de

la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, tendant à réprimer l'envoi des lettres anonymes (en qualité de rapporteur, 1925), de la loi de finances de l'exercice 1930 (1930), du projet de loi concernant l'Office national du blé (1936). Il déposa en outre plusieurs propositions de loi : tendant à modifier les articles 70, 71 et 333 alinéa 2 du Code civil en ce qui concerne l'expédition de l'acte de naissance produite pour mariage (1929) ; sur la réforme du marché du blé (1934), tendant à l'assainissement du marché du blé (1935), ainsi que deux avis au nom de la Commission de l'Administration générale, départementale et communale, le premier sur la proposition de loi tendant à permettre aux communes de bénéficiaire du crédit agricole à long terme pour l'exécution de travaux de boisement et de reboisement (1931), le deuxième sur la proposition de loi tendant à autoriser la création d'Offices publics de reboisement (1931).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, puis vécut éloigné de la politique.

Il mourut le 24 avril 1944 à Saint-Jean-Saint-Germain (Indre-et-Loire), âgé de 84 ans.

**CHAUTEMPS (GABRIEL, Camille)**, né le 1<sup>er</sup> février 1885 à Paris, mort le 1<sup>er</sup> juillet 1963 à Washington (U.S.A.).

*Député d'Indre-et-Loire de 1919 à 1928.*

*Député du Loir-et-Cher de 1929 à 1935.*

*Sénateur de Loir-et-Cher de 1934 à 1941.*

*Ministre de l'Intérieur  
de juin 1924 à avril 1925.*

*Ministre de la Justice  
d'octobre 1925 à novembre 1925.*

*Ministre de l'Intérieur  
de novembre 1925 à mars 1926.*

*Ministre de l'Intérieur  
du 19 au 21 juillet 1926*

*Président du Conseil  
et Ministre de l'Intérieur  
du 21 au 25 février 1930.*

*Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-arts  
de décembre 1930 à janvier 1931.*

*Ministre de l'Intérieur  
de juin 1932 à novembre 1933.*

*Président du Conseil  
et Ministre de l'Intérieur  
de novembre 1933 à janvier 1934.*

*Ministre des Travaux publics  
de janvier à juin 1936*

*Ministre d'Etat  
de juin 1936 à juin 1937.*

*Président du Conseil  
de juin 1937 à mars 1938.*

*Vice-Président du Conseil  
d'avril 1938 à juillet 1940.*

Camille Chautemps descend d'une vieille famille républicaine de Savoie. Il

est le fils d'Emile Chautemps, ancien député, ancien ministre et vice-président du Sénat ; le frère de Félix Chautemps, tué à l'Hartmanwillerskopf le 20 janvier 1915 à la tête de sa compagnie ; le neveu d'Alphonse Chautemps qui fut député et sénateur d'Indre-et-Loire. Il commença ses études à Paris, au lycée Charlemagne, et les continua au lycée Marceau de Chartres. (Sa mère possédait près de cette ville une petite propriété et elle avait des attaches familiales dans la région).

En 1902, Alphonse Chautemps, Procureur de la République à Tours fut pressenti pour l'élection législative du 27 avril. Il s'agissait de se porter candidat dans la circonscription de Loches où la retraite de M. Wilson, gendre du Président Grévy, faisait redouter une situation difficile. Désireux de présenter sa candidature, mais insuffisamment informé des habitudes politiques, Alphonse Chautemps s'adressa à son frère, Emile Chautemps, qui était son aîné et possédait une longue expérience des usages de la vie parlementaire. Emile Chautemps pensa à son fils, Camille, qui venait d'atteindre ses 17 ans et que la politique intéressait déjà. Le jeune homme s'installa chez son oncle, se chargea des fonctions de secrétaire, participa à la campagne électorale et fut associé au succès obtenu. Il revint ensuite à Paris, reprit ses études, obtint, en 1904, sa licence de droit et prêta serment devant la Cour de Paris. Docteur en droit en 1906, il fut rappelé cette année-là par Alphonse Chautemps qui préparait sa réélection et souhaitait de nouveau l'assistance de son neveu. Celui-ci se rendit à Tours et rencontra, pendant la campagne électorale, René Besnard, jeune avocat, qui se présenta le 6 mai contre le député sortant, Drake del Castillo. Après l'élection de René Besnard, Camille Chautemps prit le Cabinet d'avocat du nouveau député et s'installa à Tours après s'être fait inscrire au barreau de cette ville. Très rapidement, sa clientèle s'accrut. Ses affaires l'absorbaient au point qu'en 1912, lorsqu'on vint lui demander de prendre la tête de la liste radicale à la mairie, il commença par décliner cette proposition. Sollicité de nouveau avec insistance, il accepta et fut élu adjoint, le maire, M. Pic-Paris, étant un sénateur âgé, pour ainsi dire inamovible dans ses fonctions. Cependant, quelques semaines plus tard, M. Pic-Paris décida de prendre sa retraite, mais, arguant de son ancienneté, il parvint à faire élire maire un professeur du lycée qui était de ses amis. Camille Chautemps atteignait 27 ans, il avait devant lui une carrière qui s'annonçait brillante. Il attendit. Deux ans plus tard, la guerre éclatait. Il contracta un engagement volontaire et partit pour le front. En 1917, il apprit la mort du maire de Tours et fut aussitôt rappelé : les Américains arrivaient en France et installaient à Tours leurs Services de l'arrière. Le poste de maire devenait un véritable poste diplomatique. Camille Chautemps en assumait les charges et les responsabilités sans en

porter le titre. Il réгла de nombreuses questions avec l'Etat-Major américain, prononça d'innombrables discours. Dans bien des circonstances, son éloquence nuancée et convaincante fit merveille. En 1919, il fut enfin élu maire, et, cette même année, il se présenta sur la liste de la Fédération républicaine d'Indre-et-Loire aux élections générales législatives du 16 novembre. Il fut élu en tête de cette liste par 24.894 voix sur 75.483 votants.

Inscrit au parti radical-socialiste, il est membre : de la Commission d'administration générale (1920) ; de la Commission d'hygiène (1923) ; de la Commission des finances (1923). Il s'intéresse particulièrement : aux familles des militaires sous les drapeaux ; au relèvement du traitement de plusieurs catégories de fonctionnaires ; à la création de maisons maternelles ; à la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires et à son remplacement par une taxe à l'importation et à la fabrication ; à la création de nouvelles ressources fiscales ; à la politique sanitaire et aux mesures destinées à fortifier la famille et à favoriser la natalité ; à la répression de la hausse illicite des loyers. A de très nombreuses reprises, il se fait remarquer par ses interventions, toujours très brillantes.

Aux élections générales législatives du 11 mai 1924, il est réélu en tête de la liste d'Union des gauches par 44.420 voix sur 83.071 votants. Dès le 14 juin suivant, il est nommé Ministre de l'Intérieur dans le premier Cabinet Herriot qui sera remplacé, le 17 avril 1925, par le deuxième Cabinet Painlevé. Chautemps sera Ministre de la Justice et Garde des Sceaux dans le troisième Cabinet Painlevé (29 octobre 1925 - 28 novembre 1925). Il se plaisait, à ce propos, à rappeler une anecdote qui amusait toujours ses auditeurs : le bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris vint le voir, conformément à la tradition, pour lui demander une audience, le Conseil de l'Ordre voulant présenter l'hommage du barreau au nouveau Garde des Sceaux. Mais un incident fut soulevé : quand il était parti pour Tours, Chautemps n'avait pas terminé son stage d'avocat à Paris. Quelques années plus tard, après son premier Ministère, il avait été sollicité par des confrères qui souhaitaient le voir se réinscrire au barreau de Paris, et avait accepté. Mais, étant donné qu'il était en cours de stage, il fut inscrit comme avocat stagiaire. Il fit remarquer au bâtonnier, lors de sa visite protocolaire, qu'il ne pouvait amener le Conseil de l'Ordre qui comptait dans son sein des hommes illustres, en particulier l'ancien Président de la République, Alexandre Millerand, pour présenter ses hommages à un avocat stagiaire. Le bâtonnier sembla prendre au sérieux cette remarque pertinente, mais il demanda à Camille Chautemps de lui fixer éventuellement, un rendez-vous. Au jour dit, il arriva, accompagné du Conseil de l'Ordre au grand complet et commença son discours en demandant au Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, de se

résigner à la fin de sa jeunesse : le Conseil de l'Ordre, réuni le matin même, avait en effet décidé de le dispenser du reste de son stage et de l'admettre au Tableau. Solution élégante d'un problème délicat...

Du 28 novembre 1925 au 9 mars 1926, Camille Chautemps est de nouveau Ministre de l'Intérieur dans le huitième Cabinet Aristide Briand. Le 19 juillet 1926, M. Herriot lui confie le même portefeuille dans son deuxième Cabinet qui démissionnera le 21 juillet suivant.

A la Chambre, il est membre de la Commission de la législation civile et criminelle (1925). Il prend part à la discussion : d'un projet de loi fixant le nombre des conseillers municipaux dans les communes des régions libérées ; d'un projet de loi concernant l'élection des conseillers municipaux de Paris ; de l'interpellation de M. Desjardins relative aux événements de Syrie (1925) ; d'un projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à percevoir une taxe sur les locaux meublés (1925) ; d'un projet de loi instituant des mesures destinées à assurer le redressement financier et la stabilisation de la monnaie (1926) ; de propositions de loi relatives aux appellations d'origine des vins (1927) ; d'un projet et de propositions de loi portant rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés. En 1928, il fut la victime du rétablissement de ce scrutin d'arrondissement, proposé par lui, en sa qualité de Ministre de l'Intérieur, avec Léon Blum et Georges Bonnet. Il fut, en effet, battu dans l'Indre-et-Loire où il se présentait dans la circonscription de Chinon. M. Louis Dien l'emporta, au deuxième tour de scrutin, par 9.376 voix contre 9.268 à Camille Chautemps, sur 19.313 votants. Mais le 26 juillet 1929, il se présenta dans le Loir-et-Cher (1<sup>re</sup> circonscription de Blois). Cette élection partielle était destinée à pourvoir le siège de M. Amiot, décédé le 7 juin 1929. Camille Chautemps fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 9.751 voix contre 1.156 à M. Barillet, sur 12.545 votants.

N'appartenant à aucune commission il est entendu au cours de la fixation de la date de discussion d'une interpellation de M. Dorjot relative aux multiples agressions dont sont victimes les chauffeurs de taxi (1929). Le 21 février 1930, appelé par le Président de la République, il constitue son premier Ministère et devient Ministre de l'Intérieur dans ce Cabinet qui démissionnera le 25 février suivant.

En qualité de député, il prend part à la discussion : d'un projet de loi relatif à l'organisation des tribunaux de première instance ; d'un projet de loi portant adoption des mesures destinées à améliorer le marché des vins. Il est nommé Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts par décret du 13 décembre 1930 dans le premier Cabinet Steeg qui remplace le deuxième Cabinet André Tardieu, démissionnaire le 4 décembre précédent, mais ce Minis-

tère disparaît quelques semaines plus tard, le 22 janvier 1931. Retourné à son banc de député, il s'intéresse : au personnel universitaire, à son avancement, au relèvement de son salaire (1931) ; à la viticulture et au commerce des vins (1931).

Aux élections générales législatives du 1<sup>er</sup> mai 1932, il est réélu, au premier tour de scrutin, député de la première circonscription de Blois, par 11.204 voix contre 5.582 à M. Jouy, sur 17.786 votants. Dès le 3 juin 1932, il est nommé Ministre de l'Intérieur dans le troisième Cabinet Herriot qui démissionne le 14 décembre. En qualité de député, il parle dans la discussion d'une interpellation concernant de graves fraudes fiscales récemment découvertes (1932). Il est alors nommé Ministre de l'Intérieur par décret du 18 décembre 1932 dans le premier Cabinet Paul Bonecour. Ce Cabinet est renversé au cours de la deuxième séance du 27 janvier 1933. Chautemps se retire et est de nouveau nommé Ministre de l'Intérieur dans le premier Cabinet Daladier par décret du 31 janvier 1933.

En qualité de député, il se préoccupe des troubles dont sont responsables les « Jeunesses Patriotes ». Le Cabinet Daladier est renversé au cours de la deuxième séance du 23 octobre 1933, et Chautemps se voit confier le même portefeuille par décret du 26 octobre 1933 dans le premier Cabinet Albert Sarraut. Ce Cabinet est renversé le 23 novembre suivant. Chautemps ainsi libéré est nommé Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, par décret du 26 novembre 1933. En qualité de Ministre, il ne cesse de s'inquiéter de la politique sociale, agricole et économique du Gouvernement; des sanctions attachées à la non déclaration d'avoirs étrangers; des bénéfices des professions non commerciales; des licences d'importation; de la taxe sur les employeurs de main-d'œuvre étrangère; de la consolidation de la dette à moyen terme et de la dette flottante. Il est entendu : au cours de la fixation de la date d'interpellations relatives à la catastrophe de Lagny et aux scandales judiciaires (affaire Stavisky); dans la discussion d'interpellations relatives au scandale du Crédit Municipal de Bayonne (1934).

Le 30 janvier 1934, le Cabinet Camille Chautemps a donné sa démission sans qu'un vote de méfiance ait été émis par le Parlement. En qualité de député, Camille Chautemps intervient : dans le débat institué à propos de la fixation de la date de discussion d'interpellations concernant la politique générale du Gouvernement; dans la discussion d'une proposition de résolution relative à la nomination d'une Commission d'enquête. Citons aussi son ordre du jour déposé à la suite de la discussion des interpellations relatives à la catastrophe de Lagny. Il intervient : à propos de l'application faite des « pleins pouvoirs » (1934); dans la discussion de la proposition de résolution tendant à inviter la Commission du suffrage universel à

établir un projet de réforme électorale sur la base de la représentation proportionnelle dans le cadre de la région; dans la discussion du projet de loi tendant à l'approbation d'un programme de travaux concernant la défense nationale; dans la discussion du projet de loi portant réforme fiscale (1934).

Le 23 septembre 1934, il est élu sénateur du Loir-et-Cher à une élection partielle destinée au remplacement de M. Boudin, décédé le 15 juillet précédent. Il emporte le siège au deuxième tour de scrutin, par 345 voix contre 242 à M. Doizy, sur 618 votants. Le 15 janvier 1935, il se démet de son mandat de député.

Au Sénat, il est inscrit au groupe de la gauche démocratique et est membre : de la Commission de l'Administration générale, départementale et communale (1934); des affaires étrangères (1935). Par décret du 24 janvier 1936, il est nommé Ministre des Travaux publics dans le deuxième Cabinet Sarraut. En cette qualité, il est entendu dans la discussion d'une proposition de loi relative aux agents des chemins de fer secondaires (1936); dans la discussion du projet de loi portant modification du régime des retraites des agents des grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général.

Le 4 juin 1936, le Cabinet Sarraut démissionne. Chautemps est alors nommé Ministre d'Etat dans le premier Cabinet Léon Blum par décret du 4 juin 1936. A ce titre, il s'attache à la répression de la hausse injustifiée des prix. A la suite de la limitation par le Sénat, dans la séance du 20 juin 1937, des pleins pouvoirs qu'il demandait, le Cabinet Blum se résout à démissionner sans avoir posé la question de confiance. Camille Chautemps se retire et est nommé Président du Conseil par décret du 22 juin 1937.

En cette qualité, il est entendu dans la discussion : du projet de loi tendant à accorder au Gouvernement des pouvoirs susceptibles d'assurer le redressement financier (1937); du projet de loi tendant à l'octroi de délais aux débiteurs de bonne foi et au règlement de certaines dettes agricoles (1937); du projet de loi tendant à améliorer la situation des personnels de l'Etat et des titulaires de pensions (1927); d'un projet de loi concernant la réouverture, en 1938, de l'Exposition internationale des Arts et Techniques dans la vie moderne (1937); d'une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à ne pas augmenter les taxes sur l'essence automobile (1937). Il analyse les causes qui ont influencé le marché des changes (1938) et intervient dans la discussion d'une interpellation sur les déclarations que le Gouvernement vient de faire à la Chambre et au pays (1938). Au cours de cette discussion et sans qu'un vote ait motivé cette décision, le Cabinet démissionne. Chautemps est nommé pour la quatrième fois, Président du Conseil par décret du 18 janvier 1939.

A ce titre, il dépose sur le Bureau de

la Chambre les projets de loi concernant le placement des travailleurs, leur embauchage et leur débauchage, le statut des délégués du personnel, les conventions collectives du travail, les procédures de conciliation et d'arbitrage, le statut légal de la grève (1939). Il est entendu : dans la discussion sur la politique extérieure du Gouvernement ; pour une communication du Gouvernement, à la suite de laquelle le Cabinet remet sa démission au Président de la République (10 mars 1938). Chautemps est nommé Vice-Président du Conseil et chargé de la coordination des services à la Présidence du Conseil, par décret du 10 avril 1938 (troisième Cabinet Daladier).

En cette qualité, il s'intéresse ; au problème alsacien, et ceci à de très nombreuses reprises, ce problème soulevant d'innombrables difficultés ; aux constructions scolaires ; aux assurés sociaux ; au projet de loi concernant le droit d'auteur et le contrat d'édition. Il se met d'accord avec M. Léon Blum sur le dépôt d'une interpellation de ce dernier concernant les services d'information (1940) ; il répond aux observations de M. Vallat développant une interpellation sur la censure (1940). Il intervient ; au cours d'une interpellation de M. Pezet et expose son point de vue sur les méthodes à employer pour faire de l'information une arme puissante pour la guerre, et un instrument efficace pour la préparation de la paix après la victoire (1940) ; au cours de la discussion d'une interpellation de M. André Albert sur la propagande française et, en particulier, sur le problème de la propagande radiodiffusée sur les ondes courtes (1940) ; au cours d'une interpellation sur le projet de loi portant autorisation d'engagement de dépenses et ouverture de crédits de paiement pour les besoins de la défense nationale. Le 20 mars 1940, le troisième Cabinet Daladier démissionne. Camille Chautemps est nommé vice-président du Conseil le lendemain, 21 mars, dans le premier Cabinet Paul Reynaud qui démissionnera le 16 juin 1940 et sera remplacé le jour même par le Cabinet Pétain qui siègera à Bordeaux. Chautemps sera Ministre d'Etat, vice-président du Conseil dans ce Cabinet dont la tâche est de demander l'armistice. Le 12 juillet, il démissionne et est chargé d'une mission officieuse auprès du Gouvernement des Etats-Unis. En novembre 1940, il part pour Washington où il reste jusqu'en mars 1944, date à laquelle il se rend en Afrique du Nord. A la Libération, il doit répondre de ses activités en tant qu'ancien Ministre du Gouvernement de Pétain. Il repart aux Etats-Unis rentre alors à Paris mais pour un temps assez court. Sa femme et sa fille, née en 1940, habitant Washington, il partage son temps entre Paris et surtout l'Amérique. Ajoutons qu'il a, de son premier mariage, trois enfants ; une fille, veuve du colonel Abrillie, un des chefs de la résistance que les nazis torturèrent sauvagement ; deux fils : Jean, qui combattit dans la division Leclerc et devint journaliste au *Midi-Libre*, et Claude, pilote d'essai, qui

fut aviateur des Forces françaises libres. Camille Chautemps est titulaire de plusieurs décorations, membre de la Ligue des droits de l'homme, et affilié à la Grande Loge de France.

Il vient de mourir, le 1<sup>er</sup> juillet 1963, à Washington, à l'âge de 78 ans.

**CHAUTEMPS (FRANÇOIS, Emile)**, né le 2 mai 1850 à Valleiry (Haute-Savoie), mort le 10 décembre 1918, à Paris-5<sup>e</sup>.

*Député de la Seine de 1889 à 1897.*

*Député de la Haute-Savoie de 1897 à 1905.*

*Sénateur de la Haute-Savoie de 1905 à 1918.*

*Ministre des Colonies du 26 janvier au 1<sup>er</sup> novembre 1895.*

*Ministre de la Marine du 9 au 13 juin 1914.*

Père du précédent, Emile Chautemps reçu docteur en médecine le 18 juin 1875, vint s'établir à Paris dans le quartier des Arts et Métiers. Il devint président de la Société philanthropique savoisiennne de la capitale, délégué cantonal, membre du Comité de la Caisse des écoles et de la commission scolaire du 3<sup>e</sup> arrondissement où il joua un rôle fort actif dans les luttes politiques de l'époque.

Elu conseiller municipal du 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris aux élections de mai 1884, il remplaça M. Murat qui en était membre depuis 1871. Il se déclara autonomiste et accepta le programme du Comité démocratique-socialiste de son arrondissement, qui comportait : la mairie centrale, la suppression des monopoles des grandes Compagnies (eau, gaz, omnibus), la réduction du prix du gaz, l'extension des moyens de transport, l'achèvement du réseau des égouts, l'augmentation de l'approvisionnement d'eau, le développement du service médical à domicile, des hôpitaux, des écoles d'apprentissage et professionnelles, les loyers à bon marché, l'imposition des logements non loués, la commune maîtresse de son administration, de ses finances, de sa police dans les limites compatibles avec l'unité nationale, etc.

Réélu conseiller municipal en 1887, il s'occupa principalement de questions d'hygiène et pendant deux années fut chargé de rapporter le budget de la police. Successivement secrétaire puis vice-président du Conseil municipal, il accéda en février 1889 à la présidence de cette assemblée et se distingua par la direction qu'il sut imprimer aux affaires durant la période de l'Exposition universelle. Il reçut à cette occasion à l'Hôtel de Ville de très nombreuses délégations françaises et étrangères. Il convia au banquet du 11 mai donné en l'honneur du lord-maire de Londres et présidé par M. Carnot, Président de la République, tous les hommes politiques et les artistes, littérateurs et industriels

les plus en renom. Il prit l'initiative du banquet du 18 août, offert au Palais de l'industrie aux maires de toutes les communes de France qui répondirent au nombre de plus de 13.000 Il fut nommé membre du Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine.

Candidat républicain radical-socialiste aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, il mit en tête de son programme politique : la révision de la Constitution dans le sens le plus démocratique, par une Assemblée Constituante ; la suppression du Sénat et de la Présidence de la République ; la liberté de la presse, de réunion et d'association garantie par la Constitution ; la suppression du budget des cultes, le retour à la Nation des biens de main-morte ; la justice gratuite, la magistrature élective ; le droit de l'enfant à l'instruction intégrale (instruction laïque et gratuite) ; le service militaire obligatoire pour tous ; la substitution progressive des milices nationales aux armées permanentes, etc.

En matière économique, il réclamait la suppression des octrois et des taxes de consommation, l'impôt unique et progressif sur le revenu, la révision des contrats ayant aliéné la propriété publique (mines, canaux, chemins de fer) ; la création de caisses de retraite pour les vieillards et les invalides du travail, le droit à l'assistance pour toute personne incapable de travailler ; la suppression de l'intervention du patron dans l'administration des Caisses ouvrières ; la réorganisation de la Banque de France, le crédit au travail, etc.

Il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 10.252 voix contre 5.813 à M. Jacquet, candidat boulangiste sur 16.373 votants. Il se représenta dans la même circonscription, aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893 et retrouva son siège au deuxième tour de scrutin, par 6.240 voix contre 4.775 à M. Champy et 1.403 à M. Donzel, sur 12.764 votants. Mais il ne termina pas cette législature comme député de Paris. A l'occasion d'une élection partielle qui eut lieu le 28 novembre 1897 dans la circonscription de Bonneville (Haute-Savoie) il se fit élire député de son département natal, ayant déjà obtenu en 1895 un siège de conseiller général pour le canton de Chamonix. Il obtint 8.415 voix contre 4.854 à M. Morel-Fredel, sur 13.515 votants. Réélu dans la même circonscription aux élections générales du 8 mai 1898, sans concurrent, par 10.117 voix sur 11.262 votants, il conserva son siège à celles du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 10.448 voix contre 4.859 à M. Grisel, sur 15.553 votants. Il quitta la Chambre le 21 mai 1905 pour entrer au Sénat.

Dès ses premiers contacts avec le Palais-Bourbon, son activité fut intense. Il serait vain de vouloir énumérer les propositions de loi dont il prit l'initiative et ses discours à la tribune où il traita les questions les plus diverses.

Membre du groupe radical-socialiste auquel il resta fidèle toute sa vie, il

appartint d'abord à diverses commissions spéciales, puis à la Commission de la marine, à la Commission de l'armée, à celle du droit d'association, à celle de la presse, à celle des voies navigables et ports maritimes, à celle d'hygiène publique, à celle relative aux usines hydrauliques, à celle du budget, à celle des douanes.

On l'entendit fréquemment dans les débats relatifs à : aux crédits pour l'économie, au mode d'élection du Sénat, au pari mutuel, à la laïcisation des hôpitaux, au travail des femmes dans l'industrie, etc.

Il fut nommé Ministre des Colonies dans le troisième Cabinet Ribot du 26 janvier 1895. En cette qualité, il soutint le budget de son Ministère pour l'exercice 1895 (1895). Il abandonna son portefeuille à la chute du Ministère, le 28 octobre 1895 et expédia les affaires courantes jusqu'à la formation du nouveau Cabinet, le 1<sup>er</sup> novembre 1895. Il participa en outre à la discussion d'interpellations concernant la politique du Gouvernement dans nos colonies d'Afrique occidentale française et se fit entendre sur le budget des colonies de l'exercice 1898 (1898).

Il entra au Sénat le 21 mai 1905, à l'occasion d'une élection partielle destinée à remplacer M. André Folliet décédé le 22 mars précédent. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 317 voix contre 281 à M. Jean Mercier également député, sur 647 votants. Il retrouva son siège au renouvellement triennal du 3 janvier 1909, au troisième tour de scrutin, par 315 voix sur 639 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique de la Haute Assemblée, il appartint à diverses commissions spéciales. Son activité fut aussi intense au Sénat qu'à la Chambre, s'intéressant aux questions d'armement, surtout d'armement naval. Il avait notamment passionnément discuté du choix des meilleures poudres, et savait tirer parti de l'autorité qu'il avait conservée dans le monde colonial. Il n'est guère de discussions auxquelles il n'ait participé, ne redoutant pas de soulever autour de lui des polémiques qui le mettaient aux prises avec des adversaires aussi ardents que lui. Il devint Ministre de la Marine le 9 juin 1914 dans le quatrième Cabinet Ribot, mais ce Cabinet ne vécut que cinq jours. Il fut remplacé, le 13 juin, par le premier Cabinet Viviani.

Le 3 janvier 1918, Emile Chautemps fut élu vice-président du Sénat mais n'eut pas la possibilité d'en remplir les fonctions. Il devait mourir en cours de mandat, le 10 décembre de la même année, à l'hôpital du Panthéon, rue Lhomond (5<sup>e</sup> arrondissement), hôpital qu'il avait créé. Il avait 68 ans.

Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du 17 décembre 1918, par M. Antonin Dubost : « Bien qu'il eut la satisfaction de connaître le triomphe pour lequel il avait lui-même tant travaillé, et souffert, déclara-t-il, il meurt

trop tôt pour l'activité qu'il était encore capable d'offrir à son pays, car Chautemps était un homme d'action et de lutte, et, jusqu'à ses derniers jours, nous l'avons vu redevenir médecin, et se passionner pour de grandes questions d'hygiène publique... Ses adversaires les plus systématiques durent, d'ailleurs, s'incliner respectueusement devant la noblesse d'âme avec laquelle il reçut sans fléchir les plus terribles coups du sort. Durant la guerre son courage ne faiblit jamais, mais hélas ! sa vitalité n'en fut pas moins atteinte et ce vaillant lutteur est allé rejoindre ses trois fils morts au champ d'honneur. »

**CHAUTEMPS** (MARIÉ, Félix), né le 14 août 1877 à Paris, mort au champ d'honneur au combat de Silberlock (Haut-Rhin) le 20 janvier 1915.

*Député de la Savoie de 1906 à 1914.*

Fils du précédent, Félix Chautemps, ses études secondaires terminées, s'inscrivit à la Faculté de droit, puis se fit recevoir avocat à la Cour d'Appel de Paris. Il était délégué de la Guinée au Conseil supérieur des Colonies, lorsqu'il se présenta aux élections générales législatives du 6 mai 1906 dans la circonscription d'Albertville (Savoie). Il fut élu, au premier tour de scrutin, par 4.502 voix contre 3.729 à M. Auguste Proust, député sortant, sur 8.323 votants. Inscrit au groupe radical-socialiste, il siégea en qualité de secrétaire au bureau d'âge. Il n'avait alors que 29 ans. Membre de diverses commissions spéciales et de la Commission des travaux publics et des chemins de fer, puis de la Commission des économies, il déposa un certain nombre de propositions de loi : sur la vente des armes (1907) ; sur la nationalité (1908) ; sur les baudets destinés à la production mulassière (1909) ; sur la création dans l'administration des haras, d'un effectif de 200 baudets reproducteurs (1909) ; sur les marchés de l'Etat (1909) ; sur le divorce (1910). Il prit part, à la tribune à la discussion : du budget de l'agriculture et de celui de la guerre de l'exercice 1907 (1906) ; du budget des postes et télégraphes de l'exercice 1908 (1907) ; du budget de l'agriculture et du budget de la guerre de l'exercice 1909 (1908) ; du projet et des propositions de loi concernant la réforme des conseils de guerre (1909) ; du budget de l'intérieur et du budget des finances de l'exercice 1910 (1909) ; du budget de la guerre de l'exercice 1910 (1910). Il interpella en outre le Gouvernement sur la mort de trois cavaliers du 19<sup>e</sup> régiment de dragons, à Carcassonne (1910).

Réélu aux élections générales du 24 avril 1910, au premier tour de scrutin, par 4.585 voix contre 3.464 à M. Milliaud, sur 8.144 votants, il entra à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, à la Commission du budget pour les exercices 1911, 1912, 1913 et 1914 et

à la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette. Son activité fut plus intense encore que sous la législature précédente. Auteur de plusieurs propositions de loi : concernant la titularisation de tous les gardiens de batterie auxiliaires (1910), tendant à modifier l'article 381 du Code civil relatif à la puissance paternelle (1911), ayant pour objet de compléter l'article 22 de la loi du 9 avril 1898 concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail (1913), tendant à modifier et à compléter la loi du 21 mars 1905, notamment en ce qui concerne la préparation militaire, le service actif et les exercices de réserve (1913), ayant pour objet d'interdire la vente, la circulation et la fumerie de l'opium en France et dans les colonies françaises, ainsi que la vente, la circulation et l'emploi sans prescriptions médicales, de la morphine, de la cocaïne et de toutes substances analogues (1913), il fut chargé de rapporter : le budget des services pénitentiaires de l'exercice 1911 (1910), le budget de l'intérieur de l'exercice 1912 (1911), le budget de l'intérieur de l'exercice 1913 (1912), le budget des conventions et garanties d'intérêt de l'exercice 1914 (1914). Elu secrétaire de la Chambre à l'ouverture de la session ordinaire de 1910, il conserva ces fonctions durant deux années. Il se fit entendre au cours de nombreuses discussions, parmi lesquelles on peut citer : le budget des travaux publics de l'exercice 1911 et celui des services pénitentiaires du même exercice (en qualité de rapporteur) (1911), le budget des colonies du même exercice et celui de l'intérieur (en qualité de rapporteur) (1911), la loi de finances du même exercice (1911), le budget de l'intérieur de l'exercice 1912 (en qualité de rapporteur) (1911), les interpellations relatives à la Tunisie (1912), le budget de l'intérieur de l'exercice 1913 (en qualité de rapporteur) (1912), les interpellations sur les instituteurs et l'enseignement primaire (1912), le projet de loi concernant l'amnistie (1912), le projet de loi relatif à la durée du service dans l'armée active (1913), les conclusions de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette (1914).

Il subit un échec aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, n'ayant obtenu au deuxième tour de scrutin que 4.113 voix contre 4.278 à M. Jean Sibuet qui lui succéda, sur 8.448 votants.

Quelques mois plus tard éclatait le premier grand conflit mondial. Parti comme sergent sur le front en août 1914, il devait être nommé lieutenant sur le champ de bataille et décoré de la Légion d'honneur. Il fut tué le 20 janvier 1915, à 38 ans, à la bataille de Silberlock, en Alsace, dans la région de Thann, en entraînant ses chasseurs à l'assaut d'une position ennemie. Il avait perdu son frère Maurice en 1914 et son frère Henry, assassiné en A.O.F. en service commandé.

Ses obsèques eurent lieu à Vallières (Haute-Savoie), le 18 septembre 1921.

**CHAUVEAU (CLAUDE)**, né le 22 août 1861, à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or), mort le 27 février 1940 à Pouilly-en-Auxois.

*Sénateur de la Côte-d'Or de 1910 à 1940.*

*Ministre de l'Agriculture  
du 20 février au 3 juin 1932*

Fils d'un sellier de Pouilly-en-Auxois, Claude Chauveau, enfant studieux et intelligent, put faire ses études secondaires au petit séminaire de Plombières-lès-Dijon, grâce à une aide bienveillante. Il put ensuite, au prix de grosses difficultés matérielles et de privations, entreprendre à Paris des études de médecine, et les achever en 1888. Il fonda dans la capitale, en 1889, une clinique modeste consacrée à l'oto-rhino-laryngologie.

Elève du professeur Fauvel, il accomplit des séjours dans les Facultés d'Allemagne et d'Autriche, et, devenu un des maîtres incontestés de sa spécialité, fut chargé de la laryngologie à l'hôpital Emile-Loubet. Il édita une collection d'ouvrages français et étrangers sur cette branche de la médecine et collabora à de nombreuses revues médicales, parmi lesquelles : *Le journal de médecine interne, Le Journal des Praticiens, La France médicale, La Revue de clinique et de thérapeutique, Les Archives de thérapeutiques, Les Archives de parasitologie, Les Archives générales de médecine, Le Journal de clinique et de thérapeutique infantile*, etc. Il assura, à partir de 1902, la direction des *Archives internationales de laryngologie*.

Auteur d'importantes communications aux congrès d'oto-rhino-laryngologie, il publia de nombreux ouvrages sur l'anatomie, la pathologie du pharynx, et une *Histoire des maladies du pharynx*; en collaboration avec le professeur Hang : *L'hygiène de l'oreille*, avec le professeur Neumayer : *L'hygiène du nez, de la gorge et du larynx*, avec le professeur Hamerschlag : *La thérapeutique des maladies de l'oreille*, avec le professeur Heindl : *La thérapeutique des maladies de la bouche, du pharynx et du larynx*. Il couronnait sa carrière en 1913 par une imposante *Histoire de l'otologie française*, préfacée par le professeur Politzer. Il créa une collection médicale qui porta son nom.

Attiré par la politique, il tenta, en 1899, à l'occasion d'une élection partielle, de se faire élire conseiller municipal de Pouilly-en-Auxois, mais subit un échec. Il ne fut élu qu'en 1900 pour conserver ce mandat jusqu'en 1925, date à laquelle il fut battu d'une voix, lors du renouvellement du Conseil municipal.

Conseiller général de la Côte-d'Or pour représenter le canton d'Arnay-le-Duc de 1913 à 1940, il présida l'Assemblée départementale de 1919 à sa mort.

Il devint sénateur de la Côte-d'Or le 19 juin 1910, à l'occasion d'une élection partielle destinée à remplacer M. Henri Ricard, décédé le 20 mars précédent. Il emporta le siège au premier tour de

scrutin par 552 voix contre 450 au général André, sur 1.008 votants. Inscrit au groupe des indépendants, puis de l'union républicaine, il appartient à diverses commissions spéciales. Représentant un pays viticole, il participa à la discussion d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire pour allocations aux viticulteurs (1910).

Réélu au renouvellement du 7 janvier 1912, toujours au premier tour de scrutin, par 713 voix sur 1.009 votants, il siégea dans plusieurs commissions *ad hoc* et se fit entendre dans la discussion du budget de l'agriculture de l'exercice 1913 (1913) et du budget de l'agriculture de l'exercice 1914 (1914). En 1916, il déposa une proposition de loi tendant à faciliter le remembrement de la propriété rurale, dont il fut nommé rapporteur et qu'il soutint à la tribune en 1917. Cette même année, il fut membre de la Commission chargée de l'étude de l'organisation économique pendant et après la guerre. En 1918, il déposa une proposition de loi ayant pour objet de donner des encouragements spéciaux au labourage mécanique qu'il fut chargé de rapporter. Il rapporta également sa proposition de loi tendant à donner des encouragements spéciaux au labourage des terres abandonnées. Il faut noter aussi sa proposition de loi ayant pour objet l'institution d'un Comité central de culture mécanique et la création de stations expérimentales. Il participa également à la modification de la législation des pensions des armées de terre et de mer. Il s'intéressa tout particulièrement à l'intensification de la production agricole pendant et après la guerre. En 1919, il rapporta le projet de loi adopté par la Chambre des Députés sur la délimitation, le lotissement et le remembrement des propriétés foncières dans les régions dévastées et le soutint à la tribune. En 1920, il intervint dans la discussion des interpellations sur les ressources coloniales et déposa une proposition de loi relative aux forêts de protection et au régime des bois des particuliers. Cette même année, il fut nommé membre de la Commission des douanes et de la Commission de l'agriculture.

Il retrouva son siège au renouvellement du 9 janvier 1921, toujours au premier tour de scrutin, par 843 voix sur 996 votants. Membre de la Commission de l'agriculture, de celle de l'hygiène, assistance, assurance et prévoyance sociales, et de celle de comptabilité, il se fit entendre au cours de la discussion du budget de l'agriculture de l'exercice 1921, s'intéressa au défrichement de forêts, au régime forestier de la Guadeloupe et de la Martinique, aux forêts de protection, etc. En 1922, il fut nommé président de la Commission de l'hygiène, de l'assistance, de l'assurance et de la prévoyance sociales, et parla à ce titre dans la discussion de la proposition de loi étendant la législation sur les accidents du travail aux domestiques. Il intervint également sur le projet de loi relatif aux chambres d'agriculture. En 1923, il s'intéressa au budget du Ministère de l'Agriculture et

à la surveillance des établissements de bienfaisance privés. En 1924, il déposa un rapport sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, concernant les diverses mesures à prendre contre les incendies de forêts et le soutint à la tribune ; il parla au cours des interpellations sur les accords de Londres, et rapporta la proposition de loi tendant à faciliter la création d'unions de coopératives agricoles et de coopératives de consommation, en vue de l'abaissement du coût de la vie. En 1925, il s'intéressa aux établissements de bienfaisance privés, au budget de l'hygiène et aux assurances sociales, en 1926, au contrôle sanitaire des immigrants, aux accidents du travail et aux assurances sociales ; en 1927, à la répression des fraudes sur les sirops et liqueurs de cassis, aux assurances sociales (en qualité de rapporteur), aux sociétés de secours mutuels ; en 1928, à la protection de la santé publique, aux habitations à bon marché, à l'élevage du mouton ; en 1929, à l'application des assurances sociales à l'agriculture et encore aux assurances sociales (en qualité de rapporteur) ; en 1930, il continua à défendre la loi sur les assurances sociales ; en 1931, il s'occupa des coopératives agricoles, de l'exercice de la médecine, de la perception des cotisations des assurances sociales, du droit des bouilleurs de cru.

Le 20 février 1932, il fut nommé Ministre de l'Agriculture dans le troisième cabinet André Tardieu et en cette qualité soutint le budget de son Ministère. Il dut se démettre de son portefeuille le 10 mai suivant, à la chute du cabinet et expédia les affaires courantes jusqu'au 3 juin.

En 1933, rapporteur de la Commission des Finances, il assura le vote du projet de loi relatif à la défense du marché du blé, et rapporta le budget de l'agriculture, ainsi qu'en 1934. En 1935, il eut encore l'occasion de s'occuper de la modification de la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales et s'intéressa à l'assainissement des marchés du vin et de la viande, aux accidents du travail, à la Caisse générale de garantie, à l'attribution de prêts à court terme aux producteurs de blé et au budget de l'agriculture ; en 1936, aux inondations du Sud-Est, à la production des mistelles et des vins doux naturels, à l'industrie des pâtes de cellulose, au crédit agricole, à l'arrachage facultatif des vignes, à l'office national interprofessionnel du blé et au budget de l'agriculture ; en 1937, aux appellations d'origine contrôlées, à la prophylaxie de la fièvre aphteuse, aux subventions à la Société nationale d'acclimatation de France, et rapporta encore le budget de l'agriculture ; en 1938, il rapporta le projet de loi tendant à modifier la loi sur les accidents du travail, se fit entendre sur la médecine vétérinaire et rapporta une fois de plus le budget de l'agriculture. En 1939, il se préoccupa de l'accord international pour la réglementation de la production et de l'écoulement du sucre sur le marché mondial, conclu à Londres le 6 mai 1937.

À la séance du 29 février 1940, le Président Jules Jeanneret annonçait son décès au Sénat. Il venait de s'éteindre l'avant-veille, à Pouilly-en-Auxois, à l'âge de 79 ans. « Nous ne le verrons plus, déclara-t-il, à la place qu'il venait prendre fidèlement ici. Retrouvons-le dans les lignes que voici, écrites en tête d'un de ses livres : « C'est vers la terre que sont allées les nostalgies de mon adolescence studieuse. C'est près de la terre que dans la maturité de ma vie, je trouve le repos et la paix, en attendant l'heure où, accueillante, elle me prendra dans son sein, comme fait une mère de son enfant lassé. » La terre d'Auxois va recevoir notre collègue. Qu'elle lui soit légère, il l'aima bien. Notre pensée l'y rejoint, faite de nos regrets attristés. »

C'est sur son initiative que fut organisé le concours de culture mécanique de Grignon. Il avait fondé dans son département un syndicat d'élevage des chevaux de gros trait, et avait publié des articles sur les forêts, le remembrement, le cadastre.

En plus des ouvrages cités plus haut, il publia : *La France agricole et la guerre*, 2 volumes (1916-1918) ; *Les assurances sociales* (1926) ; *Commentaire juridique, financier et administratif* (1928).

**CHAUVEAU** (FRANCK, JOSEPH, CHARLES), dit FRANCK-CHAUVEAU, né le 1<sup>er</sup> septembre 1846, mort le 30 mars 1921.

*Député de l'Oise de 1876 à 1885*  
*Sénateur de l'Oise de 1888 à 1906.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COSGAY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 76).

Le 10 janvier 1869, il est élu secrétaire du Sénat. Il le restera jusqu'en 1892. Membre de diverses commissions spéciales, il est chargé de rapporter le projet de loi adopté par la Chambre des Députés tendant à autoriser le Gouvernement à négocier une prorogation de cinq années de la réforme judiciaire en Egypte (1899). Le 27 janvier 1890, il est nommé membre de la Commission d'Instruction de la Haute-Cour de Justice. Il prend part à la discussion : du projet de loi relatif au service d'état-major et à la révision de la loi du 20 mars 1880 (1890), du projet de loi tendant à proroger pour une nouvelle période de sept années la loi du 27 juin 1887, concédant aux administrateurs des communes mixtes en territoire civil le droit de répression par voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat (1890), du budget général de l'exercice 1891 (1890), du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes (en qualité de rapporteur) (1891), du budget de l'Algérie de l'exercice 1892 (1891), du projet de loi relatif

à l'exercice de la médecine (1892), de son rapport sur les modifications à introduire dans la législation et dans l'organisation des divers services de l'Algérie (1893 et 1894), de la loi de finances de l'exercice 1895 (1894), du projet de loi relatif aux droits des enfants naturels dans la succession de leur père et mère (1895), du budget des colonies de l'exercice 1896 (1895), du projet de loi ayant pour but d'autoriser le protectorat de l'Annam et du Tonkin à contracter un emprunt (1896), de l'interpellation sur les chemins de fer du Sud (1896), des interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement (1896). Nommé vice-président de la Commission des finances cette même année, il prend part en cette qualité aux projets de loi portant ouverture de crédits extraordinaires (1896).

Le 3 janvier 1897, il est réélu Sénateur de l'Oise, au premier tour de scrutin, par 671 voix, sur 1.096 votants. Il retrouve son siège de vice-président de la Commission des finances et participe à ce titre à tous les débats budgétaires.

Le 13 janvier 1898, il devient vice-président du Sénat, et intervient dans la discussion : du projet de loi sur le placement des ouvriers et employés (1898), du projet de loi adopté par la Chambre des Députés ayant pour objet d'accorder des encouragements à la culture du chanvre (1898), et des projets financiers (1898), en sa qualité de vice-président de la Commission des finances. Il parle en outre sur la proposition de loi tendant à faciliter la constitution et le maintien de la petite propriété rurale (1898), sur le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, relatif aux chemins de fer d'Indo-Chine (en qualité de rapporteur) (1898). Le 12 janvier 1899, il retrouve son fauteuil de vice-président et préside, à ce titre, une partie de la séance de l'Assemblée Nationale pour l'élection du président de la République en remplacement de M. Félix Faure décédé (1899). Réélu vice-président du Sénat le 5 février 1900, il s'intéresse à la modification de la loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1900), à l'amnistie (1900) et interpelle le Gouvernement sur la mesure prise à l'égard du général Jamont (1900). Toujours vice-président du Sénat le 10 janvier 1901, il prend part aux diverses discussions budgétaires ainsi qu'à celle du projet de loi adopté par la Chambre des Députés sur la protection de la santé publique (1901). En 1902, il déclare décliner toute candidature aux fonctions de vice-président de la Haute-Assemblée, et se fait entendre au cours du débat sur la proposition de loi relative au placement des ouvriers et employés des deux sexes. En 1903, il s'intéresse au budget du commerce et en 1904, à l'emprunt sollicité par le département de la Seine.

Au renouvellement du 7 janvier 1906, il subit un échec, n'obtenant, au deuxième tour de scrutin, que 527 voix contre 577 à M. Dupont, sur 1.109 votants.

Durant sa longue carrière, il vota contre le général Boulanger et prit, en 1896, l'initiative de la résistance au Ministère Léon Bourgeois, dont l'hostilité du Sénat provoqua la chute. Membre de la Commission d'instruction de la Haute-Cour de Justice, lors du procès Derouède, Buffet et Guérin, il fit partie de la minorité opposée aux poursuites. En dehors de la politique, il était secrétaire de la société de législation comparée, aux publications de laquelle il collaborait.

Il mourut le 30 mars 1921, âgé de 75 ans.

**CHAUVEL** (GEORGES, LOUIS), né le 20 mai 1902 à Quimper (Finistère).

*Député proclamé de l'Oise en 1932*

Georges Chauvel a fait ses études secondaires au Lycée de Quimper, au Lycée de Nantes, à l'Ecole des Roches et au Lycée Louis-le-Grand.

Bachelier ès sciences et philosophie en 1919, il entre à l'Ecole des Sciences politiques en 1920. Licencié en droit de la Faculté de Paris en 1922, il abandonne provisoirement ses études pour servir dans les chars de combat et est démobilisé en février 1924. Il s'inscrit au stage du Barreau de Paris en avril de la même année et le mois suivant soutient brillamment sa thèse de doctorat en droit.

Inscrit au tableau des avocats en avril 1929, il est, l'année suivante, chargé de mission au Cabinet du Ministre du Commerce, puis chargé de mission au Cabinet du Ministre des Finances en 1931.

Ces contacts avec la vie politique, l'amènent à se présenter aux élections générales législatives des 1<sup>re</sup> et 8 mai 1932 dans la deuxième circonscription de Senlis. Il fut proclamé élu au deuxième tour de scrutin par 6.228 voix contre 6.200 à M. Uhry et 980 à M. Brault, sur 13.549 votants. Il s'inscrit au groupe de la gauche indépendante et appartient à la Commission de l'aéronautique, à la Commission de la marine militaire et à la Commission des régions libérées. Mais, son élection fut contestée par M. Uhry, député sortant, qui prétendait que les opérations électorales avaient été faussées par certaines irrégularités. L'affaire vint en discussion à la 1<sup>re</sup> séance du 17 novembre 1932, et le rapporteur, M. Lotz, conclut à l'invalidation de M. Chauvel. Un amendement présenté par M. André Bardon et plusieurs de ses collègues s'opposa aux conclusions du rapporteur. Mais cet amendement fut repoussé au scrutin. Un nouvel amendement présenté par M. Sabiani tendit à l'ouverture d'une enquête, mais il fut également rejeté au scrutin. En conséquence, l'élection de M. Chauvel fut invalidée. Une élection partielle eut lieu le 22 janvier 1933 pour combler le siège vacant. M. Jules Uhry l'emporta au deuxième tour de scrutin par 5.997

voix contre 5.627 à M. Chauvel et 1.324 à M. Vaillant-Couturier, sur 12.949 votants.

Ce fut la fin d'une carrière politique de courte durée. Lorsque survint le deuxième conflit mondial, Georges Chauvel fut mobilisé en 1939 dans l'aviation et rendu à la vie civile en 1940. Il se lança alors dans la Résistance, plus particulièrement dans la Résistance judiciaire et appartint au groupement « Ceux de la Résistance ».

Il fut avocat de M. Edouard Daladier, avec Maître Maurice Ribet, au procès de Riom.

Il participa ensuite à la bataille de la libération de Paris et, arrêté par les Allemands, fut interné à Fresnes en février 1944.

Depuis 1945, ses activités sont principalement professionnelles et économiques. Il est conseiller municipal de Combril (Finistère) depuis 1953.

M. Georges Chauvel est Chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de guerre 1939-1945 et décoré de la Rosette de la Résistance.

**CHAVIÈRE** (EMMANUEL, JEAN, JULES), né le 13 août 1850 à Gand (Belgique), mort le 2 juin 1910 à Paris-15<sup>e</sup>.

*Député de la Seine de 1893 à 1910.*

Né en Belgique de parents français (son père était directeur des travaux du chemin de fer d'Alost à Gand) Emmanuel Chauvière travailla d'abord comme correcteur d'imprimerie, mais installé à Paris, débuta de fort bonne heure dans l'action politique. En 1868, disciple de Blanqui, il prit part à la manifestation Baudin, et fut condamné à un mois de prison pour blessures à un agent ; en avril 1869, il eut une nouvelle condamnation à six mois de prison pour avoir prononcé un discours contre le Gouvernement impérial, mais fut amnistié au 15 août.

Sergent-major des francs-tireurs de l'Île-de-France pendant le siège de Paris, il fut, après l'armistice, garde national au 82<sup>e</sup> bataillon. Secrétaire du général de la Commune, Duval, qui fut pris les armes à la main, le 4 avril 1871, au plateau de Châtillon, il fut condamné à cinq ans de prison et cinq ans de surveillance, et réussit à gagner la Belgique. A Bruxelles, il exerça des professions diverses, fonda le journal *Les Droits du Peuple*, et organisa l'Association des Cercles réunis. Lors de l'amnistie, il revint à Paris et trouva une place à l'Imprimerie nationale. Il fonda l'Association des chevaliers du travail, et collabora au *Cri du Peuple*, à *La Lanterne*, à *L'Homme libre*, à *La petite République*. Il avait publié en 1872 un ouvrage intitulé : *l'Histoire devant la Raison et devant la Vérité*. Etant retourné en Belgique « pour combattre l'influence de la Cour » et y propager les idées socialistes, il en fut deux fois expulsé.

Après annulation d'une première élection en 1887, il fut élu, le 5 mai 1888, conseiller municipal du quartier de Javel, et le resta jusqu'en 1893.

Il se présenta comme socialiste blanquiste aux élections générales législatives du 29 septembre 1889 dans la deuxième circonscription du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il subit un échec cuisant en ne recueillant que 1.138 voix contre 1.616 à M. Humbert et 4.209 au candidat boulangiste Laguerre qui fut élu, sur 7.377 votants.

Il fit de nouveau acte de candidature aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893 dans la même circonscription. Son programme se résumait ainsi : « Triomphe de la République en Europe avec ses conséquences ; décentralisation administrative, autonomie de la Commune, sauf pour tout ce qui peut nuire à l'unité nationale ; intervention de l'Etat en faveur des essais d'émancipation des socialistes et des républicains, partout où ces efforts se produisent ; Etats-Unis d'Europe ; armement général du peuple, bataillons d'adultes, suppression des armées permanentes ; organisations régionales et communales des milices ; permanence des cadres utilisés à des opérations administratives ou à des travaux publics ; liberté absolue d'association ; laïcisation absolue partout et en tout ; le droit commun pour tous ; mandat impératif inscrit dans la loi ; toute-puissance des assemblées primaires légalement organisées. Utilisation du privilège financier de la Chambre pour réduire le Sénat ou application du *referendum* libre pour connaître le sentiment des citoyens électeurs. »

Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 3.705 voix contre 2.917 à M. Laguerre, sur 6.870 votants. Inscrit au groupe des socialistes révolutionnaires, il appartint à diverses commissions spéciales, et manifesta d'emblée une grande activité. Il déposa des propositions de loi : tendant à remettre à l'Imprimerie nationale tous les travaux de l'Etat et à faire exécuter les travaux par les Chambres syndicales ouvrières de la Fédération du livre (1894), sur la faculté du mandat impératif dans l'exercice des fonctions législatives (1894), sur la Caisse des retraites en faveur des invalides et des vieillards (1897), ayant pour objet le relèvement des droits de douane sur diverses matières propres à la fabrication du papier (1897).

Il interpella le Gouvernement sur l'installation du Préfet de la Seine à l'Hôtel de Ville de Paris (1894) ; participa à la discussion : du budget des postes et télégraphes et de la loi de finances de l'exercice 1895 (1895), des interpellations relatives à la révocation d'un trésorier-payeur général et à la prédominance des juifs dans l'administration française, et sur les dangers de l'infiltration incessante de la race juive (1895), du budget de l'Imprimerie nationale et de celui de la guerre de l'exercice 1896 (1895), du budget de l'intérieur et des cultes et de

celui de l'imprimerie nationale de l'exercice 1897 (1896), de l'interpellation sur les mesures à prendre contre le chômage (1897); des budgets du commerce, de l'instruction publique et des Beaux-arts de l'exercice 1898 (1897), du projet de loi portant approbation d'une convention passée entre le Ministre de l'Intérieur et la Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy (1897), du budget de l'imprimerie nationale de l'exercice 1898 (1898).

Réélu aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, au deuxième tour de scrutin, par 4.653 voix contre 4.152 à M. Chérioux, sur 9.048 votants, il siégea dans diverses commissions et notamment à celle du suffrage universel. Il présenta plusieurs propositions de loi : sur la Caisse des retraites en faveur des infirmes et des vieillards (1898), tendant à la création d'un bureau de contrôle des papiers fabriqués en France (1898), ayant pour but d'organiser la gratuité de l'enseignement secondaire pour les chefs de famille et tuteurs ne disposant pas de ressources suffisantes (1899), tendant à créer dans le quartier de Javel un bureau de postes, télégraphes et téléphones (1901 et 1902), tendant à autoriser une loterie en faveur de la « Société de l'allaitement maternel et des refuges-ouvriers pour les femmes enceintes » (1902). Il se fit entendre à la tribune au cours de la discussion : des budgets des cultes, de l'instruction publique, de l'imprimerie nationale, de la guerre et de la loi de finances de l'exercice 1899 (1899), des budgets de l'intérieur, des cultes, de l'imprimerie nationale, des Beaux-arts, des postes et télégraphes et de la guerre, de l'exercice 1900 (1900), de la proposition de loi relative au placement des employés et ouvriers (1900), des budgets de l'intérieur, de l'instruction publique, de l'imprimerie nationale, des postes et télégraphes et de la guerre de l'exercice 1901 (1900), du projet et des propositions de loi concernant le contrat et le droit d'association (1901), du projet et des propositions de loi concernant les Caisses de retraites ouvrières (1901), des budgets de la justice et des postes et télégraphes de l'exercice 1902 (1902).

Il retrouva son siège aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, au deuxième tour de scrutin, par 6.228 voix, contre 4.297 à M. Thiébaud, sur 10.717 votants. Membre de diverses commissions et notamment de la Commission relative au régime du gaz de Paris, et de la Commission du travail, il fut l'auteur de diverses propositions de loi et divers projets de résolution : ayant pour objet l'assimilation des ouvriers et employés de la navigation, quant à la durée des heures de travail, aux autres corporations ouvrières (1903), tendant à établir définitivement la Caisse des retraites des employés et ouvriers de l'imprimerie nationale (1903), tendant à la fixation d'un salaire minimum journalier de 5 francs pour les ouvriers, ouvrières et employés du petit personnel du garde-meubles (1904), tendant à autoriser une loterie, dite nationale, en

faveur de la crèche de la rue Violet, du dispensaire de la rue de la Convention, et du sanatorium pour enfants faibles d'Isches (Vosges) (1904), ayant pour objet d'assurer définitivement à l'imprimerie nationale les impressions des Ministères et des Administrations centrales (1904), concernant le marchandage (1905), interdisant la publication des débats correctionnels (1905), ayant pour objet de placer sous l'autorité des Conseils municipaux les services de bateaux à voyageurs, et de mettre sous le droit commun les ouvriers et employés de ces services (1905), tendant à ramener les lois qui accordent aux sous-officiers la plupart des emplois administratifs, au principe de la déclaration des droits de l'homme, qui n'admet d'autres obstacles au recrutement des employés de l'Etat et des villes que le manque de vertu et de talent (1905), portant création aux abattoirs de la rive gauche d'un bureau de poste complet (1905). Il prit part en outre aux débats sur : le budget du commerce et de l'industrie et la loi de finances de l'exercice 1903 (1903), des propositions de loi sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et incurables (1903), les budgets de l'imprimerie nationale et des Beaux-arts de l'exercice 1904 (1903), le projet de loi adopté par le Sénat, concernant la contribution des patentes (1903), le projet et les propositions de loi tendant à l'établissement d'un impôt sur le revenu (1904), le budget de l'imprimerie nationale de l'exercice 1905 (1904), les propositions de loi concernant les Caisses de retraites ouvrières (1905), les budgets de l'imprimerie nationale, des Beaux-arts et des postes et télégraphes de l'exercice 1906 (1905).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 6 mai 1906 où il emporta son siège au premier tour de scrutin, par 6.979 voix, contre 2.842 à M. d'Aramon et 2.124 à M. Chéradame, sur 12.533 votants. Inscrit au groupe des socialistes unifiés, il appartient à diverses commissions spéciales. Il déposa trois propositions de résolution, la première tendant à ce que les peines accessoires, notamment l'interdiction de séjour, ne soient pas appliquées aux délits de grève, de presse ou d'opinion (1910), la seconde tendant à interdire aux propriétaires d'immeubles sinistrés de profiter de la crise pour augmenter les loyers ou, en cas de refus, de procéder à l'expulsion de leurs locataires eux-mêmes sinistrés (1910), la troisième ayant pour objet d'inviter le Gouvernement à engager des négociations avec la Suisse en vue d'apporter des modifications à la Convention de Berne du 20 octobre 1906, en ce qui concerne les magnéto (1910). On l'entendit au cours de la discussion : du budget des postes et télégraphes et de la loi de finances de l'exercice 1907 (1906), des budgets du commerce, des beaux-arts, des services pénitentiaires, des colonies et de l'imprimerie nationale, de l'exercice 1908 (1907), des budgets de l'imprimerie nationale, de l'agriculture, de l'intérieur, des

services pénitentiaires et de la guerre, de l'exercice 1909 (1908), des propositions de loi tendant à modifier le tarif général des douanes (1909), des budgets de l'intérieur, des services pénitentiaires, de l'agriculture, de l'imprimerie nationale, des travaux publics, de la guerre, de la marine et de la loi de finances de l'exercice 1910 (1909 et 1910).

Il fut encore réélu aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au deuxième tour de scrutin, par 5.151 voix contre 4.609 à M. Chérioux et 4.051 à M. d'Aramon, sur 13.957 votants, mais n'eut pas le temps de siéger. Il mourut le 2 juin de la même année, dans l'arrondissement qu'il représentait pendant dix-sept années. Il était âgé de 60 ans. Son décès fut annoncé à la Chambre à la séance du 3 juin, par le Président Henri Brisson : « Au dehors, déclara-t-il, sa vie se passait à créer, à diriger en partie, à développer des œuvres philanthropiques de toute sorte, où il était aidé du concours de Mme Chauvière, non moins passionnée que lui pour faire le bien : allaitement maternel, dispensaires, crèches, son activité s'étendait à toutes ces créations si utiles, si bienfaisantes et, dans toutes celles dont il s'occupait personnellement, on sentait l'influence de son amour du peuple et de sa bonté.

Aussi, les malheureux le pleureront comme nous le regrettons nous-mêmes, et c'est là un cortège qui vaut tous les autres. »

Il fut incinéré, au cimetière du Père-Lachaise.

**OHAUVIN (EMILE)**, né le 27 août 1870 à Provins (Seine-et-Marne), mort le 23 décembre 1933 à Paris.

*Député de Seine-et-Marne  
de 1898 à 1909.*

Licencié ès lettres, licencié ès sciences mathématiques, licencié, puis docteur en droit, et avocat à la Cour d'appel de Paris, Emile Chauvin fut nommé en 1896 maître de conférence à la Faculté de droit de Paris.

Ayant exposé, en réunion publique à Nanterre-les-Meaux (Seine-et-Marne), les doctrines socialistes, qui, à cette époque étaient considérées comme quelque peu révolutionnaires, il fut révoqué en mars 1897 par M. Alfred Rambaud Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts dans le Cabinet Jules Méline.

Reçu premier, cette même année, au concours d'agrégation des Facultés de droit dans la section des sciences économiques, il fut envoyé, à titre de réprimande, à la Faculté de droit de Montpellier, où il commença ses cours le 7 novembre 1897.

S'étant fait élire conseiller général du canton de Nangis (Seine-et-Marne), il se présenta aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898, et fut élu au deuxième tour de scrutin, député de

la 2<sup>e</sup> circonscription de Meaux, nouvellement créée, par 5.265 voix, contre 4.722 à M. Droz, sur 10.047 votants.

Dans sa profession de foi, il se proclamait radical-socialiste, ennemi du collectivisme et défenseur et protecteur de la propriété individuelle. « Nos adversaires progressistes et ralliés, déclarait-il, se disent, eux aussi, républicains. La vérité est qu'ils ont fait de la République la servante très humble d'une féodalité financière et d'une oligarchie de spéculateurs ; ils l'ont abaissée aux pieds des princes et du clergé ; s'ils estiment tout ce qui est bien, c'est parce que la République qu'ils ont faite, est aménagée à leur usage.

« Nous estimons, nous, qu'un peuple libre, épris de justice et d'égalité, ne doit pas s'arrêter tant qu'il y a des abus à détruire, des réformes à accomplir.

« Nous voulons la marche en avant.

« Entre la République des financiers et la République du peuple, le suffrage universel choisira. »

Inscrit au groupe radical-socialiste, il fut secrétaire d'âge à l'ouverture de la législature. Membre de diverses commissions spéciales, il déposa deux propositions de loi ayant pour objet, la première la répression des paris aux courses prohibées (1899), la deuxième de modifier l'article 4 de la loi du 2 juin 1891 sur les courses de chevaux (1902). Il fut chargé de rapporter la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier le mode de prestation du serment devant les cours et tribunaux (1899) et la proposition de loi relative à l'indemnité des Députés (1900). Son activité à la tribune fut intense ; il participa à la discussion : du budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1899 (jeu pratiqué dans les enceintes de courses) (1899), du budget du Ministère de la Justice du même exercice (suppression de certains tribunaux de première instance, exploitation de la publicité commerciale sur les boîtes d'allumettes) (1899) ; de la proposition de loi relative aux amendes de confiscation prononcées contre certaines agences clandestines du jeu (1899) ; du budget des chemins de fer de l'Etat et des Conventions de l'exercice 1900 (sécurité des voyageurs) et de l'agriculture du même exercice (courses et paris de chevaux) (1900) ; de l'interpellation sur la catastrophe de Choisy-le-Roy (1900) ; des propositions de loi tendant à assurer la liberté et le secret du vote (1901) ; du budget de l'Instruction publique (traitement des assistants au Museum), du budget de la guerre (achat aux producteurs de denrées agricoles, conserves de viandes, marchés de conserves), du budget des Finances (dégrèvement des cotes mobilières), de l'exercice 1902 (1902) ; des propositions de loi tendant au rétablissement du scrutin de liste (1902).

Il retrouva son siège aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 5.514 voix contre 4.766 à M. Lugol, sur 10.556 votants. Membre de la Commission d'assurance

et de prévoyance sociales, de la Commission de réforme judiciaire, et de la Commission de la justice militaire, il déposa trois propositions de loi, la première portant modification des articles 690 et 706 du Code de procédure civile et tendant à empêcher la saisie des immeubles d'une valeur inférieure à 400 francs (1902), la deuxième concernant la protection du travail national (1902), la troisième modifiant l'article 4 de la loi du 2 juin 1891 sur les courses de chevaux (1902). Il se fit entendre dans la discussion : d'une interpellation sur les inconvénients pour les ouvriers travaillant en plein air, de l'application de la loi du 30 mars 1900, et déposa en conclusion, un ordre du jour motivé (1902) ; du budget général de l'exercice 1903 (régime des sucres) (1902), et adressa au Ministre du Commerce une question relative à l'application aux ouvriers agricoles de la loi de 1898 sur les accidents du travail (1905).

Réélu aux élections générales du 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 5.949 voix contre 4.390 à M. Lugol, sur 10.785 votants, il siégea à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et à la Commission de la réforme judiciaire et de législation civile et criminelle. Il fut chargé de rapporter : le projet de loi étendant aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail (1907), le projet de loi adopté par le Sénat, modifiant l'article 6 de la loi du 12 avril 1906 relatif à la contribution imposée aux exploitants non patentés pour l'alimentation du fonds de garantie institué par la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail (1908) ; la proposition de loi ayant pour objet l'extension aux exploitations forestières des dispositions de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail (1908) ; la proposition de loi tendant à étendre le régime de la législation sur les accidents du travail aux gens de maison, domestiques et serveurs de toute sorte (1909) ; les propositions de loi ayant pour objet de modifier la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail (1909). Il prit part en outre, à la discussion des interpellations sur la politique générale du Gouvernement et l'exercice du droit syndical et déposa un ordre du jour motivé en conclusion du débat (1907) ; il interpella le Gouvernement sur le déplacement d'office des titulaires de bureaux de poste déclassés (1908), et se fit entendre au cours de la discussion : de la loi de finances de l'exercice 1909 (application de la loi sur les accidents du travail aux bûcherons employés par l'Etat) (1908) ; du projet d'impôt sur le revenu (1909). Enfin, il interpella le Ministre de l'Agriculture sur la délimitation de la Champagne viticole (1909).

A la séance du 21 décembre 1909, le président Henri Brisson fit part à l'Assemblée d'une lettre par laquelle Emile Chauvin déclarait se démettre de son mandat de député, sans faire connaître les motifs de cette décision.

Il mettait fin aussitôt à son congé, et reprenait, à partir du 24 décembre,

son enseignement, mais cette fois, à l'Ecole de Droit d'Alger. Il y fut chargé des cours d'économie politique et d'un cours complémentaire de législation coloniale. Il revint en 1915 à la Faculté de Droit de Montpellier, où, en plus de ses cours d'économie politique, il enseigna l'histoire des doctrines économiques.

Il se fit mettre, en 1917, en congé d'inactivité qu'il fit renouveler d'année en année jusqu'au 19 octobre 1931 où il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté.

Il mourût deux années plus tard, le 23 décembre 1933, à Paris, à son domicile 50, rue Michel-Ange. Il était âgé de 63 ans.

Ses obsèques eurent lieu le mardi 26 en l'Eglise Notre-Dame d'Auteuil, suivies de l'inhumation au cimetière de la ville haute, à Provins (Seine-et-Marne).

**OHAUVIN** (GEORGES, LUCIEN, DÉSIR), né le 16 novembre 1885 au Tilleul-Lambert (Eure), mort le 1<sup>er</sup> mars 1953 à Evreux (Eure).

*Député de l'Eure  
de 1924 à 1928 et de 1932 à 1936  
Député à la 1<sup>re</sup> Assemblée Nationale  
Constituante de 1945 à 1946  
Conseiller de la République  
de 1946 à 1948*

*Sous-Secrétaire d'Etat  
aux Régions libérées de 1925 à 1926*

Né dans une commune de la plaine du Neubourg, dont son père fut maire, Georges Chauvin resta toujours attaché à ses ascendances terriennes.

Après avoir fait ses études primaires à l'école du Graveron-Sémerville et ses études secondaires au lycée d'Evreux, il s'inscrivit à la Faculté de Droit de Paris. Ayant obtenu son diplôme de licencié, il revint à Evreux et s'inscrivit, en 1906, au barreau dont il devint bâtonnier. Il exercera sa profession d'avocat jusqu'à la veille de sa mort.

Très tôt il s'intéresse à la chose publique et à la politique. Il milite d'abord dans les cercles de jeunesse et d'éducation populaire où il défend les doctrines du parti radical-socialiste auquel il demeurera toujours fidèle. Il occupera les fonctions quasi-permanentes de Président de la section locale, puis de président et président d'honneur de la Fédération départementale. Il deviendra même vice-président du parti.

Le 3 août 1913, il est élu conseiller d'arrondissement pour le canton d'Evreux-Nord. Mais ce premier mandat est interrompu l'année suivante par la guerre. Il est mobilisé dès le mois d'août 1914, comme soldat de deuxième classe, est nommé sous-lieutenant le 10 mai 1915, est l'objet de trois citations à l'ordre du jour et est fait chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire.

Après sa démobilisation, en 1919, il

reprend sa carrière professionnelle et politique. Il demeure conseiller d'arrondissement jusqu'en juillet 1925 où il devient conseiller général du même canton. Il le restera jusqu'en 1940. Il est chargé pendant plusieurs années des fonctions de rapporteur général de l'Assemblée départementale.

Il est élu conseiller municipal d'Evreux en 1925 et devient en même temps adjoint au maire. Sa liste subit un échec en 1929, mais en 1936, à l'occasion d'une élection partielle, il entre à nouveau à l'Assemblée municipale qui le nomme maire d'Evreux.

Les élections générales législatives du 16 novembre 1919 ne lui sont pas favorables. La liste de l'Union républicaine de l'Eure, sur laquelle il occupe la quatrième place, n'a aucun élu. Il n'obtient personnellement que 20.355 voix, sur 63.807 votants. Mais il prend sa revanche à celles du 11 mai 1924, où il est le seul élu de la liste du cartel des gauches qu'il conduisait. Il recueille 21.102 voix sur 71.386 votants.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il entre à la Commission de l'agriculture, à celle de l'Alsace-Lorraine et à celle des régions libérées; il se fait entendre à la tribune sur : le projet de loi concernant les produits de la mouture du blé (1924), le budget du Ministère de l'Intérieur de l'exercice 1925 (fonctionnaires administratifs des départements) (1924), la loi des finances et le budget du Ministère de la Justice du même exercice (fonctionnaires de la magistrature) (1925), le projet de loi relatif à l'approvisionnement en céréales et en farines panifiables (1925), la proposition de loi adoptée par le Sénat concernant les baux à loyer d'immeubles à usage commercial ou industriel (1925).

Le 28 novembre 1925, il est nommé sous-secrétaire d'Etat aux finances, chargé des régions libérées, dans le huitième cabinet Aristide-Briand, et, en cette qualité prend part à la discussion du projet de loi prorogeant les délais fixés pour l'examen des dossiers des dommages de guerre (1925); il soutient le budget des régions libérées de l'exercice 1926 (1925), et un cahier de crédits provisoires applicables au mois de mars 1926 (1926). Il démissionne en même temps que le Ministère, le 6 mars 1926.

Aux élections générales du 22 avril 1928, qui ont lieu au scrutin uninominal par arrondissement, il fait acte de candidature dans la première circonscription d'Evreux, mais subit un échec. N'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 2.040 voix sur 14.539 votants, il se retire avant le second tour. Mais il réussit au renouvellement des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, dans la même circonscription, où il emporte le siège au deuxième tour de scrutin par 7.562 voix contre 6.486 à M. Léon Lauvray, député sortant, sur 14.608 votants.

Toujours inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il siège à la Commission de l'aéronautique, à celle de l'Algérie, des colonies et des pays de pro-

tectorat et à celle de la législation civile et criminelle dont il devient vice-président. Il est chargé de plusieurs rapports notamment sur : le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique et aux sommations en cas d'attroupelement (1935), le projet de loi concernant les groupes de combat et les milices privées (1935). Il intervient à la tribune sur : le projet de loi portant autorisation de rembourser ou de convertir divers fonds publics (1932), la proposition de loi concernant le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel (1932), les propositions de résolution relatives au règlement des dettes interalliées (1932), la proposition de loi modifiée par le Sénat ayant pour objet d'autoriser, au profit du fermier, la réduction des prix des baux à ferme (1933), le budget du Ministère de la Justice de l'exercice 1933, de la Santé publique, des P.T.T., des Travaux publics, et la loi de finances du même exercice (1933), le projet et les propositions de loi relatifs à l'organisation et à la défense du marché du blé (1933), le projet de loi modifié par le Sénat, ayant pour objet d'aménager certaines dispositions de la loi du 10 juillet 1933 portant fixation d'un prix minimum pour le blé et tendant à l'organisation et à la défense du marché du blé (1933), le projet de loi interdisant certaines opérations mobilières aux auteurs d'infractions préjudiciables à l'épargne publique (1934), la proposition de loi modifiée par le Sénat, tendant à modifier l'article 310 du Code civil (conversion de la séparation de corps en divorce) (1935), les interpellations concernant les événements du 20 janvier 1935, à Chartres (1935), la proposition de résolution tendant à donner aux femmes le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales (1935), les interpellations relatives à l'activité des ligues, aux incidents de Limoges et au respect de la liberté d'opinion et de réunion (1935), le projet de loi sur les groupes de combat et les milices privées (1935).

Aux élections générales du 26 avril 1936, il n'obtient au premier tour de scrutin que 3.699 voix contre 5.398 à M. André Dupont et 4.752 à M. Feuillet, sur 14.800 votants, et se retire avant le deuxième tour.

En 1940, son hostilité à l'égard du Gouvernement de Vichy lui vaut d'être suspendu de ses fonctions de maire en septembre. Il se heurte aux autorités d'occupation qui l'arrêtent comme otage en juin 1941. Il est déporté au camp de Neuengamme, puis à celui de Theresienstadt. Rapatrié le 18 mai 1945, il apprend sa réélection cinq jours plus tôt à l'Assemblée municipale et retrouve son écharpe de maire qu'il conservera jusqu'en 1947. Il joue un rôle important au sein du Comité départemental de libération, et, le 21 octobre 1945, il est élu député à la première Assemblée Nationale Constituante en tête de la liste radicale-socialiste, par 23.532 suffrages, sur 148.600 votants. Il est le seul de sa

liste à avoir emporté un siège. Membre de la Commission de la justice et de législation générale, il prend part à la discussion du projet de loi tendant à modifier l'ordonnance du 18 novembre 1944, instituant une Haute-Cour de Justice (1945).

Il ne se représente pas aux élections générales du 2 juin 1946 (deuxième Assemblée Nationale Constituante), mais est proclamé élu conseiller de la République le 8 décembre 1946, au titre de la répartition interdépartementale (application des articles 15 à 19 de la loi du 27 octobre 1946). Inscrit au groupe du rassemblement des gauches républicaines, il siège à la Commission de la reconstruction et des dommages de guerre et à la Commission de la législation civile, criminelle et commerciale (janvier 1947), dont il démissionne quelques mois plus tard (novembre 1947). En janvier 1948, il entre à la Commission de la Marine et des pêches pour en démissionner le mois suivant. Il dépose une proposition de loi tendant à compléter l'article 6 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre (janvier 1948).

Il ne participe pas au renouvellement du 7 novembre 1948 et se fixe à Evreux où il ne conserve plus qu'un mandat municipal. Il y meurt le 1<sup>er</sup> mars 1953, âgé de 68 ans.

**CHAUVIN** (JOSEPH, MARIUS, LÉOPOLD, *Auguste*), né le 12 février 1869 à Saint-Pal-de-Chalencan (Haute-Loire), mort le 2 octobre 1945, au Puy (Haute-Loire).

*Député de la Haute-Loire de 1924 à 1928.*

Président de la Société agricole d'Yssingeaux, directeur de la Caisse régionale du Crédit agricole de la Haute-Loire, Auguste Chauvin, qui avait fait sa carrière dans l'enseignement agricole, et qui était devenu directeur d'école d'agriculture, jouissait d'une grande notoriété dans les milieux ruraux de sa région, où il possédait en outre une propriété modeste.

Il se présenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924 sur la liste de l'Union des républicains, conduite par M. Laurent-Eynac, sur laquelle il occupait la quatrième place et qui eut quatre élus. Il recueillit personnellement 36.303 voix sur 68.087 votants.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il appartient à la Commission de l'agriculture, à celle d'Alsace-Lorraine, à celle des douanes et des conventions commerciales et à celle de l'enseignement et des beaux-arts. Il déposa deux propositions de loi : l'une tendant à introduire des modifications à la loi du 21 juin 1898 sur la tuberculose bovine (1925), l'autre ayant pour objet d'accorder un secours exceptionnel aux agriculteurs de la Haute-Loire, victimes des dégâts causés par la neige, aux céréales, spécialement aux seigles (1926). Il fut

chargé de rapporter le projet de loi portant ratification du décret du 31 juillet 1924 déclarant applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, la législation française relative à la restauration, à la conservation et au reboisement des terrains en montagne (1925). Il se fit entendre en outre au cours des discussions : du projet de loi tendant à modifier la législation sur les accidents du travail (1924), des budgets de l'agriculture et des pensions de l'exercice 1925 (1924), du budget de l'instruction publique de l'exercice 1926 (1925), du projet et des propositions de loi ayant pour objet le redressement financier, l'équilibre du budget de 1926, et la réforme du régime des taxes successorales (1926), du projet de loi modifiant le code du travail et de la prévoyance sociale en vue d'assurer la protection du marché du travail national (1926), du budget de l'agriculture de l'exercice 1927 (1926), du budget de l'agriculture de l'exercice 1928 (1927), de projets de loi portant modifications au tarif douanier (1928). Il avait été nommé, en 1927, membre de la Commission plénière de l'Office national du crédit agricole.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qui marquèrent le retour au scrutin uninominal, Auguste Chauvin se représenta dans la première circonscription du Puy. Mais n'ayant obtenu que 3.456 voix sur 15.363 votants au premier tour de scrutin, il se retira avant le second tour. Le siège revint à M. Jules Bayer.

Il vécut désormais à l'écart de la politique et se retira au Puy où il mourut le 2 octobre 1945, âgé de 76 ans.

Il était Commandeur du Mérite agricole.

**CHAUVIN** (RENÉ, AUGUSTE), né le 23 mars 1860, à Vion (Sarthe), mort le 28 avril 1936, à Plaisir (Seine-et-Oise).

*Député de la Seine de 1893 à 1898*

Encore enfant, René Chauvin était « galibot » dans les mines de Montperthuis, près de Sablé-sur-Sarthe. La tâche était rude et les gains plus que modestes. Aussi apprit-il, grâce aux circonstances, le métier de coiffeur. D'abord « garçon », il réussit à devenir patron. Ayant le goût de la politique, il adhéra au parti ouvrier français de Jules Guesde, et, par ses articles, ses conférences, devint un actif militant socialiste. Ses initiatives furent nombreuses : il créa la Chambre syndicale des ouvriers coiffeurs, l'Orphelinat des coiffeurs et dirigea la *Fédération des coiffeurs de France*, journal corporatif, en 1889 et 1890.

Il se présenta aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre 1893, dans la cinquième circonscription de Saint-Denis, et fut élu au deuxième tour de scrutin par 5.183 voix contre

4.608 à M. Viguier et 3.383 à M. Georgi sur 13.564 votants. Inscrit au groupe socialiste-Guédiste, il manifesta d'emblée une grande activité. Auteur de plusieurs propositions de loi tendant, notamment, à venir au secours des marins français et de leurs familles, victimes de la tempête (1893), à interdire à tout propriétaire d'immeubles de faire payer des loyers d'avance (1894), à établir un impôt sur les chasses gardées pour en affecter les ressources à la création d'une caisse nationale de maternité (1896), il se manifesta à la tribune en de nombreuses circonstances : discussion de l'interpellation sur le maintien de la fermeture de la Bourse du travail (1894), de sa propre interpellation sur le service des trains de banlieue dits « trains ouvriers » (1894), du budget de la Légion d'honneur de l'exercice 1895, du budget des Postes et Télégraphes et de celui des cultes du même exercice (1895), de l'interpellation sur les accidents survenus à l'asile de Nanterre par suite de la mauvaise qualité du pain fourni aux hospitalisés (1895), du projet de loi tendant à distraire de la commune de Colombes, la section de Bois-Colombes, pour l'ériger en commune distincte (1895), du projet de loi relatif à l'Exposition universelle de 1900 (1896) ; de son interpellation sur les réductions de salaires faites à des ouvriers appartenant au personnel civil des ateliers de l'Etat relevant du Ministère de la Guerre (1896) ; de la proposition de loi ayant pour but d'interdire la fabrication, la circulation et la vente des vins artificiels (1896) ; du budget des Postes, télégraphes et téléphones de l'exercice 1897 (1896) ; de son interpellation sur l'amélioration et l'extension du service des « trains ouvriers » (1897) ; des propositions de loi relatives au placement des employés et ouvriers des deux sexes et à la suppression des bureaux de placement par extinction (1897) ; des budgets du commerce, de l'instruction publique, des beaux-arts, des conventions, de la guerre et de la loi de finances de l'exercice 1898 (1898) ; de l'interpellation sur les conditions de l'organisation de l'Exposition coloniale de 1900 (1898) ; de la proposition de loi relative aux candidatures multiples (1898).

Il subit un échec aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, où il n'obtint au deuxième tour de scrutin que 9.296 voix contre 9.696 à M. Stanislas-Ferrand, sur 19.396 votants, après être arrivé en tête au premier tour.

Il adhéra alors au parti socialiste, unifié, et fut membre de la Commission permanente du Conseil national de ce parti. Il reprit en même temps ses activités professionnelles et fonda, 19, boulevard Montmartre un « *Bulletin hebdomadaire des coiffeurs de France* » organe d'une agence de vente de fonds de commerce de coiffeurs, qui cessa de paraître le 28 décembre 1901.

Avant les élections générales de 1914, il rompit avec le parti socialiste unifié pour créer un parti ouvrier qui prônait le retour à la lutte des classes.

Il avait auparavant dirigé avec Jules Guéde *La petite République*, collaboré au *Peuple* de Lyon, au *Réveil du Nord*, au *Cri du peuple*, et publié en 1894, un opuscule : *Sans Patrie*.

Après avoir habité longtemps Paris, puis la banlieue parisienne et s'être remarié en 1931, alors qu'il avait 71 ans, il se retira finalement à Plaisir (Seine-et-Oise) où il mourut, le 28 avril 1936, à 76 ans.

RICARD (CHAVAGNES) dit

CHAVAGNES JEAN, LUDOVIC, dit René, né le 10 octobre 1883 à Paris, mort le 1<sup>er</sup> mars 1956 à Paris-8<sup>e</sup>.

Député du Loir-et-Cher de 1924 à 1928.

Publiciste, René Chavagnes collaborait à divers journaux et revues, tels que *Le Siècle*, *La Dépêche de Toulouse*, *Le Rappel*, *L'Information*, *Le Monde nouveau*, etc. En 1905, il fonde le Comité de réforme du mariage, et publie deux ouvrages : *Le mariage et le divorce de demain* (1908) et *La Famille libre* (1913) préfacé par Naquet. Dans le même temps, il s'intéresse à la recherche de la paternité, à l'assistance nationale aux mères, au bien de famille insaisissable et à la liberté de tester. Il diffuse ses idées dans la presse, s'efforçant de faire admettre son point de vue par les autorités compétentes.

En 1909, il organise, sous la présidence d'Anatole France, la Ligue contre la spoliation financière et désapprouve les emprunts russes en publiant *La vérité sur la Russie* (1910). En 1913, il fonde la Fédération des amitiés franco-étrangères. Survient la guerre l'année suivante. Il est deux fois grièvement blessé et cité à l'ordre du jour. Sur son lit d'hôpital il songe à la situation des mutilés rendus à la vie civile, et, en 1916, se fait l'inspirateur de la loi établissant la rééducation professionnelle des blessés et mutilés de guerre.

En 1920, il publie un ouvrage de guerre : *De Guynemer à Fonck*, préfacé par Painlevé. Il est sociétaire et lauréat de la Société des gens de lettres.

En 1921, il fonde la Ligue de la République, dont il devient le secrétaire général.

En 1924, il accomplit son premier acte politique officiel en se présentant aux élections générales législatives du 11 mai sur la liste du bloc des gauches, conduite par M. Richard Georges, où il occupait la deuxième place, et qui eut trois élus. Il recueillit personnellement 26.632 voix sur 63.701 votants.

Inscrit au groupe républicain-socialiste et socialiste français, il entra à la Commission du commerce et de l'Industrie, à celle des affaires étrangères, à la Commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles le Comité de l'Union des intérêts économiques est intervenu dans la dernière campagne électorale, ainsi que sur l'origine des fonds ayant servi

à tous les partis en 1924, à la Commission chargée d'opérer le dépeuplement des professions de foi et des programmes électoraux de 1924 et de fournir à la Chambre un rapport sur les vœux et les volontés qui y sont exprimés, et à la Commission d'enquête sur toutes les opérations concernant les réparations en nature.

Son activité parlementaire fut intense. Il déposa plusieurs propositions de loi : tendant à modifier la loi du 15 décembre 1922 étendant aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail (1924), tendant à assurer par une modification de l'article 78 du Règlement de la Chambre, les nominations, soit en Assemblée générale, soit dans les Bureaux ou les Commissions, au scrutin public (1924) ; tendant à la création d'un Office national d'information et de compensation commerciales (1925), tendant à modifier les lois du 31 mars 1919, du 30 avril 1920 et du 1<sup>er</sup> avril 1923, en ce qui concerne les pensions des armées de terre et de mer, ainsi que celles des fonctionnaires, agents et ouvriers civils des Ministères de la Guerre et de la Marine et surveillants militaires des établissements coloniaux assimilés, en partie, aux militaires pour les droits à pensions, et tendant à établir leur statut médico-légal en temps de paix (1925) ; ayant pour objet d'établir la responsabilité personnelle des administrateurs de sociétés commerciales (1927) ; il émit en outre un avis par le projet de loi portant modification du taux des droits inscrits au tarif général des douanes (1926).

Il se fit entendre à maintes reprises à la tribune sur : le projet de loi portant régularisation, ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1924 (1924), le budget de la guerre et la loi de finances de l'exercice 1925 (1924), la proposition de résolution concernant l'élection du Président de la Chambre (1924), les interpellations relatives à la hausse continue du prix du pain (1925), le budget du commerce et de l'industrie de l'exercice 1926 (1925), les interpellations relatives à la Syrie (1925), le projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1925, par suite de modifications apportées à la composition du Gouvernement (1925), le projet de loi portant modification du taux des droits inscrits au tarif général des douanes (en qualité de rapporteur pour avis) (1925), le projet de loi portant régularisation, ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1926 (1927), le projet de loi sur l'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre (1927). Il demanda en outre à interpellier le Gouvernement : sur les conditions dans lesquelles s'est constitué le Comité consultatif supérieur du commerce, ses relations avec le Conseil national économique, et le rôle respectif de ces deux organisations (1924) ; sur la politique du Gouvernement dans les négociations commerciales franco-allemandes et sur les organismes économiques qui y coopèrent (1925 et 1926), sur les mesures de détail prises par le

Gouvernement dans l'ordre financier, judiciaire et administratif (1926) ; il ne développa pas ces interpellations mais se fit entendre sur la fixation de la date de leurs discussions.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qui eurent lieu au scrutin uninominal par arrondissement. Il reprit ses fonctions de publiciste, et fit paraître en 1929 un nouvel ouvrage : *Le feu d'artifice marocain ou l'envers d'une façade*, puis *L'Aventure syrienne*.

Il mourut à Paris-8<sup>e</sup>, le 1<sup>er</sup> mars 1956, âgé de 73 ans.

**CHAVANNE** (ALEXIS), né le 12 octobre 1824 à Lyon (Rhône), mort le 3 mars 1914, à Lyon.

*Député du Rhône de 1878 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 79.)

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1889, et fut nommé cette même année, médecin du Sénat. Il le resta jusqu'en 1900 où il revint à Lyon. Il y mourut le 3 mars 1914, à 87 ans. On a donné son nom à une rue de sa ville natale.

Il a laissé quelques notes médicales, un recueil de poèmes : *Murmures* (1895) et des maximes : *Pensées humaines* (1897).

**CHAVET** (Victor, Emmanuel), né le 23 mars 1844 à Lyon (Rhône), mort le 21 avril 1916 à St-Bonnet-de-Vieille-Vigne (Saône-et-Loire).

*Député de Saône-et-Loire de 1893 à 1902 et de 1906 à 1914.*

Fils d'un négociant en soieries, Emmanuel Chavet continua le commerce de son père.

Attiré par la politique, il devint en 1880 maire de Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne, où il avait une propriété, puis conseiller général pour le canton de Palinges, en 1885. Il était, en outre, vice-président de la Société d'agriculture, de la Caisse de crédit agricole et du syndicat agricoles de Charolles, directeur de la Caisse d'épargne et fondateur et président de la Société de secours mutuels de Charolles. Il remplissait les fonctions de secrétaire de l'assemblée départementale, lorsqu'il se présenta aux élections générales législatives du 8 mai 1898. Il fut élu député de la première circonscription de Charolles, au premier tour de scrutin, par 8.050 voix, contre 7.061 à M. Bouissoud, sur 15.574 votants.

Inscrit au groupe républicain démocratique et membre de plusieurs commissions spéciales, dont celle de l'amnistie,

il ne se manifesta pas en séance publique, se bornant à ses travaux de commissaire.

Il subit un échec aux élections générales du 27 avril 1902, n'obtenant, au premier tour de scrutin, que 7.182 voix contre 9.430 à M. Gabriel Chevalier qui lui succéda, sur 16.769 votants. Mais il prit sa revanche au renouvellement du 6 mai 1906 en battant à son tour M. Chevalier, au premier tour de scrutin, par 8.936 voix contre 8.200 à son adversaire, sur 17.386 votants. Il s'inscrivit au groupe de la gauche radicale, siégea dans diverses commissions, mais, comme sous la précédente législature, ne déposa aucune proposition de loi, aucun rapport et n'aborda jamais la tribune.

Réélu aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, au deuxième tour de scrutin, par 8.652 voix contre 7.631 à M. Desroches, sur 16.451 votants, il appartint à la Commission des postes et des télégraphes et à la Commission de l'agriculture, et déposa un rapport au nom du 6<sup>e</sup> bureau sur l'élection de l'arrondissement de Sainte-Menehould.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914. Son siège revint à M. Joseph Faisant.

Il mourut deux ans plus tard, le 21 avril 1916 à Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne, âgé de 72 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole.

**CHAVOIX** (JEAN, GEORGES, FRANÇOIS, dit Henri), né le 28 janvier 1844 à Excideuil (Dordogne), mort le 28 mars 1928, à Paris.

*Député de la Dordogne de 1881 à 1889,  
de 1890 à 1898,  
de 1902 à 1910 et de 1914 à 1919.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 81.)

Il subit un échec, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Périgueux, aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, n'ayant obtenu au deuxième tour de scrutin que 6.625 voix contre 6.831 à M. Antoine Meilhodon, sur 13.550 votants. Mais cette élection ayant été invalidée le 20 mars 1890, Henri Chavoix se présenta à nouveau à ses électeurs le 4 mai suivant pour remplacer Antoine Meilhodon. Il fut élu par 7.274 voix contre 6.050 à son adversaire, sur 13.488 votants.

Membre de diverses commissions, notamment de celle des patentes et de celle chargée d'étudier la révision des services administratifs, il fut chargé de rapporter divers projets de loi d'intérêt local, ainsi que la proposition de loi concernant la responsabilité de l'Etat en matière d'attentat ayant occasionné, par explosion, la destruction partielle ou totale des propriétés privées (1892), la

proposition de résolution tendant à ce que le Gouvernement soit invité à reprendre, dans le plus bref délai possible, et à exploiter la fabrication et la vente de la dynamite (1892), les propositions de loi concernant la réforme administrative dont il demanda la discussion d'urgence (1891). Il participa, en outre, à la discussion du budget de l'exercice 1891 en déposant et soutenant un amendement relatif à l'impôt sur les voitures de terre et d'eau au service régulier et sur les chemins de fer, qu'il dut d'ailleurs retirer (1890).

Il retrouva son siège aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 7.144 voix, contre 3.881 à M. de Lacrousille, sur 11.369 votants. Membre de la Commission des chemins de fer, de celle concernant le monopole de la rectification de l'alcool, de celle ayant pour objet la réforme générale de l'impôt et de celle chargée de l'examen du projet et des propositions de loi sur les patentes, il déposa une proposition de loi tendant à rétablir l'égalité, devant l'impôt direct, des propriétés mobilières et immobilières (1894) et un projet de résolution tendant à la nomination par les Bureaux, d'une Commission de 22 membres chargée d'étudier le régime actuel des chemins de fer français et de rechercher les réformes qui peuvent y être apportées, spécialement dans l'administration de la Compagnie de l'Ouest (1897). Il fut chargé de rapporter : la proposition de loi ayant pour but, soit de compléter le règlement des abattoirs publics autorisés par un décret impérial du 1<sup>er</sup> août 1864, soit de faciliter la création d'abattoirs publics, surtout dans les petites localités (1893 et 1894), la proposition de loi sur le contrat de louage et la situation des employés de chemins de fer vis-à-vis des Compagnies (1893), la proposition de loi tendant à fixer le budget de 1895 et des années suivantes, sur l'estimation des valeurs mobilières et immobilières proportionnellement à ce que chacun possède (1894), la proposition de loi tendant à l'allocation d'une pension de retraite aux anciens militaires non retraités (1894), la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, modifiée par le Sénat, relative aux abattoirs et à la création d'une taxe de visite et de poinçonnage des viandes (1896 et 1897), le projet de loi adopté par le Sénat ayant pour objet d'autoriser des dérogations à l'article 4 de la loi du 15 juillet 1845, en ce qui concerne les clôtures et barrières de chemins de fer (1897), la proposition de loi tendant au rachat des réseaux des Compagnies de chemins de fer de l'Ouest et du Midi et à leur fusion avec le réseau actuel de l'Etat pour la constitution d'un grand réseau d'Etat dénommé Ouest et Sud-Etat (1897). Il fut chargé, en outre, comme sous la précédente législature, de rapporter divers projets de loi d'intérêt local. Il se fit entendre dans diverses discussions, notamment sur : le projet de loi portant modification au régime fiscal des successions, donations, muta-

tions de nue-propiété et d'usufruit, et de ventes de meubles (1895); le budget des P.T.T. de l'exercice 1897 (inspecteurs des postes) (1896); le projet de loi relatif à une convention passée entre le Ministre des Travaux publics et la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest (1897); le budget des travaux publics de l'exercice 1898 (frais de voyage et de mission, nomination d'un contrôleur général de l'exploitation) (1897); et au sujet de cette nomination il déposa une demande d'interpellation qu'il développa l'année suivante (1898).

Aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, son siège lui fut enlevé par M. Napoléon Magne, au deuxième tour de scrutin, par 7.219 voix contre 6.543 à lui-même, sur 13.897 votants. Il accepta cet échec avec sérénité et prit sa revanche au renouvellement du 27 avril 1902, dès le premier tour de scrutin, par 7.311 voix contre 6.413 à M. Napoléon Magne, sur 13.898 votants. Il siégea dans diverses commissions spéciales, déposa une proposition de loi d'intérêt local (1905) et présenta quelques rapports sur des validations d'élections (1902).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 6 mai 1906, en lui accordant 7.910 voix contre 5.417 à M. Firmin Faure au premier tour de scrutin, sur 13.610 votants. Membre de la Commission de la réforme judiciaire et de celle de la crise viticole, il fut chargé de rapporter : le projet de loi concernant la compétence territoriale des notaires en résidence dans les ressorts de justice de paix, modifiés par la loi du 12 juillet 1905 (1906), la proposition de loi adoptée par le Sénat, relative au dépôt dans les archives départementales, de minutes des actes notariés (1905 et 1910), le projet de loi tendant à modifier et à compléter la loi du 7 juillet 1904 relative à la suppression de l'enseignement congréganiste (1907), la proposition de loi tendant à modifier les articles 5 et 11 de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, et à compléter cette loi par un article additionnel (1907), la proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article 623 du Code de commerce et l'article 13 de la loi du 8 décembre 1883, tendant à la prolongation du mandat de juge consulaire (1908), le projet de loi relatif à la liquidation des congrégations (1909), la proposition de loi tendant à compléter l'article 2125 du Code civil, concernant les hypothèques conventionnelles (1910); il prit la parole au cours de différents débats, parmi lesquels on peut noter : le budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1908 (enseignement agricole, répression des fraudes) (1907), le budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1909 (subvention des cours d'agriculture professés dans les écoles primaires supérieures et les écoles ménagères ambulantes) (1908), le budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1910 (école primaire supérieure d'Exeideuil, répression des fraudes)

(1909), et il déposa un ordre du jour motivé à la suite des interpellations sur la politique du Gouvernement au Maroc (1908).

Il échoua encore aux élections générales du 24 avril 1910, où il n'obtint, au premier tour de scrutin, que 5.396 voix contre 6.573 à M. Robert David qui lui succéda, sur 12.762 votants. Mais il retrouva son siège à celles du 26 avril 1914, par 5.994 suffrages, contre 5.766 à M. Robert David, sur 12.156 votants. Il appartint à la Commission de la réforme judiciaire et de la législation civile et criminelle, à celle du suffrage universel et à la Commission chargée d'examiner s'il y avait lieu de mettre en accusation un ancien Ministre de l'Intérieur : M. Malvy (1917), enfin à la Commission des régions libérées (1919). Auteur d'une proposition de loi concernant l'avancement des instituteurs et institutrices (1917), il fut chargé de nombreux rapports sur : la proposition de loi modifiée par le Sénat, déterminant les conditions dans lesquelles les minutes des actes notariés et des greffes pourront être déposées dans les archives départementales (1915), le projet de loi adopté par le Sénat, étendant aux militaires et marins prisonniers de guerre, les dispositions de la loi du 4 avril 1915 sur le mariage par procuration des militaires et marins présents sous les drapeaux (1915 et 1917), le projet de loi portant abrogation de l'article 3 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1852 concernant la mise à la retraite des magistrats (1915 et 1916), le projet et les propositions de loi concernant la résiliation des baux à ferme et de métayage par suite de la guerre (1915, 1916 et 1917), le projet de loi modifié par le Sénat tendant à rendre inapplicable aux magistrats atteints par la limite d'âge entre le 2 août 1914 et la date de la signature de la paix, l'article 3 du décret du 1<sup>er</sup> mars 1852 (1915), le projet de loi suspendant la limitation du taux de l'intérêt conventionnel en matière civile (1916 et 1917), la proposition de loi ayant pour objet d'étendre aux prisonniers morts en captivité, le bénéfice de l'article premier de la loi du 2 juillet 1915 (1917), la proposition de loi modifiant l'article 9 de la loi du 20 avril 1916 sur la taxation des denrées et substances (1918), le projet de loi modifié par le Sénat modifiant le taux de l'intérêt légal et suspendant temporairement la limitation de l'intérêt conventionnel (1918), la proposition de loi ayant pour but de donner aux fermiers ou métayers mobilisés ou à leurs veuves, la faculté de faire proroger leurs baux à ferme après la guerre (1918), la proposition de loi ayant pour objet d'accorder un droit de reprise aux propriétaires d'objets réquisitionnés pendant la guerre (1918), la proposition de loi relative aux obligations en temps de guerre des membres du Parlement (1919), la proposition de loi sur la participation des membres français élus des commissions municipales de communes mixtes en Algérie à la désignation de délégués sénatoriaux (1919), la proposition de loi,

adoptée par le Sénat, tendant à la modification des articles 36 et 43, paragraphe 4, de la loi du 25 ventôse an IX, modifiée par la loi du 12 août 1902, au bénéfice des aspirants au notariat, présents, mobilisés ou appelés sous les drapeaux pendant la guerre (1919), le projet de loi ayant pour objet de suppléer par des actes de notoriété à l'impossibilité de se procurer des expéditions des actes de l'état civil dont les originaux ont été détruits ou ont disparu par suite de faits de guerre (1919), le projet de loi fixant pour l'année 1919 le délai dans lequel doivent être réunies les conditions d'inscription sur les listes électorales (1919), les propositions de loi tendant à instituer le vote par correspondance (1919), les propositions de loi tendant à assurer la répartition de la plus-value des terres entre les propriétaires et les fermiers, colons, métayers et ouvriers agricoles (1919), le projet de loi tendant : 1° à faciliter le fonctionnement des bureaux de vote et la formation des conseils municipaux dans certaines communes des régions libérées, 2° à assurer aux réfugiés l'exercice de leur droit de vote (1919), le projet de loi tendant à accorder de nouvelles facilités aux réfugiés pour l'exercice de leur droit de vote (1919), la proposition de loi, modifiée par le Sénat, tendant à établir l'obligation d'un congé dans les baux à ferme sans durée limitée (1919), le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à l'amnistie (1919). Il prit part à plusieurs débats parmi lesquels nous noterons : la proposition de loi concernant la répartition et l'utilisation des hommes mobilisés et mobilisables (1915); la proposition de résolution concernant le battage des grains (1915); les projets et propositions de loi concernant les baux et les loyers pendant la guerre (1916 et 1918); les crédits provisoires applicables au 2<sup>e</sup> trimestre de 1916 (1916); les projets et propositions de loi concernant la résiliation des baux à ferme et de métayage par suite de la guerre (en qualité de rapporteur) (1916 et 1917); la proposition de résolution tendant à élever à 50 centilitres, la ration de vin des militaires dans la zone des armées (1916); l'interpellation sur l'attribution des permissions au front français et au front d'Orient (1918); l'interpellation sur l'organisation du matériel de transport des denrées alimentaires, et spécialement du matériel des wagons-réservoirs (1918); la proposition de loi concernant la réhabilitation, en temps de guerre, des condamnés et des faillis (1918); le projet de loi tendant à rétablir les voies ferrées dans leur situation d'avant-guerre (1918); le projet de loi modifié par le Sénat, tendant à modifier la législation des pensions des armées de terre et de mer en ce qui concerne les décès survenus, les blessures reçues et les maladies contractées ou aggravées en service (1919); les interpellations concernant le fonctionnement de la démobilisation (1919); les propositions de loi relatives à la protection de la propriété commerciale (1919); le projet de loi tendant à ratifier une convention passée entre le

Ministre des Finances et la Banque de France, et à élever le chiffre maximum de l'émission des billets de cet établissement (1919); les crédits concernant les dépenses militaires et les dépenses exceptionnelles des services civils (1919); les budgets des Ministères de l'Agriculture et du Ravitaillement, et de l'Instruction publique de l'exercice 1919 (1919); les propositions de loi relatives au vote par correspondance, et au vote des réfugiés (en qualité de rapporteur) (1919); la proposition de loi modifiée par le Sénat, tendant à établir l'obligation d'un congé dans les baux à ferme sans durée limitée (1919); le projet de loi modifié par le Sénat, relatif à l'amnistie.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste départemental, Henri Chavoix, en dépit de sa qualité de député sortant, se fit inscrire en dernière position sur la liste de concentration économique et républicaine, qui n'eut qu'un élu. Il obtint personnellement 17.200 voix sur 97.783 votants. Ce fut la fin de sa longue et fructueuse carrière politique. Il avait, il est vrai, 75 ans à cette époque, et était en droit de souhaiter de vivre en repos ses derniers jours. Il mourut à Paris, le 28 mars 1928, alors qu'il venait d'atteindre sa 84<sup>e</sup> année.

**CHAZAL** (ANDRÉ, CAMILLE), né le 27 mars 1875 à Paris, mort le 11 janvier 1939 à Rabat (Maroc).

*Député de Seine-et-Marne  
de 1924 à 1928.*

Fils d'un ancien caissier payeur central au Ministère des Finances, devenu contrôleur général de la Banque de France, André Chazal, ses études secondaires terminées, fit son droit à Paris et se fit recevoir avocat à la Cour d'appel.

Attiré par la politique, il entra au Conseil général de Seine-et-Marne et conquit la Mairie de Saint-Ouen-sur-Morin. Il ne lui restait plus qu'à affronter le Parlement, ce qu'il fit aux élections générales législatives du 11 mai 1924, qui eurent lieu au scrutin de liste départemental. Inscrit au second rang, sur la liste du cartel des gauches, conduite par M. Jacques-Louis Dumesnil, il emporta son siège par 42.635 voix, sur 86.498 votants, partageant son succès, avec quatre de ses colistiers. Un seul siège revint à la liste d'Union républicaine démocratique.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il appartient à la Commission de l'administration générale, départementale et communale, dont il devint le secrétaire, et à celle d'assurance et de prévoyance sociales. Il déposa une proposition de loi tendant à modifier l'article 2 de la loi du 12 juillet 1909 pour porter de 8.000 à 40.000 francs le maximum de la valeur attribuée aux biens de famille (1926), et fut chargé de rap-

porter la proposition de loi tendant à la suppression des fumées industrielles (1927) ainsi que la proposition de loi adoptée par le Sénat, tendant à harmoniser la loi sur le bien de famille insaisissable avec les autres lois sur la petite propriété et notamment avec la loi du 5 décembre 1922 (1928). Il intervint en outre dans la discussion d'une proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour objet d'autoriser la révision des prix des baux à ferme de longue durée (1927).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui marquèrent le retour au scrutin uninominal par arrondissement, il fit acte de candidature dans la circonscription de Coulommiers, mais subit un échec au deuxième tour de scrutin, où il n'obtint que 5.354 voix, contre 5.590 à M. Ernest Dessaint, sur 11.515 votants.

Il abandonna alors la politique pour entrer dans la magistrature. Il fut nommé conseiller à la Cour d'appel de Rabat, où il mourut prématurément, dans l'exercice de ses fonctions, alors qu'il n'avait que 64 ans, le 11 janvier 1939.

**CHAZETTE** (Louis), né le 19 septembre 1872 à Lyon (Rhône), mort le 2 avril 1930 à Lyon-1<sup>er</sup>.

*Député du Rhône de 1924 à 1928.*

Issu d'un dégraisseur et d'une lingère devenue par la suite commerçante, grâce à son fils, Louis Chazette fut remarqué par ses maîtres dès l'école primaire; l'enfant était particulièrement doué et travailleur, aussi conseillèrent-ils aux parents de lui laisser poursuivre ses études, et lui firent-ils obtenir l'aide matérielle nécessaire. Il passa aisément son baccalauréat, et fit ensuite son droit, toujours à l'Université lyonnaise puis se fit admettre au barreau de Lyon.

Ayant le goût de la politique, et militant du parti radical et radical-socialiste, il devint conseiller d'arrondissement puis adjoint au maire de Lyon alors qu'Edouard Herriot administrait la ville. Sa collaboration fut d'autant plus confiante et efficace, que les deux hommes appartenaient au même parti politique. Il fut ainsi nommé administrateur des hospices civils de Lyon.

C'est dans ces conditions qu'il se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 qui se déroulèrent au scrutin de liste. Il occupait la 11<sup>e</sup> place sur la liste du bloc des gauches, parti radical et radical-socialiste, parti socialiste S.F.I.O., conduite par Edouard Herriot, et qui fut élue tout entière. Louis Chazette obtint personnellement 110.966 voix sur 194.916 votants, et emporta son siège à la majorité absolue.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste, il appartient à la Commission des comptes définitifs et des économies et à celle de la marine militaire. Il déposa un grand nombre de propositions

de loi : tendant à établir un impôt de consommation sur la saccharine (1924), ayant pour objet la suppression d'un tour de scrutin toutes les lois que, dans des élections non politiques, il est établi douze jours avant la date fixée pour le vote, qu'un seul candidat ou qu'une seule liste de candidats ou bien encore que deux candidats concurrents ou deux listes seulement de candidats, se présentent aux suffrages des électeurs (1926), tendant, d'une part, à compléter les articles 1717 et 1719 du Code civil, et d'autre part, à modifier l'article 5 de la loi du 30 juin 1926 (1927), ayant pour objet de modifier les articles 5 et 10 de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1926 réglant les rapports des bailleurs et des locataires de locaux d'habitation (1927), tendant à modifier et à compléter plusieurs articles de la loi du 30 juin 1926 réglant les rapports entre locataires et bailleurs en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel (1927), tendant: 1<sup>o</sup> à rendre publiques les séances des conseils d'arrondissement, 2<sup>o</sup> à augmenter les attributions, tant de ces conseils que des conseillers d'arrondissement pris individuellement (1927), ayant pour objet de faire concorder les numéros des arrondissements judiciaires de la ville de Lyon, avec les numéros des arrondissements municipaux (1927), tendant à modifier et à compléter l'article 5 de la loi du 7 août 1851 sur les hospices et hôpitaux (1927), ayant pour objet d'étendre à la contribution des patentes les déductions autorisées pour la mobilière par l'article 4 de la loi du 13 juillet 1903 complétée par la loi du 20 juillet 1904, article 4, et par celle du 12 juillet 1912, article 18 (1927), tendant à modifier et à compléter le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 18 de la loi du 30 juin 1926 dans un sens favorable aux artisans et aux façonniers (1927), ayant pour objet de modifier et de compléter l'article 10 de la loi du 30 juin 1923 dans un sens favorable aux artisans et aux façonniers (1927), tendant à abroger le premier alinéa de l'article 18 de la loi du 30 juin 1926 réglant les rapports entre locataires et bailleurs, en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel, dite loi sur la propriété commerciale, pour le remplacer par une loi spéciale s'appliquant aux hypothèses qu'il avait réglementées (1927), ayant pour objet d'assurer une indemnité, soit aux locataires de terrains nus qui, après les avoir pris à bail d'administrations, y ont élevé des constructions, soit aux preneurs de locaux ou appartements qui tiennent leurs droits de ces dits locataires, dans tous les cas où il est certain que l'administration bailleuse du terrain, ne refuse d'en renouveler le bail que pour permettre à une autre administration d'éviter des indemnités d'expropriation, et, par suite, de réaliser un enrichissement en moins dépensant dans l'exécution d'un travail d'utilité publique ou d'une opération de voirie (1927), ayant pour but de modifier et de compléter l'article 2 de la loi du 30 juin

1926, de manière à fixer un plafond de majoration de loyer dans tous les cas où le propriétaire auquel a été notifiée par son locataire, commerçant ou industriel, une demande régulière de renouvellement de bail, ne justifie pas dans les deux mois de la notification de ladite demande, d'une offre écrite et enregistrée, sincère et réelle, faite par un tiers (1927). Il fut en outre chargé de rapporter les propositions de loi ayant pour objet de régler l'avancement des officiers d'administration de la marine nommés après examen depuis 1920 et de remédier au préjudice qui leur a été causé par les hostilités (1926) et la proposition de résolution tendant à réorganiser le recrutement et le service dans la marine militaire, ainsi que le mode de rétribution des marins et des ouvriers de la marine (1927). Il se fit entendre dans la discussion du budget des beaux-arts de l'exercice 1927 (1926).

Aux élections générales du 22 avril 1928, qui eurent lieu au scrutin uninominal, il se présenta dans la 6<sup>e</sup> circonscription de Lyon, mais n'obtint au premier tour de scrutin, que 2.026 voix contre 4.827 à M. André Février et 3.632 à M. Gaillard, et se retira avant le second tour.

Il reprit, à Lyon, sa profession d'avocat, mais pour peu de temps. Il y mourut prématurément, à 58 ans, le 2 avril 1930.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

**CHENAL (FRANÇOIS, AMÉDÉE)**, né le 2 septembre 1852 à Maisons-Alfort (Seine), mort le 16 octobre 1919, à Maisons-Alfort.

*Député de la Seine de 1909 à 1914.*

A sa sortie de l'école primaire, Amédée Chenal fut embauché comme ouvrier menuisier. Grâce aux cours du soir qu'il suivait avec assiduité, il put s'établir à son compte et créer, par la suite, une importante entreprise à Maisons-Alfort.

Conseiller municipal de cette ville et adjoint au maire en 1888, il fut élu maire en 1896. Conseiller général de la Seine pour le canton de Charenton à partir de 1900, il en devint secrétaire, rapporteur général du compte départemental, secrétaire de la Commission du déclassement des fortifications, et vice-président de l'Assemblée en 1907.

Le 4 avril 1909, un siège de député se trouva à pourvoir dans la deuxième circonscription de Sceaux, en remplacement de M. Maujan, élu sénateur le 3 janvier 1909 et démissionnaire de son mandat le 19 janvier. François, Amédée Chenal emporta le siège au deuxième tour de scrutin, sur 10.719 voix contre 8.301 à M. Thomas, sur 19.552 votants. Inscrit au groupe républicain radical-socialiste et membre de diverses commissions spéciales, il déposa une proposition de loi concernant les entreprises d'alimentation en eau des populations

(1909), et prit part à la discussion du budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1910 pour évoquer la situation du personnel des écoles vétérinaires (1909).

Il retrouva son siège aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, dans la troisième circonscription de Sceaux, au deuxième tour de scrutin, par 5.202 voix contre 3.030 à M. Fraëntzel et 2.059 à M. Coste, sur 10.452 votants. Membre de diverses commissions spéciales, notamment de celle des programmes électoraux et de celle de l'administration, des cultes et de la décentralisation, son activité fut intense.

Auteur d'un certain nombre de propositions de loi : sur les entreprises d'alimentation en eau des populations (1910), tendant à établir un droit à des secours en faveur des personnes victimes d'actes de courage et de dévouement (1912), ayant pour objet d'autoriser une promotion spéciale dans la Légion d'honneur à l'occasion du cent-cinquantième de la fondation des écoles vétérinaires (1912), tendant à supprimer les Conseils d'arrondissement (1912), dont il fut nommé rapporteur (1913), ayant pour but l'établissement, dans chaque département, d'un plan de révision et d'extension des routes et chemins, ainsi que des espaces libres d'intérêt général (1913) tendant à réglementer l'ouverture de voies privées et la création de quartiers nouveaux (1913), qu'il fut chargé de rapporter (1914), il rapporta en outre un nombre considérable de projets de loi d'intérêt local, ainsi que la proposition de loi tendant à substituer aux circonscriptions administratives départementales, des circonscriptions administratives régionales, à leur organisation et à la nomination, dans chaque région, d'assemblées régionales professionnelles (1914). Il se fit entendre dans la discussion : du budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1911 (professeurs et personnel des écoles vétérinaires), du budget du Ministère de l'Intérieur (dépenses des aliénés sans domicile de secours), du budget de l'instruction publique (personnel enseignant des écoles publiques du département de la Seine), de la loi de finances (dépenses de police des communes de la banlieue de Paris) (1911), du budget du Ministère de l'Intérieur de l'exercice 1912 (police des communes du département de la Seine), du budget du Ministère de l'Agriculture (personnel des écoles vétérinaires) (1911), du budget du Ministère des Travaux publics de l'exercice 1913 (canal de dérivation de la Marne à la Seine au-dessus de Paris), du budget du Ministère de l'Intérieur (maison nationale de Saint-Maurice, police des communes du département de la Seine) (1913), de la fixation de la date de discussion des interpellations relatives à la protection de Paris et de sa banlieue contre les inondations (1913), d'une interpellation sur la crise de l'apprentissage (1913), du budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1914 (personnel enseignant, administratif et subalterne des écoles vétérinaires),

du budget des Postes et télégraphes, (frais médicaux à allouer aux sous-agents des postes de la banlieue de Paris) (1914), du projet de loi adopté par le Sénat, concernant la contribution foncière et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (1914).

Il subit un échec aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, où il n'obtint, au deuxième tour de scrutin, que 4.369 voix contre 5.992 à M. Mayéras qui lui succéda, sur 12.815 votants.

Il rentra alors dans la vie privée, et mourut cinq ans plus tard à Maisons-Alfort, sa ville natale, le 16 octobre 1919, à 67 ans.

**CHENAVAZ (OCTAVE, PIERRE, LÉONCE)**, né à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Isère), le 15 juillet 1855, mort à Paris, le 6 juillet 1912.

*Député de l'Isère de 1895 à 1910*

Fils d'Etienne Chenavaz, notaire à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, et conseiller général de l'Isère, Octave Chenavaz, après de sérieuses études juridiques, s'inscrivit au barreau de Grenoble en 1882, puis devint attaché au Parquet en 1884. En 1886, il était nommé attaché au cabinet du Ministre du Commerce Edouard Lockroy, en 1888 il entra au conseil de préfecture de la Creuse.

Suivant l'exemple de son père, il s'était fait élire, en 1889, conseiller général de l'Isère. En 1892, ses compatriotes le portaient à la mairie de sa commune natale.

Dès 1889, il s'était également présenté aux élections législatives des 22 septembre et 6 octobre, dans la circonscription de Saint-Marcellin : il échoua au 2<sup>e</sup> tour, n'ayant obtenu que 6.814 voix contre 8.554 à M. Saint-Romme, sur 15.615 votants. Aux élections générales du 20 août 1893, il alla tenter sa chance dans la 1<sup>re</sup> circonscription de La Tour-du-Pin ; il fut battu au premier tour, recueillant seulement 2.352 voix contre 7.786 à M. Antonin Dubost, sur 14.414 votants.

L'élection de M. Saint-Romme au Sénat ayant provoqué une élection partielle dans la circonscription de Saint-Marcellin, Octave Chenavaz revint s'y présenter et, le 17 février 1895, il était élu, au deuxième tour de scrutin, par 11.234 voix contre 4.195 à M. Villard, sur 15.804 votants.

Il devait être réélu aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, au second tour, par 10.883 voix contre 1.972 à M. Mérit, sur 13.898 votants ; aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, au second tour, par 11.053 voix contre 7.272 à M. Jourdan sur 18.530 votants ; aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, au second tour, par 10.931 voix contre 853 à M. Marchand, sur 13.808 votants.

Républicain radical anticlérical, il ins-

crivit dans son programme, dès sa première élection, outre la consolidation de la République démocratique, une protection efficace de l'agriculture, l'institution d'un impôt général et progressif sur le revenu, la séparation des Eglises et de l'Etat. Telles furent, en effet, les trois lignes principales de son action parlementaire.

Il déposa, en 1895, 1901 et 1905, des propositions de loi tendant à ouvrir des crédits pour les victimes des calamités agricoles de sa région. Il fit partie du Comité de défense des bouilleurs de cru depuis sa création au Palais-Bourbon. Il s'efforça d'obtenir une meilleure organisation du crédit agricole et des conditions plus justes pour la circulation et la vente des produits de la terre : c'est ainsi que, dans la discussion du budget de l'exercice 1899, il présenta des observations touchant les experts pour le classement des tabacs indigènes et qu'en 1910, il posa deux questions écrites au Ministre de l'Agriculture, l'une sur l'organisation d'un service d'inspection des viandes dans les petites communes, l'autre sur l'attribution de l'indemnité réglementaire pour l'abattage d'animaux en cas de tuberculose constatée.

En 1896, il avait déposé une proposition de résolution tendant à modifier le mode de perception et de répartition des fonds du pari mutuel.

Dans le domaine fiscal, il déposa une proposition de loi tendant à établir un impôt général sur le revenu (1898) et il continua à intervenir en faveur de cette réforme au sein de la Commission de l'impôt sur le revenu à laquelle il appartint pendant la législature 1898-1902 et de la Commission de la législation fiscale à laquelle il appartint pendant la législature 1906-1910.

Il se montra particulièrement ardent dans la lutte anticléricale tant à la Commission des associations et congrégations, dont il fut membre pendant la législature 1902-1906, et à la Commission de l'administration générale, des cultes et de la décentralisation, dont il fut membre pendant la législature 1906-1910, que par de multiples interventions en séance publique ou auprès des Ministres : on peut citer notamment deux demandes d'interpellations, l'une sur les mesures que le Ministre des Cultes comptait prendre pour réprimer les provocations faites au cours d'un prône dans l'église de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (1898), l'autre sur l'attitude du recteur de l'Académie de Grenoble à l'égard du personnel enseignant de son ressort (1901) ; une intervention au cours de la discussion d'interpellations relatives aux demandes d'autorisation des établissements congréganistes (1903) ; une question adressée au Ministre de l'Intérieur touchant le droit des minorités à faire insérer leur opinion dans les procès-verbaux des délibérations des conseils municipaux (1898) ; une question adressée au Président du Conseil au sujet d'une tentative de chantage survenue à l'occasion du refus d'autorisation de la congrégation des Chartreux (1903).

Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, Chenavaz, bien que venant en tête au premier tour, fut battu au second par M. Dubarle, qui obtint 6.343 voix contre 6.124 à lui-même, sur 18.870 votants.

Il mourut prématurément à Paris deux ans plus tard, le 6 juillet 1912, à 57 ans.

Il avait publié quelques ouvrages relatifs au Dauphiné et à sa commune natale : « *La Révolution de 1788 en Dauphiné* » ; « *Notes sur la maison de Mandrin à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs* » ; « *Les lieux-dits des communes composant l'ancienne châtellerie de Saint-Geoirs* » ; « *Les registres de catholicité de La Côte-Saint-André* » ; « *Notes pour servir à l'histoire de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs* ».

Il a légué ses manuscrits et ses livres à la bibliothèque de Grenoble.

**CHENEBOENOIT (LÉON)**, né à Hartennes (Aisne), le 28 juin 1861, mort à Paris le 8 juin 1930.

*Sénateur de l'Aisne de 1920 à 1930*

Né à Hartennes, petit village du Soissonais, Léon Chenebenoit fit des études secondaires qu'il termina de façon extrêmement brillante au lycée Louis-le-Grand, puisqu'il fut couronné trois fois au concours général. Il suivit ensuite les cours de l'École des Sciences politiques et de la Faculté de droit de Paris dont il fut lauréat en 1882.

Inscrit au barreau de Paris, il collabora à la *Gazette du Palais* et devint, en 1888, rédacteur au *Temps* où il donna des articles sur les questions coloniales, la politique étrangère et l'économie. En 1890, il entra dans la magistrature. Il fut successivement substitué du procureur de la République à Compiègne et à Beauvais, procureur de la République à Soissons et à Vitry-le-François, juge d'instruction à Besançon et à Reims, président du tribunal d'Épernay, juge d'instruction à Paris, enfin conseiller à la Cour d'appel de Paris de 1913 à 1920. Il avait conservé des attaches avec le *Temps* : en 1913, il était devenu membre du Conseil du surveillance de ce grand journal et y avait repris sa collaboration qu'il continua jusqu'à son décès, donnant des articles sur des lectures historiques, sur la réforme judiciaire, la législation sur les loyers, etc.

Chenebenoit s'était toujours passionné pour la politique. Après avoir été élu maire de Soissons, il s'était présenté deux fois, sans succès, aux élections législatives dans la circonscription de Soissons : le 8 mai 1898, il se retira après le premier tour, n'ayant obtenu que 2.903 voix sur 16.943 votants ; le 24 avril 1910, il talonna, au premier tour, le député sortant, Migniaudé, obtenant 7.175 voix contre 8.630 à son concurrent, mais, au second tour, ses voix tombèrent à 1.774 alors que celles de Magniaudé s'élevaient à 9.278 sur 12.837 votants.

Ce n'est que dix ans plus tard qu'une vacance dans la représentation sénatoriale de l'Aisne lui permit d'accéder au Parlement. Il fut élu sénateur à l'élection partielle du 11 janvier 1920, au premier tour de scrutin, par 690 voix sur 1.298 suffrages exprimés. Son mandat lui fut renouvelé aux élections du 9 janvier 1921, au premier tour, par 768 voix sur 1.311 suffrages exprimés, et aux élections du 20 octobre 1929, au premier tour, par 696 voix sur 1.339 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe de la Gauche républicaine, il acquit rapidement, au Luxembourg une grande audience, grâce à ses interventions marquées d'une grande compétence et d'une courtoise autorité.

Au sein de la Commission de législation civile et criminelle, comme en séance publique, il fit montre de sa science juridique, intervenant en 1923, 1924, 1926 et 1929 dans les débats sur des propositions et projets de loi relatifs aux loyers, dans la discussion d'un projet de loi modifiant les articles 826 et 832 du Code civil sur le partage (1923), d'un projet de loi relatif à l'amnistie (1924), et d'une proposition de loi relative à la révision des prix des baux à ferme à longue durée (1926). La réorganisation judiciaire retint toute son attention : au cours de la discussion du budget de l'exercice 1927, il s'élevait contre l'institution du juge unique et demandait qu'on laissât la justice à côté du justiciable (1926) ; au cours de la discussion du budget de l'exercice 1928, il demandait quand le Gouvernement soumettrait au Parlement la réforme judiciaire (1927) ; lors des débats sur le projet de loi relatif à cette réforme, il soutint deux amendements (1929) et, dans sa dernière intervention au Sénat, au cours de la discussion du budget de la Justice, il demanda que les tribunaux fussent enfin organisés définitivement et qu'à cet effet, les textes fussent appliqués, non seulement d'après la lettre, mais encore dans leur esprit (1930).

Représentant d'un des départements les plus ravagés par la guerre 1914-1918, il ne cessa de se préoccuper de la reconstitution des régions libérées, posant des questions au Gouvernement sur la main-d'œuvre dans ces régions et sur l'exécution de l'annexe IV du traité de Versailles (1920), intervenant à l'occasion de toutes les discussions budgétaires sur le budget spécial des dépenses recouvrables en exécution des traités de paix et sur le budget des régions libérées, prenant une part active aux débats sur le projet de loi relatif aux dommages de guerre (1920), sur une proposition de loi relative au même sujet (1924), sur un projet de loi relatif aux dossiers de dommages de guerre (1925).

Mais les questions soumises à la Commission des affaires étrangères, dont il avait été élu vice-président, furent l'objet de sa prédilection. Dès le débat sur la ratification du traité de paix avec l'Autriche (1920), et, six ans plus tard,

dans la discussion des accords de Locarno (1926), il met le Gouvernement en garde contre les tentatives de rattachement de l'Autriche à l'Allemagne. Il intervient dans la discussion du projet de loi relatif au protocole interallié du 16 juillet 1920 (1920), et d'une interpellation sur la politique à appliquer dans la Ruhr (1922). Il dépose, au nom de la Commission des affaires étrangères, un rapport sur la ratification des accords franco-italiens pour la fixation de la frontière entre la Tripolitaine et les possessions françaises d'Afrique (1923). En 1928, prenant part à la discussion d'une interpellation sur la politique extérieure, il approuve le rapprochement entre la France et l'Allemagne, mais à la condition que ce soit « un apaisement continu, nécessitant une certaine lenteur, ne procédant pas par à-coups » et il insiste pour que l'on contrôle la démilitarisation de la rive gauche du Rhin après son évacuation.

Il mourut à Paris, presque subitement le 8 juin 1930. Dans l'oraison funèbre qu'il prononça devant le Sénat, trois jours plus tard, le Président Paul Doumer définît ainsi la place que Chenebenoit avait su se faire dans la Haute Assemblée : « Notre regretté collègue se trouvait, au Luxembourg, dans un milieu convenant à son caractère et à son éducation. Il l'aimait, il y était aimé. »

**CHENEL (EMILE, VICTOR)**, né le 23 octobre 1874 à Vire (Calvados), mort le 14 mars 1905 à Vire.

*Député du Calvados de 1898 à 1902.*

Ses études secondaires terminées, Emile Chenel fit son droit à l'Université de Rennes, puis se fit recevoir avocat au barreau de Vire. Il fut en même temps juge suppléant au tribunal de première instance.

Ayant le goût de la politique il entra au Conseil municipal de Vire en 1885 pour s'en faire élire maire et le demeurer jusqu'en 1905. Il fut élu conseiller général du Calvados en 1894.

Aux élections générales législatives du 8 mai 1898, il fit acte de candidature dans la circonscription de Vire et emporta le siège au premier tour de scrutin, par 8.790 voix contre 7.793 à M. Jules, Victor Delafosse, député sortant, conservateur, sur 16.703 votants.

Dans sa profession de foi, il déclarait à ses électeurs : « Je veux une République ouverte, large, tolérante pour toutes les convictions et toutes les croyances. Je veux la liberté, et la liberté non pour moi seul et mes idées, mais la liberté pour tous : liberté politique, liberté civile, liberté religieuse. Je ne veux pas du désordre, le pire ennemi de la liberté. Je veux l'égalité de tous les citoyens devant la loi, appliquée avec justice et fermeté, sans faveurs ni rigueurs pour aucun. Je veux la fraternité et j'appelle de toutes mes forces l'union,

la confiance et la sympathie entre les différentes classes de la société. Je désire surtout de tout mon cœur, pour le bonheur de l'humanité, l'harmonie entre le patron et l'ouvrier. Une bonne volonté réciproque doit les rapprocher. Pas d'exploiteurs, pas d'insatiables ; chacun, dans la sphère de ses droits, sous l'égide d'une commune entente : voilà mon idéal. »

Inscrit au groupe des républicains progressistes, il appartient à diverses commissions et rapporta plusieurs projets de loi autorisant la prorogation de surtaxes d'octroi. Il se fit entendre au cours de la discussion : du projet de loi autorisant la ville de Paris à établir des taxes directes en remplacement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques (1898), des budgets de l'intérieur et de la justice de l'exercice 1900 (1899), du projet et des propositions de loi concernant les Caisses de retraites ouvrières (1901), du budget de la guerre de l'exercice 1902 (1902).

Il subit un échec aux élections générales du 27 avril 1902 où il n'obtint au premier tour de scrutin que 7.638 voix contre 9.030 à M. Jules Delafosse qui retrouva son siège, sur 16.849 votants.

Il fut candidat au Sénat au renouvellement du 4 janvier 1903, dans son département du Calvados, mais n'obtint au premier et unique tour de scrutin, que 248 voix sur 1.141 votants.

Il mourut prématurément deux années plus tard, à Vire, le 14 mars 1905, âgé seulement de 58 ans.

**CHÉRON (ADOLPHE, FRANÇOIS)**, né à Levallois-Perret (Seine), le 27 mars 1873, mort à Saint-Maur (Seine), le 27 novembre 1951.

*Député de la Seine de 1919 à 1924  
et de 1928 à 1936.*

*Sous-Secrétaire à l'Éducation nationale,  
chargé de l'Éducation physique  
du 26 novembre 1933 au 27 janvier 1934.*

Adolphe Chéron était d'origine modeste, fils d'un passementier et d'une blanchisseuse. Il compléta lui-même une solide formation primaire supérieure et devint administrateur de sociétés. Il consacra le principal de son activité au développement de l'éducation physique et de la préparation militaire, assumant, pendant de très longues années, la présidence de l'Union des Sociétés d'éducation physique et de préparation au service militaire.

Lors de la Première Guerre mondiale, il commandait la 3<sup>e</sup> compagnie du 402<sup>e</sup> R.I. quand, le 29 septembre 1915, à Sainte-Marie-à-Py, en Champagne, il fut grièvement blessé. Resté à son poste, il fut fait prisonnier, puis détenu en camp de représailles et en forteresse jusqu'en novembre 1918.

Il se présenta aux élections législatives de 1918 dans la 4<sup>e</sup> circonscription de la

Seine (arrondissement de Saint-Denis et de Sceaux) sur la « liste d'Union républicaine et sociale de la banlieue », conduite par Henri Coutant, où il occupait la quatrième place, qui enleva les quatorze sièges de la circonscription. Il avait personnellement obtenu 151.218 voix sur 276.730 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il fut membre de la Commission de l'Armée. Il déposa deux propositions de loi en faveur de ses camarades anciens combattants, l'une tendant à octroyer une indemnité journalière d'incapacité de travail aux réformés bénéficiaires de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919 (1920), l'autre tendant à exonérer du droit de timbre les titulaires des pensions de guerre (1920). S'inquiétant de la crise de dépopulation que subissait la France, il déposa une proposition de loi tendant à favoriser l'accroissement de la natalité (1920). Mais il se préoccupa surtout de l'éducation physique et de la préparation militaire; il déposa une proposition de résolution ayant pour objet la création d'un Institut national d'éducation physique (1920), une proposition de loi tendant à augmenter le contingent des croix de la Légion d'honneur pour récompenser les services rendus à l'éducation physique et à la préparation au service militaire (1921), une proposition de résolution invitant le Gouvernement à créer au Ministère de l'Instruction publique une direction de l'Education physique (1921). Il fut chargé de rédiger le rapport sur le projet de loi, adopté par le Sénat, sur l'éducation physique et la préparation militaire obligatoires et en soutint la discussion devant la Chambre (1921); il fut également chargé du rapport sur le projet de loi relatif à la constitution des cadres et effectifs de l'armée — service de l'Instruction physique (1923). Il intervint dans la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée (1922) et profita des débats budgétaires annuels pour exposer ses vues et soutenir des amendements sur l'organisation de l'éducation physique pré-militaire dans les établissements scolaires ainsi que sur les subventions aux grandes unions, fédérations, sociétés agréées et camp de vacances.

Le 7 février 1924, au cours du débat sur le projet de loi ayant pour objet la réalisation d'économies et la création de nouvelles ressources fiscales, Adolphe Chéron annonça qu'avec plusieurs de ses collègues du groupe radical-socialiste, il se séparerait d'Edouard Herriot et de la majorité de ce groupe pour voter la délégation de pouvoirs demandée par Poincaré. Lorsque ce dernier présenta, deux mois plus tard, son troisième Cabinet, Adolphe Chéron fut le premier signataire de l'ordre du jour de confiance qui fut adopté le 29 mars 1924.

Aux élections générales qui se déroulèrent le 11 mai de la même année, il fut donc vivement attaqué par les candidats du cartel des gauches. La « liste d'Union républicaine et sociale de banlieue », sur laquelle il occupait le quinzième rang, n'obtint que cinq sièges et

lui-même fut battu avec 99.001 voix sur 334.617 suffrages exprimés.

Il devait prendre sa revanche aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qui eurent lieu au scrutin d'arrondissement: candidat dans la 4<sup>e</sup> circonscription de Sceaux, sous l'étiquette radical indépendant, il fut élu, au second tour, avec 9.253 voix contre 4.458 à M. Benenson, sur 15.519 votants. Aux élections générales du 1<sup>er</sup> mai 1932, il fut brillamment réélu, au premier tour, avec 9.302 voix contre 3.238 à M. Rolland, sur 17.915 votants.

Pendant ces deux législatures, il siégea au groupe de la gauche radicale et fut membre de la Commission de l'Armée et de la Commission de l'aéronautique; au cours de la première, il fit partie également de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts.

Son souci d'orthodoxie financière le conduisit à déposer une proposition de résolution tendant à écarter de la discussion budgétaire toute disposition étrangère aux recettes ou aux dépenses (1930). Dans un autre ordre d'idées, il déposa une proposition de résolution invitant le Gouvernement à remplacer le titre du Ministère de la Guerre par celui de Ministère de la Sécurité nationale ou par tout autre conforme à l'esprit de collaboration européenne (1931). Mais comme pendant la législature 1919-1924, ses préoccupations primordiales restèrent l'éducation physique, la préparation militaire et l'organisation de l'armée: à preuve, outre ses interventions dans les discussions budgétaires de 1928, 1929 et 1932, le dépôt de propositions de loi tendant à augmenter le contingent des croix de la Légion d'honneur pour récompenser les services rendus à l'éducation physique et à la préparation militaire (1930 et 1933), d'une proposition de résolution invitant le Gouvernement à transformer en Secrétariat d'Etat le sous-Secrétariat d'Etat à l'Education physique (1931). L'élaboration de rapports sur la situation et le fonctionnement de la préparation militaire supérieure et élémentaire et de l'éducation physique et sur les mesures à prendre pour mettre ces organisations à même de jouer leur rôle dans le cadre de la loi d'un an (1931), sur le projet de loi portant modification à la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée (1931), sur sa proposition de résolution tendant à encourager l'application des membres de l'enseignement public à l'éducation physique des enfants et des adolescents dans les écoles et dans les œuvres post-scolaires (1932), sur deux projets de loi tendant à modifier la loi de 1928 sur le recrutement de l'armée (1933). Aussi n'est-il pas étonnant que, lors de la constitution de son deuxième Cabinet, le 26 novembre 1933, Chautemps lui ait confié le Sous-Secrétariat d'Etat à l'Education physique. Malheureusement la vie de ce Gouvernement fut trop brève — il démissionna le 27 janvier 1934, deux mois à peine après sa formation — pour permettre à Adolphe Chéron de mettre en application les mesures qu'il avait préconisées. Le

dernier acte de sa vie parlementaire fut la rédaction d'un rapport sur un projet de loi autorisant la reconstruction de l'École supérieure d'éducation physique de Joinville-le-Pont (1935).

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il venait en tête, au premier tour de scrutin, avec 9.363 voix, mais, bien qu'il en eût obtenu 9.919 au second tour, il fut battu par André Puech dit Parsal, candidat communiste, qui avait bénéficié des désistements des candidats du Front populaire et atteint ainsi 10.564 voix, sur 20.818 votants.

Sous l'occupation, Adolphe Chéron, qui était colonel honoraire, s'enrôla, malgré son âge, dans les Forces Françaises de l'Intérieur et reçut la Médaille de la Résistance. Il était commandeur de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille d'or de l'Éducation physique et des Sports.

Il resta président de l'Union des Sociétés d'éducation physique et de préparation au service militaire jusqu'à sa mort survenue le 27 décembre 1951, à Paris, à l'âge de 78 ans.

**CHÉRON (HENRY, FRÉDÉRIC)**, né le 11 mai 1867 à Lisieux (Calvados), mort à Lisieux, le 14 avril 1936.

*Député du Calvados de 1906 à 1913.*

*Sénateur du Calvados de 1913 à 1936.*

*Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre de 1906 à 1909*

*puis à la Marine de 1909 à 1910.*

*Ministre du Travail en 1913,*

*de l'Agriculture de 1922 à 1924,*

*du Commerce et de l'Industrie en 1928,*

*des Finances de 1928 à 1930 et en 1932.*

*de la Justice de 1930 à 1931 et en 1934.*

Issu d'une famille modeste — son père était représentant de commerce — Henry Chéron se fit préparateur en pharmacie pour pouvoir poursuivre des études de droit. Les succès qu'il remporta comme avocat au barreau de sa ville natale renforcèrent une popularité que son affabilité et sa jovialité avaient suffi à faire naître.

Dès 27 ans, il était maire de Lisieux — il l'était encore à sa mort — apprécié de ses administrés avec lesquels il aimait s'entretenir familièrement et ayant déployé en faveur de sa ville une inlassable activité. Il fut un des premiers maires normands à appliquer aux débits de boissons les limitations autorisées par la loi de 1880 et, pour permettre aux Lexoviens de se procurer de la viande à meilleur marché, à un moment où le prix de la vie était préoccupant, ouvrit une boucherie municipale. Représentant ses compatriotes au Conseil général du Calvados, dont il devint président en 1911, et qu'il présidait encore en 1936, il ne réussit pourtant jamais à les convaincre de faire de lui leur député; quoique modérées, ses opinions leur paraissaient éloignées du strict conservatisme qui avait leurs préférences. A

quatre reprises, il sollicita en vain leurs suffrages, s'opposant en 1893 au député sortant. Le comte de Colbert-Laplace, puis en 1896, 1898 et 1902 à Henri Lanuel qui occupa, puis conserva sans peine le siège du comte, décédé. Découragé enfin, malgré son optimisme naturel et son opiniâtreté, Chéron, se pliant aux circonstances, alla se présenter dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Caen, « comme républicain et comme démocrate, ennemi de tous les fanatismes » et, le 6 mai 1906, ayant obtenu au premier tour de scrutin 7.629 voix contre 4.492 qui allèrent à son principal adversaire, Lepage, sur 14.278 votants, il força enfin les portes du Parlement.

Il allait y rester jusqu'à sa mort. Il fut en effet réélu le 24 avril 1910, par 8.968 voix contre 4.894 à M. Séjourné, sur 14.295 votants au premier tour de scrutin; puis la mort de M. Tillaye, sénateur du Calvados, lui fut une occasion d'entrer au Sénat, le 20 juillet 1913, ayant obtenu au premier tour de scrutin 628 suffrages sur 1.127 votants. Il fut réélu le 9 janvier 1921 par 818 voix sur 1.124 votants, et le 20 octobre 1929 (renouvellement du 14 janvier 1930) par 1.029 suffrages sur 1.140 votants, toujours au premier tour de scrutin.

Dès le 25 octobre 1906, il fut appelé au sous-secrétariat d'Etat à la Guerre, dans le premier Cabinet Clemenceau; à ce poste, il s'employa à améliorer les conditions de la vie des troupiers, ce qui le fit passer à leurs yeux pour une « bonne fée barbue ». Il demeura sous-secrétaire d'Etat dans le premier Cabinet Briand, abandonnant la Guerre pour la Marine, où il s'occupa de réorganisation administrative et s'efforça de mettre fin, par la conciliation, à une grève des inscrits maritimes.

Le 2 novembre 1910, le Cabinet ayant été renversé, Chéron se retrouva simple député. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il déposa cinq propositions de loi, d'inspiration sociale, dont l'une signée également par Marcel Sembat. On lui confia le rapport supplémentaire pour le budget du travail de l'exercice 1911; mais la Commission du budget, mettant à profit son inépuisable capacité de travail, le chargea aussi de rapporter d'innombrables projets financiers et le choisit pour présenter le rapport général sur les budgets de 1911, 1912 et 1913. Au nom de la Commission, ou à titre personnel, il intervint très fréquemment, comme il n'allait plus cesser de le faire tout au long de sa carrière notamment dans tous les débats budgétaires ou financiers. Mais il prit aussi une part très active aux discussions de la loi du 27 février 1912 sur les retraites ouvrières et du projet relatif aux habitations à bon marché. Abordant le domaine de la politique générale, il présenta et défendit, le 23 janvier 1913, un ordre du jour de confiance en faveur du Cabinet Briand.

Le 22 mars 1913, Barthou le choisit comme Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale. En cette qualité, il songea à protéger les petits épargnants

et crée une commission dont les travaux prépareront la loi sur le contrôle des sociétés d'épargne. Il s'efforce aussi d'appliquer la loi sur les retraites ouvrières et élabore un projet sur les conventions collectives qui n'aboutira qu'après la grande guerre.

Le Cabinet Barthou est renversé le 2 décembre 1913. Chéron, élu sénateur en juillet, va attendre plus de dix ans de revenir au Gouvernement, mais, pendant ce temps, il donnera sa mesure au Sénat, où il acquerra une autorité considérable. Continuant à s'intéresser activement aux questions sociales — il dépose, par exemple, des propositions de loi en faveur des familles nombreuses — il se consacre surtout à l'étude des questions financières. Le 17 juin 1914 il expose, dans un grand discours, les principes sur lesquels il fonde — et fondera toujours — sa politique financière; mais il rapporte aussi, la même année, un projet de loi sur l'état de siège, au nom de la Commission de l'armée, où les événements vont l'amener à jouer un rôle important.

De 1914 à 1918, il apporta en effet un concours très actif à l'effort de guerre du Parlement. Il rapporta de très nombreux textes de lois, relatifs notamment à l'utilisation ou à l'affectation des hommes mobilisés ou mobilisables, aux tribunaux militaires, à l'intendance, aux ajournés et exemptés, à la titularisation des officiers engagés volontaires, à la législation des pensions. Il s'éleva vigoureusement contre les passe-droit qui maintenaient à l'arrière des hommes en âge d'aller au front, proposa de rendre obligatoire la préparation militaire, demanda la confiscation des biens des déserteurs et des insoumis. Il chercha en somme par tous les moyens à pourvoir aux besoins de l'armée en hommes et en cadres et s'efforça d'obtenir que les sacrifices fussent également répartis. Il s'occupa aussi de pallier, dans le domaine juridique et social, les conséquences de l'état de guerre, en rapportant notamment les projets intéressant les baux à loyers, les baux ruraux, l'ajournement des élections, et en intervenant dans la discussion sur la taxation des denrées alimentaires. Jaloux des prérogatives du Sénat, il obtint en 1915 la création d'une Commission chargée d'examiner les marchés passés par l'Etat. A la suite de la discussion, en comité secret, des interpellations d'Henry Bérenger et de Clemenceau, il fit adopter par le Sénat, le 23 décembre 1916, un ordre du jour faisant confiance au Gouvernement Briand pour organiser sous une direction unique l'ensemble des efforts de l'armée et du pays. Le 31 mars 1917, au retour d'une mission, il dénonça, dans un discours dont le Sénat ordonna l'affichage, les actes criminels commis par l'ennemi dans les régions occupées. Il intervint dans la discussion de textes relatifs à la mobilisation civile et aux dommages de guerre.

Cependant, toujours intéressé par les questions financières et sociales, favorable aux bouilleurs de cru, mais hostile à l'alcool de fabrication industrielle,

il demanda que l'on combattit l'alcoolisme; il déposa ou rapporta plusieurs propositions de portée sociale, en particulier celle qui étendit les capacités des syndicats.

Il eut l'honneur, en 1918, de rapporter les propositions de loi tendant à rendre hommage aux armées, à Clemenceau et à Foch, ainsi qu'à Wilson et aux alliés, et de lire à la tribune du Sénat, le jour de l'armistice, la déclaration faite en 1871 à l'Assemblée Nationale par les députés alsaciens-lorrains. En 1920, c'est aussi sur son rapport que le Sénat déclara que Poincaré avait bien mérité de la patrie.

Dès la fin des hostilités, Chéron se préoccupe de remettre en ordre, pour la paix, l'économie française, et de liquider les séquelles juridiques de la guerre avec autant de zèle qu'il en avait mis à mobiliser toutes les forces de la nation en vue de la victoire. Déposant de nombreuses propositions, rapportant des projets encore plus nombreux — notamment au sujet des pensions de guerre, civiles et militaires —, intervenant très fréquemment, prononçant des discours toujours bien documentés, habile à proposer des dispositions transactionnelles, Chéron, entre 1919 et 1922, révèle dans quelques-unes de ses interventions le fond de sa doctrine économique et de sa pensée politique. Le 18 février 1919, interpellant le Gouvernement sur la cherté de la vie, il montra qu'il pressentait l'utilité d'une documentation économique complète et précise, préconisa la réduction des dépenses publiques et privées et prêcha le retour à la rigueur budgétaire; adepte du libéralisme économique, il voyait dans l'agriculture le moteur de l'activité économique de la France. Le 27 septembre 1919, il s'éleva contre les « coalitions de fonctionnaires formées contre l'autorité du pouvoir légal » et « devenant les cadres de la révolution sociale », et, le 29 mars 1920, il demanda au Gouvernement quelles mesures il comptait prendre « contre la propagande bolchevique ».

En 1921, Chéron devient rapporteur général de la Commission des finances; ses interventions se multiplient et c'est dans un esprit d'économie très rigoureux qu'il s'efforce de contrôler les dépenses publiques; il se vantait d'avoir proposé plus d'un milliard de compressions sur un seul budget. Il est aussi rapporteur de la Commission des marchés de l'Etat.

Lorsque, le 15 janvier 1922, Poincaré le choisit comme Ministre de l'Agriculture, il ne pouvait trouver collaborateur plus convaincu que la production agricole était la source de la richesse générale, le fondement de l'équilibre budgétaire. Chéron rétablit la liberté des exportations agricoles, protège nos produits laitiers contre la concurrence étrangère. Il veut permettre aux agriculteurs français de gagner leur vie, et désire que la France cesse de dépendre de l'étranger pour son alimentation. Les prix montent, et on le rend responsable de cette évolution qu'il impute pour sa

part à l'esprit de lucre des « mercantils », sans trop se soucier qu'on le surnomme « Chéron-vie-chère ».

Il s'emploie d'ailleurs à faciliter l'électrification des campagnes, à mettre à la disposition des agriculteurs des engrais en quantité suffisante : il élabore un projet sur le régime des mines de potasse, fait voter une loi sur la fabrication de l'azote. Favorable à la création d'abattoirs coopératifs, il cherche à obtenir un abaissement des tarifs ferroviaires pour les produits agricoles ; il s'occupe de l'enseignement agricole, des chambres d'agriculture et fait étudier le problème de l'assurance contre les risques agricoles, institue un livret de prévoyance sociale. Il propose enfin de modifier les règles du Code civil sur le partage pour éviter le morcellement des propriétés.

Redevenu sénateur le 26 mars 1924, il se retrouve assidu au Sénat, et la Commission des finances le charge à nouveau de maints rapports. Sa doctrine économique ne change pas : il faut produire beaucoup et restaurer les finances publiques ; pour lui, « le blé, c'est de l'or ». Si, en juillet 1924, il apporte sa confiance au cabinet Herriot, avec celle du groupe de l'Union républicaine qui a fait de lui son président, il s'abstient, le 26 août, avec ses amis, dans le vote sur les accords de Londres. Le 18 novembre de la même année, Chéron donne une preuve de son indépendance d'esprit en proclamant à la tribune du Sénat que Malvy a été illégalement condamné ; au moment du jugement, d'ailleurs, en 1918, il s'était élevé, avec le même courage, contre la décision de la Cour de Justice.

Il retrouve, en décembre 1925, ses fonctions de rapporteur général et, le 10 août 1926, il rapporte, devant l'Assemblée Nationale, le projet de loi conférant un caractère constitutionnel à la Caisse d'amortissement. Il lui revient aussi de défendre au Sénat, en février, puis en août 1926, les projets déposés par Briand, puis par Poincaré pour créer de nouvelles ressources fiscales, et, en juin 1928, le projet de loi sur la stabilisation du franc.

Le 14 septembre 1928, Poincaré l'appelle à remplacer comme Ministre du Commerce et de l'Industrie, Maurice Bokanowski, décédé. Puis, lorsque, le 11 novembre 1928, il constitue son cinquième cabinet, il lui confie le portefeuille des Finances, que Chéron allait conserver dans le onzième cabinet Briand et dans le premier cabinet Tardieu, jusqu'au 17 février 1930. Son programme, Chéron l'explique à la Chambre le 19 novembre 1928 : il veut poursuivre la politique d'économies de Poincaré, ne pas créer d'impôts nouveaux, sauvegarder l'équilibre du budget tout en dégageant si possible les petits commerçants et les petits agriculteurs. Convaincu que la crise de l'agriculture et celle du budget se confondent, Chéron accepte la majoration de crédits destinés aux travaux d'hydraulique et d'électrification. Il procède au rajustement des pensions de guerre et des traitements

rendu nécessaire par la nouvelle valeur de la monnaie. A la suite du scandale de la *Gazette du franc*, il met à l'étude des dispositions propres à assurer une meilleure protection de l'épargne. Avec Aristide Briand, il défend devant le Parlement les accords de Londres et de Washington sur le remboursement des dettes françaises, ainsi que l'œuvre des négociateurs français à la conférence de La Haye sur la Banque des Règlements internationaux.

Il avait été très vivement critiqué pour avoir conservé son portefeuille dans le Ministère Tardieu, favorable à une politique de dégrèvements qu'il avait, quant à lui, jusque-là condamnée. Il assura qu'il n'accepterait rien qui compromît la stabilité financière retrouvée et il obtint le vote des mesures qu'il proposait ; mais, le 17 février 1930, alors précisément qu'il invoquait les nécessités de l'équilibre budgétaire, il posa la question de confiance et fut renversé sur une question d'importance secondaire. Quelques jours plus tard, devant le Sénat, il se défendit contre le reproche qu'on lui avait adressé d'avoir thésaurisé et constitué ce qu'on avait appelé « la cagnotte du père Gaspard ». Il se félicita d'avoir pu réduire de près de 12 milliards la dette publique en 1929, d'avoir assuré l'aisance de la trésorerie et financé des opérations utiles grâce aux plus-values budgétaires, tout en accordant des dégrèvements.

Chéron eut encore le temps de participer à la discussion de la loi de 1930 sur les assurances sociales avant d'être appelé le 17 novembre par André Tardieu à remplacer comme Garde des Sceaux Raoul Péret, mis en cause dans l'affaire Oustric. Chéron, dont nul ne contestait la probité, n'eut pas de mal à se concilier la bienveillance de la Chambre en acceptant la création d'une Commission d'enquête parlementaire et en affirmant sa volonté de procéder au « nettoyage » de certains milieux financiers et de faire sentir aux coupables toute la rigueur de la justice. Théodore Steeg lui laissa la Garde des Sceaux, qu'il abandonna le 22 janvier 1931, à la chute du Ministère.

Reprenant une fois de plus sa place et son activité au Sénat, Chéron recommença à préconiser sans se lasser la réduction du « train de vie » de l'Etat. A propos d'un projet relatif aux locataires commerçants, il se fit le défenseur des principes traditionnels du droit. Rapportant un projet sur l'élection des députés, il plaida pour le maintien du traditionnel scrutin d'arrondissement, mais il dit en même temps les craintes qu'il commençait alors à éprouver pour la démocratie, du fait des manifestations que l'extrême-droite organisait sur la voie publique. Il redoutait l'influence des « forces de l'argent », le déchaînement de la violence, et s'étonnait qu'on laissât « la jeunesse dorée » faire dans la rue « l'apprentissage de la révolte ». Il appelait de ses vœux la restauration de l'autorité de l'Etat.

Le 18 décembre 1932, Paul Boncour lui

offre le portefeuille des Finances. Soupçonnant la droite de comploter contre le régime parlementaire, et convaincu que seule une politique d'équilibre budgétaire peut restaurer les finances publiques et sauver la République, Chéron accepte, au grand scandale de ses amis politiques, d'apporter à un Gouvernement de gauche le concours de son orthodoxie financière. Il s'efforce d'abord de mesurer exactement l'étendue du déficit, prétend dire la vérité au pays, interdit provisoirement tout recrutement dans l'administration et s'apprête à lutter contre tous ceux qui « mettent au pillage les finances publiques ». Pour rétablir l'équilibre du budget, il entend recourir pour moitié à des impôts nouveaux, pour moitié à des économies. Mais il se heurte à la fois aux critiques de la droite et à l'opposition des organisations de fonctionnaires, dont il veut réduire les traitements. La Commission des finances de la Chambre bouleverse son projet. Après avoir fait front, il lâche pied et, le 28 janvier au matin, après une longue séance de nuit, il est mis en minorité.

De retour sur les bancs du Sénat, il s'entend reprocher d'avoir « composé » avec les organisations de fonctionnaires. Lui, si jaloux des prérogatives parlementaires, il en vient à souhaiter que le Parlement, contre lequel les attaques se multiplient, accorde au Gouvernement les pouvoirs spéciaux pour redresser les finances publiques. Il continue à se soucier du coût de la vie, intervient pour qu'on n'augmente pas le prix du pain, se fait le défenseur des petits propriétaires et des classes moyennes.

Les manifestations auxquelles donne lieu l'affaire Stavisky avivent ses inquiétudes sur l'avenir du régime, et, le 19 janvier 1934, il interpelle le Gouvernement sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer l'ordre dans la rue et le respect des institutions républicaines et, s'élevant à la fois contre les scandales financiers et l'exploitation qu'on en fait, il fait voter à l'unanimité un ordre du jour où le Sénat « déclare compter sur le Gouvernement pour assurer la répression impitoyable des faits qui avaient ému l'opinion ».

C'est pour défendre les institutions parlementaires qu'au lendemain du 6 février 1934, il accepte la Garde des Sceaux dans le cabinet constitué par Gaston Doumergue. Il s'engage à « permettre une manifestation éclatante de la vérité », à « accomplir une œuvre de fermeté implacable » et accepte la constitution d'une commission d'enquête parlementaire. Mais devant les très vives attaques qui, à propos de l'affaire Prince, mettent en cause sa loyauté, il démissionne le 14 octobre 1934.

Il dépose presque aussitôt sept propositions de loi, que les circonstances et sa récente expérience le portent à juger urgentes : elles ont essentiellement pour objet de réglementer les manifestations de rues, de dissoudre les milices privées, de réprimer la diffamation, les fausses nouvelles et les actes

tendant à entraver le fonctionnement des institutions ou des services publics. Jusqu'à la veille de sa mort, Chéron continue à participer aux travaux du Sénat, mais l'âge et sans doute surtout les attaques qui avaient été dirigées contre lui et l'avaient profondément affecté, semblent avoir un peu diminué son ardeur. Il s'était séparé de ses amis de l'Union républicaine pour adhérer, après quelques hésitations, à la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, qu'il abandonna à son tour en 1935.

Il mourut à l'âge de soixante-neuf ans, à la suite d'une intervention chirurgicale. Il avait épousé en 1889 la fille d'un propriétaire du Calvados, qui lui survécut. Il était chevalier de la Légion d'honneur dès avant son entrée au Parlement. Son éloge funèbre fut prononcé le 2 juin 1936 par le Président Jeanneney.

Il avait été le collaborateur de huit présidents du Conseil, avait dirigé sept départements ministériels différents et s'était vu confier les postes les plus délicats. S'il n'occupa jamais le premier rang dans la vie publique, il joua en tout cas un rôle éminent et il apparaît comme une des figures les plus représentatives des trente dernières années de la III<sup>e</sup> République. Sa barbe, sa carrure massive, son pas court, son éternelle serviette sous le bras, la complaisance avec laquelle il se réclamait de son origine normande et semblait se prêter lui-même à la caricature, sa bonne humeur, ses réparties malicieuses, avaient fait de lui un personnage célèbre, providence des humoristes ; mais il devait aussi à son talent d'exposition, à sa souplesse et à sa ténacité, à sa simplicité, à son indépendance d'esprit et à son intégrité, à son patriotisme enfin, une part de sa renommée et de son autorité. Doué d'un grand sens pratique et d'un solide esprit d'économie, il semblait incarner les vertus de la petite bourgeoisie provinciale. Profondément convaincu des vertus du régime parlementaire et de l'orthodoxie financière, il témoigna moins de fidélité aux partis qu'à la République.

C'est cette longue carrière politique que le président Jules Jeanneney rappela dans son éloge funèbre. « Il en était digne, ajouta-t-il, autant par son attachement aux institutions de la République que par son intégrité impeccable. Les attaques auxquelles cette tâche le mit en butte, leur inconcevable violence, n'ont pas été sans l'affecter. Il avait goûté la popularité et n'était pas prévenu contre ses retours de flamme. Moins encore concevait-il qu'à la modération du langage dont il ne se départissait jamais, pareille frénésie d'invectives répondit. Ne mettait-on même pas en doute sa loyauté ? De l'émotion qu'il en avait ressentie, Henry Chéron, n'a, lorsqu'il revint à nous, retenu que l'urgente nécessité d'en préserver quiconque : il n'eut cesse de nous en proposer et recommander les moyens. La reconnaissance et l'affection de ses compatriotes avaient d'ailleurs de quoi lui ôter toute amertume. Elles l'enveloppèrent fidèlement en

ces mauvais instants, comme elles témoignèrent, au jour de ses funérailles, du deuil douloureux d'une province entière. >

**CHESNELONG (PIERRE, CHARLES)**, né à Orthez (Basses-Pyrénées), le 14 avril 1820. Mort à Orthez, le 22 juillet 1899.

*Député des Basses-Pyrénées  
au Corps législatif de 1865 à 1870  
Représentant à l'Assemblée Nationale  
de 1872 à 1875*

*Député invalidé en 1876  
Sénateur inamovible de 1876 à 1889*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 2, p. 88.)

Durant les dix dernières années de sa vie, il est resté au Sénat l'un des porte-parole les plus écoutés du parti conservateur, luttant vigoureusement contre la politique anticléricale. En 1890, il intervint dans la discussion d'une interpellation relative à la laïcisation de l'école congréganiste de Vicq. En 1891, dans la discussion du projet de loi relatif au travail des enfants et des femmes dans l'industrie, il soutint un amendement tendant à interdire le travail des enfants de moins de dix-huit ans et des femmes de tout âge les dimanches et jours de fêtes légaux; la même année, il intervint dans la discussion d'une interpellation sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat pour combattre le principe de la séparation et défendre la politique du Vatican et de l'épiscopat français.

Il continua aussi à s'intéresser aux questions financières. Lors des débats sur les lois de finances, il critiqua vivement les projets de budget pour les exercices 1894 et 1895 et se prononça contre l'institution de l'impôt sur le revenu et la progressivité des droits de succession. Ses critiques contre le projet de budget pour l'exercice 1897 furent moins sévères, mais il renouvela, à l'occasion de sa discussion, ses protestations contre les lois scolaires et le régime fiscal des congrégations religieuses.

Il mourut à Orthez le 22 juillet 1899, pendant l'intersession. Dans l'oraison funèbre qu'il prononça, devant le Sénat, le 14 novembre, le président Armand Fallières, après avoir affirmé que cette mort avait provoqué les regrets du Sénat tout entier et avoir rappelé que Charles Chesnelong avait été l'un des adversaires les plus déterminés du régime républicain, concluait ainsi : « Il est mort dans les rangs de l'opposition qu'il n'a jamais désertée et à laquelle il a prêté si souvent le concours d'une parole qui ne manquait ni d'éclat ni de puissance. Qu'il traitât une question de finances, ou qu'il défendit les intérêts catholiques qu'il croyait menacés, il prenait avec aisance possession de la tribune. Une réelle élégance de forme, l'abondance et la clarté de l'argumen-

tation, l'élevation de la pensée, de temps à autre de soudains emportements dont sa courtoisie savait habilement modérer l'expression, l'impétuosité de son geste, le feu de son regard : tout contribuait à donner à son discours un relief saisissant bien fait pour séduire ceux que l'orateur n'arrivait pas à convaincre. Cette voix s'est éteinte, le souvenir en sera durable. »

Pierre, Charles Chesnelong avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1856, pour récompenser son dévouement comme maire d'Orthez pendant l'épidémie de choléra ; il avait été promu officier en 1867.

Grâce à une souscription des catholiques de France, sa statue se trouve dans la crypte de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, non loin de celle de Louis Veuillot.

Au cours de sa vie politique, il a publié de nombreux ouvrages inspirés, pour la plupart, par les préoccupations du moment : ainsi *L'Action sociale du christianisme* (1877) ; *Les Comités catholiques et la défense religieuse* (1877) ; *L'Education chrétienne et l'école sans Dieu* (1879) ; *Les décrets du 29 mars et les devoirs des catholiques* (1880) ; *La liberté de l'Eglise et la laïcisation* (1883) ; *La séparation de l'Eglise et de l'Etat* (1884) ; *Le budget des cultes* (1885) ; *Des rapports de la papauté et du travail* (1887) ; *La question sociale à l'Assemblée des catholiques* (1887) ; *Jeanne d'Arc et la vocation chrétienne de la France* (1894).

Ses discours parlementaires sur l'enseignement ont été réunis en un volume et publiés en 1910 sous le titre *Discours. La liberté de l'enseignement*.

Quelques années avant sa mort, il avait fait paraître *Un témoignage sur un point d'histoire : La campagne monarchique d'octobre 1873* (1895). C'était un extrait de ses mémoires intitulé *Dix ans de souvenirs parlementaires 1866-1875*. Restés inédits, ils ont été publiés en 1932, par son petit-fils, en deux volumes *Les derniers jours de l'Empire et le Gouvernement de M. Thiers, L'avènement de la République*.

L'un des fils de Charles Chesnelong, Jean-Victor-Emile, devint évêque de Valence, puis archevêque de Sens, de 1912 à 1931.

**CHEVALIER (CHARLES, FRANÇOIS)**, né le 17 mai 1834 à Coutances (Manche). Mort à Coutances le 7 mai 1916.

*Député de la Manche de 1885 à 1889*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 2, p. 92.)

Au cours de la quatrième législature, Charles Chevalier avait déposé des propositions de loi sur les pensions des veuves d'officiers marins, sur l'éligibilité des juges de paix, sur les facteurs

des télégraphes, et des rapports sur l'âge de la retraite des fonctionnaires, sur la réforme de l'impôt, sur le régime fiscal des propriétés mobilières et immobilières, sur les droits de douane. Il avait en outre pris part à plusieurs discussions, budgétaires ou juridiques.

Malgré cette activité, il ne trouva pas grâce aux yeux de ses électeurs et ne put se faire réélire aux élections générales du 22 septembre 1869. L'ancien préfet Briens, qui l'avait déjà battu à une élection partielle, dans la première circonscription de Coutances, le 6 mai 1883, mais auquel la suppression du scrutin d'arrondissement avait été fatale en 1885, prit sa revanche, en emportant au premier tour 6.763 voix sur 12.783 votants, alors que Charles Chevalier n'obtenait que 5.637 suffrages.

Il ne fut pas plus heureux aux élections générales du 20 août 1893, n'obtenant plus que 4.844 voix sur 12.165 votants, et Briens conserva son siège avec 7.267 suffrages.

Il vécut désormais éloigné de la politique et mourut dans sa ville natale à l'âge de 72 ans, le 7 mai 1916.

*A. Belin Louis Dupuis*

**CHEVALIER (Garnier)**, né le 8 août 1848, à La Clayette (Saône-et-Loire). Mort le 20 novembre 1924 à Daillecourt (Haute-Marne).

Député de Saône-et-Loire de 1902 à 1906

Docteur en médecine, auteur d'une *Etude clinique sur les paralysies hystériques des quatre membres* (1877), Gabriel Chevalier, propriétaire foncier, n'avait pas de passé politique lorsqu'il entra au Parlement à l'âge de cinquante-quatre ans. Il se présenta dans la première circonscription de Charolles, aux élections générales législatives du 27 avril 1902, contre le député sortant, Chavet, conseiller général, qui appartenait à la gauche démocratique. Gabriel Chevalier, que ses adversaires accusaient de n'être pas sincèrement républicain, s'était prononcé devant ses électeurs en faveur des associations religieuses et des écoles libres, contre l'initiative parlementaire en matière de finances, contre la taxation des propriétés foncières et l'impôt sur le revenu, pour une politique d'économies et la constitution d'associations d'agriculteurs capables d'imposer leur volonté au Parlement. Il obtint 9.430 voix sur 16.769 votants, alors que Chavet n'emportait que 7.182 suffrages, et il fut élu au premier tour de scrutin.

A la Chambre, il appartint au groupe progressiste; son activité fut extrêmement réduite; il déposa un seul rapport sur des opérations électorales. Il vota contre les Ministères Combes et Rouvier, contre la loi des retraites ouvrières, contre la suppression du monopole des inhumations et pour les Congrégations.

Il ne fut pas réélu aux élections générales du 6 mai 1906, où Chavet prit sa revanche, se faisant réélire au premier tour de scrutin, par 8.936 voix sur 17.386

votants, alors qu'il n'obtenait lui-même que 8.200 suffrages.

Il reprit possession de son cabinet médical, se désintéressant de la politique.

Le docteur Gabriel Chevalier est mort à l'âge de soixante-seize ans à Daillecourt (Haute-Marne).

**CHEVALLIER (Louis, Augustin, Emile)**, né le 21 décembre 1851 à Liancourt (Oise), mort le 1<sup>er</sup> février 1902 à Paris.

Député de l'Oise de 1893 à 1902

Après avoir fait ses études au lycée Louis-le-Grand, à Paris, Emile Chevallier s'inscrivit à la Faculté de droit. Au concours de doctorat, sa thèse sur *La propriété des mines et ses rapports avec la propriété superficielle* lui valut une médaille d'or, et c'est d'abord par une vie intellectuelle intense, que récompensèrent plusieurs distinctions, qu'il se fit remarquer.

Avocat, il professa d'abord le droit, puis se consacra spécialement à l'économie politique qu'il enseigna pendant de longues années à l'Institut National Agronomique.

Lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques en 1885 pour son ouvrage sur *Les salaires au XIX<sup>e</sup> siècle*, il fut de nouveau couronné quatre ans plus tard pour son travail sur *L'assistance dans les campagnes*. La même année, il lui incombait d'organiser à l'Exposition de 1889 le groupe d'économie sociale dont il remplit les fonctions de secrétaire et de rapporteur.

En 1895, enfin, il obtint le prix Beaujour pour son étude sur *La loi des pauvres, organisation de l'Assistance publique en Angleterre*.

Mais ses activités d'ordre intellectuel n'empêchèrent pas Emile Chevallier de s'intéresser activement à la vie politique. Elu d'abord membre du Conseil général de l'Oise, dont il occupa bientôt le poste de vice-président, il se présenta dans son département natal aux élections générales législatives du 20 août 1893.

Il fut élu dès le premier tour de scrutin par 6.542 voix contre 3.393 à M. Delaunay, député sortant, et 2.984 à M. Delambre, propriétaire, tous deux républicains, sur 13.120 votants.

Il fut réélu le 8 mai 1898 par 9.667 voix contre 1.651 à M. Lenoir, socialiste, et 718 à M. P. Harranger, également socialiste, sur 12.696 votants.

Dès son entrée en fonction, il déclina, par lettre, la proposition qui lui avait été faite de poser sa candidature au poste de secrétaire de la Chambre; il n'en prit pas moins, comme membre du groupe progressiste, une part active aux travaux de l'Assemblée.

Sa formation juridique et sa compétence en matière économique lui valurent d'être nommé à la Commission du règlement, à la Commission de l'agriculture,

à la Commission du budget pour les exercices de 1896 et 1897, à la Commission des crédits pour l'exercice de 1899.

Il déposa deux propositions de loi, l'une complétant l'article 16 de la loi du 29 décembre 1900 sur le régime des boissons, l'autre ayant pour objet d'ouvrir au Ministre de l'Agriculture un crédit pour venir en aide aux cultivateurs de son département victimes de calamités naturelles.

Dans le cadre du projet de loi portant fixation du budget général, il se distingua à quatre reprises en présentant le rapport sur le budget annexe des chemins de fer de l'Etat en 1896, puis sur les budgets des Monnaies et Médailles en 1897, 1899 et 1900.

Il fut chargé également d'un certain nombre de rapports concernant les questions agricoles, les questions monétaires ou les problèmes d'assistance. Parmi ceux-ci, il importe de noter les plus importants tel le rapport sur la proposition de loi Méline relative à l'institution des Chambres consultatives d'agriculture et à l'organisation du Conseil supérieur d'agriculture, le rapport sur le projet de loi portant approbation du protocole additionnel à l'arrangement monétaire du 15 novembre 1893, dressé en 1898 entre les Gouvernements français, belge, grec, italien et suisse, les rapports sur la proposition de loi relative à la constitution des sociétés et caisses d'assurance agricole, et sur la proposition de loi tendant à modifier la loi du 5 novembre 1894 concernant la création des sociétés de crédit agricole.

Il fut en outre membre de la Commission de contrôle de la circulation monétaire.

Chevalier de la Légion d'honneur et Officier de l'Instruction publique, il mourut prématurément à Paris, en cours de mandat, à l'âge de 51 ans le 1<sup>er</sup> février 1902.

Son éloge funèbre fut prononcé à la première séance du 3 février 1902 par le Président Paul Deschanel. Après avoir retracé la carrière du disparu, celui-ci déclara :

« M. Emile Chevallier était un de ces modestes, un de ces laborieux qui, sans bruit, sans éclat, sans nulle recherche de popularité ni d'ambition, avec la simplicité tranquille du vrai mérite, venait ici pour servir des idées.

« Il avait cette modération dans l'esprit et cette rectitude dans la conduite que donnent de fortes études politiques et l'intelligence des complexes problèmes de la vie nationale. Trop droit, trop fier, trop respectueux de lui-même pour promettre ce qu'il n'aurait pu tenir, il demeura toujours fidèle à ses commitments, à ses amis et à sa pensée. Il fut un parfait gentleman, ce qui est encore la meilleure manière d'être un bon citoyen. »

**CHEVANDIER** (ANTOINE, DANIEL), né le 27 mai 1822 à Serres (Hautes-Alpes), mort le 9 janvier 1893 à Paris.

*Représentant de la Drôme  
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.  
Député de la Drôme de 1876 à 1892.*

*Sénateur de la Drôme de 1892 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 93.)

Il retrouva son siège aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, dans la circonscription de Die, par 9.963 voix contre 4.135 à M. de Chivré, sur 14.339 votants, au premier tour de scrutin.

Siégeant dans la majorité républicaine, il appartient à diverses commissions spéciales, il déposa une proposition de loi sur l'exercice de la médecine, qu'il fut chargé de rapporter et qu'il soutint à la tribune (1889, 1891 et 1892), et intervint au cours de la discussion du budget des postes et télégraphes de l'exercice 1891 pour réclamer l'amélioration des services des P. et T.

Il fut élu sénateur le 21 août 1892. Au premier tour de scrutin il n'était arrivé qu'au second rang avec 307 voix, sur 762 votants, contre 309 pour Laurens et 127 pour Maurice Faure. Au second tour Chevandier l'emporta avec 387 voix — dont une partie venait d'électeurs qui avaient voté pour Maurice Faure au premier tour — et contre 354 pour Laurens et 4 seulement pour Maurice Faure qui avait maintenu sa candidature. Il donna sa démission de député le 22 octobre suivant.

Au Sénat le docteur Chevandier n'eut pas le temps de marquer sa présence : il mourut en effet le 9 janvier 1893. Le 10 janvier, M. Théry, Doyen d'âge, prononça son éloge funèbre, très bref, déclarant, en substance, que le Sénat n'avait pas eu le temps de connaître Daniel Chevandier mais que, si il l'avait pu, il n'aurait pas manqué d'apprécier ses qualités.

Il fit de nombreuses communications à l'Académie de médecine sur les bains thermo-résineux et publia à ce sujet : *Etablissements du Martouret* (1857); *Notice sur les eaux sulfures iodo-chlorurées du Miral* (1862); *Notice sur l'emploi médical des bains de vapeur térébenthinée* (1865); *De la médication thermo-résineuse* (1873). Il publia en outre : *De la vérification des décès et de l'organisation de la médecine cantonale* (1862). Il fut un des fondateurs de *La Cigale* qui comprenait des poètes méridionaux, et publia dans le bulletin de l'association, une ode au *Mont Glandaz*.

**CHEVILLON** (JOSEPH, EUGÈNE, MARIE), né le 21 mars 1849 à Marseille (Bouches-du-Rhône), mort le 29 avril 1910 à Marseille.

*Député des Bouches-du-Rhône  
de 1885 à 1889 et de 1893 à 1902.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 95.)

Le docteur Chevillon ne se représenta pas aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889. Mais de nouveau candidat aux élections du 20 août 1893 il obtint — sans avoir publié ni profession de foi ni programme — 4.374 voix sur 10.454 votants, arrivant largement en tête de six candidats (son suivant immédiat n'obtint que 1.818 voix). Il fut élu au second tour, le 3 septembre, avec 5.127 voix contre 2.129 à M. Jullien, 2.117 à M. Abram et 1.038 à M. Tressaud, sur 10.614 votants. Il fut nommé membre de diverses commissions spéciales, et, en particulier, de celle des douanes et de celle qui, en 1893, fut chargée d'examiner les projets relatifs aux colonies. Il fut rapporteur de nombreux projets de loi tendant à autoriser villes ou départements à s'imposer extraordinairement ou à contracter emprunt. Il adressa au Ministère des Finances une question relative à la circulation de la monnaie de billon étrangère (1896).

Aux élections générales du 8 mai 1898 il obtint au premier tour de scrutin 4.634 voix sur 12.654 votants, et fut élu au second le 22 mai, avec 6.673 voix contre 5.990 à M. Pierre Roux, sur 13.001 votants. Dans son programme il soulignait que « serviteur dévoué de la vaillante démocratie radicale-socialiste » il avait « toujours voté les lois de progrès favorables à la classe ouvrière ». Il intervint, notamment, dans la discussion, assez agitée qui eut lieu lorsque l'Assemblée décida de faire des obsèques nationales à Félix Faure. Sans aller, comme certains, jusqu'à demander que ces obsèques fussent purement civiles, Chevillon protesta contre le fait que le cortège devait partir de Notre-Dame et non pas de l'Élysée, et vota en ce sens un amendement, qui ne fut pas adopté. L'ensemble de la discussion fut d'ailleurs assez curieux car ne voulaient pas d'une cérémonie religieuse pour l'enterrement du Président de la République, d'une part l'extrême gauche et d'autre part certains membres de l'extrême droite, pour la même raison : Félix Faure était franc-maçon.

Aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902 Joseph Chevillon arrive en tête au premier tour de scrutin, mais avec seulement 3.160 voix sur 11.180 votants. Les radicaux, radicaux-socialistes et socialistes décident de faire venir de Marseille Henri Brisson — avocat, ancien Ministre, député sortant de la Seine — « pour repousser la coalition de toutes les forces réactionnaires ».

Chevillon accepta de s'effacer devant ce candidat unique de la gauche qui était

son ami ; il ne se maintint pas au second tour, où il obtint 7 voix sur 11.629 votants.

Il se cantonna alors dans sa profession et dans ses fonctions de maire d'Allauch (Bouches-du-Rhône). Il mourut le 29 avril 1910 à Marseille, âgé de 61 ans.

**CHEVILLON** (FRÉDÉRIC, JOSEPH), né le 12 janvier 1879 à Marseille (Bouches-du-Rhône), mort au Champ d'honneur, le 21 février 1915 aux Eparges (Meuse).

*Député des Bouches-du-Rhône  
de 1912 à 1915.*

Fils du précédent, Frédéric Chevillon était administrateur des services civils en Indochine, puis chef de Cabinet de M. Delcassé, Ministre de la Marine.

Ses contacts avec d'éminents hommes politiques l'amènèrent à se présenter dans la 4<sup>e</sup> circonscription de Marseille à l'élection partielle du 21 juillet 1912 qui avait pour but de remplacer M. Henri Brisson mort le 14 avril précédent. Sans doute était-il mû également par le désir de retrouver le siège que son père, Joseph Chevillon, avait abandonné en 1902 à son ami Brisson pour assurer la réélection de ce dernier. Frédéric Chevillon fut élu au deuxième tour de scrutin, par 4.455 voix contre 4.263 à M. Lévy et 602 à M. Artaud, sur 9.602 votants.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il appartenait à diverses commissions, notamment à celle de la marine. Il se fit entendre au cours de la discussion : du budget de l'agriculture de l'exercice 1913, au sujet des travaux hydrauliques et d'améliorations agricoles (1912) et du projet de loi relatif aux retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways (1913). Au début de la session ordinaire de 1914, il fut élu secrétaire de la Chambre pour le rester jusqu'à la fin de la législature et intervint au sujet de la prison de Marseille au cours de la discussion du budget des services pénitentiaires (1914).

Réélu aux élections générales du 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, par 4.455 voix contre 4.263 à M. Maurel, sur 12.352 votants, il retrouva son siège de secrétaire de la Chambre qu'il conserva jusqu'à sa mort et entra à la Commission des douanes et à celle des postes et télégraphes. Il déposa une proposition de loi sur la transformation de l'École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille en Faculté mixte de médecine et de pharmacie, pourvue d'un enseignement colonial complet.

Mais quelques semaines plus tard, survint la Première Guerre mondiale, et il partit comme simple soldat. Dès les premiers jours, avec trois camarades, il reconnait un village ennemi à 6 kilomètres de nos lignes. Il est nommé caporal et cité à l'ordre du jour. Promu

sous-officier, puis officier, il est cité encore mais cette fois à l'ordre du jour de l'armée et proposé pour la croix de la Légion d'honneur : « Très belle attitude au feu, dit le *Journal officiel*, a fait preuve d'une bravoure, d'un calme et d'un sang-froid indiscutables. » Après un court séjour à Paris, il repartit retrouver ses compagnons d'arme Abrami et Maginot. Il était sous-lieutenant au 132<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Engagé en Argonne, dans une région réputée dangereuse, il tomba glorieusement aux Eparges, le 12 juillet 1915, il n'avait que 36 ans.

La presse de l'époque (*Le Matin*, *Le Journal*, *L'Éclair*, *Le Radical*, *Le Petit Parisien*, *L'Écho de Paris*, *Le Gaulois*, *Le Figaro*, etc.) rendit unanimement hommage au quatrième député français tombé au Champ d'honneur, et le Président Paul Deschanel, à la séance du 25 février 1915, prononça l'éloge funèbre du disparu : « Ainsi, notre Parlement répond à ses détracteurs en immolant ses jeunes espoirs au salut de la France et en opposant sa sagesse aux atteintes qui pourraient menacer l'unité morale de la nation. Je dépose sur la tombe du père, qui fut longtemps notre collègue et notre ami, le laurier du fils. Je salue sa famille et sa famille électorale. Elles le pleurent avec nous, mais elles peuvent dire comme le vieil Horace :

« La gloire de leur mort m'a payé de leur perte. » Oui, cette guerre nous a appris à voir autrement la mort. Sacrifiée à la justice, la vie humaine est, comme elle, supérieure aux choses éphémères, elle participe de l'éternel et de l'infini. »

Comme son père, Frédéric Chevillon était maire d'Allauch (Bouches-du-Rhône).

**CHEVILLOTTE (JEAN, CHARLES)**, né le 3 février 1848 à Brest (Finistère), mort le 6 mai 1914 à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

*Député du Finistère de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 96.)

De nouveau candidat aux élections générales du 22 septembre 1889, dans la première circonscription de Brest, Chevillotte n'obtint au premier tour de scrutin que 2.039 voix sur 21.729 inscrits et 11.492 votants. Il n'arrivait qu'en troisième position derrière Gestin et de Gasté, ingénieur en retraite, avocat, ancien député, qui fut élu au second tour. Chevillotte s'était retiré.

Grand armateur, comme le signalaient Robert et Cougny, il se passionna également pour l'éducation des travailleurs des campagnes, et fonda une école d'agriculture qui porte son nom.

Il mourut à Monte-Carlo le 6 mai 1914 à 76 ans et fut inhumé à Brest le 29 mai suivant.

**CHEVREAU**

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 97.)  
Il décéda à Yerres (Seine-et-Oise) le 26 mai 1903

**CHEVREAU (LÉON)**, né le 22 octobre 1827 à Saint-Mandé, mort le 16 mars 1910 à Paris.

*Député de l'Oise de 1876 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 96.)

De nouveau candidat, dans la deuxième circonscription de Beauvais, lors des élections générales législatives du 22 septembre 1889, il n'obtint que 6.678 voix sur 13.983 votants au premier tour de scrutin, et fut battu, de peu, par Alexis Delaunay, conseiller général, notaire.

Il renonça ensuite à la politique et ne se porta candidat à aucune des élections suivantes.

Il mourut le 16 mars 1910 à Paris, âgé de 83 ans.

**CHEVRIER (HENRI, JOSEPH)**, né le 21 septembre 1876 à Malesherbes (Loiret), mort le 24 juin 1935 à Paris.

*Député du Loiret de 1924 à 1935.*

Entrepreneur de travaux, maire de Malesherbes depuis 1919, conseiller d'arrondissement et conseiller général, Henri Chevrier se présente aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste d'Union des gauches, conduite par M. Pierre Dèzarnauds. Il arrive en troisième position sur cette liste, obtenant 47.771 suffrages sur 86.368 votants. L'Union des gauches avait fait campagne contre la politique du bloc national (impuissance, gâchis, réaction) et pour une politique républicaine et sociale.

Inscrit au groupe radical-socialiste et membre de la Commission d'Alsace-Lorraine et de la Commission des travaux publics et des moyens de communication, et de la Commission d'enquête sur les opérations concernant les réparations en nature, il déposa une proposition de loi ayant pour objet d'élever le maximum des comptes ouverts aux déposants dans les Caisses d'épargne (1926). Il fut rapporteur de plusieurs projets techniques sur les transports. Il prit part à la discussion de divers projets de loi concernant, notamment, la construction d'immeubles affectés aux familles nombreuses (1925); les tarifs des transports (1925); le prix de la betterave sucrière (1925); les bénéfices agricoles (1926); le redressement financier (1927); la révision des prix des baux à ferme de longue durée (1927); le budget de l'instruction publique (1927); le recrutement de l'armée (1928); le tarif douanier (1928).

Lors des élections générales des 22 et 29 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement) il fut réélu, dans la circonscription de Pithiviers, au second tour, avec 7.858 voix sur 13.521 votants. Il arrivait ainsi largement en tête, son suivant immédiat n'ayant que 5.205 voix,

mais, au premier tour de scrutin, le 22 avril, il n'avait eu que 5.943 voix sur 13.891 votants, talonné de près par Alibert avec 4.666 voix.

Dans sa profession de foi il accordait la plus grande importance aux problèmes agricoles et approuvait la politique d'entente européenne d'Aristide Briand.

Devenu membre de la Commission de l'agriculture il déploya une activité parlementaire considérable, notamment comme rapporteur de très nombreux projets agricoles, par exemple ceux concernant : les betteraves (1929-1932), l'organisation de la Caisse nationale des calamités agricoles (1930-1931).

Il prit une part importante aux discussions annuelles concernant le budget de l'agriculture. Il déposa une demande d'interpellation sur la politique sucrière du Gouvernement (1931).

Le 1<sup>er</sup> mai 1932, premier tour des élections générales, il obtint 5.943 voix sur 13.891 votants, mais il rétablit la situation au second tour et fut réélu avec 7.858 voix contre 5.205 à M. Alibert, sur 13.521 votants.

Dans son programme électoral il avait insisté, naturellement, sur ses efforts dans le domaine agricole. Il signalait qu'il avait voté les crédits demandés par Poincaré alors que la droite avait refusé de voter ceux qui auraient été nécessaires aux Gouvernements Herriot et Painlevé.

Membre de la Commission de l'agriculture et de la Commission des finances, il prit une autorité grandissante et fut nommé rapporteur du budget de l'agriculture à la Commission des finances. Il déposa cinq propositions de loi, concernant respectivement les droits sur le miel (1933), les coopératives agricoles (1933), le contingentement des sucres coloniaux (1933), le contrôle de réception des betteraves à sucre (1933), et le prix du blé dans les baux à ferme (1934).

Il fut rapporteur d'un grand nombre de projets et de propositions de loi ayant pour objet, notamment, le marché du blé (1932-1933), le budget de l'agriculture (1933), le commerce des vins (1933), l'équilibre budgétaire (1933). Il intervint dans la plupart des débats concernant l'agriculture.

Il demanda à interpeller sur les événements survenus à Montargis dans la soirée du 15 mai 1934 et sur les mesures que le Ministère de l'Intérieur comptait prendre contre les groupements armés afin d'éviter le retour de tels incidents (1934).

Il mourut en cours de mandat le 24 juin 1935 à Paris, alors qu'il n'avait que 59 ans.

M. Fernand Bouisson, Président de la Chambre, prononça son éloge funèbre en séance publique le 25 juin 1935. « Ses interventions à cette tribune, toujours opportunes et mesurées, lui avaient valu l'estime générale de ses collègues. Mais pourrait-on deviner tout ce que sa modestie cachait de délicatesse profonde et de finesse, de sincérité et de dévouement

complet, sans réserve, à ses amis et à ceux qu'il avait pris pour guides ?

J'ai pu, pour ma part, apprécier les rares qualités d'Henri Chevrier. Je le savais malade mais je continuais d'espérer qu'il reviendrait prendre place parmi nous. Notre regret aujourd'hui n'en est que plus cruel... »

**OHIALVO (CLAUDE)**, né le 28 mai 1853 à Montrbrison (Loire), mort le 19 mai 1913 à Meyzieu (Isère).

*Député de la Loire de 1910 à 1913.*

Notaire honoraire, maire de Montrbrison, président du conseil d'arrondissement, Claude Chialvo se présenta aux élections générales législatives du 5 mai 1906 dans la première circonscription de Montrbrison. Il obtint 8.443 voix sur 17.544 votants, arrivant très près derrière le député sortant, Levet, qui fut réélu avec 9.014 voix.

De nouveau candidat aux élections générales du 24 avril 1910 il dénonça en son adversaire le partisan sectaire de Combes, et se prononça, notamment, pour la représentation proportionnelle qui permettrait de chasser les représentants des « partis du désordre ». Il obtint au premier tour de scrutin 7.895 voix sur 16.555 votants, arrivant ainsi en tête; il fut élu au second tour avec 8.948 voix contre 8.932 à M. Robert sur 17.990 votants.

Siégeant au groupe de l'Union républicaine, et membre de la Commission de la réforme judiciaire, de la Commission des pensions civiles, et de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts il fut rapidement éloigné des travaux de la Chambre par une longue et cruelle maladie.

Il mourut le 19 mai 1913 à Meyzieu (Isère), à l'âge de 60 ans.

Paul Deschanel, Président de la Chambre des Députés, prononça son éloge funèbre en séance publique le 20 mai 1913 : « Il apportait à l'examen des projets complexes dont les commissions sont saisies, une compétence indiscutable.

« Nous avons tous senti le charme de cette urbanité exquise, qui était le reflet de sa naturelle générosité. »

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**CHIAPPE (JEAN)**, né le 3 mai 1878 à Ajaccio (Corse), mort le 27 septembre 1940 au-dessus de la Méditerranée, dans l'avion qui le conduisait à Damas.

*Député proclamé de la Corse en 1936 (invalidé).*

*Député de la Seine de 1936 à 1940.*

Jean Chiappe est issu d'une ancienne famille ajaccienne. Il avait comme

*Novembre*

arrière-grand-oncle Ange Chiappe, membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, dont le nom a été donné à une voie parisienne du 13<sup>e</sup> arrondissement.

La plus grande partie de sa carrière administrative s'effectua au Ministère de l'Intérieur où il débuta en 1899 en qualité de rédacteur. Secrétaire de la direction de l'administration pénitentiaire, il devint en 1909 chef du Cabinet du Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, puis chef-adjoint de Cabinet des Ministres de l'Intérieur Aristide Briand, Louis-Lucien Klotz et René Renoult. Sous-chef de bureau des affaires politiques en 1911, il fut nommé chef de bureau en 1916.

Un incident faillit, un peu plus tard, briser sa carrière : Clemenceau venait de faire passer Leymarie en Conseil de guerre et Malvy en Haute-Cour de justice. Ils étaient ses amis ; il déposa en leur faveur et donna l'accolade publiquement à l'un d'eux après sa condamnation. Clemenceau le sanctionna en lui enlevant son poste pour le reléguer dans un bureau secondaire où il resta cinq ans. Celui-ci devait par la suite lui rendre son estime. Maurice Maunoury, Ministre de l'Intérieur, avec l'appui de Raymond Poincaré, Président du Conseil, le tira de cette situation quelque peu humiliante en octobre 1923 en l'appellant à la direction du contrôle et de la comptabilité. Au mois de juillet de l'année suivante, Camille Chautemps lui confia la direction de la sûreté générale où, jusqu'en 1927, il déploya de telles qualités d'initiative et de décision qu'il fut nommé Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur. Enfin, le 11 mai 1927 Albert Sarraut l'appela à la tête de la Préfecture de police. Il conserva ce poste pendant sept ans au cours desquels il réorganisa la corporation des gardiens de la paix et s'attacha à créer parmi eux un esprit de corps qu'il jugeait indispensable. Donnant de sa personne en mainte occasion, il mit tous ses soins à éviter des incidents tragiques et assura l'ordre dans Paris, en dépit d'événements graves, sans verser une goutte de sang. Promu grand officier de la Légion d'honneur en 1932 et nommé membre du Conseil de l'Ordre en récompense de son courage et de sa loyauté, il fut écarté de son poste le 3 février 1934, au moment des troubles suscités par l'affaire Stavisky : le parti socialiste ayant promis de soutenir le Ministère Edouard Daladier à condition que Jean Chiappe quitte la Préfecture de police, on lui offrit le poste de Résident général de France au Maroc. Il le refusa avec éclat et le Préfet de la Seine Renard, avec lequel il était lié d'amitié donna sa démission par esprit de solidarité.

Désormais libre, ayant quitté définitivement l'administration, il se lança dans la politique : une vacance s'étant produite au Conseil municipal de Paris, dans le quartier Notre-Dame-des-Champs, les comités nationaux offrirent à Jean Chiappe de poser sa candidature ; il fut élu le 5 mai 1935 à une forte majorité. Dès son arrivée au Conseil, ses collègues

le portèrent à la présidence de l'assemblée, ce qui ne s'était pas produit pour un nouvel élu, depuis 1871.

Aux élections générales législatives du 26 avril 1936, il se présenta dans la circonscription d'Ajaccio et fut proclamé élu, au premier tour de scrutin, par 7.857 voix contre 7.630 à M. Landry, sur 15.752 votants. Mais, son concurrent ayant introduit devant la Chambre une protestation, l'élection fut annulée à la séance du 2 juillet 1936, par 282 voix, contre 193.

Cependant, une élection partielle ayant eu lieu le 30 août 1936 dans la 2<sup>e</sup> circonscription du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour pourvoir au remplacement de M. Charles de Lastayrie décédé le 28 juin précédent, Jean Chiappe emporta le siège par 4.618 voix contre 756 à M. Périgaud et 732 à M. Ledoux, sur 6.484 votants, soit avec 80 % des suffrages exprimés. Inscrit au groupe des indépendants républicains, il appartient à la Commission de l'administration générale, départementale et communale, à celle du suffrage universel, à celle de la santé publique et à celle d'assurance et de prévoyance sociales. Auteur d'une proposition de loi tendant à réprimer en temps de paix les intelligences avec les puissances étrangères, il se fit entendre au cours de la discussion : d'une interpellation sur les anomalies que l'examen du dossier d'un membre du Gouvernement à révélées (1936), du projet de loi tendant à compléter la loi du 19 août 1936 sur la répression de la hausse injustifiée des prix en vue d'assurer leur stabilisation (1937), d'interpellations sur la politique générale du Gouvernement (1937 et 1938), de son interpellation sur la politique générale du Gouvernement et notamment sur les mesures qu'il comptait prendre pour rétablir la paix publique à l'intérieur, et défendre l'indépendance nationale contre toutes les influences étrangères (1937) ; il demanda en outre à interpeller le Gouvernement sur les initiatives qu'il comptait prendre pour faire prononcer la déchéance de tous les élus communistes, et pour ne plus laisser l'exercice d'aucun mandat électif à des auxiliaires de l'ennemi, et demanda la discussion d'urgence du projet de loi devant prononcer cette déchéance (1939). Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il ne prit pas part au vote du projet de loi accordant les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, ayant désiré rester dans la capitale pour mieux défendre ses concitoyens opprimés par l'occupation allemande et partager leurs épreuves. Cette attitude lui valut un message de félicitations autographe du président du Conseil de l'époque, M. Paul Reynaud.

En novembre 1940, il fut désigné comme Haut-Commissaire en Syrie et au Liban avec rang et prérogatives d'ambassadeur de France. Alors qu'il rejoignait son poste en avion, le 27 novembre 1940, il fut tragiquement abattu en Méditerranée, au cours d'une bataille aérienne qui opposait les avions italiens aux appareils aéro-embarqués d'une es-

cadre britannique faisant route vers l'Est. Son corps ne devait être jamais retrouvé. Le maréchal Pétaïn le cita à l'ordre du jour de la nation. Il était âgé de 62 ans.

Mme Jean Chiappe, qui l'avait activement secondé pendant son passage à la Préfecture de police, a laissé son nom à la fondation de la maison de santé des gardiens de la paix.

**CHICHÉ (ALBERT)**, né le 9 septembre 1854 à Bordeaux (Gironde), mort le 5 septembre 1937 à Arcachon (Gironde).

*Député de la Gironde de 1889 à 1893  
et de 1897 à 1902*

Fils d'Eugène, notable commerçant bordelais, Albert Chiché, après avoir terminé ses études secondaires au lycée de Bordeaux, vint faire son droit à Paris. Il resta inscrit pendant deux ans au barreau de la capitale qu'il quitta en 1888 pour celui de sa ville natale. Il publia plusieurs études et fit de nombreuses conférences à la Bastide sur le *Canal des Deux-mers*, sur la *Compétence des juges de Paix*, sur *Louis Blanc*, etc. Il fut également l'auteur d'un roman : *Don Juan assassin*, qui parut d'abord dans le *Petit Boulanger*, sous le pseudonyme de Louis Masquedor et où il dépeignit la figure de Prado.

Il milita très tôt, d'abord en faveur de l'Empire, puis dans les milieux politiques d'extrême gauche, au service desquels il mettait ses dons réels d'orateur.

Choisi par M. Laguerre comme président du Comité républicain national de Bordeaux et chargé de désigner les candidats révisionnistes, il dirigea la campagne électorale contre les républicains de l'ancienne Chambre et provoqua même M. Raynal, ancien ministre, dans une réunion publique et se battit en duel avec lui.

Socialiste, en même temps que fervent boulangiste, il se présenta aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, dans la première circonscription de Bordeaux. Il déclarait dans sa profession de foi qu'il voulait la révision de la Constitution par une assemblée constituante dont l'œuvre serait soumise à la sanction populaire ; la suppression du Sénat, le retour du général Boulanger. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin par 6.289 voix, contre 5.816 à M. Ernest Mouis, député républicain sortant, sur 12.199 votants. Membre de diverses commissions et notamment de la Commission chargée de l'examen du projet de loi sur la marine marchande, il présenta ou soutint, avec les membres de sa faction, une foule de propositions de loi qu'il est impossible d'énumérer, souvent démagogiques sur : la marine marchande (1890), les questions ouvrières (1890), les droits des enfants adultérins ou incestueux (1890), le travail dans les prisons (1890), le Code d'instruction criminelle (1891), le cumul

des mandats électifs (1891), le divorce (1891), les frais de quai (1891), l'amnistie (1891), les accidents de mer (1891), la liberté communale (1892), l'institution du jury (1892), la saisie-arrêt des salaires (1893). Il interpella le Gouvernement sur : les nominations récentes faites dans la magistrature (1889), les contraventions à la loi du 25 juin 1841 (1890), les travaux d'amélioration de la Garonne maritime et de la Gironde supérieure (1891), la collision de Fourmies (1891), la situation au Tonkin (1892), le régime économique des boissons (1893). Il prit part en outre à la discussion : du projet de loi adopté par le Sénat, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1891), des budgets des Affaires étrangères et de l'Intérieur de l'exercice 1891 (1890), du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes (1891), des budgets de la Guerre, de l'Intérieur et des Colonies de l'exercice 1892 (1891), des propositions de loi concernant les victimes d'erreurs judiciaires (1891), du budget général de l'exercice 1893 (régime des boissons) (1892), des budgets de l'Intérieur et des Colonies de l'exercice 1893 (1893), du projet de loi ayant pour objet la construction d'un nouveau bassin au port de Marseille (1893), de la proposition de loi relative à la création d'un ministère des colonies (1893), du budget de l'Intérieur et de la loi de finances de l'exercice 1894 (1893).

Aux élections générales du 20 août 1893, il subit un échec comme candidat du parti ouvrier, au premier tour de scrutin, en n'obtenant que 5.220 voix contre 5.378 à M. Henri Labat, sur 10.748 votants. Mais il prit sa revanche à l'élection partielle du 21 février 1897 qui eut lieu pour pourvoir au remplacement de M. Auguste Ferret, décédé le 22 novembre 1896. Il recueillit au premier tour de scrutin 5.559 voix contre 3.578 à M. de Lanessan et 1.056 à M. Monteil, sur 10.430 votants. Inscrit au groupe révisionniste, il déposa encore plusieurs propositions de loi concernant : la protection de l'existence des marins de navires de commerce (1897), l'attribution d'une indemnité aux victimes d'une détention préventive reconnue erronée (1897), les heures de travail dans les manufactures et usines (1897), la restitution par les entrepreneurs du canal de Panama, des sommes qu'ils ont indûment perçues (1897). Il se fit entendre dans les débats sur : le placement des ouvriers et employés des deux sexes (1897), la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail (1897), le budget de l'Intérieur, le budget des Finances et la loi de finances de l'exercice 1898 (1897 et 1898), les conclusions de la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama (1898) ; il interpella en outre le Gouvernement sur : l'attitude du Ministre des Travaux publics en présence de combinaisons ayant pour but d'accaparer le trafic du port de Bordeaux au profit de la Société des appointements de Pauillac et de la Cie des Chemins de fer du Midi (1897), les suites que

le Ministre de la Justice comptait donner à l'arrêt rendu par la Cour de cassation dans l'affaire Zola (1898).

Il retrouva son siège aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, au deuxième tour de scrutin, par 7.805 voix contre 6.886 à M. Chaumet, sur 14.814 votants. Membre de la Commission de législation criminelle, il déposa : une proposition de loi ayant pour objet la suppression des droits sur les blés (1898) ; une proposition de résolution tendant à la révision de la Constitution (1898) ; une proposition de loi ayant pour objet de limiter le nombre des ouvriers étrangers, employés dans les usines, manufactures et établissements industriels quelconques (1898) ; une proposition de loi tendant à réprimer les actes de corruption électorale commis par les membres du Gouvernement (1902) ; une proposition de loi ayant pour objet de soumettre les compagnies étrangères d'assurances fonctionnant en France, aux mêmes obligations que les compagnies françaises (1902) ; une proposition de loi tendant à amnistier les faits qui ont donné lieu à des condamnations prononcées par la Haute-Cour (1902). Il se fit entendre au cours des discussions sur : les modifications à apporter au régime douanier (1892) ; le budget des travaux publics et la loi de finances de l'exercice 1900 (1899 et 1900) ; l'amnistie (1902) ; la répression de la corruption électorale (1902). Il demanda en outre à interpellier le Gouvernement : sur les empiétements de la Cie des Chemins de fer du Midi sur les quais de Bordeaux (1888) ; sur les actes de pression électorale commis à Bordeaux par un membre du Gouvernement (1902) ; sur la discussion devant le Sénat de la proposition de loi tendant à porter à six années la durée du mandat législatif (1902) ; sur l'attitude qu'il comptait prendre pendant la période électorale (1902). Il fut l'un des fondateurs de la Bourse indépendante du travail de Bordeaux en juin 1890 et l'un des organisateurs de la première manifestation du 1<sup>er</sup> mai 1890.

Il essaya un échec aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, n'ayant obtenu au deuxième tour de scrutin que 4.790 voix contre 6.944 à M. Jean Chaumet qui lui succéda, sur 14.252 votants. Il n'eut pas davantage de chance aux élections générales du 6 mai 1906 où M. Chaumet conserva son siège dès le premier tour de scrutin avec 7.987 voix contre 2.082 à lui-même.

Il se retira alors à Arcachon où il dirigea le journal local *L'Avenir d'Arcachon*.

En plus des ouvrages cités plus haut, il avait publié en 1885 un *Petit manuel à l'usage des commerçants poursuivis... pour falsification de boissons ou de substances alimentaires*, et une étude sur *L'affaire de Panama* en 1894-1896.

Renversé par une automobile, il mourut à Arcachon le 5 septembre 1927, après avoir subi l'amputation d'une jambe. Il avait 83 ans.

**CHICHERY** (Marc, Albert), né le 12 octobre 1888 au Blanc (Indre), mort le 15 août 1944 dans un bois voisin du Blanc.

*Député de l'Indre de 1932 à 1942*  
*Ministre du Commerce et de l'Industrie du 5 au 16 juin 1940*  
*Ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement du 16 juin au 12 juillet 1940*

Ses études secondaires au collège du Blanc terminées, Albert Chichery entra dans le commerce que tenaient ses parents. Il fit ensuite son service militaire qu'il termina comme officier de réserve.

Lorsque éclata la guerre de 1914-1918, il fut mobilisé comme lieutenant au 135<sup>e</sup> régiment d'infanterie où sa conduite fut exemplaire.

Rendu à la vie civile, il se consacra à son usine de fabrication de cycles qu'il monta de toutes pièces et lui donna une grande extension. Il se rendit notamment propriétaire de la marque de bicyclettes de Dion-Bouton et sa production était montée à un débit annuel de 25.000 cycles dans une usine qui occupait plus de cent cinquante personnes. On sait que la marque « Dilecta » a gagné toutes les grandes épreuves de route : Paris-Le Havre, Paris-Roubaix, Championnat de France, etc.

Attiré par la politique, il se fit d'abord élire conseiller d'arrondissement, puis conseiller général de l'Indre. Il exerça ce dernier mandat en parfait administrateur départemental, tenant la main à ce que les lois fussent consciencieusement appliquées dans son département.

Il se présenta aux élections générales législatives des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932 dans la circonscription du Blanc, et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 9.352 voix contre 3.526 à M. Gaurat, sur 13.590 votants.

Inscrit au groupe républicain radical et radical socialiste, il entra à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, à celle des Comptes définitifs et des économies, à celle de la Marine militaire, à celle de l'Agriculture et à la Commission d'enquête chargée de rechercher toutes les responsabilités encourues depuis l'origine des affaires Stavisky (1934). Il déposa une proposition de loi d'intérêt local (1932), et présenta un rapport sur les opérations électorales de Seine-et-Oise (1932).

Il fut réélu, dans la même circonscription, aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 7.571 voix contre 5.514 à M. Marleaux, sur 13.795 votants. Il siégea à la Commission spéciale chargée de l'examen des projets de loi sociaux, et à la Commission de l'Agriculture. Il déposa plusieurs propositions de résolution : tendant à modifier le décret-loi du 4 avril 1934 interdisant le cumul de deux fonctions publiques (1936), invitant le

Gouvernement à réformer la loi sur les assurances sociales, afin de répartir, dès maintenant, les fonds des assurances sociales « vieillesse », d'assurer ainsi une retraite aux vieux travailleurs et de remplacer ceux-ci à l'usine, au comptoir et aux champs, par des jeunes hommes en chômage (1936), invitant le Gouvernement à développer la pratique des sports par l'organisation rationnelle de l'éducation physique en France (1936), invitant le Gouvernement à réaliser l'unification du système des allocations familiales en s'inspirant de la nécessité urgente où l'on est en France de pratiquer une politique systématique d'encouragement de la natalité (1936), invitant le Gouvernement à envisager immédiatement des travaux pour la disparition des taudis (1936), invitant le Gouvernement à modifier et à faire voter par le Sénat le projet de loi du 11 juillet 1925 sur les vacances ouvrières payées, voté par la Chambre le 20 janvier 1932 (1936).

Il se fit entendre à la tribune sur : le projet de loi tendant à accorder au Gouvernement le pouvoir de modifier par décrets le tarif douanier et à renforcer les mesures contre le dumping (en qualité de rapporteur pour avis) (1937) ; les interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement (1938) ; le projet de loi approuvant une convention passée avec la banque de France (1938), le projet de loi prononçant la déchéance de certains élus (1940).

Le 5 juin 1940, il fut nommé Ministre du Commerce et de l'Industrie dans le cabinet Paul Reynaud, formé le 21 mars précédent. Il remplaçait M. Léon Baréty, démissionnaire le 18 mai. Mais ce Ministre disparut quelques jours plus tard, le 16 juin, pour faire place au cabinet Philippe Pétain qui lui attribua le portefeuille de l'Agriculture et du ravitaillement. Ce Ministère ne vécut que jusqu'au 12 juillet.

L'avant-veille, au Congrès de Vichy, Albert Chichery vota les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain, et fut membre du Conseil national créé par le Gouvernement de Vichy. Au moment de la Libération, le 15 août 1944, il fut enlevé par des inconnus dans sa propriété de Madrolles, près du Blanc. Entraîné dans un bois voisin, il fut tué d'une balle dans la nuque. Ses assassins n'ont jamais été retrouvés. Il était âgé de 56 ans.

**CHION-DUCOLLET** (ALFRED, ANTOINE, PROSPER), né à Sinaré (Isère), le 23 septembre 1848, mort à La Mure (Isère), le 6 février 1920.

*Député de l'Isère de 1906 à 1910*

Prosper Chion-Ducollet était l'enfant d'une famille d'agriculteurs. Orphelin dès l'âge de huit ans, il dut entrer très jeune dans l'administration des Contributions directes, ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre de solides études de droit

à la Faculté de Grenoble. En 1881, il peut acheter une étude de notaire à La Mure. En 1886, il s'installe à la mairie de cette ville où il demeurera jusqu'en 1912. En 1895, il est élu Conseiller général de l'Isère.

Aux élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906, il se présente dans la troisième circonscription de Grenoble. Distancé de quelques voix au premier tour de scrutin, il l'emporte au second grâce à un désistement, avec 7.779 voix contre 6.415 à son concurrent M. Lefrançois, sur 14.502 votants.

À la Chambre où il siège sur les bancs de la Gauche radicale, il intervient notamment sur la loi de finances de l'exercice 1908. Il vote contre l'institution d'un impôt progressif sur le revenu mais pour la loi sur l'exercice public des cultes (1908), et pour le rachat par l'Etat du réseau de chemins de fer de l'Ouest.

Prosper Chion-Ducollet ne se représenta pas aux élections générales du 24 avril 1910.

Il reprit son étude de notaire et mourut à La Mure, le 6 février 1920, âgé de 72 ans. Il était Chevalier de la Légion d'honneur, Officier d'académie, président de la Chambre des notaires de Grenoble.

**CHRIS** (FRANÇOIS, ANTOINE, LÉON), né le 13 décembre 1839 à Grasse (Alpes-Maritimes), mort le 16 janvier 1900 à Paris.

*Représentant à l'Assemblée Nationale de 1874 à 1875*

*Député des Alpes-Maritimes de 1875 à 1882*

*Sénateur des Alpes-Maritimes de 1882 à 1900*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, tome II, page 106.)

Le 7 janvier 1894, <sup>françois</sup> Chris est réélu triomphalement à son siège de sénateur, puisqu'il obtient, dès le premier tour de scrutin 332 voix sur 363 suffrages exprimés.

Au Sénat, il reste fidèle à la tendance opportuniste qui a toujours été la sienne, notamment dans la lutte contre le mouvement boulangiste et ses séqueles.

Son activité se déploie surtout au sein des diverses commissions spéciales dont il est membre.

En 1898, il laisse à son fils Georges le siège de conseiller général du canton de Saint-Auban et se fait élire lui-même dans le canton de Coursegoules.

Il mourut en cours de mandat, le 16 janvier 1900, âgé de 61 ans.

Son éloge funèbre fut prononcé le 1<sup>er</sup> février par le Président Armand Fallières, qui rendit hommage à sa compétence dans toutes les matières commerciales et industrielles, et loua sa courtoisie et sa droiture. « M. Chris,

qui a été pendant quarante années, à la tête d'un des plus grands établissements industriels du pays, avait une compétence particulière dans les questions économiques. Plus d'une fois, à la tribune, dans cet ordre d'idées, il a fait entendre de sages avis et utilement défendu nos intérêts nationaux. Il savait la langue des affaires. Sa parole était simple, claire, incisive. On avait plaisir et profit à l'écouter, et l'on était disposé à penser que, sur le terrain de la politique, s'il eut voulu s'y risquer, il eut rencontré les mêmes succès que ceux qui n'ont jamais manqué à ses discussions industrielles et commerciales. M. Chiris apportait dans ses relations avec ses collègues, une bonne grâce parfaite. Il laissera parmi nous le souvenir d'un galant homme et d'un bon républicain. »

Ses deux filles avaient épousé les deux fils aînés du président Sadi Carnot.

**CHOISEUL-PRASLIN** (HORACE DE), né à Paris le 23 février 1837, mort à Paris le 6 décembre 1915.

*Député de la Seine-et-Marne  
de 1876 à 1885*

*Député de la Corse de 1889 à 1893  
Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères  
de 1880 à 1881*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 104.)

Après son échec de 1885, en Seine-et-Marne, Horace de Choiseul-Praslin se présenta au deuxième tour de scrutin des élections générales de 1889, en Corse, dans l'arrondissement de Corte. Il fut élu le 6 octobre, obtenant 6.699 voix contre 4.414 à son concurrent le plus dangereux, M. Farniole, sur 13.333 votants.

A la Chambre, où il reste fidèle à la tendance opportuniste, il intervient à plusieurs reprises sur les lois de finances. Ses interventions portent surtout sur des questions intéressantes le département dont il est devenu le représentant, notamment sur le développement du réseau ferroviaire Corse et sur les liaisons maritimes entre l'île et le continent.

Aux élections générales du 20 août 1893, Horace de Choiseul tenta de reconquérir son siège de Seine-et-Marne (circonscription de Melun). Mais il fut battu dès le premier tour, n'obtenant que 5.216 voix, alors que 8.165 allaient au maire de Melun, M. Balandreau, qui se présentait sous l'étiquette de républicain-radical, sur 14.908 votants.

Il se retira de la vie politique et mourut à Paris le 6 décembre 1915, à l'âge de 78 ans.

**CHOLLET** (ANDRÉ, Florimond), né le 20 novembre 1830 à Saint-Paulien (Haute-Loire), mort le 3 septembre 1911, à Saint-Thomas-la-Garde (Loire).

*Député de la Loire de 1888 à 1893  
Sénateur de la Loire de 1906 à 1911*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 106.)

Aux élections générales du 22 septembre 1889, Florimond Chollet est réélu dans la deuxième circonscription de Montbrison, avec 9.231 voix contre 7.006 à son concurrent M. Duchevalard, sur 16.336 votants.

A la Chambre, il reste fidèle à la tendance opportuniste et soutient la politique dite « de défense républicaine » contre le boulangisme et ses séqueles. L'intérêt qu'il continue à porter aux questions agricoles l'amène à déposer une proposition de loi portant création d'une caisse générale d'assurance agricole, dirigée et administrée par l'Etat.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893.

Mais, le 7 janvier 1906, il posa sa candidature aux élections sénatoriales, et fut élu au deuxième tour de scrutin, avec 483 voix sur 564 suffrages exprimés.

Au Sénat, s'il fait apprécier au sein des commissions sa parfaite connaissance des problèmes agricoles, les atteintes de l'âge ne lui permettent pas de prendre une part très active aux débats publics. Il ne dépose qu'un seul rapport sur une question secondaire.

Florimond Chollet mourut le 3 septembre 1911 à Saint-Thomas-la-Garde (Loire), à l'âge de 81 ans.

Son éloge funèbre fut prononcé le 7 novembre par le Président Antonin Dubost, qui loua sa courtoisie, sa finesse, sa compétence en matière agricole et la fermeté de ses convictions républicaines. « Ses connaissances agricoles, dit-il, étaient très étendues et puisées dans la pratique et l'amour de la terre. Ses opinions républicaines étaient très constantes et très fermes. Il laissera parmi nous des amitiés particulières vivement éprouvées par sa perte. »

Il était vice-président du Conseil général de la Loire et président de la Société d'agriculture.

**CHOLLET** (PIERRE, THÉOPHILE), né le 30 juin 1876 à Bougon (Deux-Sèvres), mort à Orléans (Loiret), le 23 avril 1929.

*Député du Loiret de 1924 à 1928*

Ses études secondaires terminées, Pierre Chollet entra à l'école normale supérieure. Sorti agrégé de mathémati-

ques, il fut successivement professeur au lycée d'Orléans (1899-1906), directeur des établissements français d'enseignement à Salonique (1906-1910), professeur au lycée Hoche à Versailles (1910-1914), puis au lycée Carnot à Paris, en 1921. Après quoi, il renonça à l'enseignement et s'associa avec son beau-père pour gérer une importante maison d'épicerie en gros, à Orléans.

C'est après la première Grande Guerre mondiale qu'il se lança dans la carrière politique. Conseiller municipal d'Orléans en 1919, il devint maire de cette ville en 1925, après avoir conquis, en 1924, un siège de conseiller général du Loiret.

Aux élections générales législatives du 11 mai 1924, il figura en quatrième position sur la liste d'Union des Gauches, représentant dans le Loiret le célèbre « Cartel des Gauches », conduite par M. Pierre Dézarnaulds, qui enleva les cinq sièges du département. Personnellement, Pierre Chollet obtint 47.620 voix sur 84.925 suffrages exprimés.

À la Chambre, où il appartint au groupe radical et radical-socialiste, il fera partie des commissions de l'Alsace-Lorraine, des Pensions (1924), des Affaires étrangères (1925).

Il s'intéresse surtout aux problèmes relatifs aux pensions, et ses interventions principales portent sur le régime des pensions civiles et militaires (1925) et sur les emplois réservés (1925-1926).

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, qui ont lieu au scrutin uninominal par arrondissement, il est de nouveau candidat, dans la première circonscription d'Orléans. Mais, bien qu'il ait bénéficié du désistement de plusieurs candidats de gauche, il est battu au deuxième tour de scrutin, n'obtenant que 10.092 voix alors que 11.038 allaient à son concurrent démocrate-populaire, Maurice Berger, sur 23.099 votants.

Il mourut peu après, prématurément, le 23 avril 1929, à Orléans, alors qu'il n'avait que 53 ans.

**CHOMET (EMILE)**, né à Rio-de-Janeiro (Brésil), le 11 mai 1863, mort le 2 juillet 1936.

*Sénateur de la Nièvre de 1920 à 1924*

Emile Chomet fut élu sénateur de la Nièvre le 11 janvier 1920, au deuxième tour de scrutin, avec 432 voix sur 672 suffrages exprimés.

Au Luxembourg, il ne prend qu'une part effacée aux travaux de la haute assemblée. Il intervient à de très rares occasions, en général sur des questions intéressant l'agriculture, et dépose, en 1922, un rapport sur un projet de loi relatif aux chambres d'agriculture.

Au renouvellement du 6 janvier 1924, les deux premiers tours de scrutin étant restés sans résultat, il n'arriva, au troisième, qu'en sixième position, n'obtenant que 234 voix, et dut céder son siège à M. Gay, qui en avait recueilli 312.

Il mourut le 2 juillet 1936, âgé de 73 ans.

**CHOMMETON (LÉON, PAUL)**, né à Solliès-Pont (Var), le 6 mars 1869, mort à Toulon (Var), le 6 août 1955.

*Député du Var de 1928 à 1936*

Ancien instituteur devenu propriétaire-exploitant, Léon Chommeton fut successivement secrétaire de mairie, conseiller municipal et adjoint au maire, puis (jusqu'en 1944), maire de Bormes-les-Mimosas. Élu conseiller général de Collobrières en 1911, il est président de la Commission départementale en 1921-1922, et vice-président du Conseil général en 1924. Il sera également porté à la présidence du syndicat des communes du littoral varois.

En 1928, candidat du parti socialiste S.F.I.O., dans la troisième circonscription de Toulon, il arrive en tête au premier tour de scrutin le 22 avril et l'emporte au second, le 29 avril, avec 5.796 voix contre 4.122 à son concurrent le mieux placé, M. Moulis, sur 10.661 votants.

Aux élections générales des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, il sera réélu dans des conditions très analogues, au deuxième tour de scrutin, avec 6.518 voix contre 4.890 à M. Chancel, sur 11.836 votants.

À la Chambre, où il appartient aux Commissions des Douanes et de la Marine marchande, ses interventions porteront sur la nationalisation de la route dite « Corniche des Maures », l'extension du port du Lavandou, les intérêts de la corporation des pêcheurs, les primes à l'oléiculture. Il réclamera la création d'un « groupe floral » parmi ses collègues, la création d'un pavillon de la fleur aux Halles de Paris, la réduction des importations de fleurs, la protection des forêts contre l'incendie.

Léon Chommeton ne se représenta pas aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, se retira de la vie politique et mourut à Toulon, le 6 août 1955, âgé de 86 ans.

**CHOPIN (EMILE)**, né le 23 novembre 1869 à Vitry-sur-Loire (Saône-et-Loire), mort le 26 janvier 1935 à Paris.

*Sénateur de Saône-et-Loire de 1925 à 1935.*

Emile Chopin est resté toute sa vie fidèle à sa « petite patrie », le Charolais, et, plus précisément à Vitry-sur-Loire. Il y exerça jusqu'en 1920 la profession de négociant en vins ; puis il se consacra à la gestion de son exploitation agricole et viticole.

Élu en 1911 conseiller d'arrondissement pour le canton de Bourbon-Lancy, il succéda en 1919, au sein de l'assemblée départementale, à Sarrien, avec qui

il était lié d'amitié politique et personnelle. Il fit beaucoup pour sa région, qui lui doit des réalisations nombreuses dans les domaines du crédit agricole, de l'électrification, des adductions d'eau.

Emile Chopin se présenta à l'élection partielle organisée le 19 avril 1925 pour pourvoir au remplacement de M. Gerbe, sénateur de Saône-et-Loire, décédé le 18 février de la même année. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, obtenant 709 voix sur 1.231 suffrages exprimés, contre 491 à M. Bouissoud, qui l'avait pourtant devancé au premier tour. Il devait conserver son siège aux élections du 9 janvier 1927, où il l'emportait au deuxième tour, en tête de liste, mais pourtant avec une marge assez étroite, puisqu'il obtenait 650 voix, la majorité absolue — requise aux deux premiers tours — étant de 622 suffrages.

Au Luxembourg, Emile Chopin n'intervint guère en séance publique, se consacrant surtout à son travail de commissaire; il appartient dix ans à la Commission des mines, neuf ans à celle de l'agriculture.

Il mourut à Paris en cours de mandat, le 26 janvier 1935, âgé de 66 ans, mais fut inhumé, conformément à son vœu, dans sa commune de Vitry-sur-Loire, dont il était le maire depuis vingt-six années.

Son éloge funèbre fut prononcé le 29 janvier 1935 par le Président Jules Jeanneney qui rendit hommage à la simplicité de ses manières et à la droiture de ses sentiments. « Nul n'a mis plus d'ardeur à vouloir et rendre meilleures les conditions de la vie rurale : les institutions de crédit agricole de sa région, son réseau d'énergie électrique, d'importantes adductions d'eau l'attestent... »

... « Dès son arrivée parmi nous, chacun avait goûté la simplicité cordiale de ses manières, ainsi que la droiture manifeste de ses sentiments. En lui, la générosité et le libéralisme des idées s'alliaient harmonieusement à la fermeté des convictions. »

**CHOPINET (GUSTAVE)**, né le 26 avril 1847 à Bazoches-lès-Bray (Seine-et-Marne), mort le 23 décembre 1918 à Paris.

*Député de l'Oise de 1898 à 1902  
et de 1906 à 1914.*

Fils d'un maçon et d'une couturière, Gustave Chopinet parvint, malgré les difficultés que l'on imagine, à faire ses études de médecine à Paris. Après avoir servi comme aide-major au cours de la guerre de 1870-1871, il fut reçu docteur en 1875.

Il s'installa à Crépy-en-Valois, dont il devint le maire dès 1888, puis le conseiller général.

Aux élections générales législatives du 8 mai 1898, il se présente dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Senlis, et l'emporte dès

le premier tour de scrutin, avec 5.244 voix contre 4.482 à son concurrent Dupuis, sur 10.659 votants. A la Chambre, il prend place sur les bancs de la gauche radicale. Il combat le Ministère Méline, mais soutient de ses votes les Cabinets Waldeck-Rousseau et Combes.

Aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, il est devancé dès le premier tour, puis battu au second (par 5.936 voix contre 4.977 sur 11.099 votants) par Pierre-Georges Audigier, ancien sous-préfet de Senlis qui avait été révoqué par Waldeck-Rousseau.

Aux élections générales du 6 mai 1906, il prend sa revanche et reconquiert son siège, au premier tour de scrutin, avec 6.363 voix contre 4.959 à Audigier sur 11.452 votants; il est alors vice-président du Conseil général de l'Oise.

En 1910, il préside l'assemblée départementale lorsqu'il obtient sa réélection à la Chambre, au deuxième tour de scrutin des élections générales des 24 avril et 8 mai avec une assez faible majorité : 5.816 voix contre 5.370 à M. Sainte-Beuve sur 11.338 votants.

Au renouvellement du 26 avril 1914, il est cette fois battu par M. Paisant dès le premier tour de scrutin, par 6.066 voix contre 5.146, sur 11.419 votants. Au Palais-Bourbon, Gustave Chopinet fit partie de plusieurs commissions — notamment de la Commission des économies, de la Commission de l'hygiène publique — et du groupe interparlementaire de l'arbitrage.

Mais il ne chercha jamais à être un député « en vue ». Il n'intervint que très rarement, et ne déposa que quelques rapports sur des questions de détail.

C'est que l'essentiel de son activité fut toujours consacré à sa petite patrie. Gustave Chopinet, tout au long de sa carrière, fut avant tout le maire de Crépy-en-Valois. En 1914, lors de l'invasion, grâce à sa fermeté et à son sang-froid, il empêcha l'exode de la population de cette ville, qui sera épargnée par l'envahisseur. Son attitude lui vaudra d'être cité à l'ordre du jour civil, le 23 janvier 1915. Il sera fait chevalier de la Légion d'honneur pour l'administration de sa commune pendant l'occupation, le 10 avril 1917.

Gustave Chopinet mourut à Paris, peu après avoir eu la joie d'être le témoin de la victoire des armées françaises, le 23 décembre 1918, à l'âge de 71 ans.

**CHORIBIT (NARCISSE, LÉON, JEAN, JOSEPH)**, né à Bayonne (Basses-Pyrénées), le 23 février 1875, mort à Paris le 22 décembre 1921.

*Député des Basses-Pyrénées  
de 1919 à 1921.*

Joseph Choribit, fils d'un négociant bayonnais fit ses études de droit à Bordeaux. Attraité par la capitale, il devint, à Paris, l'auxiliaire d'un administrateur

judiciaire. Mais sa santé, délicate dès l'enfance, le ramène à la terre natale. Il s'inscrit au barreau de Bayonne en 1905, se fait vite remarquer par l'allure spirituelle de ses plaidoiries, et devient membre du Conseil de l'Ordre.

Il appartenait depuis quelques années au Conseil municipal de Bayonne lorsque le 16 novembre 1919 il se porta candidat aux élections générales législatives sur la liste républicaine d'action économique et sociale, conduite par Jean Ibarregaray, qui avait été son condisciple au petit séminaire de Larressore, où il avait fait ses études secondaires. La liste fut élue tout entière, dans des conditions flatteuses pour Choribit qui obtenait personnellement 20.156 voix sur 33.987 suffrages exprimés.

À la Chambre où il appartient aux Commissions du commerce et de la marine marchande, Joseph Choribit prit part à plusieurs discussions sur des problèmes budgétaires et fiscaux, prenant notamment la défense des industries hôtelières, de la pêche maritime et des retraités.

Malheureusement, il n'eut pas le temps de donner toute sa mesure, car il mourut dès le 22 décembre 1921, à 46 ans, d'une congestion cérébrale, conséquence d'un surmenage excessif.

Son éloge funèbre fut prononcé par le Président Raoul Péret à la séance du même jour. Il loua « son urbanité et sa modestie charmante ». « Ses interventions, déclara-t-il, révélaient un esprit précis, méthodique, toujours soucieux d'aboutir à des solutions positives. »

**CHOUFFET** (ARMAND, PIERRE, EMILE), né le 4 mars 1895 à Hérimoncourt (Doubs), mort le 28 octobre 1958 à Villefranche-sur-Saône (Rhône).

*Député du Rhône de 1928 à 1942.*

Armand Chouffet venait de terminer ses études secondaires, lorsqu'il fut mobilisé comme sous-officier au 40<sup>e</sup> régiment d'infanterie, lors du premier conflit mondial. Fait prisonnier à Verdun le 23 juin 1916, il fut interné pendant près d'un an au secret, au camp de Schneidemühl, province de Posen, et s'en évada. En 1920 il raconta cet exploit dans un petit ouvrage intitulé : *Captivité et évasion*. Ces faits d'arme lui valurent d'être décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre avec palme.

Après avoir fait son droit, il s'inscrivit au barreau de Lyon, puis s'établit à Villefranche-sur-Saône en 1924. Militant socialiste S.F.I.O. il fut élu maire de Villefranche-sur-Saône l'année suivante, et constamment réélu, sauf de 1940 à 1947. Il fit de sa ville une cité moderne, créant une piscine, une plage, un stade et une salle de sports que vint récompenser la Médaille d'or de l'éducation physique.

Il se présenta aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928 dans

la première circonscription de Villefranche et fut élu au deuxième tour de scrutin, par 9.768 voix contre 7.547 à M. Foulc, sur 17.886 votants.

Inscrit au groupe du parti socialiste, il appartient à la Commission de l'armée et à celle des boissons. Il déposa un nombre considérable de propositions de loi concernant : le Code de procédure civile (1928), la création à Villefranche d'une section du tribunal de première instance du Rhône (1928), les articles du Code civil concernant l'adoption (1928), la retraite des membres de l'enseignement (1928), les pensionnés de la loi du 31 mars 1919 (1929), les eaux-de-vie de marc et de vin, et les vins bénéficiant d'une appellation d'origine (1929), le Livre premier du Code du travail (1929), la succession des pensionnés mutilés décédés (1929), la création d'un Conseil supérieur de la musique populaire d'amateurs (1929), les veuves d'anciens combattants décédés (1930), les aliénés de guerre (1931). Il déposa en outre des propositions de résolution tendant à réduire la durée du service actif des militaires sursitaires ou ajournés (1931). Il se fit entendre à la tribune au cours de la discussion : des budgets de l'agriculture, du travail et de l'hygiène, de la guerre et de la loi de finances de l'exercice 1929 (1928), des projets de loi relatifs à la réforme judiciaire (1929), de la proposition de loi tendant à régler le sucrage des vins (1929), des budgets des pensions, de l'agriculture, de la guerre de l'exercice 1930 (1929), du projet de loi relatif à l'organisation des tribunaux de première instance (1930), du projet de loi portant adoption de mesures destinées à améliorer le marché des vins (1930), des propositions de loi concernant le renouvellement des baux à loyer à usage commercial ou industriel (1930), des budgets des pensions, de l'instruction publique, de la guerre de l'exercice 1931-1932 (1931), du projet de loi sur la viticulture et le commerce des vins (1931), des budgets des pensions, de la marine de guerre, de la guerre de l'exercice 1932 (1932). Il demanda à interpellier le Gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre pour empêcher la fraude fiscale qui se produit à la faveur du régime actuel de l'adoption (1929), sur la remise en état des tribunaux rétablis (1930), sur l'aide à apporter aux coopératives de vinification (1931), sur la sauvegarde de l'épargne et du crédit public contre les agissements scandaleux de certaines banques et de certains boursiers (1931), pour assurer aux municipalités la possibilité de construire les locaux scolaires qui leur sont indispensables (1931), pour éviter un favoritisme regrettable dans la distribution des subventions accordées aux sinistrés victimes de calamités publiques (1931), sur les forfaits conclus par les commerçants avec l'administration des contributions indirectes pour le payement de l'impôt sur le chiffre d'affaires (1932).

Réélu aux élections générales des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin, par 10.432 voix contre 6.935 à

M. Planché, sur 17.852 votants, son activité ne se ralentit pas. Membre de la Commission de l'armée, et de celle des boissons, il reprit sa proposition de loi sur la retraite des membres de l'enseignement (1932) et en déposa de nouvelles, sur le relèvement de la solde des soldats et caporaux (1933), sur la modification de plusieurs articles du Code de procédure civile (1933), sur la modification du livre premier du Code du travail (1933). Il fut chargé de rapporter une proposition de résolution tendant à la réorganisation des laboratoires du service de la répression des fraudes sur les boissons (1933) et la proposition de loi tendant à étendre le bénéfice de la loi du 9 mars 1932 à tous les condamnés des conseils de guerre frappés entre le 2 août 1914 et le 11 novembre 1919 (1934). Il participa à la discussion : du budget de la guerre de l'exercice 1933 (1933), du projet de loi tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire (1933) ; des budgets de l'agriculture et de la guerre de l'exercice 1935 (1934), du projet de loi tendant à réaliser l'assainissement du marché des vins (1934), du projet de loi relatif à la taxation de la viande de boucherie (1935), du projet de loi tendant à l'organisation et l'assainissement des marchés de la viande et du lait (1935), de la loi de finances de l'exercice 1936 (1935), du projet de loi portant modification à la loi du 31 mars 1923 sur le recrutement de l'armée (1936). Il demanda en outre à interpellier le Gouvernement : sur les mesures à prendre relativement à un détenu militaire faisant la grève de la faim depuis seize jours (1933), sur la politique suivie actuellement au Maroc (1933), sur la convocation de réservistes à une période où ces derniers sont retenus par des travaux agricoles urgents (1934), sur les ravages causés par la grippe dans l'armée (1935).

Il retrouva son siège aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 10.397 voix, contre 7.066 à M. Bosse-Platrière, sur 17.799 votants. Membre de la Commission de l'armée et de celle des boissons, il poursuivit son action avec le même dévouement à la chose publique. Il déposa plusieurs propositions de loi concernant : la création du service des fabrications d'armement, d'un corps d'agents de contrôle et de réception (1937), les statuts des chimistes et aides-chimistes civils attachés aux laboratoires de recherches, d'études et de contrôle des Ministères de la défense nationale (1937), les appellations d'origine contrôlées (1937), le statut des anciens combattants de la guerre 1914-1918 actuellement mobilisés (1940) ; il fut chargé de rapporter le projet de loi adopté avec modifications par le Sénat sur la nationalisation des matériels de guerre (1936), sa proposition de loi sur les appellations d'origine contrôlées (1937), le projet de loi sur l'avancement dans l'armée (1939), le projet de loi portant révision du Code de justice militaire pour l'armée de terre (1940). Il soutint en sa qualité de rapporteur le

projet de loi sur la nationalisation des matériels de guerre (1936), fit voter, avec l'aide de M. Bonnevey, la loi sur les appellations d'origine contrôlées (1937), et participa aux débats sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre (1938). Il demanda à interpellier le Gouvernement sur l'entrave apportée au fonctionnement normal des budgets locaux par le non-paiement de subventions allouées définitivement à certaines collectivités pour des travaux exécutés depuis plusieurs années (1938), et sur la façon dont sont attribuées les allocations militaires (1940).

Il eut l'occasion, en qualité de vice-président de la Commission de l'armée, d'accomplir plusieurs missions tant au France qu'à l'étranger.

Au congrès du 10 juillet 1940 il vota en faveur des pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain et quitta le parti socialiste S.F.I.O. Il fut réintégré le 15 décembre 1956.

Il devait mourir deux ans plus tard, à Villefranche-sur-Saône, le 28 octobre 1958, âgé de 63 ans.

Ses obsèques eurent lieu le 31 octobre à Villefranche, au milieu d'une grande affluence.

**CHOVET** (ALPHONSE, Désiné), né le 26 novembre 1831 à Compiègne (Oise), mort le 13 octobre 1905 à Compiègne.

*Sénateur de l'Oise de 1888 à 1905.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 110.)

Membre de diverses commissions, et secrétaire de celle relative aux syndicats des communes, il déposa en 1889 quelques rapports sur des projets de loi d'intérêt local et se fit entendre dans la discussion de la loi relative aux conseils de Préfecture et de la proposition de loi ayant pour objet de prévenir les lenteurs systématiques apportées par certains plaideurs dans la marche de la procédure en matière de délits de presse, au cas de recours contre les jugements arriérés, non définitifs (en qualité de rapporteur) ; dans la discussion du projet de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, et du projet de loi relatif au Code rural. En 1890 il prit part au débat sur le projet de loi concernant la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et sur la proposition de loi tendant à modifier les droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé. En 1891 il est chargé de plusieurs rapports sur des projets de loi d'intérêt local, et de celui, plus important, sur le projet de loi relatif au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. Il parle encore sur le projet de loi relatif au tarif général des

douanes et sur la proposition de loi relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics. En 1892, il est entendu dans la discussion du projet de loi adopté avec modifications par la Chambre des députés, sur les Sociétés de secours mutuels, et du projet de loi sur la conciliation et l'arbitrage facultatifs entre patrons et ouvriers ou employés. En 1893, il est élu membre suppléant de la Haute Cour de justice, et parle dans la discussion : du projet de loi ayant pour objet d'apporter des modifications au régime de la séparation de corps, du budget du Ministère de la Guerre de l'exercice 1893, du projet de loi sur l'assistance médicale gratuite, et du projet de loi sur les Caisses d'épargne. En 1894, il est entendu sur : le recouvrement des frais dus aux notaires, avoués et huissiers ; l'extension aux fils de femmes divorcées de la dispense accordée aux femmes veuves par l'article 21 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée ; la saisie-arrêt des salaires ou appointements des ouvriers ou employés. En 1895, il rapporte la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, rendant applicable aux étrangers en matière commerciale, l'article 166 du Code de procédure civile relatif à la caution *judicatum solvi*, et se fait entendre sur les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail et sur l'organisation de l'assurance obligatoire. En 1896, il rapporte encore quelques projets de loi d'intérêt local et parle sur la modification de l'article 310 du Code civil relatif au divorce.

Le 3 janvier 1897, il est réélu sénateur de l'Oise, au premier tour de scrutin, par 599 voix sur 1.096 votants et retrouve sa place, cette fois en qualité de titulaire, à la Commission de la Haute Cour de justice. Il rapporte et soutient à la tribune le projet de loi adopté par la Chambre des Députés sur le permis de navigation maritime et sur l'évaluation des services donnant droit à la pension dite demi-solde. Il se fait entendre également sur les récompenses nationales. En 1898, il préside diverses commissions spéciales et rapporte la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés tendant à modifier l'article 843 du Code civil (rapport à succession). En 1899, il parle sur la suppression des offices et le mode de recrutement des candidats notaires et rapporte le budget du Ministère de la Justice de l'exercice 1899. En 1900, il rapporte encore le budget du Ministère de la Justice de cet exercice, ainsi que le projet de loi modifié par la Chambre des Députés relatif à la création d'une section temporaire du contentieux au Conseil d'Etat. En 1901, il est chargé de rapporter la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés, relative à la saisie-arrêt sur les salaires et petits traitements des ouvriers et employés. En 1902, il soutient cette proposition de loi à la tribune. En 1903, il est chargé de rapporter quatre propositions de loi sur les accidents du travail et en 1904 soutient ces rapports en séance plénière. En 1905, il dépose un

rapport sur la proposition de loi tendant à abroger le décret de la Convention nationale en date du 2 octobre 1793, limitant au terme d'une année les engagements pris par les maîtres pêcheurs, et à la séance du 30 octobre, le Président Armand Fallières annonce son décès à la Haute Assemblée. Il venait de mourir le 13 octobre à Compiègne, âgé de 74 ans. Après avoir retracé la longue carrière du disparu, le Président Fallières s'exprima en ces termes : « Vous le voyez encore à la tribune, haut de taille, à la contenance simple et franche, à la mine décidée, mais souriante ; il s'impose à l'attention générale par un discours bien ordonné et une parole sans prétention, claire, alerte, faisant la lumière sans effort et déterminant les convictions par sa persuasive autorité. Aux débats exclusivement politiques, il préférait les discussions plus calmes, où il utilisait avec méthode et un sens particulièrement avisé des choses, sa profonde connaissance des lois et de la jurisprudence. Les questions de procédure n'étaient pas pour le décourager ; il avait l'art d'en faire pardonner l'aridité. Il n'échappait pas à l'émotion lorsqu'il appuyait avec chaleur des mesures touchant à l'amélioration du sort des travailleurs. La loi sur les accidents du travail, dont il a été le savant rapporteur, lui devra d'éviter les interprétations malaisées et de conduire la justice aux solutions les plus conformes au droit et à l'équité. M. Chovert est resté jusqu'au bout le serviteur généreux de la démocratie : il a mérité sa confiance, comme il est resté digne du parti républicain, qui entourera sa mémoire de ses regrets et de son respect. »

Il fut maire de Compiègne pendant vingt-cinq ans et président du Conseil général de l'Oise.

Alphonse Chovert était officier de la Légion d'honneur, officier d'Académie et décoré de l'Ordre de Saint-Stanislas de Russie avec plaque.

**CHRISTOPHLE** (ALBERT, SILAS, MÉDÉRIC, CHARLES), né le 13 juillet 1830 à Domfront (Orne), mort le 23 janvier 1904 à Paris-16<sup>e</sup>.

*Représentant de l'Orne  
à l'Assemblée Nationale de 1871.  
Député de l'Orne de 1876 à 1885  
et de 1887 à 1902.*

*Ministre des Travaux publics  
du 9 mars 1876 au 17 mai 1877.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 111.)

Réélu aux élections générales législatives dans la première circonscription de Domfront, le 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, par 6.765 voix contre 5.245 au docteur Cachet, sur 12.140 votants, il fut membre de diverses commissions, notamment de celle des

chemins de fer. Il se fit entendre au cours de la discussion d'une interpellation sur les causes qui motivèrent la démission d'un sous-gouverneur du Crédit foncier (1890).

Il retrouva son siège aux élections générales du 20 août 1893, toujours au premier tour de scrutin, par 8.956 voix sans concurrent, sur 14.415 votants. Il se contenta de siéger dans diverses commissions et n'aborda jamais la tribune.

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 8 mai 1898 en lui accordant dès le premier tour de scrutin 6.335 voix contre 3.222 au docteur Barrabé et 1.788 au docteur Poutain, sur 11.675 votants. Membre de diverses commissions, il déposa une proposition de loi tendant à venir en aide aux populations et aux communes de l'arrondissement de Vienne (Isère) éprouvées par les inondations du mois de janvier 1899 (1899), et présenta un rapport sur des opérations électorales (1898).

Il subit un échec aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, où il n'obtint au deuxième tour de scrutin que 4.900 voix contre 6.546 au docteur Cachet, de nuance radicale, qui lui succéda, sur 11.630 votants.

Il abandonna alors la politique et mourut deux ans plus tard à Paris, le 29 janvier 1904, à 74 ans.

On lui doit, en dehors de son œuvre parlementaire, des manuels de droit pratique, des notes d'histoire, des poésies et un recueil de *Fables* à l'intention de ses petits-enfants.

**CHRISTOPHLE (JEAN/MICHEL)**, né le 21 novembre 1851 à Lozé (Rhône), mort le 6 janvier 1916 à Lyon (Rhône).

*Député de l'Isère de 1898 à 1902.*

Propriétaire-viticulteur à Eyzin-Pinet (Isère), conseiller général de l'Isère pour le canton de Vienne-sud de 1895 à 1910, membre de la Commission départementale, maire d'Eyzin-Pinet, Jean/Michel Christophle se présenta aux élections générales législatives du 8 mai 1898 dans la première circonscription de Vienne (Isère) et fut élu au premier tour de scrutin, par 9.216 voix contre 5.776 à M. Joseph Jouffray, député sortant radical, sur 16.485 votants.

Inscrit au groupe républicain progressiste, et membre de diverses commissions spéciales, il déposa une proposition de loi ayant pour objet d'ouvrir un crédit destiné à venir en aide aux populations et aux communes de l'arrondissement de Vienne éprouvées par les inondations du mois de janvier 1899 (1899), et un rapport sur des opérations électorales. Il n'aborda jamais la tribune.

Aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, il subit un échec au deuxième tour de scrutin, ne recueillant que 487 voix, contre 10.266 à M. Louis Buyat, sur 11.546 votants. Il avait obtenu

au premier tour 6.254 suffrages contre 6.576 à M. Louis Buyat, et devant ce revers s'était retiré purement et simplement.

Il resta membre du conseil général jusqu'en 1910, puis vécut éloigné de la politique, et mourut le 6 janvier 1916 à Lyon, à l'âge de 65 ans.

Il était Chevalier du Mérite agricole et titulaire d'une Médaille de sauvetage.

**CIBIEL (Louis, Alfred)**, né le 11 mai 1841 à Rouen (Seine-Inférieure), mort le 14 juillet 1914 à Paris.

*Député de l'Aveyron de 1876 à 1914.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 112.)

Il fut successivement réélu dans la première circonscription de Villefranche-de-Rouergue aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, par 7.881 voix contre 4.213 à M. Fabre, sur 12.183 votants; à celles du 20 août 1893, par 6.431 voix contre 5.204 à M. Galdou, sur 11.729 votants; à celles du 8 mai 1898, par 8.055 voix, sans concurrent, sur 10.766 votants; à celles du 27 avril 1902, par 7.008 voix contre 5.394 à M. Fualdès, sur 12.293 votants; à celles du 6 mai 1906, par 7.254 voix contre 77 à M. André, sur 10.302 votants; à celles du 24 avril 1910, par 6.138 voix contre 4.836 à M. Magnas, sur 11.199 votants; et enfin à celles du 10 mai 1914 par 5.650 voix contre 4.900 à M. Hild, sur 10.760 votants, toujours au premier tour de scrutin.

Membre de diverses commissions spéciales jusqu'en 1910, il appartint à celle des pensions civiles de 1910 à 1914 et à celle de la réforme judiciaire et de législation civile et criminelle en 1914. Auteur de quelques rapports sur des opérations électorales, il déposa deux propositions de loi d'intérêt local, mais n'aborda jamais la tribune. Siégeant toujours à droite, il combattit sans relâche les Ministères orientés vers la gauche.

Il mourut en cours de mandat, le 14 juillet 1914, à Paris, âgé de 73 ans.

Le Président Paul Deschanel prononça son éloge funèbre à la séance du même jour, s'exprimant ainsi : « Il était de ceux qui méritent la fidélité de leurs électeurs par la constance de leurs opinions. Durant cette période de près de quarante années, à travers tant de vicissitudes, sous tant de gouvernements divers, il était demeuré incbranlablement attaché aux convictions, aux croyances et aux espoirs de sa jeunesse. L'unité de sa vie inspirait à tous le respect; sa haute courtoisie et son urbanité commandaient la sympathie, même à ses plus ardents adversaires. Notre collègue emporte les regrets de tous les partis. Les populations aveyronnaises qu'il a comblées de ses bienfaits et

honorées par sa droiture, garderont le culte de sa mémoire. Nous sommes avec elles dans le malheur qui les frappe. »

**CIBIEL** (OSCAR), né le 3 novembre 1850 à Niort (Deux-Sèvres), mort le 23 septembre 1920, à Paris.

*Député de la Vienne de 1906 à 1910.*

Docteur en médecine, Oscar Cibiel débuta dans la politique comme conseiller général du canton de Lusignan (Vienne) en 1898. Il le resta jusqu'en 1919. Le congrès républicain réuni à Poitiers le 28 janvier 1906, le désigna comme candidat aux élections générales législatives des 6 et 20 mai 1906, dans la première circonscription de Poitiers.

Dans sa profession de foi, il déclarait :

« Ma candidature est, avant tout, une candidature d'union républicaine. Sur elle se compteront, au scrutin du 6 mai, tous les républicains sincères, depuis les plus modérés jusqu'aux plus avancés. Elle est aussi une candidature de défense républicaine, à l'heure où toutes les troupes de la réaction, unies dans un même élan, sinon dans une même conviction politique, sur le nom de M. de Montjou, se préparent à l'assaut des positions républicaines. Grâce à votre clairvoyance, à votre fermeté et à votre union étroite, la République sortira triomphante de cette nouvelle épreuve, et la première circonscription sera reconquise. »

Il emporta le siège, au deuxième tour de scrutin, par 7.445 voix, sans concurrent, sur 9.859 votants, M. de Montjou, député sortant, s'étant retiré après le premier tour de scrutin, malgré qu'il soit arrivé en tête.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartenait à diverses commissions spéciales et notamment à celle de l'hygiène publique. Son rôle fut des plus efficaces : il ne déposa ni proposition de loi, ni rapport, et n'aborda jamais la tribune.

Aux élections générales du 24 avril 1910, il subit un échec au premier tour de scrutin, n'ayant obtenu que 6.881 voix contre 8.176 à M. de Montjou qui retrouva son siège, sur 15.391 votants.

Il continua d'exercer son mandat de conseiller général de la Vienne et mourut à Paris, le 23 septembre 1920 à l'âge de 70 ans.

**CICERON** (ADOLPHE, MARIE, DIEUDONNÉ), Né le 28 mai 1853, à Blois (Loir-et-Cher), mort à Saint-Claude (Guadeloupe), le 13 mai 1928.

*Sénateur de la Guadeloupe de 1900 à 1912.*

Fils d'un notaire du Moule (Guadeloupe), Adolphe Cicéron exerça la même

profession que son père, mais à Pointe-à-Pitre où il s'installa en 1878. Conseiller municipal de cette ville en 1885, il devint adjoint au maire puis entra en 1886 au conseil général dont il fut président en 1896.

Elu sénateur le 7 janvier 1900 à une élection partielle, en remplacement de M. Laverge, décédé le 4 février 1882, avec 136 voix sur 285 votants, au premier tour de scrutin, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique. Il intervint très fréquemment dans les débats concernant les colonies pour demander l'assimilation des vieilles colonies aux départements métropolitains et l'inamovibilité de la magistrature coloniale. Il prit part à la discussion du projet de loi modifiant les tarifs douaniers sur le café (1900), et établit les rapports sur le projet de loi portant prorogation du privilège des banques coloniales et sur celui autorisant la ville de Pointe-à-Pitre à émettre un emprunt (1902).

Réélu au renouvellement triennal du 4 janvier 1903, au premier tour de scrutin, par 189 voix contre 95 à M. Elie Héry, il participa à la discussion du projet de loi sur le recrutement des armées (1903 et 1905), et à celle des budgets des colonies (1906), et de la marine (1907). A la suite des incidents survenus à Pointe-à-Pitre en 1908, il interpella le Gouvernement pour protester contre certains agissements de l'administration et s'opposer au changement du Gouverneur. Il intervint dans la discussion de la proposition de loi tendant à établir des droits de douane sur le manioc, dans celle du budget des colonies de l'exercice 1909 et fut rapporteur du budget des Monnaies et médailles de 1909. On lui doit aussi les rapports sur les projets de loi portant approbation des conventions monétaires du 4 novembre 1908 entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse et de la convention d'extradition avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. En 1910, il présenta les rapports sur le montant des subventions accordées aux budgets locaux et sur le projet de réorganisation des communes de la Martinique atteintes par le tremblement de terre de 1902. Le 5 juillet, il protesta, au cours d'une interpellation, contre les pressions exercées par l'administration lors des élections législatives dans son département et s'éleva contre l'envoi d'un croiseur à la Guadeloupe. Rapporteur du budget des colonies de l'exercice 1911, il demanda l'égalité dans l'échange des produits avec la métropole et une amélioration du régime des douanes, du crédit agricole et de l'équipement des ports.

Il ne fut pas réélu aux élections du 7 janvier 1912.

M. Henry Bérenger fut admis à le remplacer à la séance du 13 décembre 1912, après de nombreuses délibérations du 9<sup>e</sup> Bureau, l'élection ayant été contestée.

Il mourut à Saint-Claude (Guadeloupe), le 13 mai 1928, à l'âge de 75 ans.

**CIRIER** (VICTOR, JULES, DUNON), né à Cateau (Nord), le 16 avril 1823, mort le 20 octobre 1890, à Paris.

*Député du Nord de 1879 à 1885.*

*Sénateur du Nord de 1888 à 1890.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 113.)

Atteint par la maladie, il eut une activité politique réduite durant les mois qui précéderent son décès survenu à Paris, en cours de mandat, le 20 octobre 1890, âgé de 75 ans.

Son éloge funèbre fut prononcé par le président Le Royer, à la séance du 23 octobre. Il salua la mémoire du défunt en ces termes : « M. Cirier qui s'était fait une honorable situation au barreau, avait appartenu à la Chambre des députés de 1879 à 1885 et n'était des nôtres que depuis deux ans. La maladie qui l'a emporté ne lui a pas permis de donner sa mesure ; son talent et sa compétence n'ont pu se révéler.

Il s'est de tout temps signalé par ses fermes opinions libérales ; il laisse à tous ceux qui l'ont connu, le souvenir d'une absolue intégrité et d'un dévouement de toutes les heures aux intérêts de la France et de la République. »

**CLAEYS** (LÉON, GUSTAVE, ALPHONSE), né le 1<sup>er</sup> décembre 1829 à Bergues (Nord), mort le 2 janvier 1921 à Bergues.

*Sénateur du Nord de 1888 à 1906.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. I, p. 115.)

En 1891, il prend part à la discussion du projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique la construction du chemin de fer Bergues - Hazebrouck. En 1893, il est rapporteur du projet de loi relatif à la création d'une zone franche à la frontière franco-belge et il intervient dans la discussion d'un projet de loi concernant les boissons hygiéniques.

Réélu sénateur au renouvellement du 3 janvier 1897, au premier tour de scrutin, avec 1.421 voix sur 2.385 votants, il participe à la discussion du budget de 1901 et présente le rapport de la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant approbation de la convention signée le 4 avril 1900 entre la France et la Belgique pour délimiter la frontière des deux pays sur la partie mitoyenne de la route de Dottignies à Roubaix (14 novembre 1901). En 1904, il établit le rapport sur la proposition de loi de M. Bonnefoy-Sibour, tendant à compléter la loi du 10 août 1871, relative aux conseils généraux.

Il ne se représente pas aux élections sénatoriales du 7 janvier 1906, mais conserve une grande activité sur le plan

local où il s'intéresse tout particulièrement aux problèmes administratifs et agricoles. Conseiller général du canton de Bergues de 1880 à 1919, vice-président du Conseil général de 1893 à 1896, maire de Bergues de 1880 à 1912 (conseiller municipal depuis 1862, il avait démissionné le 16 mai 1877), il est aussi président de la Caisse d'épargne de Bergues, fondateur du comice agricole et du herdbook de la race flamande et président de la société des agriculteurs du Nord.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1909, cité à l'ordre de la nation en 1916 pour sa courageuse attitude durant les hostilités, il se retire de la vie politique en 1919 et meurt à Bergues le 2 janvier 1921, âgé de 92 ans. Une rue de Bergues porte son nom.

**CLAMAGERAN** (JEAN-JULES), né le 29 mars 1827, à la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis), mort le 4 juin 1903, à Limours (Seine-et-Oise).

*Sénateur inamovible de 1882 à 1903.*

*Ministre des Finances*

*du 6 avril 1885 au 7 janvier 1886.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 115.)

Nommé en 1893 vice-président de la Commission chargée de proposer des modifications à la législation et aux services de l'Algérie, il présente l'année suivante un rapport détaillé sur les réformes à envisager notamment en matière fiscale. Il préside aussi les commissions qui examinent le projet de loi portant approbation du traité signé entre la France et le Siam le 30 octobre 1893 et la réglementation des halles de Paris (1894). Après l'affaire Dreyfus, il intervient dans la discussion d'une proposition de loi sur l'amnistie (1900) pour demander que le cours de la justice ne soit pas entravé, l'apaisement devant être obtenu « par le rayonnement de la vérité et non par l'étouffement ». Il préside la Commission de l'Algérie et une Commission chargée d'examiner la modification de la loi de 1881 sur la presse, en ce qui concerne l'affichage sur les édifices et monuments ayant un caractère artistique.

Il meurt en cours de session le 4 juin 1903 à 76 ans. Le Président Fallières, dans l'éloge funèbre qu'il prononça le lendemain devant le Sénat, rappela que M. Clamageran faisait partie de « cette génération née à la vie politique en 1848, qui fit au régime de décembre une opposition d'autant plus résolue qu'elle sentait dans son patriotisme désintéressé la perte de la liberté conduirait un jour à la catastrophe. »

Juriste et économiste, M. Clamageran est l'auteur de nombreux ouvrages : *Des obligations naturelles* (thèse de doctorat 1851) ; *Du louage d'industrie*, du

*mandat et de la commission en droit romain, dans l'ancien droit français et dans le droit actuel* (1856, ouvrage couronné par la Faculté de droit) ; *De l'état actuel du protestantisme en France* (1857, manifeste du protestantisme libéral) ; *Histoire de l'impôt en France* (1867) ; *Manuel électoral* (1861) ; *Le matérialisme contemporain* (1869) ; *La France républicaine* (1873) ; *Souvenirs du siège de Paris* (1872) ; *Algérie, impressions de voyage* (1873-1881) ; *La réaction économique et la démocratie* (1830) ; *La lutte contre le mal* (1897). Il a collaboré à la *Revue pratique* et au *Journal des économistes*.

**CLAMAMUS (JEAN-MARIE)**, né à Saint-Léger-des-Vignes (Nièvre) le 27 juillet 1879.

*Député de la Seine de 1924 à 1936.*

*Sénateur de la Seine de 1936 à 1945.*

Issu d'une famille modeste, Jean-Marie Clamamus accomplit, après l'école primaire supérieure, des études de droit commercial qui lui ouvrent la profession de comptable, puis de directeur commercial et d'expert-comptable.

Dès 1905, il adhère au parti socialiste unifié et s'occupe de créer des sections socialistes, en particulier dans la banlieue-est de Paris, à un moment où les ouvriers parisiens émigrent, nombreux, vers les communes rurales qui entourent la capitale.

Il venait d'être élu conseiller municipal de Bobigny lorsque éclate la guerre. Classé dans le service auxiliaire, il fonde des soupes populaires, et des coopératives de production et d'alimentation pour venir en aide à la population civile. Mobilisé, une décision de réforme temporaire le rend peu après et jusqu'à la fin de la guerre à ses œuvres sociales.

En novembre 1919, il est élu, avec toute la liste socialiste, conseiller municipal de Bobigny et la confiance de ses colistiers le porte à la mairie. Il entreprend l'urbanisation et l'embellissement de sa commune qui ne cesse de se développer, fait exécuter des plans d'adduction d'eau, de gaz, d'électricité, ouvre des écoles et des marchés.

Lorsqu'en 1920 le Congrès de Tours consacre la scission de la S.F.I.O., il adhère au parti communiste et en 1923, comme par la suite en 1929 et 1935, c'est la liste communiste de Clamamus qui sera élue au conseil municipal de Bobigny dont il restera maire jusqu'en 1944.

Aux élections générales législatives du 11 mai 1924, Jean-Marie Clamamus est élu, dans les premiers de la liste du bloc-ouvrier paysan, député de la 4<sup>e</sup> circonscription de la Seine. Il obtient personnellement 105.567 voix, sur 201.612 votants. Appelé à la Commission de l'administration générale, départementale et communale, à la Commission de l'hygiène, et à la Commission des marchés et spéculations, il est l'auteur de nom-

breuses propositions concernant notamment l'assistance aux femmes et aux enfants et les lotissements. Il prend la parole à de nombreuses reprises, dans la discussion des budgets de l'éducation nationale, du travail, de la santé publique et de l'intérieur ou au sujet de l'élection des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine, du travail de nuit dans les boulangeries (1925), des accords de Locarno (1924), de la vie chère et du chômage, du programme de constructions scolaires, du rétablissement du scrutin uninominal (1927), de l'aménagement des lotissements défectueux (1928).

Réelu aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 au deuxième tour de scrutin (retour au scrutin uninominal) dans la deuxième circonscription de Saint-Denis avec 13.350 voix contre 13.349 à M. Renault, sur 27.360 votants, Jean-Marie Clamamus, tout en restant membre de la Commission de l'administration générale, entre à la Commission de législation civile et criminelle et prend une part importante notamment aux discussions concernant les baux des locaux d'habitation et des locaux à usage commercial et industriel ainsi que l'assistance aux chômeurs.

Aux élections générales des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, Jean-Marie Clamamus est de nouveau réelu au second tour de scrutin avec 14.879 voix contre 10.423 à M. Laurent, sur 32.544 votants. Au cours de cette législature, il adjoint à son activité antérieure celle de membre de la Commission du commerce et de l'industrie, et à partir de 1934, de la Commission des finances. Il dépose plusieurs propositions de loi relatives aux apports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou tendant à instituer un statut légal des voyageurs et représentants de commerce ainsi qu'organiser la protection de la maternité et de l'enfance par la création d'une Caisse nationale de la maternité, l'institution de l'éducation sexuelle, le retour à la liberté en matière de propagande et de prophylaxie anti-conceptionnelle et la législation de l'avortement. Il intervient sur l'amnistie (1933), la taxation de la viande de boucherie, les impositions départementales et communales (1935) et dans la discussion d'interpellations concernant « les agressions dont se sont rendus coupables des organisations telles que les Jeunesses patriotes » (1933) et la situation des artisans (1935). Il s'élève contre une proposition de modification du règlement de l'Assemblée tendant à conférer des pouvoirs accrus au Président dans l'organisation des débats et à remplacer les commissions permanentes par des commissions spéciales (1935).

Le 20 octobre 1935, lors des élections sénatoriales, il est candidat avec Marcel Cachin sur la liste de front populaire du président Steeg, mais est battu au troisième tour de scrutin, par 605 voix contre 622 à M. Fiancette. Pierre Laval qui avait été élu à la fois dans la Seine et le Puy-de-Dôme, ayant opté pour ce

dernier siège, une élection partielle se déroule le 23 février 1936 et assure la victoire, au troisième tour, de Clamamus qui obtient 600 voix contre 585 à M. Grisoni. Il se démet de son mandat de député le 12 mars. Membre de la Commission de l'administration générale, départementale et communale et de la Commission des travaux publics, puis de la Commission de l'hygiène et de la prévoyance sociale, ainsi que de celle des comptes définitifs de la Haute Assemblée, Clamamus intervient dans de nombreux débats : projets relatifs aux traitements et cumul des fonctionnaires, aux grâces amnistiantes, à l'enseignement primaire obligatoire, à la réforme des finances départementales et communales (1936), interpellations sur les menées anti-françaises en Algérie, et sur le complot communiste, projets relatifs à l'industrie du taxi, à l'amnistie, proposition portant réglementation des halles centrales (1937), projets concernant la procédure de conciliation et d'arbitrage, le renouvellement des baux commerciaux, les accidents du travail, la situation des concierges (1938), la propriété commerciale (1939).

En octobre 1939, Jean-Marie Clamamus quitte le parti communiste pour marquer, avec les députés fondateurs de l'Union populaire française, son opposition au pacte germano-russe et à l'agression de l'U.R.S.S. contre la Pologne. Le 16 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vote les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Son activité pendant l'occupation et son appartenance au parti ouvrier et paysan le contraignent, au lendemain de la Libération, en dépit d'une mesure d'amnistie, à se retirer de la vie politique.

**CLAMENT** (PIERRE, ANTOINE, *Clément*), né le 17 février 1851, à Laforce (Dordogne), mort le 20 mars 1925 à Paris.

*Député de la Dordogne de 1890 à 1924.*

Fils de médecin, Clément Clament suit les traces de son père en s'inscrivant à la Faculté de médecine de Paris. Cependant tout en poursuivant ses études, il cède à son goût pour les lettres en publiant sous le pseudonyme de *Montereil* : *Sarah Bernhardt* (1879), *Histoire de Ruy-Blas* (1879), deux romans : *Les mystères de Clamart* (1881) et *Filles d'amour* (1883), enfin un *Guide du bon jeune homme à Paris*.

Après avoir obtenu brillamment son doctorat en médecine, avec sa thèse *Du suicide dans quelques formes de l'aliénation mentale* (1883) il revint à Laforce, où il devint maire et conseiller général, mais bientôt délaissa la médecine pour la politique.

Le 12 janvier 1890, lors d'une élection partielle, il est élu député de la deuxième circonscription de Bergerac avec 6.764 voix contre 6.070 à M. Thirion-Montauban,

député sortant dont l'élection avait été annulée, sur 12.907 votants.

Dès son arrivée au Palais-Bourbon où il siège au groupe des républicains de gauche, il manifeste sa sollicitude envers les vieux agriculteurs en proposant d'instituer en leur faveur un régime d'assistance.

Réélu brillamment aux élections générales législatives du 20 août 1893, par 8.021 voix, sans concurrent, sur 9.611 votants, il est nommé membre de la Commission chargée d'étudier la réforme générale de l'impôt (1894), puis de la Commission chargée d'examiner les propositions tendant à établir le scrutin de liste (1897). Dans la discussion du budget de 1897, il réclame des secours à domicile pour les vieillards, indigents et infirmes.

Successivement réélu aux élections générales du 8 mai 1898 par 7.625 voix contre 4.256 à M. de Lortal, conservateur, sur 12.628 votants ; à celles du 27 avril 1902, par 7.277 voix contre 5.232 à M. Pasquet, sur 13.093 votants ; à celles du 6 mai 1906, par 7.462 voix contre 5.560 à M. Pasquet, sur 13.334 votants ; à celles du 24 avril 1910, par 6.346 voix contre 5.712 à M. Beauchamps, sur 12.849 votants, toujours au premier tour de scrutin ; à celles des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour, par 14.988 voix contre 12.720 à M. Beauchamps, sur 28.666 votants, dans l'unique circonscription de Bergerac, les deux circonscriptions ayant été réunies ; enfin, à celles du 16 novembre 1919, sur la liste d'union républicaine, qui eut cinq élus, sur six sièges à pourvoir, par 31.356 voix sur 97.783 votants, il partage son activité entre les commissions d'assurance et de prévoyance sociales, du travail, de l'hygiène publique, ainsi que de l'enseignement et des beaux-arts (1920), et de la marine militaire (1923).

Aux élections générales du 11 mai 1924, inscrit en quatrième position sur la liste d'union républicaine qui n'a qu'un élu, il est écarté du Parlement par la victoire du cartel des gauches. Il n'obtient en effet personnellement que 26.031 voix sur 106.595 votants.

Il meurt un an plus tard, le 20 mars 1925, à Paris, âgé de 74 ans.

**CLAPOT** (JEAN), né le 19 mai 1850, à Lyon (Rhône), mort le 28 juillet 1926 à Lyon.

*Député du Rhône de 1892 à 1898.*

Géomètre expert, puis architecte, Jean Clapot s'intéressa de bonne heure à la politique et fut appelé au conseil municipal de Lyon (1878-1883), puis au conseil général du Rhône (1883-1893), dont il assumait un moment la présidence.

Le 10 avril 1892, il fut élu député à une élection législative partielle en remplacement de M. Thévenet, ancien garde des Sceaux, élu sénateur. Il obtint au premier tour de scrutin, 3.304 voix

contre 1.377 à M. de Leiris, sur 6.377 votants ; et le 3 septembre 1893, au deuxième tour des élections générales, il était réélu avec 3.641 voix contre 3.142 à M. Alphonse Gourd, sur 6.561 votants.

Inscrit au groupe républicain radical et membre de diverses commissions, dont celle de Panama, qui le désigna comme rapporteur des dossiers individuels, il se signala dès le 25 mars 1893 en interpellant le gouvernement Rouvier sur les agissements des fonctionnaires dépendant du Ministère de l'Intérieur et plus spécialement de la police lyonnaise à l'occasion des consultations électorales, et en déposant, au terme du débat, l'ordre du jour suivant : « La Chambre convaincue que le Gouvernement ne doit tolérer, pour servir la République, que des fonctionnaires laborieux, soucieux de la probité publique et politique, résolument respectueux du suffrage universel, passe à l'ordre du jour ». Mais le Gouvernement obtint, à la majorité de 323 voix contre 206, le vote de l'ordre du jour pur et simple.

En 1896, Jean Clapot rapporte une proposition de résolution dont il avait pris l'initiative et qui tendait à construire dans la cour d'honneur du Palais-Bourbon, une nouvelle salle des séances plus spacieuse, et en meilleure acoustique, mais la proposition est renvoyée à la Commission du budget. Auteur d'une proposition de loi tendant à substituer le système du renouvellement partiel à celui du renouvellement intégral pour les élections législatives, il participe aussi à la discussion d'un projet de loi tendant à secourir les victimes des troubles de Paris (juillet 1893), de Lyon (juin 1894), et de l'explosion du restaurant Fayot. On l'entend aussi à propos de la vente des vins artificiels (1896), des cartes à jouer, du déclassement de l'église Saint-Paul, à Lyon (1897), du privilège du Trésor en matière de patente (1898).

Aux élections générales du 8 mai 1898, Jean Clapot est battu par son ancien concurrent, M. Alphonse Gourd, qui obtient dès le premier tour de scrutin, 4.989 voix contre 4.463 à lui-même, sur 9.547 votants.

Il tente encore sa chance aux élections générales du 27 avril 1902, mais M. Alphonse Gourd l'emporte sur lui, au premier tour, par 5.472 voix, contre 3.673, sur 10.745 votants.

Il se retire alors de la politique et meurt le 28 juillet 1926, à Lyon, âgé de 76 ans.

**CLARIS** (LOUIS, Edmond), né le 17 mars 1825, à Alès (Gard), mort en 1914.

*Sénateur du Gard de 1885 à 1894.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 118.)

Fils de Siméon Claris, maire de Lézan, descendant direct de Barthélémy Claris

« prédicant au désert », Edmond Claris, au sortir de l'Ecole polytechnique, entra dans l'armée comme officier d'artillerie. Décoré de la Légion d'honneur et promu capitaine sur le champ de bataille de Malakoff, pour avoir, à la place de ses chefs tombés au feu, commandé à lui seul les treize batteries de son régiment, il devait, à la fin de la guerre de Crimée, pour des raisons de famille, se retirer dans ses terres du Gard.

Elu conseiller général, il affiche des opinions républicaines et ne cesse de militer contre le régime impérial. Patriote ardent, il reprend l'uniforme en 1870 à la tête de la 1<sup>re</sup> Légion du Gard, et est promu colonel des mobiles.

Elu sénateur du Gard le 25 janvier 1885, avec 760 voix sur 846 votants, il siège à la gauche de l'assemblée. En mars 1886, dans la discussion du projet de loi relatif à l'organisation de l'enseignement primaire, il propose — sans succès — que tout déplacement d'instituteur soit subordonné à l'avis motivé du conseil municipal intéressé. Le 26 février 1888, il sollicite la protection de la sériciculture contre la concurrence des soies italiennes, et le 28 mars, il s'inquiète des charges militaires qui pèsent sur la France en Indochine.

Il intervient à plusieurs reprises dans la discussion du projet de loi concernant le recrutement (1888-1889), en particulier pour s'élever contre les dépenses de droit. On l'entend, en février 1889, au sujet de l'assèchement des marais de Fos et du colmatage de la Crau, en juin 1890, à propos de l'utilisation du sulfate de chaux dans la vinification, et en novembre et décembre 1891, sur l'aide à la sériciculture, la protection de la culture des graines oléagineuses, et la détaxation du fenouil étranger servant à la fabrication de l'absinthe.

En mars 1893, il demande la création de chaires de sériciculture, et à plusieurs reprises, en novembre 1892 et en juin 1893, il intervient au sujet de l'armée coloniale qu'il voudrait voir rattachée à un ministère des colonies autonome plutôt qu'à celui de la guerre.

Battu aux élections du 7 janvier 1894 au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, avec 198 voix contre 575 à M. Georges Bonnefoy-Sibour et 537 à M. Desmons, Edmond Claris cesse toute activité politique, jusqu'à sa mort en 1914, à l'âge de 89 ans.

Les recherches effectuées aux Archives du Gard et à celles de l'Ecole polytechnique n'ont pas permis d'avoir d'autres précisions quant à la date et au lieu de son décès.

**CLAROU** (LOUIS, SYLVAIN, ANTOINE, Armand), né le 6 décembre 1860, à Pieusse (Aude), mort le 19 septembre 1927 au Vigan (Gard).

*Député du Gard de 1924 à 1927.*

Ancien élève du lycée de Montpellier, Armand Clarou entre à la faculté de

médecine. Externe des hôpitaux de Montpellier en 1912, il est mobilisé le 2 août 1914 comme médecin auxiliaire, est promu aide-major de 2<sup>e</sup> classe le 6 septembre 1917, et termine la guerre comme médecin lieutenant avec la croix de guerre et deux citations.

Il achève ensuite ses études de médecine et obtient son diplôme de docteur avec sa thèse intitulée : « Du masque au point de vue médico-chirurgical ».

Médecin de l'hôpital du Vigan et du dispensaire d'hygiène sociale qu'il y avait créé, médecin-inspecteur des enfants assistés, Armand Clarou collabore à plusieurs journaux régionaux et préside le conseil d'arrondissement.

Aux élections générales du 11 mai 1924, il est élu député sur la liste du cartel des gauches. Il obtient personnellement 45.277 voix, sur 93.956 votants. Inscrit au groupe radical et radical socialiste, il partage son activité entre la Commission de l'hygiène, dont il est vice-président, la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, ainsi que le groupe de défense paysanne. En 1925, il se rend au Maroc avec la Commission parlementaire chargée d'inspecter les formations sanitaires.

Sa mort, survenue le 19 septembre 1927 au Vigan, interrompt brutalement son mandat. Il avait 67 ans.

Son décès est annoncé à la Chambre à la séance de rentrée du 3 novembre 1927, par le président Fernand Bouisson, qui s'exprima en ces termes : « Clarou était pour tous ses concitoyens, entre lesquels il ne distinguait pas, le docteur ami et bienfaisant qui soigne avec sa science, son intelligence toujours ouverte, mais aussi avec tout son cœur. Le Vigan et la terre cévenole étaient devenus sa véritable patrie. Il était juste qu'il devint leur représentant... Clarou avait l'âme profondément républicaine, et c'est toute une tradition que dans sa modestie, il incarnait. »

**CLAUDET (FERNAND)**, né le 10 juin 1896, à La Rivière-Drugeon (Doubs).

*Député du Doubs de 1936 à 1942.*

Fils d'un entrepreneur en scierie de la Rivière-Drugeon, Fernand Claudet, qui avait été mobilisé en 1916 dans l'artillerie, accéda pour la première fois à un mandat politique en 1929, lorsque la confiance de ses compatriotes le porta à la mairie de La Rivière, à la suite de la démission de M. Champeux.

Le 26 avril 1936, les républicains modérés le désignent comme candidat aux élections législatives dans la circonscription de Pontarlier, en remplacement de Georges Pernot, élu sénateur. Il obtient, dès le premier tour de scrutin, la majorité absolue avec 6.734 voix contre 3.294 au candidat radical-socialiste Charlin, sur 12.021 votants.

Membre du groupe des républicains indépendants et d'action sociale, il siège

à la Commission des travaux publics. Il prend part à la discussion du projet de loi instituant l'Office national interprofessionnel des céréales (1936), et d'interpellations relatives à l'agriculture (1937).

Les débats budgétaires lui donnent l'occasion de déplorer l'insuffisance des subventions destinées à indemniser les pertes de bétail, de réclamer des crédits pour le laboratoire national des services vétérinaires (1938), de demander une amélioration du régime des permissions agricoles, ainsi que de la réglementation des réquisitions (1940).

Vice-président du syndicat des bois du Jura, il se fait au Parlement le défenseur de la forêt française et intervient, le 7 mars 1940, lors de la discussion d'interpellations sur la politique agricole pour souligner l'importance, en temps de guerre, de la production forestière, et de l'industrie de la pâte à papier.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vote, comme la plupart de ses collègues, en faveur des pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain, puis vit éloigné de la politique.

Depuis lors, Fernand Claudet s'est consacré entièrement à son entreprise de scierie.

**CLAUDINON (GEORGES)**, né le 7 février 1849 à Saint-Paul-en-Jarez (Loire), mort le 18 avril 1930, au Chambon-Feugerolles (Loire).

*Député de la Loire de 1898 à 1906.*

Fils d'un maître de forges du Chambon-Feugerolles, Georges Claudinon venait d'entrer à l'École des mines de Saint-Etienne lorsque éclata la guerre de 1870. Sous-lieutenant de mobiles à l'armée de la Loire, puis à l'armée de l'Est, blessé deux fois, décoré de la Légion d'honneur, tous ces titres lui valurent par la suite d'être appelé à la présidence de la société des combattants de 1870-1871 du département de la Loire.

Reçu ingénieur des mines en 1873, il seconda son père aux Forges et aciéries du Chambon-Feugerolles, avant de prendre sa succession.

Maire du Chambon-Feugerolles, il se présente aux élections générales législatives du 8 mai 1898, dans la quatrième circonscription de Saint-Etienne, comme candidat républicain progressiste, et est élu, dès le premier tour de scrutin, avec 10.761 voix contre 4.958 au député sortant socialiste Souhet, sur 15.887 votants.

Ce dernier conteste l'élection : des ouvriers de l'usine Claudinon auraient été tenus en état d'ébriété pour empêcher les réunions de Souhet, le clergé se serait mêlé à la lutte, l'argent aurait été versé à pleines mains, les auberges ouvertes gracieusement à tous les électeurs, Claudinon aurait tantôt proféré des menaces, tantôt promis des faveurs. Aucune de ces assertions n'ayant pu être vérifiée, l'élection fut validée.

Membre des commissions des chemins de fer, de l'impôt sur le revenu, de l'assistance, Georges Claudinon intervint en mars 1899 et en mars 1900 dans la discussion du budget de la marine, pour faire l'éloge de la marine militaire, et souligner, en particulier, la valeur des cuirassés et sous-marins et de l'artillerie navale. En octobre 1901, il prit une part active à la discussion du projet de loi d'aide à la marine marchande.

Réélu aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 9.615 voix contre 9.346 à M. Souhet, sur 19.215 votants, il fut accusé d'avoir tenté de jeter le discrédit sur le conseiller général Pélussin qui, après l'avoir soutenu en 1898, s'était tourné du côté de son adversaire, Souhet, et même d'avoir voulu machiner un attentat contre ce dernier. Après enquête, la Chambre des Députés décida le 28 mars 1903, par 269 voix contre 247, de l'invalider. Mais Georges Claudinon fut réélu à l'élection partielle du 7 juin 1903, par 10.248 voix contre 8.620 à Souhet, sur 19.395 votants, sans qu'aucune nouvelle contestation intervint.

Membre de la Commission du travail, il ne prit part à aucun débat public. Battu aux élections sénatoriales du 7 janvier 1906, distancé, au second tour des élections législatives du 20 mai 1906, par le candidat radical-socialiste Vidon, qui obtint 11.265 voix contre 9.979 à lui-même, sur 21.307 votants, il rentre dans la vie privée.

En 1924, il est promu officier de la Légion d'honneur.

Il meurt le 18 avril 1930, dans son château de Bergognon, au Chambon-Feugerolles, âgé de 81 ans.

*Charles Jules*

**CLAUSEL DE COUSSERQUES** (CLAUDE), né le 3 décembre 1831, à Coussergues (Aveyron), mort le 2 août 1896, à Paris.

*Jules*  
Député de l'Aveyron de 1889 à 1896.

Fils de magistrat, Claude Clausel de Coussergues fit ses études de droit et acquit très vite, au sein du barreau de Paris, la réputation d'un excellent avocat d'affaires. De tendance libérale, alors que son père et son grand-père s'étaient distingués par leurs opinions violemment légitimistes, il se fit être en 1871, comme républicain, au conseil général de l'Aveyron, à la présidence duquel il fut appelé en 1880.

Il brigua, en vain, en 1871, le mandat de député et, en 1876 et 1885, le mandat de sénateur. Mais aux élections législatives des 22 septembre et 6 octobre 1889, l'évolution politique aidant, il est élu, au second tour de scrutin, sur un programme anti-boulangiste député de l'arrondissement de Millau, avec 8.820 voix contre 6.338 au candidat conservateur, l'ancien préfet Vernhette, sur 15.282 votants.

Membre de la Commission de la règle-

mentation du travail, et de la Commission du budget, président de la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama, il prend part à la discussion du projet de loi relatif au tarif général des douanes (mai 1891) du projet et des propositions de loi relatifs à l'arbitrage en matière de différends collectifs du travail (octobre 1892) et du projet de loi modifiant la loi sur la presse (novembre 1892) et est chargé du rapport sur un projet et des propositions de loi concernant les sociétés par actions.

Réélu aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, avec 8.437 voix contre 5.606 à M. Vezinhet, sur 14.253 votants, Claude Clausel de Coussergues est appelé le 7 juillet 1894 par la confiance de ses collègues à la vice-présidence de la Chambre des Députés qu'il conservera jusqu'à sa mort. Il préside également la Commission chargée d'examiner s'il y a lieu de mettre en accusation M. Raynal, ancien Ministre des Travaux publics, auquel il était reproché de n'avoir pas fait valoir les droits de l'Etat dans l'application par les compagnies d'Orléans et du Midi des conventions de 1833 (1895-1896).

Rapporteur du projet de loi tendant à réprimer les abus commis en matière de vente à crédit de valeurs de bourse (1894), il est entendu comme président de la Commission dans la discussion du projet de loi sur les associations de malfaiteurs (décembre 1893). Lors de la discussion du projet de loi modifiant le régime fiscal des successions et donations, il propose d'affecter la totalité de la plus-value de recettes escomptées, au dégrèvement des droits de mutation des immeubles ruraux (novembre 1895). Dans le débat provoqué par les incidents de l'instruction de l'affaire des chemins de fer du Sud il critique les conditions dans lesquelles le Garde des Sceaux avait remplacé un juge d'instruction, au mépris, selon lui, des garanties essentielles d'une bonne justice (février 1896).

Le 2 août 1896, il meurt, frappé d'apoplexie, dans l'enceinte même du Palais-Bourbon. Il avait 65 ans.

Ce décès ayant eu lieu pendant l'inter-session, il ne fut pas prononcé d'éloge funèbre.

**CLAUSSAT** (JOSEPH), né le 12 octobre 1874 à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme), mort le 9 novembre 1925 à La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir).

Député du Puy-de-Dôme de 1911 à 1925.

Troisième d'une famille de neuf enfants — une de ses sœurs devint Mme Pierre Laval —, fils d'un inspecteur des enfants assistés, Joseph Claussat n'avait pas achevé ses études de médecine qu'il militait déjà, à l'âge de 20 ans, dans les rangs du parti socialiste. Élu en 1900 conseiller municipal de Pont-du-Château, où il s'était d'abord installé, il devint en 1908 maire de Châteldon et le

resta jusqu'à sa mort. A partir de 1907, il représente le canton de Châteldon au Conseil général, à la vice-présidence duquel il sera porté en 1924 et où il préside la Commission de l'assistance et de l'hygiène. Il est également président de la Commission antituberculeuse du Puy-de-Dôme, et des comités de surveillance du préventorium des Roches, et de l'établissement pour sourds-muets et arriérés des Gravouses.

Le 11 juin 1911, il est élu député de la circonscription de Thiers à une élection partielle en remplacement de M. Chamerlat, décédé le 12 avril précédent. Il obtient 12.343 voix contre 704 à M. Guillemain et 31 à M. Collillon, sur 13.888 votants. Il siège à la Commission de l'agriculture. En dehors d'interventions consacrées à des questions agricoles et notamment à la protection des cultures contre la grêle et les intempéries et au régime des permissions, Joseph Claussat se signale, le 13 juin 1913, par une longue et vive interpellation sur les perquisitions opérées dans les locaux du journal *L'Ami du peuple* à Clermont-Ferrand et dans les locaux de bourses du travail et de syndicats, ainsi que sur la violation de la correspondance et la répression des manifestations dans les casernes.

Réélu au premier tour de scrutin le 26 avril 1914, avec 9.525 voix contre 7.342 à M. Thave, sur 18.922 votants, Joseph Claussat retrouve son siège à la Commission de l'agriculture, mais est mobilisé comme médecin-chef à l'hôpital de Toul. A la fin de 1916, il reprend l'exercice de son mandat législatif.

Il s'inquiète de la cherté des denrées alimentaires dans les grandes villes et reproche au Ministre de la Guerre de n'avoir pas assuré les moissons ainsi que de n'avoir pas su protéger les navires de commerce contre les attaques sous-marines.

Le 7 juillet 1917, à l'issue d'un débat en comité secret sur les opérations militaires, il déclare n'accorder qu'une confiance conditionnelle au Ministre de la Guerre, Paul Painlevé. « Si la politique générale du Gouvernement était approuvée, conclut-il, il ne resterait à quelques-uns de nous que deux issues : ou la révolution pour conduire la guerre comme une démocratie doit le faire, ou la paix contre la guerre que l'état-major a conduite jusqu'ici et qui n'a pu, pendant ces trois années, opposer au matériel formidable de nos ennemis que la poitrine de nos poilus. »

A plusieurs reprises, enfin, il intervient de nouveau sur la vie chère contre laquelle il propose en février 1919 une série de mesures, sur la protection de l'industrie française contre l'invasion des produits manufacturés allemands, sur les pensions, sur la situation de démobilisés. Le 27 juin 1919, lors de la discussion du projet de loi concernant les fêtes de la victoire, il demande que des

crédits soient alloués à la province aussi bien qu'à Paris pour qu'on ne puisse pas dire que « l'argent a servi à faire l'apothéose d'un homme, plus qu'à fêter la victoire ». S'il se félicite que le Gouvernement ait choisi pour date le 14 juillet il demande, en vain, que, dès cette date, la censure soit supprimée et la liberté de presse et de réunion rétablie.

Réélu le 16 novembre 1919 sur la liste socialiste avec Alexandre Varenne par 33.386 voix sur 111.873 votants. Joseph Claussat conserve son siège à la Commission de l'agriculture et entre à celle de l'hygiène. Il dépose au nom de cette dernière commission plusieurs rapports concernant les sanatoriums et des préventoriums et est entendu sur l'application de la loi de 1905 relative à l'assistance aux vieillards. Il intervient le 19 janvier 1922 pour reprocher au Président Raymond Poincaré de n'avoir pas voulu, lors de l'armistice, désarmer l'Allemagne, afin de lui permettre de mater la révolution et, le 5 décembre 1923, pour dénoncer les bénéfices exorbitants des fabricants de sucre en face des maigres gains des planteurs de betteraves.

Réélu le 11 mai 1924 avec toute la liste de l'Union des gauches par 78.581 voix sur 128.174 votants, Joseph Claussat partage son activité parlementaire entre les trois commissions de l'hygiène, de l'agriculture, des marchés et spéculations. Il intervient à plusieurs reprises dans la discussion du budget de 1925, au sujet des crèches des écoles — il combat alors un amendement de M. Clamamus et s'étonne « qu'un député communiste de la banlieue de Paris réclame le secours d'un budget bourgeois pour alimenter la caisse des écoles de sa commune » — de l'inspection médicale dans les écoles primaires, de la répartition des dommages de guerre dans les régions libérées, des économies à réaliser dans la fonction publique. En mars 1925, il rapporte une proposition de loi relative au prix de la betterave sucrière et le 27 mai de la même année, au cours d'un débat sur les événements du Maroc, il accuse le parti communiste de s'être vanté d'avoir déclenché le mouvement révolutionnaire dans les colonies. Sa dernière intervention, le 19 juillet, sera pour dénoncer avec vigueur les scandales des dommages de guerre.

Le 9 novembre, une hémorragie cérébrale l'emporte brutalement, au cours d'une partie de chasse en Eure-et-Loir. Comme le dira le président Herriot, dans l'éloge funèbre qu'il fit de lui le même jour, « La robustesse de ses convictions servie par l'ardente vivacité de son verbe lui a valu la fidélité de ses électeurs... Tempérament fougueux au service de l'intérêt public », il aimait à rappeler, comme il l'avait fait dans son dernier discours, le mot de Montesquieu « Pour qu'une république démocratique puisse vivre, il faut qu'elle soit vertueuse. »

Il n'avait que 51 ans.

**CLAUZEL** (JEAN, MARIE, *Albin*), né le 17 juin 1842 à Gluiras (Ardèche), mort le 24 janvier 1893, à Paris.

*Député de l'Ardèche de 1886 à 1893*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 124.)

Réélu aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, par 10.522 voix contre 7.561 au marquis de Bernis, conservateur, sur 18.185 votants, Albin Clauzel, membre de diverses commissions, présenta quelques rapports sur des projets de loi d'intérêt local et continua à assumer avec un égal dévouement à la chose publique, ses mandats de maire de Gluiras et de conseiller général de Saint-Pierreville, jusqu'à sa mort prématurée, survenue le 24 janvier 1893, à 51 ans. Sa vie publique, déclara le président Casimir Périer dans l'éloge funèbre qu'il prononça le 25 janvier, avait été un « exemple de désintéressement, de conscience et d'honneur... Il y a quelques semaines nous le voyions encore au milieu de nous, déjà grièvement atteint, mais fidèle jusqu'au bout à l'exécution de son mandat et à l'accomplissement de son devoir. »

En 1896, sa commune lui témoigna sa reconnaissance en lui élevant un monument.

**CLAUZET** (PIERRE, *ULYSSE*), né le 1<sup>er</sup> septembre 1812 à Lesparre (Gironde), mort le 5 décembre 1889 à Lesparre.

*Député de la Gironde de 1876 à 1877.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 124.)

Il ne fit plus jamais acte de candidature et vécut éloigné de la politique jusqu'à sa mort survenue le 5 décembre 1889 à Lesparre. Il était âgé de 77 ans.

**CLAVEILLE** (ALBERT, JOSEPH), né le 1<sup>er</sup> janvier 1865 à Mouleydier (Dordogne), mort le 6 septembre 1921 à Mouleydier.

*Sénateur de la Dordogne de 1920 à 1921.*  
*Sous-secrétaire d'Etat aux transports du 14 décembre 1916 au 12 septembre 1917*

*Ministre des Travaux publics et Transport du 12 septembre 1917 au 20 janvier 1920.*

Albert Claveille débute à seize ans comme commis auxiliaire des Ponts-et-chaussées ; il est ensuite nommé conducteur et entre au service maritime de la Gironde. Tout en assurant son service, il prépare et passe les examens du baccalauréat et de la licence es-sciences à l'université de Bordeaux. Il entre à

l'école des Ponts-et-chaussées en 1896, en sort avec le numéro un en 1899 et est nommé ingénieur à Périgueux où il s'occupe activement de l'aménagement des forces hydrauliques de la Dordogne, et réalise notamment la grande usine hydro-électrique de Tuilières. En 1904, il vient à Paris comme adjoint au directeur du personnel au Ministère des travaux publics, en devient directeur, puis prend la direction des chemins de fer de l'Etat. A la mobilisation de 1914, Albert Thomas, alors sous-secrétaire d'Etat à l'artillerie et à l'équipement militaire, le prend comme secrétaire général, lui confie la direction générale des fabrications d'artillerie, puis celle des transports et importations.

Dans le sixième cabinet formé par Aristide Briand, le 12 décembre 1916, il prend le portefeuille de sous-secrétaire d'Etat aux transports à partir du 14 décembre, poste qu'il conserve dans le cinquième cabinet Alexandre Ribot, du 20 mars 1917. Il démissionne en même temps que le Ministère le 7 septembre 1917 et expédie les affaires courantes jusqu'au 12 septembre. Mais, à partir de cette date, il entre en qualité de Ministre des Travaux publics et Transports dans le premier Ministère Paul Painlevé et le restera dans le deuxième cabinet Clemenceau du 16 novembre 1917. A partir du 5 mai 1919, viendront s'ajouter aux charges de son Ministère, celles de la marine marchande.

En qualité de Ministre, il se fait entendre dans la discussion : du projet de loi concernant les crédits provisoires du premier trimestre de 1918 (1917), des projets de loi relatifs à l'attribution de suppléments d'allocations au personnel du réseau de l'Etat et des grandes compagnies de chemins de fer (1918), du budget des travaux publics et transports de l'exercice 1918 et de la loi de finances du même exercice (1918), des interpellations concernant les conditions de circulation et de transport sur les voies ferrées (1918), du projet de loi concernant le relèvement temporaire des tarifs sur les grands réseaux de chemins de fer d'intérêt général (1918), du projet de loi relatif à une convention passée entre le Ministre des Travaux publics et la Compagnie des chemins de fer du sud de la France (1918), des interpellations sur la crise des transports (1918 et 1919), du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1918 (dépenses militaires et dépenses exceptionnelles des services civils) (1918), du projet de loi tendant à rétablir les voies ferrées dans leur situation d'avant-guerre (1918), des interpellations sur les accidents de chemins de fer survenus près de Châteauroux et à Meung-sur-Loire (1919), du budget ordinaire des services civils de l'exercice 1919 (1919), du projet de loi concernant le règlement transactionnel des litiges relatifs aux transports militaires sur les grands réseaux (1919), des interpellations relatives aux services maritimes postaux entre la métropole et l'Afrique du Nord (1919), du projet de loi concernant les chemins de fer

du sud de la France (1919), du projet de loi concernant un nouveau relèvement temporaire des tarifs de chemins de fer d'intérêt général (1920) ; il répond en outre à une question relative au tarif de transport des bestiaux, non encore homologué (1920).

Le 11 janvier 1920, étant encore Ministre, il se présente à l'élection sénatoriale partielle qui a lieu dans le département de la Dordogne pour pourvoir au remplacement de M. Jean Peyrol, décédé le 11 novembre 1917, siège laissé vacant jusqu'à ce jour en raison des hostilités. Il est élu au premier tour de scrutin, par 885 voix sur 1.094 votants et il retrouve son siège au renouvellement triennal du 9 janvier 1921 par 907 voix sur 1.091 votants, toujours au premier tour de scrutin. A ce titre, il participe à la discussion : du projet de loi relatif au relèvement des tarifs de chemins de fer (1920), du projet de loi concernant l'autonomie des ports (1920), et du budget de l'exercice 1920 (1920). Il siège à la Commission des chemins de fer, à celle de l'outillage national, à celle de l'apprentissage, à celle de la santé publique et au Comité consultatif des forces hydrauliques.

Dans le même temps, il devenait conseiller général du canton de Domme (Dordogne).

Il venait d'être nommé président de la Commission fluviale du Rhin, lorsqu'il mourut subitement le 6 septembre 1921, dans sa résidence, près de Bergerac. Il était âgé de 66 ans.

Le Président Léon Bourgeois prononça son éloge funèbre à la séance de rentrée du 18 octobre. Après avoir retracé la carrière du disparu, il conclut : « Claveille fut au plus haut degré, le fils de lui-même. Du petit emploi qu'il occupait, à seize ans, dans un humble bureau des Ponts et chaussées, nous avons vu par quel développement continu de ses aptitudes et de sa volonté il s'était élevé aux fonctions les plus hautes. Il était un de ces vrais Français de France qui ne doivent rien qu'à leur travail, à leur loyauté, à la noblesse de leurs aspirations, un de ces fils de notre démocratie auxquels elle offre, dans la liberté et dans l'égalité, les voies les plus larges et qui paient au centuple, en services rendus à la patrie, le droit que celle-ci leur a donné de la servir. Nous garderons le souvenir ému de ce franc visage d'homme doux et fort où se peignait l'énergie tranquille d'une âme droite et virile. Claveille eut la mort des grands travailleurs, pour qui elle est le premier et le suprême repos. »

**CLECH (JEAN-MARIE)**, né le 9 mai 1850 à Plougastou (Finistère), mort le 14 février 1891 à Plougastou.

*Député du Finistère de 1889 à 1891.*

Issu d'une famille de cultivateurs qui comptait sept enfants, Jean-Marie

Clech fit ses études classiques à Morlaix, puis au collège de Saint-Pol-de-Léon. Il commença ses études de médecine à Rennes et les termina à Paris.

En 1870, bien qu'exempt d'obligations militaires en sa qualité de fils aîné de veuve, il partit avec les mobiles du canton de Lanmeur. Il contracta dans l'armée une pneumonie dont il ne se remit jamais complètement.

Il entra dans la vie politique au lendemain du 16 mai 1877 en se présentant au Conseil général du Finistère contre M. de Kersauzon, conservateur. Il subit un échec.

En 1878, il devint conseiller municipal de Lanmeur et fut élu maire l'année suivante. Au renouvellement cantonal du 1<sup>er</sup> août 1880, il triompha de M. Kersauzon, conseiller sortant.

Aux élections générales législatives du 4 octobre 1885, qui eurent lieu au scrutin de liste, il fit acte de candidature et fut inscrit en deuxième position sur la liste républicaine, mais la liste adverse, ayant M. de Kersauzon à sa tête, l'emporta avec une moyenne de 61.000 voix contre 57.000, sur 121.966 votants.

Les élections générales du 22 septembre 1889 lui offrirent une chance de succès supplémentaire en raison du rétablissement du scrutin uninominal. Il se présenta dans la première circonscription de Morlaix contre son ancien adversaire M. de Kersauzon, et emporta le siège au premier tour de scrutin par 8.528 voix, contre 5.282, sur 13.918 votants.

S'adressant à ses électeurs, il se déclara partisan d'une politique franchement républicaine, progressiste et énergique. Il désirait que la Chambre ne recommençât pas des débats stériles et bruyants et fit prévaloir une politique d'affaires, plus calme et plus profitable aux vrais intérêts du pays. Il ne voterait la révision que le jour où elle ne serait plus une arme entre les mains de la coalition réactionnaire. Il demandait la réforme de l'impôt foncier et de l'impôt sur les boissons, le relèvement du tarif de douane. Il était opposé à toute extension de nos acquisitions coloniales. Il demandait « que le maire reste dans sa mairie et le curé dans son église ».

Membre de diverses commissions spéciales, il fut chargé de rapporter quelques projets de loi d'intérêt local, et prit part à la discussion du projet de loi relatif aux contributions directes et taxes assimilées de l'exercice 1891 (exemption de la contribution personnelle et mobilière pour les pères de famille nombreuse) (1890), et du budget des services pénitentiaires de l'exercice 1891 (1890).

Il ne put donner toute sa mesure. Miné par la maladie, il mourut le 14 février 1891 à Plougastou. Il n'était âgé que de 41 ans.

Le président Charles Floquet prononça son éloge funèbre à la séance du 16 février : « Notre collègue, déclara-t-il, était déjà condamné par la maladie ; il le savait, mais il voulait faire son

devoir jusqu'au bout. Il siégea au milieu de nous, il participa avec succès à une discussion touchant aux intérêts des familles les plus nombreuses. Parmi nous, ici comme là-bas, il se fit aimer de tous ceux qui le connurent. Il mérita que la Chambre s'associe au deuil que cause sa mort. »

**CLÉDOU** (JEAN, URBAIN), né le 25 mai 1841 à Navarrenx (Basses-Pyrénées), mort le 17 octobre 1903 à Navarrenx.

*Député des Basses-Pyrénées  
de 1891 à 1902.*

Fils d'un officier de santé d'origine béarnaise, ~~Jean~~ Clédou fit ses études secondaires au lycée de Pau, puis s'inscrivit à la Faculté de médecine de Montpellier. Reçu docteur en 1868, il vint exercer dans son bourg natal dont il devint bientôt le maire pour le rester jusqu'à sa mort. Elu conseiller général du canton de Navarrenx en 1878, il conserva également ce siège jusqu'à son décès.

Il fit acte de candidature dans la circonscription d'Orthez, à l'élection législative partielle du 22 février 1891, destinée à pourvoir au remplacement de M. Louis Vignancour élu sénateur le 4 janvier 1891 et démissionnaire de son mandat de député le 19 janvier. Il emporta le siège au premier tour de scrutin par 12.419 voix, sans concurrent, sur 13.769 votants.

Inscrit au groupe républicain progressiste, il siégea dans diverses commissions spéciales.

Il fut réélu aux élections générales du 20 août 1893 au premier tour de scrutin, par 10.699 voix contre 2.372 à M. Prieu, sur 13.899 votants. Il se déclara partisan de la constitution d'un ministère homogène et d'une majorité républicaine très disciplinée pour soutenir ce ministère jusqu'à la fin de la législature. Membre de diverses commissions, il déposa une proposition de loi portant modification à la loi du 31 juillet 1895 sur la police sanitaire des animaux (1896). Il se fit entendre au cours de la discussion du budget de l'agriculture des exercices 1897 et 1898 pour faire indemniser les propriétaires d'animaux de l'espèce bovine, abattus pour cause de tuberculose (1896 et 1898).

Il retrouva son siège aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 8.620 voix contre 6.770 à M. Lagoardette, sur 16.017 votants. Membre de diverses commissions et notamment de celle des douanes, de celle du suffrage universel et de celle de l'agriculture, il déposa une proposition de loi sur la vente et l'échange des animaux domestiques (1899). Il fut en outre chargé de rapporter la proposition de loi adoptée par le Sénat, tendant à compléter l'article 41 du Code rural et à modifier l'article 2 de la loi du 2 août 1884 sur la police sanitaire des animaux (1902). Il participa à la discussion du budget

de la guerre (recrutement) et de la loi de finances (abatage d'animaux pour cause de tuberculose) de l'exercice 1899 (1898) et du budget de l'agriculture de l'exercice 1901 (police sanitaire des animaux) (1900).

Il ne se représenta pas, pour raisons de santé, aux élections générales du 27 avril 1902 et fut remplacé par M. Catalogne.

Il devait mourir, un an plus tard, le 17 octobre 1903 dans son bourg natal. Il était âgé de 62 ans.

**CLEMENCEAU** (GEORGES, EUGÈNE, BENJAMIN), né le 28 septembre 1841 à Mouillieron-en-Pareds (Vendée), mort le 24 novembre 1929 à Paris.

*Représentant de l'Assemblée Nationale  
de 1871 à 1876*

*Député de la Seine de 1876 à 1885.*

*Député du Var de 1885 à 1893.*

*Sénateur du Var de 1902 à 1920.*

*Ministre de l'Intérieur*

*du 14 mars au 19 octobre 1906.*

*Président du Conseil*

*Ministre de l'Intérieur*

*du 25 octobre 1906 au 20 juillet 1909.*

*Président du Conseil*

*Ministre de la Guerre*

*du 16 novembre 1917 au 18 janvier 1920.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 126).

Aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, Clemenceau a pour adversaire, dans la circonscription de Draguignan (Var), dont il est le député sortant, un candidat boulangiste, Baillière. Il obtient, au premier tour, 7.508 voix contre 3.582 à son concurrent. Au second tour, il est réélu avec 9.495 suffrages. Victoire symbolique : dans toute la France, au même moment, l'épouvantail boulangiste s'effondre. En réalisant Clemenceau, c'est au leader de la « concentration républicaine », au jacobin intransigeant que les électeurs du Var accordent leur confiance. Mais il suffira de quatre années et de manœuvres adroites pour que le vent tourne. Clemenceau, le tombeur de ministères, s'est fait, au cours d'une carrière bruyante, de nombreux ennemis. L'hostilité qu'il rencontre est à la mesure de sa forte personnalité : trop intelligent, trop individualiste, trop éloquent aussi sans doute, pour ne pas soulever contre lui, jusqu'au sein de son parti, la double coalition des envieux et des prudents. L'affaire de Panama sera l'occasion de l'abattre. Elle n'éclate qu'en 1892, mais elle est déjà dans l'air, ou du moins les initiés la sentent venir au moment où se réunit la nouvelle Chambre. C'est peut-être pour quoi le député du Var, l'homme dont Zola écrit à l'époque qu'il est « parmi les hommes nouveaux de premier rang... un de ceux qui parlent la vraie langue

de l'orateur moderne, une langue de netteté, de précision et de logique», garde une relative réserve au cours des premières années de la législation. Sa rigueur semble se tempérer. Si par exemple, le 27 novembre 1890, il critique comme à son habitude, la politique du Gouvernement en Indochine, il déclare aussi que la France doit « organiser quelque chose de sérieux » dans ce territoire.

En 1891, Clemenceau prononce deux grands discours qui le dépeignent tout entier. Le 29 janvier, à propos de l'interdiction de la pièce de Victorien Sardou, *Thermidor*, contre laquelle les radicaux et socialistes avaient vivement protesté, il prononce un éloge brûlant de la Révolution. N'osant pas attaquer de front les conventionnels, dit-il, on a voulu opposer Danton aux autres révolutionnaires. Mais, « que cela nous plaise ou que cela nous choque, la Révolution française est un bloc, un bloc dont on ne peut rien distraire parce que la vérité historique ne le permet pas. » Acclamée par les républicains, cette formule marque l'entrée du mot « bloc » dans le vocabulaire politique : on parlera plus tard, sous Waldeck Rousseau, du « bloc des gauches », et en 1918, du « bloc national ». La fin du discours de Clemenceau est consacrée à une justification de l'attitude des protestataires : « C'est que cette admirable Révolution par qui nous sommes n'est pas finie, c'est qu'elle dure encore, c'est que nous en sommes encore les acteurs, c'est que ce sont toujours les mêmes hommes qui se trouvent aux prises avec les mêmes ennemis. »

Le 8 mai, Clemenceau intervient à nouveau à propos des fusillades de Fourmies. Après les grèves du Gard et les incidents d'Anzin (sur lesquels il avait rédigé un rapport très sévère), ce drame met en évidence la montée d'une « force nouvelle et redoutable », le Quatrième Etat. « Le fait capital de la politique actuelle, s'écrie Clemenceau, c'est l'inévitable révolution qui se prépare... Il faut en prendre votre parti : ce Quatrième Etat, ou bien vous devrez le recevoir par la violence, ou bien l'accueillir à bras ouverts. Le moment est venu de choisir. » Malgré cet appel pathétique, salué par une « double salve d'applaudissements à l'extrême gauche », la majorité refuse d'accorder l'amnistie aux travailleurs condamnés. L'année suivante, nouveau conflit, mais qui, cette fois, se résoudra pacifiquement. Les mineurs de Carmaux se sont mis en grève. Clemenceau, avec Pelletan et Millerand, se rend auprès d'eux. Leur arbitrage permet aux grévistes d'obtenir satisfaction et de reprendre le travail.

Nous sommes en octobre 1892. Un mois plus tard, dans la nuit du 19 au 20 novembre, le baron de Reinach se suicide : l'affaire de Panama éclate au grand jour. Le rôle exact de Clemenceau dans cette histoire n'est pas encore tout à fait éclairci. A-t-il eu vraiment des complaisances pour l'escroc Cornelius Herz, qui était l'un des commanditaires de son journal *La Justice* ? Ou s'est-il laissé

abuser par lui ? Comme il le dira plus tard à son secrétaire : « Cornelius Herz était une fripouille ; malheureusement ce n'était pas écrit sur le bout de son nez. » Malheureusement aussi, il est des circonstances où un homme politique doit savoir lire sur le bout du nez de ceux qui le sollicitent. Le 20 décembre, à 19 heures, Déroulède demande à interpellier le Gouvernement « sur les mesures disciplinaires à prendre par le Grand Chancelier de la Légion d'honneur contre M. Cornelius Herz, grand officier de l'ordre. » La majorité des députés estime qu'il faut vider l'abcès le jour même. Déroulède — élu sous l'étiquette boulangiste — rappelant les interventions de Clemenceau en faveur de Herz, l'accuse de s'être mis au service de l'« Internationale des riches » et de l'Allemagne : s'il renversait les Ministères les uns après les autres, ce n'était pas par conviction politique : c'était pour paralyser le redressement de la France.

Favorisée par les diverses rancunes que Clemenceau avait accumulées contre lui, le réquisitoire porte. Lorsque le député du Var monte à la tribune pour répondre, l'atmosphère de la Chambre est glaciale. Il parlera vingt-cinq minutes. L'attaque était inattendue, la riposte est improvisée. Clemenceau s'explique sur ses rapports avec l'actionnaire de *La Justice*, nie avoir joué aucun rôle dans ses promotions successives, et, repoussant avec hauteur, les dernières accusations de Déroulède, accuse l'interpellateur d'avoir menti. A la Chambre, l'affaire en reste là. Mais dès le lendemain, Clemenceau envoie ses témoins à Déroulède. Un duel a lieu le 22 décembre, à Saint-Ouen, devant trois cents curieux. Six balles sont échangées sans résultat.

Malgré la vigueur et la promptitude de sa réplique, l'affaire de Panama a porté un coup sérieux au prestige du leader radical. Six mois plus tard, les boulangistes récidivent, en montant, cette fois, leur machination de toutes pièces. Le 22 juin 1893, le député Millevoye accuse Clemenceau d'être un agent de la Grande-Bretagne. Les documents qu'il produit sont des faux et la manœuvre est si grossière que la Chambre, par 384 voix contre 2, félicite les interpellateurs, obligeant Déroulède et Millevoye à démissionner. Le 5 août 1893, les auteurs du faux, Ducret et Norton, sont condamnés par la Cour d'assises de la Seine. Clemenceau, qui s'est porté partie civile, n'a aucune peine à montrer le grave préjudice que de tels procédés peuvent causer à un homme politique. Peine perdue : aussitôt après le procès s'ouvre la campagne électorale, au cours de laquelle les anticlemenceistes déchainés vont reprendre sans vergogne les accusations de Déroulède, hurlant : « Aoh yès ! » dès que le candidat entrera dans une salle. Nettement en tête au premier tour, avec 6.334 voix, Clemenceau voit, au second tour, tous ses adversaires — y compris le socialiste — se retirer devant Jourdan, le candidat de la *Croix* et de la réaction.

Il est battu de peu : 9.503 voix contre 8.610.

Que la défaite de Clemenceau ait été l'enjeu essentiel des élections de 1893, rien ne le montre mieux que les commentaires publiés dans la presse au lendemain du scrutin. « L'extrême gauche est décapitée », écrit la *République Française*. Et *Le Temps* : « C'est la tyrannie des radicaux sur le Gouvernement qui s'évanouit ». L'éditorialiste du *Journal* se réjouit de voir évincé un homme « néfaste à l'intérieur comme à l'extérieur par sa politique dissolvante et étroitement égoïste. » Fallait-il donc qu'elle fut éloquente la parole de cet homme pour que tant de ministères aient succombé sous ses attaques ? Toujours est-il qu'abattu par cette défaite inattendue, Clemenceau cède d'abord à un profond découragement : ses amis l'ont abandonné, ses électeurs le rejettent, il est criblé de dettes, que peut-il encore faire pour son pays ? Trois semaines plus tard sa décision est prise : puisqu'il n'a plus le droit de parler, il écrira. L'orateur se transforme en journaliste. Le 3 octobre 1893, il publie son premier article dans *La Justice*. Pendant quatre ans, chaque matin, il y exprimera son opinion sur les sujets les plus variés, de la littérature au chômage, en passant par les problèmes militaires ou diplomatiques, le suicide d'une femme du peuple, l'attentat de Vaillant. « Quelle erreur de croire qu'il n'y a pas d'action politique en dehors de la tribune et du ministère ! écrira-t-il en 1906, quiconque a quelque chose à dire est une force incoercible. À travers tout, sous quelque forme qu'elle se produise, l'idée fera toujours son chemin. »

L'« idée » de Clemenceau, c'est en lisant les articles de *La Justice* que l'historien la découvrira. Nationaliste intransigeant quand il s'agit de la politique extérieure, il dépasse en violence les socialistes les plus véhéments quand il traite des problèmes sociaux. On le voit tout à tour applaudir à l'amitié franco-russe (parce que « chaque jour, chaque heure nous rapprochent du massacre inévitable ») et condamner l'exploitation patronale, justifier les attentats anarchistes par l'iniquité de l'ordre social, mener campagne contre les lois « scélérates » de 1893 et 1894. Vers la même époque, il publie un roman, *Les plus forts*, dont le sujet est l'exploitation des travailleurs par les « hommes de proie ». Fidèle aux grands ancêtres, ce révolutionnaire impétueux a deux passions : la nation et la justice, et s'il suscite autour de lui tant de haines, c'est peut-être que cette double exigence le condamne à passer pour traître tantôt aux yeux de la gauche, tantôt à ceux de la droite : il ne s'entend complètement avec personne.

En octobre 1897, au moment où *La Justice* périclète, Clemenceau devient l'éditorialiste du nouveau journal d'Ernest Vaughan, *l'Aurore*. L'affaire Dreyfus éclate peu après. En bon jacobin, partisan de la raison d'Etat, Clemenceau avait fulminé contre le « traître » au

moment du procès. Ses amis radicaux n'étaient pas moins convaincus que lui de la nécessité d'une justice prompte et vigoureuse. Pelletan écrira encore, au début de 1898 : « Je suis de ceux pour qui le crime de Dreyfus paraît de moins en moins douteux. » Est-ce — comme le suppose Léon Blum — parce que Clemenceau a lui-même connu les infirmités de la calomnie, a lui-même été dénoncé devant l'opinion comme un traître et condamné par ses électeurs sur des accusations mensongères ? Est-ce parce que l'« affaire » est pour le député battu l'occasion de démontrer qu'il n'a rien perdu de sa redoutable éloquence et de jouer à nouveau un rôle de premier plan ? Convaincu par les amis de Dreyfus de l'innocence du condamné, il ne tarde pas, en tout cas, à prendre la tête de la campagne révisionniste. Pendant deux ans il consacra la plupart de ses éditoriaux à ce combat. Lorsque Zola, dans la soirée du 12 janvier 1898, apporte son fameux article à *l'Aurore*, c'est lui qui choisit le titre sous lequel ces pages entreront dans l'histoire : « *L'accusé* ». On connaît la suite : le 23 février, Clemenceau défend Zola devant la Cour d'assises ; le 25, il échange trois balles avec Drumont qui l'avait traité de « misérable » dans la *Libre Parole*. Il joue ensuite un rôle actif dans la préparation du deuxième procès de Dreyfus à Rennes. Après la condamnation, en septembre 1899, le souhaita que le condamné refuse sa grâce. Mais devant les arguments humanitaires présentés par Mathieu Dreyfus, il s'incline. Dans cette affaire, ce sont les principes qu'il a toujours voulu défendre. Pour l'accusé lui-même, il n'a qu'une médiocre sympathie : « Dreyfus, écrira-t-il plus tard, m'a dégoûté des innocents. »

À la fin de 1900, par suite d'un désaccord avec le directeur, Clemenceau quitte *l'Aurore*. Il collabore quelques semaines à *La Dépêche* de Toulouse, puis fonde, le 27 janvier 1901, un hebdomadaire de 16 pages dont il est l'unique rédacteur et qu'il intitule *Le Bloc*. Pendant un an, il y critiquera la politique opportuniste de Waldeck Rousseau et de Millerand, protestant contre « la répression des grèves à coup de fusil », stigmatisant l'absurdité des expéditions coloniales entreprises contre nos « frères d'Afrique ou d'Asie », allant même, dans un article du 24 mars 1901, jusqu'à faire l'éloge de l'objection de conscience. Emporté par son esprit polémique il s'en prend successivement aux généraux, au Tzar (qu'il oppose à la courageuse nation russe en proie aux premières convulsions révolutionnaires), aux missionnaires, aux nationalistes. Personne n'est à l'abri de ses attaques.

Lors des élections législatives du 8 mai 1898, les radicaux de Draguignan lui avaient offert de se porter candidat ; il avait préféré garder sa liberté de journaliste. Mais quand, quatre ans plus tard, le décès de M. Denormandie rend libre un siège de sénateur, il revient sur sa décision. C'est qu'entre temps, la situation a changé. Nous sommes en 1902. La

loi sur les associations vient d'être votée, au grand scandale des cléricaux. La bataille fait rage entre partisans et adversaires des congrégations. Cédant aux instances de ses amis, Clemenceau, cette fois, accepte de se présenter. Il est élu le 6 avril, au premier tour de scrutin, par 344 voix contre 122 sur 474 votants.

Sa première apparition à la tribune du Luxembourg, le 17 novembre 1903, suscite une vive curiosité. On le sait en désaccord avec ses amis radicaux sur la question du monopole de l'enseignement. De fait, Clemenceau prend vigoureusement à parti les « étatistes », à qui il reproche de vouloir faire de la France « une immense congrégation ». Mais au moment du vote il rallie la majorité, acceptant ainsi la fermeture par décret des établissements privés.

Un an plus tard, il s'éloigne de Combes, dont il désapprouve les méthodes de gouvernement, et lorsque Sarrien en mars 1906, devient Président du Conseil, il entre dans le nouveau Ministère, aux côtés de Briand, comme Ministre de l'Intérieur. Sarrien est un vieux parlementaire radical, de tendance modérée et de tempérament conciliateur. Clemenceau et Briand se sont mis d'accord pour donner à la politique nouvelle une orientation nouvelle de caractère social. Mais les doctrines, les programmes sont une chose, la réalité de chaque jour en est une autre. On ne gouverne pas un pays comme on écrit des éditoriaux. A l'heure où Clemenceau prend ses fonctions, les inventaires des biens d'Eglise sont en cours ; des rixes ont lieu un peu partout, entre paysans et soldats. Les premières mesures prises par le nouveau Ministre tendront à l'apaisement : il ordonne de surseoir à la rédaction des inventaires partout où elle exigerait le recours à la force : comme il le dit au Sénat le 20 mars 1906, ce n'est pas la peine de faire couler le sang pour savoir « le nombre des chandeliers d'une église ». Mais l'attitude du Saint Siège, qui refuse les mesures de conciliation et encourage, par l'intermédiaire du nonce, les manifestations publiques contre la loi de séparation, l'oblige à durcir son attitude. Dans un nouveau discours au Sénat, il dénonce, textes en main, la collusion du cardinal Merry del Val, du nonce Montagnini et de M. Piou, député de la Haute-Garonne, chef du parti radical.

En même temps il doit faire face à d'autres difficultés dans le domaine social. Des grèves ont éclaté dans le Nord. Contre l'avis de Sarrien, Clemenceau part pour Lens où il prend la parole à la réunion du syndicat le plus extrémiste. Tout vaut mieux pour lui que le recours à la force. Mais il ne peut éviter la bataille : à Denain, au cours d'une bagarre, un officier est tué. Les socialistes français fulminent. Au lendemain des élections générales de 1906, Jaurès interpelle le Gouvernement sur « l'action exercée contre la classe ouvrière ». Clemenceau lui répond, au cours des séances du 18 et 19 juin, en opposant aux utopies collectivistes sa propre doctrine sociale fondée sur le

progrès de l'individu. Avant de « fabriquer l'avenir », dit-il, il faut fabriquer « l'homme qui fabriquera l'avenir ». L'erreur de Jaurès et des socialistes est d'oublier que toute construction sociale repose sur l'individu « faillible, contradictoire, latonnant vers il ne sait quoi de meilleur ». Si l'on ne transforme pas d'abord cet individu en le conduisant « vers une approximation de plus en plus grande d'une justice supérieure », il est vain de croire que l'on pourra édifier un régime meilleur. Au socialisme intransigeant de Jaurès, Clemenceau oppose ainsi un « moralisme » de bon ton qui rassure la droite : l'affichage du discours du Ministre est voté par 365 voix contre 78.

Quelques mois plus tard, le 20 octobre 1906, Sarrien, fatigué, se retire, et Clemenceau, qui était déjà le véritable chef du Ministère, le remplace. Il décide alors de créer un Ministère du Travail, chargé de préparer les réformes sociales en accord avec les organisations ouvrières. Initiative hardie, dont René Viviani, le premier titulaire du poste, définit la portée devant la Chambre, le 9 novembre. Seule la justice sociale, déclare-t-il, peut remplacer la foi religieuse détruite par la Révolution : le rôle de l'Etat doit être de canaliser le flot des revendications pour éviter que les « audaces de la conscience » et les « ambitions de la pensée » ne dégénèrent en actes de violence.

Malgré le succès obtenu par ce discours, la politique sociale de Clemenceau va se trouver rapidement en butte aux attaques conjuguées de la droite et de l'extrême gauche : les uns reprochant au Gouvernement sa mollesse à l'égard des agitateurs de la C.G.T., les autres l'accusant au contraire de tromper les syndicats. Clemenceau qui ne peut ni ne veut lutter sur deux fronts, tente alors de se rapprocher de Jaurès. Au cours du long et violent débat qui se déroule en mai 1907 au sujet du droit syndical des fonctionnaires, il n'hésite pas à s'affirmer « socialiste ». « J'ai conçu le projet de gouverner avec l'esprit socialiste », précise-t-il, et se tournant vers l'extrême gauche, il sollicite une majorité « rétrécie », une majorité d'« action ». Pourquoi cet appel ne sera-t-il pas entendu ? D'abord parce que l'intransigeance du jeune parti socialiste ne permet guère de concessions à son leader parlementaire. Sans doute aussi parce qu'entre Clemenceau l'ironique et Jaurès le lyrique, entre le polémiste et le prophète, entre l'homme qui veut dominer et l'homme qui veut convaincre, l'incompatibilité d'humeur interdit, en fait, tout compromis. Mais enfin et surtout parce que Clemenceau, victime de ses diatribes antérieures, va donner l'impression (souvent justifiée) d'appliquer au pouvoir la politique même qu'il critiquait chez ses prédécesseurs.

Après l'affaire des fonctionnaires, les manifestations des viticulteurs du Midi et les événements sanglants de Narbonne en juin 1907, les échauffourées de Draveil et de Vigneux en mai 1908, les mouve-

ments de grève qui se multiplient entre 1906 et 1909 creusent le fossé entre Clemenceau et les socialistes. Chacun des débats qui s'ouvrent à ce sujet est l'occasion pour Jaurès de mettre en accusation le président du Conseil, à qui il reproche non seulement sa politique de combat contre les travailleurs, mais la manière à la fois hésitante et brusquée, mélange de rigueur et de laisser-aller, de ruses et de coups de force avec laquelle les affaires sont conduites. « Vous êtes la contradiction vivante, vous êtes nécessairement la guerre civile », lui lance-t-il en juin 1907, et le 9 avril 1908 : « Vous avez usé de votre pouvoir parlementaire pour terroriser les gouvernements avant de terroriser les gouvernés. Toujours, dans l'opposition comme dans le gouvernement, votre objet a été de dominer, de despotiser ». Dans la mesure où le « despotisme » de Clemenceau s'exerce aussi bien sur ses amis que contre ses adversaires, ces attaques trouvent un écho parmi les radicaux eux-mêmes. Certes, les discussions se terminent toujours par la victoire du Gouvernement, dont la majorité varie entre 325 et 376 voix. Mais les manières cassantes de Clemenceau l'isolent chaque jour un peu plus et l'on voit renaître contre lui l'hostilité, d'abord sourde, puis de moins en moins dissimulée qu'il suscitait déjà à l'époque où, jouant le rôle de Jaurès, il dirigeait l'opposition. Combes, Buisson, Steeg se détachent de lui. De nombreux radicaux qui partagent ses vues sur le socialisme l'accusent — notamment lors du débat provoqué par la grève des postiers, en juin 1909 — d'aggraver, par ses attitudes contradictoires et une certaine incohérence de sa politique, le malaise social.

Ces conflits renouvelés n'auraient probablement pas suffi à entraîner la chute de Clemenceau si ne venaient s'y ajouter, à partir de 1907, de graves difficultés extérieures. En juillet, des ouvriers européens, dont cinq Français, sont massacrés à Casablanca. Clemenceau donne aussitôt à Lyautey l'ordre d'occuper la ville. Les socialistes critiquent une décision hâtive qui risque de provoquer de graves complications internationales et accusent Clemenceau de reprendre la politique d'intervention dont il avait lui-même, autrefois, montré les dangers. A droite, l'inquiétude n'est pas moins vive : que va faire l'Allemagne ? Clemenceau tient bon et donne pleins pouvoirs à Lyautey pour organiser l'arrière pays de Casablanca. Après de nouveaux incidents provoqués le 25 septembre 1908 par la désertion de six légionnaires français, la déclaration franco-allemande du 9 février 1909 apporte au problème une solution provisoire : moyennant la reconnaissance de l'intégrité de l'empire chérifien et des assurances sur ses intérêts économiques, l'Allemagne admet que la France joue un rôle politique prépondérant au Maroc.

Succès éphémère pour Clemenceau qui est cependant réélu sénateur du Var au renouvellement du 3 janvier 1909, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, par 390 voix sur

485 votants. Le 20 juillet 1909, mis en cause devant la Chambre par l'ancien Ministre des Affaires étrangères, Delcassé, à propos de la réorganisation de la marine, Clemenceau réplique par des propos si cinglants que l'interpellateur n'a aucune peine à grouper autour de lui une majorité de mécontents : dans le vote final, 202 députés se prononcent contre le Ministère, 200 s'abstiennent, 76 seulement lui apportent leur soutien.

La chute de Clemenceau, après trois ans et trois mois de règne, est accueillie par des commentaires analogues à ceux qui avaient salué sa défaite électorale de 1893. Tandis que Jaurès parle de la « stupeur tragique » de la Chambre devant la diatribe du chef du Gouvernement, H. Beranger écrit dans l'Action : « Le Gouvernement de dictature et de police qui n'avait de républicain que le nom s'effondre sous une révolte de la conscience politique et du patriotisme indigné. »

Sept ans plus tard, pourtant, le « patriotisme » de Clemenceau lui vaudra de revenir au pouvoir. Etrange renversement qui s'explique par l'évolution de la situation extérieure. L'accord franco-allemand de 1909 n'a été qu'une étape. Dès 1911, le « coup d'Agadir » montre aux pacifistes les plus résolus que le danger se rapproche. Clemenceau qui a profité de ses loisirs pour faire une tournée de conférences en Amérique du Sud, décide, à son retour, de lancer un cri d'alarme. Le président du Conseil, Caillaux, vient de signer avec l'Allemagne un nouvel accord, relatif, cette fois, au Congo. Clemenceau préside la commission spéciale chargée d'examiner le traité. Il réussit, par ses questions embarrassantes, à mettre le chef du Gouvernement en opposition avec son Ministre des Affaires étrangères et provoque la chute du cabinet (11 janvier 1912). Lors du débat de ratification qui s'ouvre le 10 février, sous le Ministère Poincaré, il prononce un discours véhément, dans lequel il met en garde la Chambre contre les ambitions éfrénées de l'Allemagne. « De bonne foi, nous voulons la paix, s'écrie-t-il ; nous la voulons parce que nous en avons besoin pour refaire notre pays. Mais enfin, si on nous impose la guerre, on nous trouvera. » Ce discours fait forte impression sur le Sénat qui en appréciera bientôt le caractère prophétique.

Poincaré étant devenu (malgré Clemenceau) président de la République, c'est Briand qui prend la tête des affaires, le 16 janvier 1913. Son premier soin est de soumettre au Sénat le projet adopté par la Chambre en avril 1912 et instituant la représentation proportionnelle pour les élections législatives. Clemenceau, lui, est partisan d'un système majoritaire. Le débat qui s'ouvre en mars prend tout de suite l'aspect d'un duel entre le chef du Gouvernement et le sénateur du Var. A Briand qui avait dénoncé les « mares stagnantes » de l'arrondissement, Clemenceau réplique que la majorité n'est jamais infaillible, mais qu'on ne peut concevoir un régime

stable sans s'appuyer sur elle. Le Sénat ayant soutenu cette thèse, Briand démissionne.

Non content de lutter sur le terrain parlementaire, Clemenceau décide, au début de 1914, de reprendre son activité de journaliste. Il fonde une petite feuille *l'Homme libre*, dont il est le principal rédacteur. Le premier numéro sort en mars. A peine Clemenceau aura-t-il le temps d'y reprendre ses thèmes favoris sur le danger qui menace la France : la guerre éclate le 3 août 1914. *L'Homme libre* devient alors entre les mains de son directeur une arme redoutable. Clemenceau, qui a refusé à plusieurs reprises de rentrer au Gouvernement, pour garder sa liberté de critique, porte des jugements si sévères sur les méthodes du haut commandement que son journal est interdit. Sans se démonter, il transforme *l'Homme libre* en *Homme enchaîné*. La sûreté de son information, la virulence de ses attaques, l'énergie qui l'anime lui valent un succès croissant dans l'opinion, et spécialement auprès des combattants. Au Sénat, la Commission de l'armée, dont il est le président, lui vote le 8 mars 1915, des félicitations pour son patriotisme et sa clairvoyance. A beaucoup, qui oublient leurs griefs passés, Clemenceau commence à apparaître comme un recours possible au cas où la situation s'aggraverait. Or, en 1916, en 1917, elle ne cesse de s'aggraver. Le défaitisme progresse à l'intérieur. Clemenceau qui a en vain dénoncé Malvy au comité secret du 4 juillet 1916, revient à la charge le 21 juillet 1917. Il révèle les complaisances du Ministre de l'Intérieur pour Almercyda, le directeur du journal défaitiste, le *Bonnet rouge*, et obtient du Sénat le vote d'un ordre du jour qui, pratiquement, condamne le Ministère.

Ribot démissionne le 12 septembre 1917. Il est remplacé par Painlevé, qui ne tiendra que deux mois. Les nouvelles du front sont très mauvaises et la lassitude gagne le pays. Au moment de choisir un nouveau président du Conseil, Poincaré hésite et consulte longuement les leaders politiques. Avec des nuances diverses, l'opinion est unanime : il faut « risquer » une expérience Clemenceau. Poincaré écrira dans ses mémoires : « Je vois les défauts terribles de Clemenceau, son orgueil immense, sa mobilité, sa légèreté ; mais ai-je le droit de l'écarter alors que je ne puis trouver en dehors de lui personne qui réponde aux nécessités de la situation ? »

Le second Ministère Clemenceau, dont le chef est aussi Ministre de la Guerre, se présente devant la Chambre le 19 novembre 1917. Son programme tient en un mot : « faire la guerre ». Clemenceau commence par procéder à une épuration énergique des services gangrenés par le défaitisme. La Chambre le soutient en décidant à l'unanimité, le 28 novembre, de renvoyer Malvy devant la Haute Cour, puis en votant le 21 décembre des poursuites contre Caillaux. Parallèlement, le nouveau président du Conseil s'efforce de redresser une situation militaire alar-

mante. Malgré ses soixante-dix-sept ans, il n'hésite pas à se rendre fréquemment sur le front où il interroge généraux et soldats. L'offensive allemande de mars 1918 fait apparaître un des plus grands défauts du dispositif de guerre allié : le manque de coordination entre les états-majors français et britannique. Clemenceau s'efforce alors d'obtenir la nomination d'un généralissime unique. Entreprise délicate, car elle pose à la fois des questions de susceptibilité nationale et des questions de personnes. Finalement, le 26 mars 1918, à Doullens, les responsables militaires des deux pays se mettent d'accord pour placer l'ensemble des troupes sous les ordres de Foch.

Les débuts du nouveau généralissime sont fâcheux : l'attaque qu'il attendait sur l'Aisne se déclenche, fin mai, sur le Chemin des Dames. L'avance des Allemands, aussitôt est foudroyante : le 2 juin, ils atteignent Château-Thierry. Affolement à la Chambre où la négligence de Foch est vivement critiquée le 4 juin. Clemenceau ne peut envisager d'abandonner son généralissime : aucun des chefs qui pourraient le remplacer ne lui paraît sûr. Il décide donc de faire front. « Le général Foch, déclare-t-il, jouit de la confiance unanime des Alliés... C'est nous, pour une faute qui se sera ou ne se sera pas commise qui allons demander des explications à un homme dont la tête, comme je l'ai vu, retombe parfois accablée de fatigue sur la table surchargée de cartes ? Cela, je m'y refuse. Chassez-moi de la Tribune si c'est cela que vous me demandez ! »

Quelques semaines plus tard, heureusement, la situation se renverse. La campagne de France s'ouvre le 18 juillet 1918. La progression des troupes alliées est si rapide que, dès la fin de septembre, l'Allemagne envisage de demander l'armistice. Un vif incident éclate à ce propos entre Clemenceau et Poincaré qui trouve l'armistice prématuré. « On va, dit-il, couper les jarrets à nos troupes. » Piqué au vif par cette expression, Clemenceau propose sa démission que le Président de la République refuse. Finalement les choses s'arrangent. Au début de novembre, l'ennemi est en pleine retraite sur tout le front. L'armistice est signé le 11. A quatre heures de l'après-midi, Clemenceau, accueilli par une longue ovation, donne lecture de la convention devant la Chambre, adresse le salut du pays à l'Alsace et à la Lorraine recouvrées, rend hommage aux morts et conclut : « Grâce à eux, la France, hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'Humanité, sera toujours le soldat de l'idéal. » Puis il se rend au Sénat. La foule l'acclame tout le long du parcours et les Chambres unanimes adoptent une loi proclamant que le citoyen Clemenceau et le maréchal Foch « ont bien mérité de la patrie ».

Le 21 novembre, Clemenceau et Foch sont élus à l'unanimité membres de l'Académie française. Mais, comme il avait refusé d'assister au *Te Deum* de Notre-Dame le 17 novembre, pour ne pas manquer à la règle de la séparation,

Clemenceau l'intraitable refusera de « payer » son entrée à l'Académie d'un discours public, et finalement, n'y sera jamais reçu...

Le 18 janvier 1919, s'ouvre la conférence de la Paix. Clemenceau est élu président. C'est lui qui, avec Wilson, Lloyd George et Orlando assumera l'essentiel du travail. Le 19 février, un anarchiste, Cottin, tire sur sa voiture dix coups de revolver. Clemenceau est blessé : une balle s'est logée dans le médiastin. Le robuste octogénaire en sera quitte pour une semaine de repos. Le 28 juin, après d'ultimes discussions avec le Gouvernement allemand qui dénonce « l'injustice inouïe » des conditions imposées par les Alliés, le traité est signé à Versailles dans la galerie des Glaces. La Chambre le ratifie le 2 octobre, par 372 voix contre 53.

Les élections législatives suivent ce vote de quelques semaines. Elles ont lieu le 16 novembre, et les trois quarts des élus, à droite comme à gauche, sont des hommes qui se sont réclamés de Clemenceau. A la première séance de la nouvelle Chambre, le 8 décembre, Clemenceau accueille au nom du Gouvernement les députés d'Alsace et de Lorraine et invite le pays à se remettre à la tâche : « Point de relâche, point de vaines querelles. La France à refaire : hâtons-nous ! » Le Sénat est renouvelé le 11 janvier 1920. Reste à donner un successeur à Poincaré. L'opinion unanime voudrait qu'il se nomme Clemenceau. Mais la paix revenue, l'orage passé, les rancunes et les inimitiés peuvent se donner à nouveau libre cours. Briand, qui déteste Clemenceau, mène contre lui une campagne habile et perfide, tandis que Deschanel multiplie les promesses à la droite, aux cléricaux et au Vatican. Le 16 janvier, au cours de la réunion préparatoire, Deschanel obtient 408 voix contre 389 à son rival. Clemenceau retire aussitôt sa candidature. Deschanel est élu le lendemain par 734 voix. Il sombrera dans l'inconscience huit mois plus tard.

Le jour même de l'élection, Clemenceau a remis au Président de la République la démission de son cabinet. Malgré les appels répétés de ses amis, en 1923, il n'acceptera pas de rentrer au Parlement. Sa carrière politique est terminée : il préfère désormais écrire et voyager. En 1920, il visite l'Inde, en 1922, il est aux Etats-Unis. En 1926, il publie un essai sur Démosthène et en 1927, deux volumes de réflexions personnelles intitulées *Au soir de la pensée*. Il n'en a pas fini pourtant avec les polémiques. Mis en cause par Foch dans un « mémorial » posthume, il décide de répondre aux allégations malveillantes de celui qu'il avait sauvé en 1918. Ce sera sa dernière œuvre : *Grandeur et misères d'une victoire*, achevée quelques semaines avant sa mort. Le 24 novembre 1929, une crise cardiaque le terrasse. Il succombe après quarante-huit heures d'agonie, laissant l'image d'une figure exceptionnelle, dominée par un patriotisme intransigeant et une foi profonde dans l'homme, abhor-

rée par les uns, admirée par les autres, mais toujours solitaire, — le plus étonnant destin, en vérité, qu'ait connu la Troisième République.

4 3 i

**CLÉMENT** (HOMÈRE, CHARLES, MARIE, HIDULPHE), né le 12 juillet 1852 à Trinité (Martinique), mort le 8 novembre 1923 à Paris.

*Député de la Martinique de 1902 à 1906.*

Fils d'un maître-tailleur martiniquais, Homère Clément fit ses études classiques à Saint-Pierre-de-la-Martinique, puis vint prendre ses inscriptions à la Faculté de médecine de Paris. Externe des hôpitaux, il fut reçu docteur en 1878 avec une thèse sur *La nature de la folie*.

Il vint ensuite exercer sa profession au François, importante commune de l'île. Ayant le goût de la politique, il en devint conseiller municipal, puis maire en 1885. Elu conseiller général de la Martinique en 1887 et toujours réélu depuis, il devint président de l'Assemblée départementale en 1901.

Très populaire dans la partie sud de l'île, il s'intéressa à toutes les questions pouvant améliorer la situation de ses compatriotes. Lorsque des grèves éclatèrent au François en 1900, son intervention bien qu'énergique et courageuse ne put malheureusement prévenir le massacre de quelques ouvriers dû aux ordres d'un officier dont la conduite fut blâmée officiellement. Mais il put du moins en atténuer les effets. Il échappa lui-même par hasard, à la fusillade pendant qu'il exhortait au calme les manifestants.

Il fit acte de candidature aux élections générales du 27 avril 1902 dans la première circonscription de la Martinique et emporta le siège au premier tour de scrutin, par 5.775 voix contre 5.214 à M. Duquesnay, député sortant, nationaliste, sur 11.002 votants.

Quelques jours après cette élection et avant que le scrutin de ballottage eût assuré un député à la deuxième circonscription de l'île, eut lieu la tragique éruption volcanique du Mont-Pelé qui anéantit la ville de Saint-Pierre et la partie la plus florissante de la Martinique. La catastrophe fit 35.000 victimes et eut pour résultat de rendre impossible l'élection d'un deuxième représentant de cette malheureuse région.

Le docteur Clément, en ces tristes circonstances, participa à l'organisation des secours aux sinistrés qui survécurent. En accord avec les Pouvoirs publics, il s'efforça, en sa qualité de membre du Comité d'assistance aux victimes, de répartir les fonds recueillis par la souscription internationale. Il se donna sans compter pour parer aux effroyables misères accumulées dans l'île.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il appartient à diverses commissions et notamment à celle des Affaires extérieures, des colonies et des protectorats et à

celle de comptabilité pour l'année 1904. Il fut chargé de rapporter le projet de loi fixant à Fort-de-France le siège de la banque de la Martinique (1904) et prit part à la discussion de la loi de finances de l'exercice 1903 (remboursement d'une avance faite en 1892 par la Martinique) (1903), des budgets des colonies et de l'instruction publique de l'exercice 1904 (1903), du budget des colonies de l'exercice 1905 (1905). Il demanda en outre à interpellier le Gouvernement sur le massacre de travailleurs français originaires de la Martinique, par les polices de Panama et du Canal (1905).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 6 mai 1906, se bornant à exercer ses mandats locaux et notamment celui de maire du François, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Il s'adonnait en même temps à l'agriculture sur le domaine de l'Acajou où il fonda en 1907, la distillerie du rhum qui porte son nom.

Il mourut à Paris, le 8 novembre 1923, âgé de 71 ans. Il était un des plus anciens membres de la Chambre d'agriculture présidée par M. Lucien Bélus.

Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1897.

**OLÉMENT** (PIERRE, LÉON), né le 30 octobre 1829 à Orsenpès (Indre), mort le 14 mars 1894 à Paris.

*Représentant de l'Indre  
à l'Assemblée nationale de 1871.  
Sénateur de l'Indre de 1876 à 1894.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 132.

Membre d'une Commission spéciale, il fut chargé en 1889, de rapporter et de soutenir à la tribune la proposition de loi sur la procédure à suivre devant les conseils de préfecture. Il participa aux discussions : de la loi relative aux attributions judiciaires des Chambres ; du projet de loi modifié par la Chambre des députés, sur le recrutement de l'armée ; du projet de loi tendant à augmenter le nombre de cantons dans la ville de Lille ; de la proposition de loi sur les nationalités. En 1890, il se fit entendre sur le projet de loi relatif au livre III du Code rural (police rurale et administrative), et le budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1891. En 1891, il participa au débat en deuxième délibération, sur la proposition de loi portant abrogation du paragraphe VII de l'article 40 de la loi du 5 avril 1884. A partir de 1892, son état de santé le tint éloigné du Sénat, et à la séance du 15 mars 1894, le vice-président Magnin, annonça son décès à la Haute Assemblée. Il venait de mourir la veille, à Paris, après une longue et cruelle maladie. Il avait 65 ans. Retraçant la longue carrière du disparu, l'orateur s'exprima ainsi :

« Il était entré à l'Assemblée Nationale le 8 février 1871, à l'âge de 41 ans ; depuis lors il n'a cessé de faire partie du Parlement ; il siégeait au Sénat depuis sa création. Elu le 30 janvier 1876, il fut réélu en 1879 et en 1888. Avant d'être élu à l'Assemblée Nationale, il avait acquis comme avocat à la Cour de cassation la réputation d'un jurisconsulte distingué. Dans les deux assemblées dont il fut membre sans interruption pendant vingt-trois ans, il sut conquérir une place importante comme orateur d'affaires ; il prenait souvent la parole avec autorité et compétence et savait par sa science juridique, éclairer les questions les plus ardues et les plus difficiles. Il fut toujours un collègue affable et courtois, entretenant avec tous des relations aimables. Pendant de longues années, il représenta la droite au bureau du Sénat comme secrétaire. En 1875, M. Clément, après avoir voté contre l'amendement Wallon, avait voté l'ensemble des lois constitutionnelles, et c'est comme conservateur constitutionnel qu'il se présenta pour la première fois au corps électoral sénatorial. Il prit place au centre droit et fut l'un des orateurs autorisés des conservateurs, devenus, dès 1879, la minorité du Sénat. Assidu à nos séances, prenant une part importante aux travaux des bureaux et des commissions, il fut entouré de l'estime générale. »

**OLÉMENTEL** (ETIENNE), né le 29 mars 1864 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), mort le 25 décembre 1936 à Prompsat (Puy-de-Dôme).

*Député du Puy-de-Dôme de 1900 à 1919.*

*Sénateur du Puy-de-Dôme  
de 1920 à 1936.*

*Ministre des colonies  
du 24 janvier 1905 au 14 mars 1906.*

*Ministre de l'Agriculture  
du 22 mars au 9 décembre 1913.*

*Ministre des Finances  
du 9 au 13 juin 1914.*

*Ministre du Commerce et de l'Industrie  
du 29 octobre 1915 au 20 janvier 1920.*

*Ministre des Finances  
du 14 juin 1924 au 3 avril 1925.*

Orphelin de père, Etienne Clémentel fut élevé par ses grands-parents, simples cultivateurs. Il fit ses études secondaires au collège des maristes de Riom, puis sa licence en droit en même temps que sa licence es lettres. Il devint secrétaire d'Hippolyte Gomot, sénateur du Puy-de-Dôme.

Ayant un vif penchant pour la peinture, il entra dans l'atelier du peintre clermontois Carot, et prit des leçons de modelage chez le sculpteur Fulconnis en vue de son admission à l'Ecole des Beaux-arts. Sous l'influence de sa famille il renonça à la carrière artistique, entra dans l'Enregistrement, fut receveur à Thiers et à Riom, tout en donnant des conférences sur Michelet et sur l'âme celtique. En 1889 il acheta une étude de

notaire à Riom et devint président de sa chambre syndicale. Il remplit cette charge jusqu'en 1901.

Attiré par la politique, il se fit élire conseiller municipal, en 1892, puis adjoint au maire et maire de Riom. En 1910 il devenait conseiller général du Puy-de-Dôme pour le canton de Riom et il présida l'assemblée départementale de 1912 à 1930, date à laquelle il démissionna pour raisons de santé.

Il entra à la Chambre des Députés à la faveur d'une élection partielle qui eut lieu le 16 septembre 1900 dans la première circonscription de Riom, pour pourvoir au remplacement de M. Amédée Girard, décédé le 26 juillet précédent. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 9.802 voix contre 4.593 à M. Bonnefoy. Inscrit au groupe de la gauche radicale, il appartient à diverses commissions spéciales, notamment à celle relative à la crise viticole. Il déposa un rapport au nom de cette dernière commission sur les questions se rapportant au régime des alcools (1902). Il rapporta également une proposition de loi tendant à établir un droit différentiel entre les alcools de fruits et les alcools industriels. Il se fit entendre dans la discussion des interpellations relatives aux sucres (1901), du projet et de la proposition de loi relatifs au régime de l'admission temporaire du froment (1901), du projet de loi tendant à compléter l'outillage national par l'exécution de voies navigables nouvelles (1902), du budget des finances et de la loi de finances de l'exercice 1902 (1902).

Réélu aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 10.010 voix contre 7.718 à M. de Chazelles sur 17.820 votants, il déclina la candidature aux fonctions de Secrétaire de la Chambre, qui venait de lui être offerte. Il siégea à la Commission des assurances et rentes viagères, à celle du budget pour les exercices 1903 et 1904, à celle des douanes et à celle de législation fiscale. Son activité fut intense. Il déposa deux propositions de loi sur : le recouvrement des droits de succession dus par les étrangers (1903) et la création de sociétés coopératives de production agricole (1903). Il rapporta le budget de la justice de l'exercice 1903 (1902), le budget de l'intérieur de l'exercice 1904 (1903), ainsi que plusieurs projets tendant à l'ouverture de crédits au Ministère de l'Intérieur (1904). Soutenant ces rapports à la tribune, il se fit tout de suite remarquer.

Le 24 janvier 1905, il fut nommé Ministre des Colonies dans le deuxième Cabinet Rouvier et conserva ce poste dans le troisième Cabinet Rouvier du 18 février 1906. En cette qualité il défendit le budget de son Ministère pour les exercices 1905 et 1906 et s'efforça d'orienter notre politique dans la voie de la collaboration avec les populations indigènes. Il démissionna le 9 mars 1906, en même temps que le Ministère et expédia les affaires courantes jusqu'au 14 mars.

Il retrouva son siège de député aux élections générales du 6 mai 1906, toujours au premier tour de scrutin, par 11.646 voix contre 303 à M. Sambat, sur 15.148 votants. Membre de la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies, de la Commission d'enquête sur la catastrophe de l'Éna, de la Commission des usages industriels de l'alcool, et de celle du budget pour les exercices 1909 et 1910, il rapporta à ce dernier titre, le budget du commerce et de l'industrie de l'exercice 1909 et celui de la guerre de l'exercice 1910. A l'ouverture de la session ordinaire de 1909, il fut élu vice-président de la Chambre. Réélu en 1910, il le demeura jusqu'à la fin de la législature.

Il fut réélu député aux élections générales du 24 avril 1910, toujours au premier tour de scrutin et sans concurrent, par 12.350 voix, sur 14.576 votants. Il appartient à la Commission des crédits, à celle de l'agriculture et à celle du budget pour les exercices 1911, 1912 et 1913. Il rapporta le budget de la guerre et quelques cahiers de crédit et les soutint en séance publique. Le 22 mars 1913 il entra dans le Cabinet Barthou comme Ministre de l'Agriculture. En cette qualité il répondit à quelques questions orales et défendit le budget de son Ministère pour l'exercice 1913. Il démissionna avec tout le Cabinet le 2 décembre et expédia les affaires courantes jusqu'au 9 du même mois.

Ayant repris possession de son banc de député, il fut nommé Rapporteur général du budget et participa à ce titre à la discussion du budget général de l'exercice 1914.

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 26 avril 1914 où il recueillit 12.160 voix contre 1.549 à M. Juncker, sur 14.840 votants, dès le premier tour de scrutin. Il entra à la Commission des crédits et à celle de l'agriculture. Le 9 juin de la même année, il fut nommé Ministre des Finances dans l'éphémère quatrième cabinet Alexandre Ribot qui démissionna le 13 juin. Redevenu simple député, Etienne Clémentel se vit à nouveau confier la vice-présidence de l'Assemblée et le rapport général du budget. En cette qualité, il soutint à la tribune le budget général de l'exercice 1914, modifié par le Sénat. A la fin de cette même année, il devint président de la Commission du budget pour ne le demeurer qu'un an, car le 29 octobre 1915, Aristide Briand lui confiait le portefeuille de Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes dans son cinquième cabinet. Il conserva ce portefeuille dans le sixième cabinet Briand du 12 décembre 1916 qui y joignit celui du travail et celui de l'agriculture, dans le cinquième cabinet Ribot du 20 mars 1917 (travail en moins), dans le premier cabinet Painlevé du 12 septembre 1917, et enfin dans le deuxième cabinet Clemenceau du 16 novembre 1917 qui y rattacha les transports maritimes et la marine marchande. En cette qualité, il réussit à procurer à l'agriculture le concours de travailleurs

étrangers, puis, en 1916, conclut à Londres des accords dont l'application amena une baisse sensible des cours du blé. Il représenta la France avec Louis Loucheur dans le Conseil allié des transports maritimes et dans le Conseil inter-allié des matières premières. Titulaire du travail dans le sixième cabinet Briand, il mit au point une procédure obligatoire de conciliation et d'arbitrage dans les conflits du travail et l'étendit aux armateurs et marins pendant son passage au Ministère de la Marine marchande dans le deuxième cabinet Clemenceau. Il reforma en même temps l'enseignement professionnel maritime et créa l'Office technique et scientifique des pêches maritimes. La guerre terminée, son action aboutit au groupement des syndicats professionnels en une confédération devenue la Confédération générale de la production française, puis la Confédération générale du patronat français. Il constitua également des groupes régionaux de chambres de Commerce et une Chambre internationale du Commerce. Il s'employa enfin à la rénovation de l'artisanat.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste, il subit un échec quoique Ministre, sur la liste d'Union républicaine et de réorganisation nationale, sur laquelle il occupait la quatrième place, et qui n'eut que deux élus. Il recueillit personnellement 36.264 voix, sur 111.873 votants. Il se retira de ce fait du Ministère Clemenceau le 27 novembre 1919 et fut remplacé par M. Louis Dubois.

Mais il prit sa revanche aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920 où il emporta le siège de sénateur du Puy-de-Dôme au premier tour de scrutin, par 645 voix sur 1.089 votants. Il fut réélu au renouvellement du 9 janvier 1927, toujours au premier tour de scrutin, par 555 voix sur 1.090 votants. Auteur d'une proposition de résolution tendant à la nomination d'une commission chargée d'étudier les questions concernant l'organisation économique du pays, il appartenait à la Commission des finances, à celle de l'agriculture, à celle de l'apprentissage. Il s'intéressa à la protection de la propriété commerciale (1920), et entra à la Commission du commerce et de l'industrie, du travail et des postes dont il fut nommé président (1921) ; il fut en outre élu membre de la Commission plénière de l'Office national du crédit agricole (1921). Il participa à la discussion du budget général de l'exercice 1921, de l'exercice 1922 et rapporta le budget du commerce et de l'industrie de ce dernier exercice (1921). En 1922, il s'intéressa aux chambres de commerce des régions libérées, en 1923 à la taxe sur le chiffre d'affaires, à la vente et au nantissement des fonds de commerce et à l'arbitrage commercial dans les rapports internationaux.

En 1924, après le succès du cartel des gauches aux élections générales législatives, il fut nommé Ministre des Finances dans le premier cabinet Edouard Herriot du 14 juin. Mais en avril de l'année

suivante, à la suite d'un désaccord public avec son président du Conseil dont les vues ne s'accordaient pas avec les siennes sur les remèdes à apporter à une situation budgétaire difficile et à une trésorerie en péril, il donna sa démission le 3 avril 1925 et fut remplacé par Anatole de Monzie. Sept jours plus tard, d'ailleurs, le Ministère Herriot devait démissionner pour faire place au deuxième cabinet Paul Painlevé. Retourné à son banc de sénateur, il fut nommé vice-président de la Commission des finances (1925 et 1926). Il en devint président en 1927 et à ce titre participa à tous les débats budgétaires et financiers. Il appartint en outre à la Commission des colonies, protectorats et possessions ressortissant au Ministère des Colonies.

En octobre 1929, après la chute du onzième cabinet Aristide Briand, il fut pressenti par M. Gaston Doumergue, président de la République pour former le nouveau Gouvernement, mais échoua dans ses pourparlers. L'année suivante, la maladie le terrassa et l'obligea à prendre un long congé, et il n'obtint que 245 voix sur 1.121 votants aux élections sénatoriales du 20 octobre 1935.

Il vécut dès lors dans la retraite, s'adonnant à la peinture de portrait et de paysage qu'il n'avait jamais abandonnée pendant les heures de répit que lui laissait son mal. Il était l'ami de Rodin, de Monet et de Bourdelle.

Il mourut le 25 décembre 1936 à Prompsat (Puy-de-Dôme), âgé de 72 ans.

Il avait écrit un drame lyrique sur Vercingétorix en collaboration avec J.-H. Lauwyck.

**CLERO** (LOUIS, HONORÉ, *Fernand*), né le 15 janvier 1856 au François (Martinique), mort le 26 mars 1939 à Redoute (Fort-de-France).

*Député de la Martinique de 1919 à 1924.*

*Proclamé Sénateur de la Martinique en 1924 (invalidé).*

Fils du docteur Clerville Clerc et de Clémentine Brière de l'Île, Fernand Clerc ses études terminées, se lança dans l'industrie et l'agriculture. Actif et entreprenant, il construisit l'usine Vivé au François. Il fit de nombreux voyages dont il rapporta des notions susceptibles de développer et d'améliorer la culture de la canne à sucre. En 1904 le Ministère de l'Agriculture lui décerna une Médaille d'or au concours de Paris. En 1910, pour avoir concouru à l'exposition, il reçut de la Belgique une Médaille de Bronze.

Ayant le goût de la politique, il entra au Conseil général de la Martinique et en devint le président. A partir de 1918, il se libéra de son activité industrielle pour se préparer aux élections générales législatives de 1919. Il se présenta comme candidat républicain socialiste et emporta le siège au deuxième tour de scrutin, le 14 décembre 1919, par 19.384

voix contre 13.499 à M. Lémery, sur 33.020 votants. Inscrit au groupe républicain-socialiste, il appartient à la Commission des comptes définitifs et à la Commission des douanes. Il participa à la discussion du budget des colonies de l'exercice 1920 (1920) et du budget de la marine marchande, ports et pêches de l'exercice 1921 (1921). Il se fit également entendre au sujet de l'amnistie (1921).

Avant la fin de son mandat, il fit acte de candidature au renouvellement sénatorial du 6 janvier 1924 et fut proclamé sénateur de la Martinique par 135 voix contre 134 à M. Lémery sur 270 suffrages exprimés. Mais cette élection fut contestée, Fernand Clerc ayant été déclaré élu alors qu'il n'avait pas la majorité absolue. Dans sa séance du 6 mars 1924, le Sénat annula cette élection.

Une élection partielle eut lieu le 27 avril suivant pour pourvoir le siège devenu ainsi vacant. Fernand Clerc ne se représenta pas, et M. Lémery l'emporta.

Il ne se représenta pas non plus aux élections générales législatives du 11 mai 1924 et retourna dans son île pour y reprendre ses activités. Il mourut à « Redoute » (Fort-de-France) le 26 mars 1939 à 83 ans et fut inhumé au François.

Fernand Clerc était Officier de la Légion d'honneur depuis 1938.

**OLERO (HENRI)**, né le 22 décembre 1881 à Lyon (Rhône).

*Député de la Haute-Savoie  
de 1932 à 1936.*

Ses études secondaires terminées, Henri Clerc passe brillamment sa licence ès sciences puis est admis au concours de rédacteur au Ministère des Finances en 1906. Nommé chef de bureau en 1920, il est détaché pour diriger le service comptable des versements de l'Allemagne à la France. Il participe, comme expert, à diverses conférences relatives aux réparations.

Il se fait mettre en congé en 1927 à la suite de son élection à la mairie d'Aix-les-Bains, ville d'origine de sa famille. Porté peu après à la présidence de l'Association des maires des stations thermales françaises, il se consacre au développement du thermalisme et du tourisme.

Il se présente aux élections générales législatives des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932 dans la circonscription d'Annecy, et emporte le siège au deuxième tour de scrutin, par 10.099 voix contre 9.611 à M. Calliés, sur 19.995 votants.

Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il entre à la Commission de l'enseignement et des Beaux-arts, à celle des travaux publics et des moyens de communication, et à celle du travail. Il fit preuve d'emblée, d'une grande activité. Auteur d'une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à mettre en application le

chèque-compensation pour assurer la reprise des transactions internationales (1936), il participa à de nombreuses discussions parmi lesquelles on peut citer : le rétablissement de l'équilibre budgétaire (1932), l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1931-1932 (1932), les crédits provisoires applicables aux mois de janvier et de février 1933 (1932 et 1933), les loyers commerciaux, industriels et artisanaux (1933), le budget des travaux publics et la loi de finances de l'exercice 1933 (1933), les interpellations sur la politique extérieure du Gouvernement et la Conférence économique internationale (1933), le projet de loi tendant à combattre la fraude fiscale et à réaliser des économies (1933), le rétablissement de l'équilibre budgétaire (1933), l'organisation douanière et fiscale des territoires français (1933), le budget général de l'exercice 1934 (1934), les services du Ministère du Commerce et l'Office national du commerce extérieur (1934), la transformation des magasins dits « à prix uniques » (1934 et 1936), l'organisation du crédit au petit et moyen commerce, et à la petite et moyenne industrie (1934), le budget des Beaux-arts et la loi de finances de l'exercice 1935 (1934), les besoins exceptionnels du Ministère de la Guerre (1934), les émissions du Trésor (1935), les interpellations relatives au chômage et à la crise économique (1935), l'organisation et l'assainissement des marchés de la viande et du lait (1935), la mise en chantier de la tranche 1935 du programme naval (1935), l'assainissement des finances publiques, la défense du crédit public et le maintien de la monnaie (1935), la modification du régime du droit des pauvres (1935), les interpellations sur la politique financière du Gouvernement (1935), la réforme électorale (1936), la création d'un fonds national de chômage (1936), l'institution, l'organisation et le fonctionnement d'un Conseil national économique (1936). Il demanda en outre à interpellier le Gouvernement sur le déséquilibre économique et financier résultant du déficit persistant de la balance commerciale (1933).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 26 avril 1936 et réintégra l'administration des finances comme commissaire du Gouvernement près les banques populaires.

Il eut aussi une activité d'auteur dramatique. Une dizaine de ses pièces ont été jouées à Paris, en province et à l'étranger. Elles sont en général le reflet de ce qu'il a observé dans les milieux administratifs, politiques et sociaux où il vécut.

Parmi les plus connues, on peut citer : *L'autoritaire* créée à l'Odéon par Gémier, reprise au théâtre Antoine par Gabriel Signoret.

*L'Épreuve du bonheur* jouée au théâtre des Arts (actuellement théâtre Hébertot) créée par Pierre Blanchard et Germaine Rouer.

*Le Tentateur* jouée au théâtre des jeunes Auteurs au Vieux-Colombier.

*Le Beau Métier* créée à l'Odéon par Arquillièrre, reprise par Louis Seignier.

*La femme de César* créée à la Salle d'Iéna par le Cercle des Escholiers, puis jouée en tournée.

Il fut de 1938 à 1941 vice-président de la Société des Auteurs dramatiques, après avoir été le fondateur et le président de sa Caisse des retraites.

Il collabora au *Nouveau Siècle*, à *La Gerbe*, à *l'Illustration*, à *l'Œuvre* et à *Notre Temps*.

Il s'est retiré à Aix-les-Bains.

**CLEROCQ** (LOUIS, CONSTANTIN, HENRI, FRANÇOIS-XAVIER de), né le 24 décembre 1837 à Paris, mort le 27 décembre 1901 à Oignies (Pas-de-Calais).

*Député du Pas-de-Calais de 1877 à 1881 et de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, page 134.)

Amateur d'objets d'art, et particulièrement d'anquités orientales provenant de Chaldée, d'Assyrie, de Pile de Chypre, Louis de Clercq commença, en 1889, le catalogue de cette collection remarquable qu'il comptait léguer à l'Etat.

Cette même année, il se présenta aux élections générales législatives des 22 septembre et 6 octobre et échoua, au ~~deuxième~~ <sup>premier</sup> tour de scrutin dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Béthune, battu par M. André Desprez qui recueillit 10.663 voix alors qu'il ne totalisait que 5.474 suffrages sur 16.757 votants.

Le 4 janvier 1891, M. André Desprez fut élu sénateur du Pas-de-Calais et démissionna de son mandat de député le 17 janvier suivant. Louis de Clercq se présenta à l'élection partielle du 22 février 1891 destinée à pourvoir le siège vacant. Il n'obtint que 312 voix contre 8.595 à M. Basley qui emporta le siège, sur 15.468 votants.

Dès lors, il abandonna définitivement la politique et se consacra à ses collections, partageant son temps entre Oignies où il possédait des intérêts dans des sociétés minières, et Paris où l'attirait la vie artistique et intellectuelle. C'est à Oignies qu'il mourut le 27 décembre 1901, à l'âge de 64 ans.

Bien que marié deux fois, il ne laissait pas d'enfant. Le catalogue de ses collections fut, après sa mort continué par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il comporte huit volumes in-folio.

**CLERJOUNIE** (JEAN, LÉON), né le 11 décembre 1837 à Salignac (Dordogne), mort le 20 juillet 1891 à Paris.

*Député de la Dordogne de 1889 à 1891.*

Après avoir achevé ses études de droit, Jean Clerjounie s'inscrit au barreau de Sarlat (Dordogne). En 1871, il devient

conseiller municipal, puis, en 1881, maire de sa ville. En 1896, il est conseiller général de la Dordogne. Excellent avocat, très estimé dans sa région, il est pressenti, lors de deux élections partielles, par le Congrès républicain et se porte candidat en remplacement de M. Lamothe-Pradelle, décédé le 3 février 1888, à l'élection partielle du 8 avril suivant. Il est battu par le général Boulanger, puis, lorsque celui-ci démissionne, le 27 avril de la même année, Jean Clerjounie se présente à l'élection partielle du 22 juillet 1888 et est battu par M. Taillefer. Mais aux élections générales du 22 septembre 1889 (retour au scrutin d'arrondissement), il est élu, au premier tour de scrutin, par 8.069 voix contre 7.227 à M. Dupont-Bosredon sur 15.366 votants. Dans sa profession de foi, il demande « que la révision de la Constitution de 1875 soit faite dans le sens démocratique et républicain, sans que l'existence même de la République puisse être mise en question ». Il s'élève contre la pensée que puisse être proposé « un Monarque, un Dictateur ou un César ». Il réclame notamment la fixité du pouvoir, la stabilisation du Ministère, la suppression des groupes. Il souhaite des traités commerciaux qui « aident notre agriculture et notre industrie au lieu de les ruiner ». Il demande enfin « que les députés républicains soient unis comme les électeurs républicains l'ont été lors de l'élection du 22 septembre, et que le Gouvernement de la République se fasse respecter partout, et particulièrement par ceux qui le servent ».

A la Chambre, il est membre de diverses commissions (1890). Citons ses rapports sur le projet de loi portant prorogation d'une surtaxe perçue sur les vins à l'octroi de différents départements. Citons aussi son rapport sur le projet de loi tendant à autoriser le département des Alpes-Maritimes à contracter un emprunt à la Caisse des chemins de fer vicinaux. Malgré l'endurance dont il fait preuve, il participe peu aux débats : une grave maladie l'éloigne fréquemment de la Chambre. Il doit demander de nombreux congés. Son décès, survenu le 20 juillet 1891, dans l'intervalle de deux sessions, n'est pas annoncé en séance publique et son éloge funèbre n'est pas prononcé.

Il venait d'assister à une réunion du conseil municipal de Sarlat et avait pris le train pour regagner Paris, lorsqu'il fut pris d'un malaise en cours de route. On constata son décès à son arrivée dans la capitale, le lendemain 20 juillet 1891. Ses obsèques furent célébrées à Salignac le 23 juillet au milieu d'une nombreuse affluence. Il n'avait que 54 ans.

**CLERMONT-TONNERRE** (FRANÇOIS, AMÉDÉE, MARIE, COMTE de), né le 19 septembre 1906 à Paris.

*Député de la Somme de 1936 à 1942.*

Fils de Louis de Clermont-Tonnerre et de Jeanne de Kergorlay, François de

Clermont-Tonnerre, fit ses études à l'École Gerson, puis au lycée Janson de Sailly et au lycée Henri-IV, et enfin à la Sorbonne, avant d'entrer à l'École des chartes. Il se maria le 31 juillet 1929 avec Mlle Charlotte de Rohan-Chabot dont il a quatre enfants. En 1932, il entreprend des fouilles archéologiques en Syrie. Extrêmement sportif, il pratique l'aviation, le golf, la pêche au lancer. En 1933, il traverse le Sahara en avion de tourisme, exploit remarquable par les qualités d'endurance et de courage qu'il nécessite. L'agriculture occupe dans sa vie une place essentielle. Propriétaire du Château de Bertangles, près de Villers-Bocage, dans la Somme, il est vice-président de l'Union des syndicats agricoles de la Somme, secrétaire général de l'Association syndicale betteravière de la Somme, maire de Bertangles. En 1936, il publie *Le manifeste paysan* et cette même année, il se présente aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai. Il est élu, au deuxième tour de scrutin, député de la troisième circonscription d'Amiens par 8.338 voix contre 7.745 à M. Dujardin, sur 16.828 votants.

Inscrit au Groupe agraire indépendant, il est membre de la Commission de l'aéronautique (1936) ; de la Commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat (1936). Il s'intéresse particulièrement aux questions sociales et agricoles. C'est ainsi qu'il intervient dans la discussion du projet de loi instituant un congé annuel payé dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques et l'agriculture (1936). Il demande à interpellier sur le grave accident d'aviation survenu le 5 avril 1936 et sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour éviter le retour de semblables catastrophes. Il prend part à la discussion : du projet de loi sur les mesures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits du travail (1936) ; du projet de loi tendant à accorder au Gouvernement le pouvoir de modifier par décret le tarif douanier (1937) ; du projet de loi sur l'organisation professionnelle des rapports entre employeurs et employés par conventions collectives dans les professions agricoles (1937). Il demande à interpellier le Gouvernement : au sujet de l'interdiction faite à la promotion 1936-1937 sortant de l'École d'Istres, de prendre le nom de « promotion Jean-Mermoz », interdiction qui aggrave l'impression fâcheuse et persistante de menées politiques au sein de l'armée de l'air (1937) ; sur la nécessité urgente de prendre une position nette et sans équivoque à l'égard des revendications coloniales allemandes en affirmant l'intégrité indiscutable et absolue de l'Empire colonial français (1938). Il dépose encore une demande d'interpellation sur la politique impériale du Gouvernement, notamment en ce qui concerne les problèmes posés par l'aviation aux colonies (1938). Il s'inquiète de nouveau des problèmes agricoles, et particulièrement de ceux qui touchent le personnel et la production (1939). Il demande à interpellier sur les intentions du Gouverne-

ment relatives à la réforme judiciaire et fait ressortir que la suppression du tribunal de Doullens porterait le coup de grâce à cette petite ville historique, vivante et active, déjà gravement atteinte par la suppression, en 1926, de sa sous-préfecture (1939). Lors de la déclaration de la guerre, il dépose une demande d'interpellation sur la politique générale du Gouvernement (1939).

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vote les pouvoirs constituants au maréchal Pétain, comme la majorité de ses collègues, mais peu de temps après adhère, sous le pseudonyme de Tallard, à un réseau de Résistance. Il conservera, après les hostilités, ce pseudonyme dont il signe actuellement de nombreux articles que publient divers journaux et revues. Ajoutons qu'il est membre de Clubs aériens et du Jockey-Club. Toujours maire de Bertangles, il est Chevalier de la Légion d'honneur.

**CLOAREC** (EMILE, AUGUSTE, JOSEPH, MARIE), né le 6 janvier 1858 à Morlaix (Finistère), mort à Neuilly-sur-Seine (Seine) le 13 juillet 1914.

*Député du Finistère de 1901 à 1914.*

Aimant les lettres, intéressé par les questions sociales et par la politique, Emile Cloarec, ses études secondaires terminées, prépare et obtient sa licence de droit. Il installe à Morlaix son cabinet d'avocat puis, en 1888, devient avoué et juge suppléant au tribunal civil de cette ville. Elu maire de Ploujean en 1892, son influence s'étend dans la région et, lorsque meurt, le 16 août 1901, M. Jaouen, député de la première circonscription de Morlaix, Emile Cloarec se présente à l'élection partielle du 15 septembre suivant, destinée à pourvoir le siège vacant. Il est élu, au deuxième tour de scrutin, par 9.596 voix contre 417 à M. Prigent sur 11.361 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, membre de diverses commissions, il prend contact avec ses collègues et s'initie aux devoirs de ses nouvelles charges jusqu'aux élections générales du 27 avril 1902. Réélu au premier tour de scrutin par 9.086 voix contre 2.222 à M. Rolland sur 12.587 votants, il est membre de la Commission de l'administration et des cultes. Il s'intéresse tout particulièrement à la réglementation des conditions d'admission et d'avancement dans la magistrature des Cours et des Tribunaux (1902) ; à l'assainissement de Paris et de la Seine (1902) ; à l'amélioration de la situation des cantonniers (1903). Citons son rapport sur la proposition de loi de M. Louis Marin tendant à augmenter le nombre des conseillers généraux dans les cantons de plus de 20.000 âmes (1904). Il demande la déclaration d'urgence et la discussion immédiate d'une proposition de loi concernant les mandataires des créanciers de la Caisse des familles (1904). Il prend part à la discussion du projet de

loi, adopté par le Sénat, sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications alimentaires (1905).

Aux élections générales des 6 avril et 20 mai 1906, il est réélu, au deuxième tour de scrutin, par 10.604 suffrages contre 401 voix à M. de Kersauson sur 11.374 votants. Membre de la même Commission que sous la législature précédente, il s'inquiète des pensions civiles (1907) ; il prend part à la discussion du projet de loi portant approbation d'une convention entre l'Etat et la Compagnie des Messageries Maritimes (1909). Comme rapporteur, il demande la déclaration de l'urgence de la proposition de loi de M. Beauquier contre l'abus des affiches-reclame (1909). Citons son projet de résolution concernant le personnel commissionné des Manufactures de l'Etat (1909).

Aux élections générales du 24 avril 1910, il est réélu, au premier tour de scrutin, par 9.733 voix contre 3.894 à M. de Payret de Cadillan sur 15.166 votants. Cette même année, il est nommé conseiller général du canton de Saint-Thégonnec (Finistère), mandat qu'il conservera jusqu'à sa mort. A la Chambre, il est membre de la Commission de l'administration et des cultes, comme sous les législatures précédentes, et membre de la Commission de la répression du vagabondage et de la mendicité (1910). De concert avec plusieurs de ses collègues, il présente une proposition de loi tendant à modifier la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée. Il s'intéresse : à la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique ; au changement de classe de certaines manufactures de tabac ; à la publicité à faire pour les tabacs français et pour les boîtes d'allumettes ; à l'augmentation de certaines pensions ouvrières (1911). Il prend part à la discussion du projet de loi, modifié par le Sénat, relatif aux voies ferrées d'intérêt local (1913). Il dépose une proposition de résolution concernant l'augmentation des effectifs des haras (1914).

Aux élections générales du 26 avril 1914, il est réélu, au premier tour de scrutin, par 7.470 voix contre 5.053 à M. Vincent Larhet sur 14.979 votants. Membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales (1914), sa santé, qui décline rapidement, le tient éloigné des débats. Il meurt en cours de mandat le 13 juillet 1914, à Neuilly-sur-Seine. Son décès est annoncé aussitôt à la Chambre et, à la deuxième séance du même jour, le Président Paul Deschanel, prononce l'éloge funèbre du disparu au milieu d'un silence recueilli. « Il n'avait que 56 ans, dira-t-il. Avoué, avocat, juge suppléant au tribunal civil, fondateur de Sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, il avait déposé des rapports intéressants sur les emplois réservés aux rengagés militaires, les justices de Paix, l'assainissement de Paris et de la Seine. Il laisse une veuve et plusieurs enfants. »

Ajoutons qu'Emile Cloarec était officier d'Académie, président de l'Associa-

tion française pomologique et qu'il avait fondé le « Théâtre de Ploujean » qui tenta de faire revivre dans le Finistère la gloire des vieux mystères bretons.

Desire

**CLOUTIER** (CHARLES, ROGER, dit Daniel), né le 22 janvier 1862 à Paris, mort le 10 décembre 1902 à Paris.

Député de la Seine en 1902.

Très jeune, Daniel Cloutier entra dans le journalisme. Il fut rédacteur à *l'Intransigeant*, puis à *La Patrie*. Journaliste plein de talent, il était aussi un sportif accompli. Il excellait particulièrement à l'escrime et possédait une tactique qui lui assura de nombreuses victoires. De 1884 à 1886, il édita *Le moniteur officiel de la gymnastique et de l'escrime*. En 1896, il publia un ouvrage intitulé *Deux écoles d'armes : l'escrime et le duel en Italie et en France*. Il exposait dans cette œuvre son point de vue, tant sur la tactique en combat singulier que sur le point d'honneur de l'épéiste. La politique l'intéressait aussi.

Il se présenta aux élections générales législatives des 27 avril et 11 mai 1902 et fut élu, au deuxième tour de scrutin, député de la deuxième circonscription du 4<sup>e</sup> arrondissement de la Seine. Il obtint 5.899 voix contre 5.441 à M. Deville sur 11.464 votants.

Il devait mourir sept mois après son élection, le 10 décembre 1902. La maladie qui l'emporta l'avait empêché de participer aux débats. Son décès étant survenu avant la validation de son élection, l'éloge funèbre d'usage ne fut pas prononcé.

**CLUSERET** (GUSTAVE, PAUL), né le 13 juin 1823 à Paris, mort le 22 août 1900 à La Capte (commune d'Hyères) (Var).

Député du Var de 1858 à 1900.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t II, page 140.)

Aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1859, Gustave Cluseret est réélu, au deuxième tour de scrutin, député de la deuxième circonscription de Toulon par 5.401 voix contre 3.682 à M. Serre sur 12.137 votants. Membre de diverses commissions spéciales il participe très régulièrement aux débats, s'intéressant particulièrement au sort des vieux paysans pour lesquels il préconise à plusieurs reprises une pension alimentaire (1859) ; il s'élève avec véhémence contre le duel qu'il déclare incompatible avec la civilisation (1890) ; il souhaite la réorganisation des halles centrales (1890) ; il présente une proposition de loi ayant pour but la répression des fraudes commises dans la vente

des beurres (1890). Il adresse au Ministre de l'Intérieur une question sur la réglementation du pari mutuel (1890). Notons aussi ses observations concernant le refus des parquets d'appliquer la loi sur les faux poids lors de la première saisie (1891).

Aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, il est réélu au second tour de scrutin par 5.458 voix contre 5.288 à M. Vivier sur 10.885 votants. Comme sous la législature précédente, il est membre de diverses commissions spéciales. Citons : sa proposition de loi ayant pour but d'autoriser le Ministre des Travaux publics à homologuer les tarifs de saison (1895) ; sa proposition de loi, présentée de concert avec M. Michelin, ayant pour objet la création et l'organisation de tribunaux d'agriculture (1897). Il adresse au Ministre de la Guerre une question sur l'admission d'ouvriers étrangers à des travaux faits au fort du Faron (1897). Pendant l'année suivante, il demande souvent des congés, sa santé lui donnant des inquiétudes.

Aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, il est réélu au deuxième tour de scrutin par 6.320 voix contre 4.891 à M. Stroobant sur 11.865 votants. Membre de diverses commissions, il assiste rarement aux débats. Il devait mourir, en cours de mandat, le 22 août 1900 à La Capte, commune d'Hyères, à l'âge de 77 ans. Le décès ayant eu lieu pendant l'intersession, il n'y eut pas d'éloge funèbre.

Ajoutons que, lors de l'affaire Dreyfus, Gustave Cluseret prit parti pour l'armée et entra dans la Ligue des patriotes.

**CLUZAN (JEAN, Anatole)**, né le 19 juin 1887 à Pondaurat (Gironde), mort le 2 décembre 1936 à Pondaurat.

*Député de la Gironde de 1931 à 1936.*

Ayant terminé son cycle secondaire, Anatole Cluzan fit à la Faculté de Bordeaux ses études de droit. En 1916, il s'inscrivit au barreau de cette ville. Il aimait la politique et avait de nombreux amis parmi les radicaux et les radicaux-socialistes. En 1925, il fut élu conseiller municipal de sa commune et en 1931 conseiller général du canton d'Auros. Cette même année, il se présenta à l'élection partielle du 22 novembre destinée au remplacement de M. Fayet, décédé le 7 septembre 1931. C'est par 5.496 voix contre 5.391 à M. Gomez-Vaez, sur 11.335 votants que Anatole Cluzan fut élu, au deuxième tour de scrutin, député de La Réole.

Jusqu'aux élections générales des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, il prend contact avec ses collègues et assiste, sans y prendre une part active, aux débats. Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il compte déjà, à la Chambre, de nombreuses amitiés, tant dans son parti que chez ses adversaires. On se plaît à louer son esprit ouvert à toutes

opinions. Aux élections générales des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, il est réélu, au deuxième tour de scrutin, par 6.482 voix contre 6.133 à M. Chaigne sur 12.920 votants.

A la Chambre, il est membre de la Commission du commerce et de l'industrie ; de la Commission de la marine militaire (1932). Citons : sa proposition de loi ayant pour objet de compléter la loi du 1<sup>er</sup> mars 1909 relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce (1933) ; sa proposition de loi portant autorisation d'une loterie nationale à l'effet d'indemniser certains dommages de guerre auxquels les lois en vigueur, et en particulier la loi du 17 avril 1919, n'ont pas été appliquées (1933) ; sa proposition de loi tendant à modifier la réglementation du taux de blutage pour les farines panifiables (1934) ; sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer d'urgence un projet de loi tendant à indemniser les sinistrés français vivant à l'étranger pendant la guerre 1914-1918 (1935) ; son rapport, fait au nom de la Commission de la marine militaire, concernant le projet de loi portant révision du Code de justice militaire pour l'armée de mer (1935). Il demande à interpeller sur la gestion de la régie industrielle des tabacs, et plus spécialement sur la suppression arbitraire de certaines primes attribuées aux planteurs (1933) ; il s'inquiète de l'assainissement du marché des vins ; des conditions dans lesquelles les accords professionnels peuvent être rendus obligatoires en période de crise ; de la politique agricole du Gouvernement (1935).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 26 avril 1936. Son état de santé le tenait éloigné de la Chambre depuis quelques mois. Il devait mourir prématurément le 2 décembre 1936 à Pondaurat, sa commune natale. Il n'était âgé que de 49 ans.

**CLUZEL (GÉRAUD, Louis, Joseph)**, né à Saint-Saturnin (Puy-de-Dôme), le 15 décembre 1879. Mort à Savines (Hautes-Alpes) le 4 novembre 1953.

*Député des Hautes-Alpes de 1924 à 1928.*

Fils d'un notaire, Louis Cluzel fit, après de brillantes études secondaires, sa licence de droit et entra à l'Ecole coloniale puis à l'Ecole des sciences politiques. Il aimait les lettres, parlait avec éloquence, s'intéressait à la politique. Inscrit au barreau de Gap, il devient vite un avocat en renom. Il fonda le journal *Les Alpes Nouvelles*, ce qui accroît encore sa notoriété, puis il devient sous-chef de Cabinet de M. Guyot-Dessaigne, Garde des Sceaux, et de M. Aristide Briand, Ministre de l'Instruction publique. Dès lors, de nombreux journaux réclament sa collaboration. Citons, entre autres, *Messidor*, *Paris-Journal* et, jusqu'à la guerre 1914-1918, *l'Humanité*. Les questions concernant les travaux

publiques et les problèmes hydrauliques retiennent aussi son attention. Il publie plusieurs études très documentées sur une voie ferrée reliant l'Espagne et l'Italie par le mont Genève.

Le 11 mai 1924, il se présente aux élections générales législatives sur la liste du cartel des gauches (il est troisième sur cette liste conduite par M. Léon Cormaud) et est élu par 11.509 voix sur 21.729 votants.

Inscrit au groupe du parti socialiste, il est membre de la Commission de l'armée (1924) ; de la Commission des régions libérées (1924) ; de la Commission des marchés et spéculations (1924) ; de la Commission de l'administration générale, départementale et communale (1927) ; de la Commission de la législation civile et criminelle (1927). Il s'intéresse tout particulièrement aux problèmes sociaux ; la législation des loyers et les mesures à prendre pour éviter les expulsions ; le projet de loi relatif à l'amnistie ; la modification de la loi du 14 juillet 1905 concernant l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables (1924) ; les permissions agricoles ; l'alimentation de la troupe ; les retraites ouvrières et paysannes ; les familles dont le soutien indispensable est sous les drapeaux ; l'assistance aux mères qui nourrissent leurs enfants ; les bourses dans les lycées et les collèges (1925), toutes ces questions retiennent, à maintes reprises, son attention. Il est entendu au cours de la discussion d'un projet de loi, modifié par le Sénat, concernant les assurances sociales (1926). Citons : son rapport sur : 1°) la proposition de loi de M. Labatut et plusieurs de ses collègues tendant à demander l'exemption des pupilles de la Nation dans les contingents futurs, et le rattachement de ceux qui ont fait partie des contingents précédents pour le Maroc ou autres expéditions ; 2°) la proposition de résolution de M. Pierre Perreau-Pradier concernant les militaires envoyés sur les théâtres d'opérations extérieures (1926) ; son rapport sur la proposition de loi tendant à modifier les articles 76, 296 et 306 du Code civil en ce qui concerne le second mariage des veuves et des divorcées (1927) ; son rapport sur la proposition de loi tendant à interpréter la disposition transitoire de la loi du 30 décembre 1915 relative à la légitimation des enfants adultérins (1927) ; son rapport sur les séquestres des biens des ressortissants anciens ennemis, en France et dans les départements recouvrés, et sur la liquidation des usines métallurgiques en Lorraine (1928) ; son rapport sur la proposition de résolution de M. Piquemal tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les fonctionnaires mis à la retraite des mêmes avantages que les officiers placés dans une situation analogue (1928) ; son avis, présenté au nom de la Commission de la législation civile et criminelle, sur les propositions de loi, 1°) de M. Valière, tendant à la révision, par un tribunal spécial, de toutes les décisions prononcées pendant la guerre 1914-1918 par les

Cours martiales et par les Conseils de guerre, et la fixation des réparations à accorder aux condamnés ou à leurs familles ; 2°) de M. Jean Jadé tendant à l'institution de cours spéciales de justice militaire et de justice maritime pour la révision des sentences prononcées pendant la guerre par les juridictions militaires ; 3°) de M. Félix Gouin, tendant à la révision des jugements des Conseils de guerre et Cours martiales relativement à des faits arrivés entre le 1<sup>er</sup> août 1914 et le 24 octobre 1919 et à la réparation du préjudice moral et matériel causé par les jugements entrepris (1928).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 22 avril 1928 et se retira de la vie politique. Son cabinet d'avocat occupa dès lors la plus grande part de ses activités. C'est à Savines, dans son département des Hautes-Alpes, qu'il devait mourir, le 4 novembre 1955, à l'âge de 76 ans.

**COACHE** (EMILE, CHARLES, ALFRED), né à Gennes-Ivergny (Pas-de-Calais), le 8 mai 1857, mort à Abbeville (Somme) le 6 juillet 1910.

*Député de la Somme de 1895 à 1910*

Petit-fils et fils d'industriels artésiens, Emile Coache fit ses études de droit puis s'intéressa aux questions scientifiques et à l'économie sociale. Sa culture générale, très étendue, lui permit d'entrer en contact avec plusieurs sociétés savantes dont il devint un membre très apprécié. Il est l'auteur de la « Carte de l'Etat-major français », ouvrage couronné en 1892 par la Société de topographie de France.

Il habitait Abbeville et possédait à Crécy-en-Ponthieu une propriété. C'est ce canton de Crécy qu'il représenta bientôt au Conseil général de la Somme.

Le 30 juin 1895, M. Froment, député de la première circonscription d'Abbeville, fut élu sénateur. Il démissionna de son mandat de député le 22 octobre suivant. Emile Coache se présenta à l'élection partielle du 24 novembre 1895 destinée à pourvoir le siège vacant. Il fut élu, au premier tour de scrutin, par 8.685 voix contre 5.001 à M. Carette sur 13.954 votants.

A la Chambre, il ne veut s'affilier à aucun groupe afin de garder toute sa liberté d'action mais, républicain progressiste, il votera le plus souvent avec l'union républicaine. Membre de la Commission chargée de l'examen du projet et des propositions sur les patentes (1895), il participe peu aux débats. Notons cependant sa proposition de loi ayant pour objet l'organisation du tir obligatoire (1897). Il prend part à la discussion du projet de loi concernant le service des colis postaux (1897).

Aux élections générales du 8 mai 1898, il est réélu sans concurrent au premier tour de scrutin par 12.727 voix sur 13.954 votants. Membre de la Commission

du commerce et de l'industrie (1898), et de la Commission de la législation fiscale (1899), il présente plusieurs observations sur l'utilité d'employer le concours des instituteurs présents sous les drapeaux à l'organisation de cours régimentaires (1899). Mentionnons aussi son projet de résolution concernant les résultats de l'instruction donnée aux illettrés dans les corps de troupes (1902).

Aux élections générales du 27 avril 1902, il est réélu, au premier tour de scrutin, par 12.385 voix contre 1.711 à M. Dufour de Villerose, sur 14.891 votants. Membre de la Commission des postes et des télégraphes (1902), il présente un rapport sur la proposition de loi de M. Marcel Sembat et plusieurs de ses collègues, concernant les entrepreneurs et les gardiens de bureau du service actif des Postes et Télégraphes (1904). Citons : son rapport sur le projet de loi portant approbation d'un acte additionnel à la convention franco-britannique du 8 décembre 1882, signé à Paris le 20 avril 1904 dans le but d'élever le maximum du montant des mandats de poste échangés entre la France et le Royaume-Uni (1904) ; son rapport sur le projet de loi portant approbation d'un arrangement ayant pour objet l'échange de mandats de poste entre la France et le Mexique (1906). Il prend part à la discussion de la proposition de loi sur le recrutement de l'armée (service de deux ans), et à la discussion de la proposition de loi de M. Louis Martin concernant les engrais chimiques (1906). Il demande, comme rapporteur, la déclaration de l'urgence d'un projet de loi portant approbation d'un arrangement relatif aux mandats de poste entre la France et le Mexique (1906).

Aux élections générales du 6 mai 1906, il est réélu, au premier tour de scrutin, par 12.769 voix contre 1.805 à M. Hévin, sur 15.282 votants. Membre de la Commission des postes et des télégraphes, comme sous sa législature précédente, il participe rarement aux débats et ne prend pas la parole. Son état de santé le tient souvent éloigné de la Chambre. Cependant, en 1909, il se présente isolément aux élections sénatoriales comme candidat indépendant afin de protester contre la liste établie par le Congrès républicain. Il emporte, au premier tour de scrutin, un nombre considérable de voix, mais il est battu au second tour.

Sa maladie s'aggrave. Il se présente néanmoins aux élections générales législatives du 26 avril 1910 et est réélu, au premier tour de scrutin, par 10.737 voix contre 2.447 à M. Trancart, sur 14.409 votants. Il ne peut assister à aucune séance. Son décès est annoncé le 6 juillet 1910, jour même de sa mort, et le lendemain, 7 juillet, son éloge funèbre est prononcé par M. le président Brisson. < Député laborieux et assidu, dira-t-il notamment, M. Coache nous appartenait depuis 1895. C'était la cinquième fois qu'aux dernières élections ses concitoyens, à une majorité considérable, lui avaient manifesté leur confiance. Retenu par la maladie, il n'a pas pu venir prendre sa place parmi nous. Le mal

devait se montrer implacable. Membre de plusieurs grandes commissions, auteur de propositions diverses et de rapports appréciés, M. Coache s'était montré orateur précis et informé. Son expérience croissante eût fait de lui, pour la Chambre actuelle, un collaborateur précieux. Ses électeurs perdent en lui un mandataire dévoué, très empressé à la défense de leurs intérêts. » Ses paroles furent écoutées avec une émotion profonde par un auditoire recueilli. Emile Coache comptait à la Chambre beaucoup d'amis et ses adversaires eux-mêmes le tenaient en grande estime.

**COACHE (JEAN)**, né le 24 juin 1890 à Abbeville (Somme), mort le 4 janvier 1960 à Gennes-Ivergny (Pas-de-Calais).

*Député de la Somme de 1932 à 1936*

Fils du précédent, Jean Coache naquit à Abbeville et devint industriel ainsi que l'avaient été son grand-père et son arrière-grand-père. Comme son père, il fut conseiller général de Crécy-en-Ponthieu puis député de la première circonscription d'Abbeville : aux élections générales des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, il fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 7.390 voix contre 7.345 voix à M. Gaillard, sur 15.141 votants.

Inscrit à la Chambre au groupe des républicains de gauche, il est membre de la Commission du travail (1932) ; de la Commission des régions libérées (1932) ; de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales (1932) ; de la Commission de l'hygiène (1933) ; de la Commission des postes, télégraphes et téléphones (1934) ; de la Commission de la marine militaire (1934). Citons : son rapport sur la proposition de loi de M. Maurice Rolland et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 24 du Code du travail en établissant l'obligation pour l'employeur qui congédie un ouvrier en raison de circonstances économiques, de faire figurer sur le certificat de travail le motif de congédiement (1932) ; son rapport sur la proposition de résolution de M. Appourchaux et plusieurs de ses collègues, tendant à faire entrer en ligne de compte, pour l'obtention de la médaille du travail, les années durant lesquelles ont été mobilisés les ouvriers et employés qui postulent cette décoration (1933).

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il est battu, au deuxième tour de scrutin, par M. Max Lejeune qui obtient 7.196 voix contre 7.168 à lui-même sur 15.658 votants.

Décidé à renoncer à la politique, il postule et obtient le poste de juge de Paix suppléant d'Alger, canton Nord. Quelques années plus tard, il rentre dans la métropole et s'installe à Gennes-Ivergny, commune natale de son père et pays d'origine de sa famille. Il devait y mourir le 4 janvier 1960 à l'âge de 70 ans. Il était titulaire de la Croix de Guerre 1914-1918.

**COCHARD (PHILIBERT)**, né le 12 décembre 1876 à Branges (Saône-et-Loire), mort le 14 juillet 1937 à Mâcon (Saône-et-Loire).

*Sénateur de la Saône-et-Loire  
de 1933 à 1937.*

Fils de fermiers installés à Branges, qui s'établirent ensuite meuniers à Cuisery, Philibert Cochard transforma le moulin de ses parents en une belle minoterie moderne qu'il exploitait avec les siens, déployant des qualités qui lui valurent rapidement dans sa région, puis dans les associations nationales de meunerie, une considération et une autorité maintes fois reconnues. Il fut aussi l'un des plus ardents pionniers de l'électrification en Saône-et-Loire, contribua largement au développement des institutions de crédit agricole et s'employa avec prédilection à accroître le renom et les débouchés des volailles de Bresse.

Cette activité féconde devait tout naturellement lui attirer l'honneur et la charge de mandats, non seulement dans l'ordre professionnel, mais aussi dans l'ordre politique. Élu conseiller municipal, puis maire de Cuisery et conseiller général du canton, il se présenta au Sénat lors de l'élection partielle du 8 janvier 1933, provoquée par le décès en cours de mandat de Théodore Petitjean. Il fut élu au premier tour de scrutin par 699 voix contre 488 à M. Ridet. Au renouvellement du 20 octobre 1935, il obtint au premier tour 568 voix sur 1.256 suffrages exprimés et fut élu au deuxième tour avec 665 voix.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, il fit partie des Commissions des travaux publics, des mines, des douanes et des comptes définitifs. Fort assidu aux séances publiques — il avait abandonné la direction de ses moulins pour se donner tout entier à son devoir parlementaire et à ses fonctions administratives et syndicales — il intervint fréquemment à la tribune, notamment sur les problèmes relatifs au marché céréalier. Dès son arrivée au Sénat, il prit la parole dans la discussion d'une interpellation de M. Maurice Viollette sur le prix des céréales (1933). Il participa à la discussion des projets et propositions de loi relatifs à l'assainissement du marché du blé qui furent débattus au cours des années 1933, 1934 et 1935, se prononçant contre l'économie dirigée et préconisant le retour à la culture des blés de qualité. Au nom de la Commission des douanes, il rédigea des rapports : sur le projet de loi tendant à permettre le placement en entrepôt des biscuits présentés à la décharge des comptes d'admission temporaire du blé (1935), sur le projet de loi tendant à permettre l'exportation compensatrice préalable de sous-produits du blé dur (1935), sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 27 juillet 1934 portant fixation du taux de la taxe frappant les importateurs de sarrasin, gruaux et produits analogues de céréales (1936). Il déposa quatre

amendements sur le projet de loi instituant l'Office national du blé et ne prit pas part au vote sur l'ensemble de ce projet (1936).

Il fut chargé également par la Commission des douanes d'établir des rapports sur les projets de loi tendant à ratifier les décrets du 20 janvier 1933 et du 12 septembre 1933 modifiant les droits de douane applicables aux pommes de terre et féculés de pommes de terre (1935 et 1936) et le décret du 27 juillet 1934 réglementant l'importation de certaines marchandises étrangères (1936).

On peut retenir enfin que, lors de la discussion du projet instituant la semaine de 40 heures, il annonça qu'il s'abstiendrait dans le vote sur l'ensemble (1936).

Au début de 1937, Cochard fut contraint, par son état de santé, à réduire son activité. Il dut subir une opération chirurgicale et mourut des suites de cette intervention le 14 juillet 1937, à peine âgé de 60 ans. Au cours de son éloge funèbre, qui fut prononcé à la séance du 16 novembre suivant, le Président Jeanneney rendit hommage à ce parlementaire dont « la simplicité affable, l'obligeance, l'humeur heureuse et la bonté que ses traits et son regard attestaient étaient faits pour plaire et retenir. » « Dans notre Assemblée, ajouta-t-il, sa disparition laisse vivant et cher, le souvenir de l'aimable collègue que nous avions en lui, et de l'homme excellent que, très visiblement, il fut pour tous. »

**COCHERY (GEORGES, CHARLES, PAUL)**, né à Paris le 20 mars 1855, mort à Paris le 10 août 1914.

*Député du Loiret de 1885 à 1914.*

*Ministre des Finances*

*d'avril à juin 1898*

*et de juillet 1909 à novembre 1910.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 144.)

Aux élections générales de 1889, pour lesquelles fut rétabli le scrutin uninominal, il posa sa candidature dans l'arrondissement de Pithiviers et fut élu au premier tour de scrutin par 3.285 voix contre 6.715 à M. Brière sur 15.283 votants. Il devait être six fois réélu, toujours au premier tour et avec des majorités écrasantes : le 20 août 1893, par 11.145 voix contre 1.567 à M. Desbois sur 13.840 votants ; le 8 mai 1898, par 11.346 voix contre 2.716 à M. Gebauer sur 14.621 votants ; le 27 avril 1902, par 10.357 voix contre 1.798 à M. Rabier sur 14.533 votants ; le 6 mai 1906, par 10.611 voix contre 4.623 à M. d'Aboville sur 15.389 votants ; le 24 avril 1910, par 11.790 voix contre 193 à M. Roblin sur 13.807 votants ; le 26 avril 1914, par 10.741 voix contre 574 à M. Roblin sur 12.916 votants. En 1892, il avait été élu conseiller général

du canton de Pithiviers, fut constamment réélu et présida plusieurs années l'assemblée départementale. Il était également conseiller municipal de Villemaundeur.

Georges Cochery se présenta toujours à ses électeurs comme un républicain ferme, mais sans sectarisme ; les formules « progrès et réformes pacifiques » « ni réaction ni révolution » se retrouvent dans toutes ses professions de foi. Il vota les lois relatives à l'organisation de l'enseignement primaire laïque, la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, les projets d'impôt sur le revenu, les lois portant réorganisation des forces militaires et notamment la loi de 1913 fixant à trois ans la durée du service militaire, les lois d'assistance et de prévoyance, les mesures de protection de l'agriculture.

Il se fit surtout remarquer par sa compétence financière. Dans la législation de 1889 à 1893, il fut désigné comme rapporteur du budget du Ministère de la Guerre pour les exercices 1890, 1892, 1893 et 1894. Dans la législature 1893-1898, il fut appelé à deux reprises aux fonctions de rapporteur général et de président de la Commission du budget, puis nommé Ministre des Finances dans le Cabinet Méline (29 avril 1896 - 28 juin 1898) : en cette dernière qualité, il soutint la discussion des budgets des exercices 1897 et 1898, du projet de loi relatif à la prohibition des monnaies de billon étrangères (1896), des projets de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France (1897) et du privilège de la Banque d'Algérie (1897), du projet de loi concernant la réforme des patentes (1898) ; dans son action gouvernementale, il mit toute son énergie à défendre la politique d'économie et à combattre les augmentations constantes de dépenses.

Lors de la session extraordinaire de 1898, il fut élu vice-président de la Chambre et réélu pendant toute la durée de la législature 1898-1902. En sa qualité de président de la Commission du budget, il prit part notamment à la discussion du projet de loi sur l'augmentation de la flotte (1900) et du budget de l'exercice 1901. Au cours de la législature suivante, il déposa une proposition de loi ayant pour objet la protection de la culture du safran (1904) et prit part, toujours comme président de la Commission du budget, aux discussions budgétaires et fiscales. Pendant la neuvième législature, il élabora un important rapport sur le projet de loi relatif au recrutement des officiers, puis il fut nommé, le 24 juillet 1909, Ministre des Finances du premier Cabinet Briand. En effet, Caillaux, Ministre des Finances du Cabinet Clemenceau, ayant inquiété beaucoup ses collègues par ses audaces fiscales, Briand jugea opportun de le remplacer par « un modéré rassurant ». Au cours de son second passage à la rue de Rivoli, qui dura jusqu'au 3 novembre 1910, Georges Cochery continua à s'affirmer comme un défenseur inébranlable de la loyauté budgétaire. Il eut à répondre notamment à l'interpel-

lation de M. Lasies sur le projet de loi frappant d'impôts nouveaux les eaux-de-vie (1909) et à l'interpellation de M. Leroy-Beaulieu sur les conditions d'évaluation de la propriété foncière non bâtie (1909). Certains des impôts qu'il présenta pour assurer l'équilibre du budget de l'exercice 1910 — taxes successorales, surtaxes sur les tabacs et les alcools, taxe sur l'ouverture des débits de boissons — furent vivement combattus ; la création de vignettes de garantie sur les bouteilles de vin et d'eaux-de-vie d'origine, qu'on appela « vignettes Cochery », souleva des protestations des producteurs et des consommateurs et il dut y renoncer.

Après la démission du cabinet et son remplacement au Ministère des Finances par Klotz, il retrouva son poste de président de la Commission du budget et prit part, à ce titre, à la discussion des budgets des exercices 1911, 1912, 1913 et 1914. Il fut également entendu dans la discussion du projet de loi concernant l'établissement d'un impôt complémentaire sur le revenu (1914).

Lors de la séance historique du 4 août 1914, où fut proclamée l'union sacrée, il prit la parole pour déclarer que la Commission du budget proposait à la Chambre l'adoption unanime des projets de loi déposés par le Gouvernement. Sa voix parut altérée et, un peu plus tard, il eut une syncope. Il mourut six jours plus tard, le 10 août 1914, à son domicile parisien, âgé de 59 ans seulement.

Le président Paul Deschanel prononça son éloge funèbre à la séance du 22 décembre 1914 : « Il tenait de son père... de remarquables qualités administratives, l'assiduité au travail, le goût de l'ordre, un zèle passionné pour le bien public... Depuis plusieurs années, il était constamment réélu, par acclamation, président de la Commission du budget. Tous les partis s'inclinaient devant sa compétence — car il connaissait nos budgets dans leurs moindres détails — devant son labeur infatigable et sa loyauté, et les opinions les plus opposées se liaient en sa cordiale bonhomie. »

**COCHERY (LOUIS, ADOLPHE)**, né à Paris le 21 mars 1829, mort à Paris le 13 octobre 1900.

*Député au Corps législatif en 1869.*

*Représentant du Loiret  
à l'Assemblée Nationale  
de 1871 à 1876.*

*Député du Loiret de 1876 à 1888,  
puis sénateur du Loiret de 1888 à 1900.*

*Sous-secrétaire d'Etat aux Finances  
de 1877 à 1879.*

*Ministre des P.T.T. de 1879 à 1885.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNÉY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 143.)

Au cours des sessions de 1889 à 1892, il déposa et soutint, devant le Sénat, au

nom des commissions spéciales ou de la Commission des finances, de très nombreux rapports sur des projets de loi concernant notamment : la déclaration d'utilité publique de réseaux de chemins de fer d'intérêt local, les communications télégraphiques et téléphoniques nationales et internationales, la marine marchande et les grandes pêches maritimes, les expositions internationales. Nous citerons, entre beaucoup d'autres, ses rapports : sur le projet de loi autorisant le Gouvernement à traiter avec les villes pour l'établissement de communications téléphoniques interurbaines (1890), sur le projet de loi relatif à la prorogation des articles 9 et 10 de la loi de 1881 sur la marine marchande (1890), sur le projet de loi relatif à l'établissement d'un câble sous-marin entre Folkestone et Calais (1890), sur le projet de loi portant approbation des tarifs télégraphiques arrêtés dans la conférence internationale de Paris le 21 juin 1890 (1891), sur le projet de loi tendant à la création d'un office du travail (1891), sur le projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes (1891), sur l'ouverture d'un crédit extraordinaire à inscrire au chapitre « Exposition universelle de 1893 » (1891), sur le projet de loi portant approbation de la convention signée à Bruxelles, le 5 juillet 1890, concernant la création d'une union internationale pour la publication des tarifs douaniers (1891), sur l'ouverture d'un crédit extraordinaire pour les dépenses de l'exposition internationale de Chicago (1892), sur l'ouverture d'un crédit extraordinaire pour poursuivre la transformation du réseau téléphonique de Paris (1892).

A partir de 1893, il réduisit son activité en séance publique, mais continua à jouer un rôle éminent dans les travaux des grandes commissions.

Au renouvellement du 3 janvier 1897, il fut réélu au premier tour de scrutin, avec 521 voix sur 765 suffrages exprimés. Il poursuivit son activité discrète, mais efficace, au sein des commissions sénatoriales, jusqu'à sa mort survenue le 13 octobre 1900, à l'âge de 71 ans.

Le Président Fallières conclut ainsi l'éloge funèbre qu'il prononça à la séance du Sénat du 6 novembre : « Chose rare, pour ne pas dire unique, dans la pratique du régime parlementaire, il est resté sept ans, sans interruption, rue de Grenelle, montrant, par le nombre et l'importance des réformes qu'il a réalisées, que la stabilité ministérielle est, en administration comme en politique, une des conditions essentielles du progrès. Ce collègue infatigable tenait une place prépondérante dans nos grandes commissions, dont personne ne songeait à lui disputer la présidence. On prenait ses conseils, on suivait sa direction, et l'on ne pouvait que témoigner du respect pour cet homme d'âge, d'expérience et de haut mérite qui avait consacré plus de trente ans de sa vie au service de la démocratie et de la République. »

**COCHET (CHARLES)**, né le 20 juillet 1867 à Saint-Léger-des-Vignes (Nièvre), mort le 28 février 1935 à Bourges (Cher).

*Député du Cher de 1932 à 1936*

Né à Saint-Léger-des-Vignes, d'un père menuisier, Charles Cochet, après ses études primaires, entra à l'école normale d'instituteurs de Nevers d'où il sortit en 1884.

Il fut d'abord nommé à Bourges à l'école de la rue Nicolas-Leblanc, où il exerça jusqu'en 1907. Il fut ensuite muté à Massœuvres, hameau de Saint-Florent-sur-Cher, mais n'y resta que peu de temps, et revint à Bourges où il poursuivit sa carrière d'instituteur jusqu'en 1929, date de sa retraite.

En même temps qu'à sa tâche d'enseignement, Cochet se dévoua aux œuvres d'assistance et aux activités culturelles de la ville : il fut administrateur de la Société de protection de l'enfance contre la tuberculose (œuvre Grancher), vice-président du Comité départemental d'hygiène, président de l'Education mutuelle, président du Comité de culture « Les loisirs », vice-président de l'Université populaire de Bourges, administrateur-ordonnateur des hospices.

Quand il eut pris sa retraite d'instituteur, il se lança dans l'action politique. Elu, en mai 1929, conseiller municipal de Bourges sur la liste du cartel et adjoint au maire, il posa sa candidature aux élections générales des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932 dans la première circonscription de Bourges. Au premier tour de scrutin, il obtint 5.144 voix et était précédé par le député sortant Autrand qui avait recueilli 6.567 suffrages ; mais, au second tour, grâce à l'union des gauches, il l'emporta aisément, ayant obtenu 10.506 voix contre 7.562 à son adversaire, sur 18.933 votants.

Inscrit au groupe socialiste, il fut membre de la Commission de l'Armée et de la Commission de l'hygiène. Ses interventions en séance publique furent réservées à des problèmes intéressant sa circonscription. Ainsi, au cours de la discussion du budget de l'exercice 1934, à propos du projet de création de l'école de l'air à Salon-de-Provence, il déposa un amendement demandant que l'école militaire d'aviation d'Avord devienne l'école de l'air et qu'une simple école d'hydravation soit créée à Salon (1934). Il demanda à interpeller le Gouvernement sur la location aux ouvriers de la guerre des logements de Bigarelles près Bourges et intervint sur le même sujet dans la discussion du budget de l'exercice 1935 (1934). Il développa une interpellation sur les sanctions rigoureuses prises contre les ouvriers du parc d'artillerie de Bourges (1935). Enfin, il déposa une demande d'interpellation sur des décès survenus en février 1935 dans la garnison de Bourges (1935).

Aux élections générales de 1936, il fut devancé de justesse au premier tour de scrutin, par Gatignon, candidat communiste, qui eut 4.288 voix contre 4.193

recueillies par lui-même, sur 19.144 voix : appliquant la discipline du Front populaire, il ne se représenta pas au second tour.

Cependant, il continuait à faire partie du conseil municipal de Bourges auquel il avait été réélu l'année précédente. Sous l'occupation, le 15 mars 1941, il cessa ses fonctions de conseiller municipal, mais, en 1944, le Comité de libération le nomma maire. Aux élections municipales d'avril 1945, il fut une nouvelle fois réélu conseiller municipal, puis confirmé dans ses fonctions de maire qu'il remplit jusqu'en octobre 1947, date à laquelle, âgé de 80 ans, il abandonna volontairement la vie publique. Il devait encore vivre près de huit ans, jusqu'au 28 février 1955, au milieu de ses concitoyens qui, voulant conserver le souvenir de son excellente administration municipale, donnèrent son nom à une rue de Bourges. Il avait, à sa mort, 88 ans.

Cochet était titulaire des palmes académiques et de la médaille d'argent de l'Éducation physique. Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1938 et promu officier en 1948.

**COCHIN** (CLAUDE, EDOUARD, DENYS, MARIE), né le 17 novembre 1883 à Evry-Petit-Bourg (Seine-et-Oise), mort le 31 décembre 1918, à Paris.

*Député du Nord de 1914 à 1918.*

Fils d'Henry Cochin (voir plus loin), qui fut député du Nord de 1893 à 1914, neveu de Denys Cochin qui fut député de la Seine de 1893 à 1919, Claude Cochin naquit à Evry-Petit-Bourg le 17 novembre 1883.

Il fit des études très brillantes, obtenant sa licence ès lettres, sa licence de droit et, après avoir été reçu à l'École des chartes le diplôme d'archiviste paléographe (promotion du 31 janvier 1907), avec une thèse sur Henri Arnauld, évêque jansénisant d'Angers, frère du « Grand Arnauld ». Il fut ensuite membre de l'école française de Rome et découvrit en Italie plus de deux cents lettres du cardinal de Retz qui constituèrent un volume supplémentaire aux *Œuvres* du cardinal dans la collection des *Grands Écrivains*.

Il collabora à la *Revue hebdomadaire*, au *Journal des Débats*, au *Correspondant*, au *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, à la *Revue des questions historiques*.

Lorsque son père décida de se retirer de la vie politique pour lui laisser sa place, il fut élu d'abord en 1910, à son siège de conseiller général du canton de Bourbourg (Nord), puis, aux élections générales du 26 avril 1914, à son siège de député de la deuxième circonscription de Dunkerque. Dans son programme électoral, il se proclamait partisan de la réforme fiscale, de la réforme administrative et de la représentation propor-

tionnelle, demandait que les lois sociales de prévoyance, d'assistance et de mutualité fussent complétées — il s'honorait d'avoir fait, pour la première fois, appliquer dans le Nord, le principe de l'assistance aux familles nombreuses — et souhaitait l'apaisement de la guerre religieuse. Il l'emporta dès le premier tour de scrutin avec 9.638 voix contre 1.380 à M. Ulin, sur 11.938 votants.

Inscrit au groupe de l'action libérale, il appartint à la Commission des comptes définitifs et des économies et à la Commission de la réorganisation économique.

Sous-lieutenant de réserve d'intendance, il fut mobilisé, dès la déclaration de guerre, à la 55<sup>e</sup> division d'infanterie, puis nommé attaché de première classe au service auxiliaire de l'intendance le 23 novembre 1914 ; ultérieurement, il fut promu lieutenant à l'état-major de la 125<sup>e</sup> division d'infanterie. Il remplit brillamment son devoir à la Marne, à Soissons, à Berry-au-Bac, en Artois, à Verdun, à Vouziers, fut atteint par les gaz asphyxiants et décoré de la Croix de guerre avec trois magnifiques citations dont l'une à l'ordre de l'armée en date du 2 octobre 1918.

Il ne fut donc présent que par intermittences à la Chambre. Il déposa une proposition de résolution tendant à assurer la relève des auxiliaires de place forte de la classe 1889 en service depuis le début de la mobilisation dans le camp retranché de Dunkerque (1916) et une proposition de résolution concernant les R. A. T. mobilisés avant la date normale d'appel de leur classe (1918). Au cours de la séance du 12 mars 1918, lors de la discussion du budget de l'exercice 1918, il prononça à la tribune un remarquable discours sur la conservation des monuments atteints par le feu de l'ennemi. « Tous, disait-il, nous pensons ici que les os et la chair du plus humble paysan de nos campagnes ont une valeur infiniment plus grande que les pierres artistement œuvres de nos plus célèbres cathédrales... Mais je voudrais entendre M. le Ministre nous affirmer que des ordres formels sont donnés à l'autorité militaire pour mettre largement son aide à la disposition du service des monuments historiques. »

Cette carrière parlementaire, qui s'annonçait brillante, fut malheureusement brisée par l'épidémie de grippe de 1918 : atteint de cette maladie, Claude Cochin mourut à Paris dans la nuit du 30 au 31 décembre. Il n'avait que 35 ans. Son éloge funèbre fut prononcé par le président Paul Deschanel au début de la deuxième séance du 31 décembre : « Il avait défié la mort sur tous les champs de bataille : elle s'est vengée par un coup perfide... Il n'avait que 35 ans et déjà, de toutes les manières, il s'était montré digne de son grand nom et de cette noble famille qui, depuis cinq générations, honore la France par ses talents et ses vertus. »

Ses écrits de guerre ont été publiés en 1920, sous le titre *Dernières pages, notes du front et de l'arrière*.

**COCHIN** (DENTS, PIERRE, AUGUSTIN, MARIE), né à Paris le 1<sup>er</sup> septembre 1851, mort à Paris le 24 mars 1922.

*Député de la Seine de 1893 à 1919.*

*Ministre d'Etat de 1915 à 1916.*

*Sous-secrétaire d'Etat  
aux Affaires étrangères (Blocus)  
de 1916 à 1917.*

Parisien de Paris — « Un Cochin, disait Georges Goyau, peut errer à travers Paris comme à travers un musée familial » — arrière-petit-neveu de l'abbé Cochin, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas qui fonda en 1780 l'hôpital qui porte toujours son nom, fils d'Augustin Cochin qui fut maire-adjoint et maire du X<sup>e</sup> arrondissement, puis conseiller municipal de Paris, et avait été nommé préfet de Seine-et-Oise après la défaite de la Commune, Denys Cochin naquit le 1<sup>er</sup> septembre 1851. Il fit ses études secondaires à Louis-le-Grand et à Stanislas. En 1870, il s'engagea, fut nommé maréchal-des-logis au 8<sup>e</sup> lanciers et porteur de Bourbaki dans la campagne de l'Est : quand l'armée fut bloquée à Besançon, il passa en Suisse et demanda à retourner à son dépôt pour pouvoir continuer à se battre, mais la police de Genève l'arrêta et il dut accepter de rester prisonnier sur parole. Il reçut pour ses faits d'armes la médaille militaire et ne voulut jamais porter une autre décoration.

La guerre finie, il passa sa licence ès lettres et sa licence en droit et chercha sa voie. Il fit un court apprentissage de la diplomatie à Londres auprès du duc de Broglie, passa quelque temps au Ministère de l'Intérieur et en sortit pour se livrer à des recherches scientifiques. Il fut attaché au laboratoire Schutzenberger, puis à celui de Pasteur : il imagina un appareil pour étudier l'action de l'air sur les fermentations. Il collaborait au *Correspondant* et à la *Revue des deux mondes* et écrivit un livre *l'Evolution et la vie*, publié en 1886, où il transmettait aux philosophes le message de Pasteur sur l'existence des générations spontanées ; il revint à la charge dans un deuxième ouvrage *Le Monde extérieur*, publié en 1895, où il concluait que la science reste étroitement liée à la métaphysique, en fait même partie. En 1913, il devait consacrer une importante étude à Descartes.

Bien qu'il accordât la prééminence à la science et à la philosophie sur la politique — « La politique, écrivait-il, me paraît la servante des autres œuvres de l'intelligence humaine, un Colbert me fait l'effet d'un respectable et utile intendant chargé de tenir convenablement la maison où travaille un Descartes » —, il jugea de son devoir de se lancer dans la mêlée pour défendre les grandes causes qui lui étaient chères. Mais le mandat politique fut pour lui un moyen et non une fin et il n'accepta jamais la moindre compromission. Après un échec aux élections législatives d'octobre 1877 dans l'arrondissement de Corbeil — il n'obtint que 2.858 voix contre 3.297 au prince

de Wagram et 10.244 au député sortant, Léon Renault, qui fut réélu — il fut élu en 1881 conseiller municipal dans le VII<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour le quartier des Invalides : il a exposé son action au sein de l'Assemblée parisienne dans deux ouvrages, *La Compagnie du gaz et la ville de Paris* (1883), *Quatre années au conseil municipal* (1885). Après un nouvel échec aux élections législatives de 1885, qui eurent lieu au scrutin de liste, il aurait pu devenir député en 1889 s'il ne s'était ouvertement déclaré adversaire de l'alliance des conservateurs avec le boulangisme qu'il jugeait menaçante pour les libertés parlementaires : candidat dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, il serra de très près cependant Terrail-Mermeix, l'un des plus ardents polémistes révisionnistes, qui ne l'emporta sur lui au second tour de scrutin que par 220 voix. Aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, il se présenta dans la première circonscription du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris, arriva en tête au premier tour et fut élu au second tour par 3.053 voix contre 2.512 à Frédéric Passy, sur 5.637 votants. Il devait être réélu à cinq reprises, toujours au premier tour de scrutin, le 8 mai 1898 par 4.776 voix contre 3.604 à Allou, sur 8.659 votants, le 27 avril 1902 par 7.303 voix contre 2.508 à Maréchal, sur 10.161 votants, le 6 mai 1906 par 7.058 voix contre 1.919 à Lipman, sur 9.425 votants, le 24 avril 1910 par 6.389 voix contre 1.863 à Poupinel, sur 8.703 votants, le 26 avril 1914, par 6.028 voix contre 1.680 à Parenty, sur 8.347 votants.

Lors de sa première campagne électorale, il disait aux électeurs de Corbeil que ses traditions ne l'attachaient à aucun parti et ses lettres de jeunesse le montrent indécis au sujet des régimes politiques. Ses méditations le conduisirent ensuite à considérer la monarchie parlementaire comme le meilleur système pour assurer le libéralisme pratique. « Nous croyons au roi et aux Chambres, écrira-t-il, aux Chambres pour manifester l'opinion dominante ; au roi, pour être le roi de tous et faire respecter les faibles après chaque revirement d'opinion. » Il se classa donc dans l'opposition de droite, mais il se sentait incapable de faire une opposition systématique à la République s'il la jugeait gouvernée par des hommes modérés, libéraux et intègres. Il concevait la politique, non comme un duel de personnalités, mais comme un duel d'idées et il savait rendre justice à ses adversaires quand ils soutenaient des thèses ou prenaient des décisions qu'il trouvait justes.

L'un de ses premiers actes de parlementaire fut de déposer une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit pour la participation de l'Etat au monument de Pasteur (1895). Il resta toujours, en effet, un serviteur de la science, intervenant à plusieurs reprises pour soutenir l'action des savants : ainsi, au cours de la discussion du budget de l'exercice 1895, il soutint deux amendements, l'un demandant la création d'une chaire de chimie, l'autre relatif à l'installation d'un laboratoire de chimie à la faculté des

sciences de Paris : en 1902, il déposa une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit pour l'institut Murey ; il fut, pour les exercices 1903 et 1904, rapporteur du budget de l'École centrale des arts et manufactures.

Au cours de son premier mandat, il déposa une proposition de loi tendant à l'abolition de l'esclavage à Madagascar (1896) et prit part à plusieurs discussions relatives à des questions intéressant Paris : établissement d'une gare sur l'Esplanade des Invalides (1894), assainissement de la Seine (1894), entretien des chaussées de Paris (1895), projet relatif à l'Exposition universelle de 1900 (1896). Mais, déjà, il aborda à la tribune les grands problèmes politiques sur lesquels il devait être, tout au long de sa carrière, l'un des porte-parole les plus écoutés de la droite libérale : politique étrangère, spécialement question d'Orient, défense de l'Eglise, des congrégations religieuses et des libertés scolaires. Il est impossible de citer tous les discours qu'il prononça au cours des vingt années qui s'écoulèrent entre 1894 et 1914 et dont certains, tels ceux sur la liberté des funérailles, sur les massacres d'Arménie, sur le statut de la Crète, sur les affaires marocaines eurent un particulier retentissement. « On était, a écrit Alexandre Ribot, sous le charme d'une parole qui, tout en gardant le ton d'une conversation élevée, plus que d'un discours, arrivait sans effort à la véritable éloquence. Quand il prenait en main les droits et les libertés de l'Eglise catholique ou quand il s'indignait contre les atrocités commises par les Turcs en Arménie, il éprouvait cette joie de l'orateur de sentir que ceux-là mêmes qui sont séparés de lui par leurs convictions ou par des intérêts de parti sont forcés de l'écouter avec respect et de rendre hommage à la sincérité et à la noblesse de ses sentiments. » En politique extérieure, il approuvait tous les efforts entrepris pour rompre l'isolement de la France, était donc partisan de l'alliance russe et, à une époque où cette attitude était méritoire, de l'alliance britannique ; il demandait que la France, fidèle à sa vocation historique, se prononçât toujours en faveur des opprimés quels qu'ils fussent, « chrétiens, musulmans, juifs, bohémiens ». Dans la querelle religieuse, s'il fut toujours d'une intransigeance absolue sur les principes et s'opposa vivement aux cabinets Waldeck Rousseau et Combes, toute surexcitation des passions lui déplaisait. En 1904 et 1905, il tenta de suprêmes démarches pour conjurer la rupture entre la France et la papauté et, en 1906, il signa la lettre dite des « cardinaux verts » qui envisageait l'acceptation par le pape du régime que la loi voulait imposer à l'Eglise catholique. De même, dans le domaine scolaire, s'il lutta ardemment aux côtés de Chesnelong, fonder la ligue pour la liberté de l'enseignement et, d'autre part, s'inscrire à la société des amis de l'Université, étaient pour lui un seul et même geste ; il voulait aimer la science partout où elle s'enseignait.

Lorsque la Première Guerre mondiale

éclata — elle devait entraîner la mort héroïque de ses fils Jacques et Augustin et de son gendre Bourmont — il élaborait, en mai 1915, un rapport sur les poudres et salpêtres dans lequel il traçait un magistral programme d'application de la chimie aux besoins militaires. Le 29 octobre 1913, il accepta d'entrer comme Ministre d'Etat dans le Ministère d'union formé par Aristide Briand (cinquième Cabinet Briand). Il fut tout d'abord envoyé en mission en Grèce où les influences germanophiles qui prévalaient à la Cour suscitaient des craintes sur le sort des divisions alliées envoyées au secours des Serbes. Il reçut un accueil enthousiaste du peuple à Patras et à Athènes et, dans un banquet à Phalère, face à Salamine où, vingt-cinq siècles plus tôt un colosse comparable au colosse germanique avait succombé, il prononça, au dire des témoins, un magistral discours qui permit aux Grecs de trouver dans leur propre passé des raisons de croire à la victoire de la France ; le lendemain, il était proclamé citoyen d'Athènes. Le pouvoir dut s'incliner devant la volonté populaire et la sécurité du corps expéditionnaire fut assurée. A son retour, il fut chargé d'organiser avec rigueur le blocus économique des empires centraux et conserva cette charge comme sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dans le sixième Cabinet Briand (14 décembre 1916) et le cinquième Cabinet Ribot (20 mars 1917). Il fut entendu à la Chambre et au Sénat dans la discussion d'interpellations sur les mesures à prendre pour rendre le blocus plus efficace (1917) et du projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1917. Parallèlement à sa tâche ministérielle, il nouait, à titre personnel, des négociations épisodiques avec le Saint-Siège pour préserver la paix religieuse et, par ses interrogations officielles, il provoqua une lettre formelle du cardinal Gasparri qui l'assurait que le Vatican ne ferait rien pour abolir ou diminuer le protectorat de la France dans le Levant.

Il quitta le Ministère, le 2 août 1917, à la suite de divergences de vues avec Ribot sur les questions religieuses, déclarant qu'il n'avait plus de raisons de demeurer dans un Gouvernement où il était censé représenter une « union sacrée » qui, à ses yeux, n'existait plus. Ayant regagné son banc de député, il prit part à la discussion d'une interpellation sur le personnel et l'action diplomatique (1917), et d'une interpellation sur le consortium des métaux et la démobilitation des usines (1919) ; il déposa une proposition de résolution tendant à placer le buste d'Albert de Mun dans une des salles du palais de la Chambre des Députés (1919).

Il préféra renoncer à se représenter aux élections générales de 1919 que de signer les affiches collectives du bloc national où la fermeté des convictions religieuses lui paraissait fléchir. En novembre 1920, il fut frappé d'une attaque de paralysie qui l'immobilisa à son domicile ; mais il continua de

conseiller ses amis du Parlement et du monde politique, à écrire des notes pour un ouvrage qu'il espérait publier sur les différences entre la pensée germanique et la pensée française et à publier d'étonnantes articles dans le *Figaro* et le *Gaulois*; ses dernières lignes furent consacrées à saluer l'avènement de Pie XI. Il mourut à Paris le 24 mars 1922, à l'âge de 71 ans.

Denys Cochin était membre de l'Académie française où il succéda en 1911 à Albert Vandal. Outre les ouvrages que nous avons déjà cités, il publia *Contre les Barbares* (1899), *L'Esprit nouveau* (1900), *Ententes et ruptures* (1906), *Louis-Philippe* (1918). Après sa mort, ont été publiés *La Guerre, le Blocus, l'Union sacrée* (1923), *Entre alliés* (1924), *Les organisations du blocus en France pendant la guerre* (1926).

**COCHIN** (HENRY, DENIS, BENOIST, MARIE), né le 31 janvier 1854 à Paris, mort le 9 décembre 1926, à Paris.

*Député du Nord de 1893 à 1914.*

Frère cadet du précédent, Henry Cochin naquit à Paris le 31 janvier 1854. Il fit ses études secondaires au lycée Louis-le-Grand et, bien qu'il fût à peine âgé de 17 ans, il s'engagea en 1871 pour la défense de Paris, puis participa à la répression de la Commune. Il obtint ensuite la licence en droit et la licence ès lettres et fut auditeur libre de l'École des chartes.

Attaché à la direction de la presse au Ministère de l'Intérieur dans le troisième Cabinet de Broglie, dit Ministère du 16 mai, il démissionna de cet emploi lorsque ce Gouvernement fut contraint de se retirer après les élections d'octobre 1877.

Il se consacra à des recherches historiques et littéraires sur la Renaissance italienne. Il militait en même temps dans des œuvres sociales et pour la défense des libertés catholiques, ce qui lui valut d'être arrêté et poursuivi lors de l'expulsion des Dominicains de Paris.

En 1883, il épousa Mlle Arnaud-Jeanti, dont la famille était originaire de la Flandre et s'intéressa dès lors aux problèmes agricoles, culturels et politiques de cette province. Il devint en 1889 maire de Saint-Pierrebrouck où il s'était installé au château de Welz. Aux élections générales législatives du 20 août 1893, il se présenta dans la deuxième circonscription de Dunkerque et fut élu au premier tour de scrutin avec 6.565 voix contre 5.843 à M. Dantu sur 12.519 votants. Il fut réélu à quatre reprises, toujours au premier tour, le 8 mai 1898 avec 9.371 voix contre 2.648 à Vandembroucq sur 12.196 votants; le 27 avril 1902 avec 10.380 voix contre 510 à Carlier, sur 11.728 votants; le 6 mai 1906 avec 10.367 voix contre 1.951 à Vandembroucq, sur 12.661 votants; le 24 avril 1910 avec 8.742 voix contre 3.738 à Vallaeys, sur 12.617 votants.

Il fit partie, comme son frère, de la droite modérée, puis de l'action libérale.

Il fut élu Secrétaire de la Chambre pour les sessions 1896, 1897 et 1898. Ses interventions les plus nombreuses portèrent sur les problèmes agricoles — il était membre de la Société des agriculteurs de France — et il soutint la politique protectionniste : il déposa une proposition de loi tendant à indemniser les propriétaires des animaux tuberculeux dont la viande était reconnue impropre à la consommation (1894); il prit part à la discussion du projet de loi relatif à l'importation du blé (1894); du projet et des propositions de loi sur la répression des fraudes dans la vente des beurres (1896), des budgets de l'agriculture pour les exercices 1895, 1896, 1897 et 1898; il adressa une question écrite au Ministre de l'Agriculture concernant la prohibition par le Gouvernement anglais de l'importation des pailles et fourrages (1908).

Il s'intéressait aussi aux questions d'ordre social : il déposa une proposition de loi tendant à renforcer les pénalités pour les violences et voies de fait sur les enfants (1897), intervint dans la discussion du budget de l'exercice 1902 sur les récompenses honorifiques aux vieux ouvriers (1902), du budget de l'exercice 1906 sur les allocations aux familles nécessiteuses (1906), du budget de l'exercice 1912 sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (1912), des propositions de loi concernant la limitation et la réglementation des débits de boissons (1914). Enfin on peut citer, parmi ses autres interventions, les observations qu'il présenta, lors des discussions budgétaires, sur l'École française de Rome et sur la Bibliothèque nationale (1910) et sur l'entretien du Palais Farnèse (1912).

Il avait été élu conseiller général du canton de Bourbourg en 1906, mais il ne se représenta pas au renouvellement de 1910, laissant son siège à son fils Claude auquel il abandonna aussi son mandat de député aux élections législatives du 26 avril 1914.

« Tous ceux qui ont siégé avec Henry Cochin, devait dire Paul Deschanel, dans l'oraison funèbre de ce fils, se rappellent son esprit si finement cultivé, son érudition et son urbanité exquise. »

En 1913, il avait organisé à Bergues les fêtes destinées à commémorer le 80<sup>e</sup> anniversaire de l'élection de Lamartine comme député de cette ville.

Retiré de la vie politique, il poursuivit ses activités littéraires et artistiques. Il présida la Société de Saint-Jean destinée à encourager l'art chrétien et fut le directeur du Comité français catholique du sixième centenaire de Dante en 1921.

Il fut élu, le 19 février 1926, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans la section des membres libres, au fauteuil du comte Paulin Durrieu. Il est mort à Paris le 9 décembre 1926, âgé de 72 ans.

Les principaux ouvrages qu'il a publiés sont : *Boccace* (1890), *Un ami de Pétrarque* — *Lettres de Francesco Nelli* (1892), *La Chronologie du Canzoniere* (1898), *Le frère de Pétrarque et le livre du Repos des religieux* (1903), *Le bienheureux Fra Angelico* (1906), *Tableaux flamands* (1908), *Lamarline et la Flandre* (1912), *Le Nord dévasté* (1920), *Les deux guerres, images et souvenirs* — *Augustin Cochin, ses lettres et sa vie* (1926).

**COCULA** (JEAN, ALFRED), né le 24 novembre 1843 à Saint-Germain-du-Bel-Air (Lot), mort le 24 novembre 1915, à Paris.

*Sénateur du Lot de 1901 à 1915.*

Après avoir fait ses études vétérinaires à l'Ecole de Toulouse, Jean Cocula commença par exercer sa profession dans son bourg natal. Il fut ensuite vétérinaire des haras de 1889 à 1893 et chargé de missions sanitaires dans les Alpes en 1894 et dans les Pyrénées en 1895. De 1895 à 1898, il devint entreposeur spécial des tabacs, puis il fut nommé receveur particulier des Finances et exerça cette fonction à Ussel jusqu'en 1901, date de son élection au Sénat.

Appartenant à une famille de tradition républicaine, Jean Cocula s'était lancé dans la politique dès la chute de l'Empire et il fut élu conseiller municipal et maire de Saint-Germain-du-Bel-Air, mais révoqué à deux reprises, le 24 mai 1878 et le 16 mai 1877. Après l'affermissement du régime républicain, il fut réélu maire en 1884 et devait le rester jusqu'à sa mort.

Il fut également élu en 1889 conseiller général du canton de Saint-Germain-du-Bel-Air et il fut de 1909 à son décès, président du Conseil général du Lot.

Il se présenta aux élections législatives du 20 août 1893 dans l'arrondissement de Gourdon, mais il n'arriva que troisième au premier tour de scrutin, ayant obtenu 5.488 voix contre 5.952 à Lachèze et 7.891 à Many, sur 19.520 votants, et il se retira. Aux élections des 8 et 22 mai 1898, il arriva en tête au premier tour, ayant obtenu 7.918 voix contre 5.728 à Magne et 5.653 à Lachèze, mais il fut battu au deuxième tour, n'ayant recueilli que 9.372 voix contre 10.670 au député sortant Lachèze, sur 19.567 votants.

Enfin, ayant posé sa candidature à une élection sénatoriale partielle provoquée par le décès de Charles de Verninac, il fut élu le 7 juillet 1901, sénateur du Lot, au premier tour de scrutin, avec 427 voix sur 632 votants. Il fut réélu au renouvellement du 7 janvier 1906, au deuxième tour, avec 322 voix sur 628 votants.

Au Luxembourg, il siégea à la gauche démocratique. Comme il s'était signalé dans son département par son farouche anticléricalisme et la passion avec laquelle il défendait la cause de la libre pensée, il servit à maintes reprises de

cible aux journalistes et libellistes d'opposition. Très assidu et attentif aux travaux de commissions et de séances publiques, il n'intervint que rarement à la tribune.

Dans la discussion du budget de l'exercice 1902, il présenta des observations sur les contingents d'achats de chevaux de cavalerie légère (1902) et, dans la discussion du budget de l'exercice 1904, des observations sur le service des remotes (1903). Il participa à la discussion de la proposition de loi relative aux retraites ouvrières et paysannes (1910) ; il avait d'ailleurs lui-même déposé en 1905 et repris en 1910 une proposition de loi sur l'organisation d'une Caisse nationale de retraites pour la vieillesse et les invalides du travail.

Il mourut en cours de mandat, à Paris, le 24 novembre 1915, à l'âge de 72 ans.

À la séance du lendemain, le Président Antonin Dubost prononça son éloge funèbre : « Le régime républicain avait trouvé en lui un partisan de la première heure actif et passionné... Dans son pays, il était considéré et estimé comme un vétéran des anciennes luttes politiques. Au Sénat, il avait également l'eslime générale. Ses idées très arrêtées sur les hommes et les choses politiques ne l'empêchaient pas de garder avec tous ses collègues les rapports les plus amicaux et les plus bienveillants. »

Jean Cocula a publié des *Conseils pratiques sur la médecine vétérinaire* (1888).

Il était officier d'Académie.

**CODET** (JEAN, JULIEN, AUGUSTIN), né le 24 juillet 1852 à Saint-Junien (Haute-Vienne), mort le 10 octobre 1920 à Brides-les-Bains (Savoie).

*Député de la Haute-Vienne*  
en 1881 (invalidé)  
puis de 1883 à 1885 et de 1793 à 1909.  
*Sénateur de la Haute-Vienne*  
de 1909 à 1920.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et GUYON. *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 146.)

En quittant l'administration préfectorale, il s'était engagé dans la grande industrie du papier et il s'y fit une place dont ses collègues devaient marquer l'importance en lui conférant le titre de président honoraire de l'Union des fabriques françaises.

Il s'adonna également à l'étude des problèmes agricoles ce qui lui valut de siéger pendant de nombreuses années au Conseil supérieur de l'Agriculture.

Aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, il posa à nouveau sa candidature dans l'arrondissement de Rochechouart, mais il fut battu au premier tour, ayant obtenu 5.168 voix contre 5.783 à Léouzou-le-Duc, sur

11.163 votants. Ce dernier, ayant été invalidé, fut battu à son tour, le 12 janvier 1890, par Frugier-Puyboyer. Une élection sénatoriale partielle ayant eu lieu le 16 octobre 1892, à la suite du décès de Teisserenc du Bort, Codet se présenta et ne fut battu que de 4 voix au troisième tour de scrutin, par Le Play.

Frugier-Puyboyer étant mort le 29 janvier 1893, une élection partielle eut lieu le 23 avril suivant dans l'arrondissement de Rochechouart et, cette fois, Jean Codet l'emporta au premier tour de scrutin avec 6.304 voix contre 3.589 à Léouzou-le-Duc, sur 10.205 votants. Il fut réélu aux élections générales du 20 août 1893, sans concurrent, avec 6.951 voix sur 8.021 votants, puis le 8 mai 1898, au premier tour, avec 8.437 voix contre 4.043 au général Nuzac, sur 12.603 votants, le 27 avril 1902, au premier tour, avec 8.073 voix contre 2.437 à Marol, et 2.330 à de Brieu, sur 13.081 votants, le 6 mai 1906, toujours au premier tour, avec 9.621 voix contre 2.995 à Boisramet et 568 à Parvy, sur 13.362 votants.

Affirmant qu'il n'était le candidat d'aucune coterie et faisant appel à l'union de tous les républicains sincères, Codet se prononça pour l'application du programme réformiste tracé par Léon Bourgeois au nom du parti démocrate progressiste.

Son activité parlementaire fut intense et on ne peut qu'en rappeler les principales manifestations. Au cours de la sixième législature, il fut élu secrétaire de la Chambre pour les sessions de 1896, 1897 et 1898. Membre de diverses commissions, dont celle des chemins de fer, il déposa une proposition de loi ayant pour objet la création du crédit agricole hypothécaire à long terme et à taux réduit (1894) et elabora un rapport sur cette proposition (1896). Il fut également chargé de rapporter la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la création de sociétés de crédit agricole (1894) et le projet de loi tendant à l'institution des Caisses régionales de crédit agricole mutuel (1898). Il prit part à la discussion du projet de résolution, présenté par la Commission du budget, concernant l'impôt général sur le revenu (1896), du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France (1897), du projet de loi et de la proposition de loi concernant les warrants agricoles (1898).

Pendant la septième législature, il appartient aux Commissions du travail, de législation fiscale et de la presse. Il prit part à la discussion du projet de loi tendant à étendre les opérations de la Caisse nationale d'assurances en cas d'accidents (1899), du projet et des propositions de loi concernant les Caisses de retraites ouvrières dont il demanda qu'elles fussent étendues aux travailleurs de la terre (1901), du projet de loi complétant l'outillage national par l'exécution de voies navigables nouvelles (1902). Il soutint fidèlement le Ministère

Waldeck-Roussenu et vota la loi sur les associations.

Pendant la huitième législature, il appartient aux commissions des associations et congrégations, de l'armée, de législation fiscale et fut élu président de la Commission du Règlement au nom de laquelle il présenta et soutint la discussion de plusieurs rapports. Il déposa une proposition de loi tendant à modifier la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur les associations (1902) et une proposition de loi tendant à la création d'une banque de crédit agricole mutuel (1904). Il prit part à la discussion du projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste (1904), du projet et des propositions de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat — il fut l'un des auteurs des amendements qui firent mettre les églises gratuitement et pour une durée illimitée à la disposition du culte — (1905), d'un projet de résolution concernant l'application de la loi sur les syndicats professionnels aux ouvriers et employés de l'Etat (1905), des propositions de loi sur les Caisses de retraites ouvrières (1906), du projet et de la proposition de loi concernant les coopératives agricoles (1906), de l'interpellation d'Etienne Flandin sur la situation de l'Inde française (1906).

Il demanda l'affichage du discours prononcé par Aristide Briand dans la discussion des interpellations sur le meurtre commis à Boeschépe (Nord) à l'occasion des inventaires (1906).

Au cours de la neuvième législature, il fut membre de la Commission de législation fiscale et président de la Commission du commerce et de l'industrie. Il déposa une proposition de loi sur le crédit mutuel (1907), puis une proposition de loi ayant pour objet l'application du crédit mutuel au commerce, à l'industrie et aux sociétés coopératives (1908). Il prit part à la discussion d'interpellations relatives à l'impôt sur le revenu (1906) et du projet et des propositions de loi concernant le même impôt (1908).

Lors du renouvellement sénatorial du 3 janvier 1909, il posa sa candidature et fut élu au deuxième tour de scrutin par 358 voix sur 655 votants. Il se démit de son mandat de député le 18 janvier. Il fit preuve au Luxembourg, où il siégea à la gauche démocratique, d'une activité égale à celle qu'il avait déployée au Palais-Bourbon, intervenant à plusieurs reprises sur ses sujets favoris : retraites ouvrières et paysannes (1909, 1910, 1911), impôt général sur le revenu (1914), organisation du crédit ; il reprit la proposition de loi qu'il avait déposée à ce sujet en 1908 devant la Chambre des Députés, fut chargé d'élaborer le rapport (1911) et rapporta également le projet de loi sur le crédit maritime mutuel (1913) ainsi que le projet de loi relatif à l'organisation du crédit au petit et au moyen commerce, à la petite et à la moyenne industrie (1915 et 1917).

Dans la discussion du projet de loi

sur l'élection des députés, il présenta un amendement qui tendait à juxtaposer le principe majoritaire et le principe de la représentation des minorités (1913) et, lors de la discussion de la loi militaire de trois ans, il exposa les raisons pour lesquelles, se séparant d'un certain nombre de ses amis, il voterait cette loi (1913). Il déposa une proposition de loi relative à l'ancienneté des officiers de réserve ou de territoriale admis dans l'armée active (1917) et intervint dans la discussion d'une proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, relative au même objet (1917).

Il participa à la discussion de la proposition de loi relative au travail de nuit dans les boulangeries (1919), du projet de loi sur l'utilisation de l'énergie hydraulique (1919), du projet de loi relatif à la cessation des hostilités (1919), du projet de loi portant ouverture d'un crédit en faveur des petits commerçants (1919).

Aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920, il fut réélu, au deuxième tour de scrutin, avec 360 voix sur 653 votants. Il déposa deux propositions de résolution, l'une tendant à faire nommer les grandes commissions par les groupes, l'autre demandant la création d'une Commission du commerce et de l'industrie (1920) ; il déposa également une proposition de loi ayant pour objet la participation obligatoire des ouvriers et employés aux bénéfices de l'entreprise dans le commerce et dans l'industrie et la création de conseils du travail (1920). Sa dernière activité fut l'élaboration d'un rapport sur le projet de loi complétant et modifiant la loi du 13 mars 1917 relative à l'organisation du crédit au petit et au moyen commerce, à la petite et moyenne industrie (1920).

Il mourut le 10 octobre 1920 à Brides-les-Bains (Savoie), à l'âge de 63 ans.

Le Président Léon Bourgeois prononça son éloge funèbre à la séance du 8 novembre suivant : «... Ses discours, toujours abondamment documentés, se distinguaient par une méthode et une clarté qui faisaient impression et lui avaient valu, ici-même, une réelle autorité. En même temps, sa parfaite aménité, sa cordialité, le charme de ses relations faisaient de Jean Codet pour tous, un excellent collègue, et, pour beaucoup, un ami. »

**CODET (LOUIS, ROMAIN, JEAN, PIERRE)**, né à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 9 octobre 1876, mort au Havre le 27 décembre 1914.

*Député de la Haute-Vienne  
de 1909 à 1910.*

Petit-fils de Louis, Paul, Emile Codet qui fut député de la Haute-Vienne de 1876 à 1880, fils de Jean Codet (voir ci-dessus), qui fut député et sénateur du même département, et de Constance Corbassier, artiste-peintre, Louis Codet naquit à Perpignan le 9 octobre 1876.

Après avoir obtenu son diplôme de docteur en droit, il se consacra à la peinture et surtout aux lettres. Il publia *La rose du jardin* (1907), *La Petite Chiquette* (1908).

Lorsque son père fut élu sénateur, il posa sa candidature à l'élection partielle qui eut lieu pour son remplacement dans l'arrondissement de Rochechouart le 21 février 1909 : il fut élu au premier tour de scrutin avec 5.757 voix contre 2.665 à Chambon et 1.733 à Parvy, sur 11.329 votants.

Inscrit à la gauche radicale, membre de diverses commissions, il prit part à la discussion du budget de l'exercice 1910, s'élevant contre l'abus des procès-verbaux dressés par la gendarmerie dans la Haute-Vienne.

Sa carrière parlementaire ne devait durer qu'un an. Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, il arriva en tête au premier tour de scrutin, avec 4.312 voix contre 3.845 à Marquet, 2.491 à Parvy et 2.290 à Chambon ; au second tour, il obtint 5.930 voix, mais fut battu par Marquet qui en recueillit 6.682, sur 12.980 votants. Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il posa à nouveau sa candidature ; au premier tour, il arriva en deuxième position, avec 3.688 voix derrière Parvy qui en avait recueilli 5.204 et devant Marquet qui n'en avait eu que 2.441 ; au second tour, ce fut Parvy qui fut élu avec 6.243 voix contre 5.693 à Codet, sur 12.258 votants.

Mobilisé, dès la déclaration de guerre, au 90<sup>e</sup> Territorial, avec le grade de sous-lieutenant, il fut engagé sur le front de Belgique, et dans les premiers jours de novembre, il fut blessé, dans un combat autour d'Ypres, d'un éclat d'obus à la gorge, transporté à l'Hôpital du Havre, il y mourut le 27 décembre 1914. Il n'avait que 38 ans.

Le prix Narcisse-Michaut de l'Académie française lui fut décerné le 19 août 1915.

Les œuvres de Louis Codet n'ont été connues du grand public qu'après sa mort.

Furent publiés successivement des romans : *César Capéran* (1918), *La Fortune de Bécot* (1921), *Louis l'Indulgent* (1926) et un recueil de poésies *Poèmes et chansons* (1926).

« Louis Codet, écrit Henri Clouard, reluit de santé parfaite, légère, joyeuse et bon enfant. On vide ses récits comme une bonne bouteille. »

**CODET (PIERRE, JULES, AUGUSTIN)**, né le 27 mai 1863 à Saint-Junien (Haute-Vienne), mort le 21 septembre 1924 à Paris-5<sup>e</sup>.

*Sénateur de la Haute-Vienne  
de 1921 à 1924.*

Cousin de Jean Codet qui fut sénateur de la Haute-Vienne (voir Robert et Cougny), Pierre Codet appartenait comme lui à la grande bourgeoisie industrielle

et s'était de bonne heure consacré aux affaires avant de s'intéresser à la politique. Mais la disparition de son cousin lui fit un devoir d'accepter de lui succéder à la mairie de Saint-Junien, au Conseil général de la Haute-Vienne, puis à la Haute-Assemblée.

Jean Codet étant mort le 10 octobre 1920, une élection sénatoriale partielle eut lieu le 9 janvier 1921 et Pierre Codet emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 551 voix contre 295 à M. Betoulle, sur 651 votants.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, il appartient à la Commission du commerce et de l'industrie, du travail et des postes, à celle des douanes et conventions commerciales, à celle de l'armée, à celle des colonies et à celle des affaires étrangères. Il se fit entendre dans la discussion : du budget du ravitaillement de l'exercice 1921 (1921), du projet de loi relatif au régime des loyers (1922), du projet de loi concernant la taxe sur le chiffre d'affaires (1922), du projet de loi tendant à garantir un emprunt autrichien (1922), du projet de loi sur le recrutement de l'armée (1923), du budget général de l'exercice 1923 (1923), du projet de loi relatif aux ressources fiscales (1924), et de la proposition de loi relative aux dommages de guerre (1924). Depuis 1922 il était membre du Conseil supérieur de l'Office national des pupilles de la nation et il présidait la section française du Comité d'organisation de la foire de Vienne.

Il ne put donner toute sa mesure, car il mourut prématurément, le 21 septembre 1924, à Paris-5<sup>e</sup>, âgé de 61 ans.

Le Président Justin de Selves annonça son décès au Sénat à la séance de rentrée du 4 novembre suivant. « Avec Codet, dit-il, c'est un bon camarade, un homme de bien, un bon républicain et un bon Français qui s'en va. Il laisse parmi nous un profond souvenir, partout où il a été, un salutaire exemple. Que sa famille, sa veuve et ses enfants reçoivent l'expression de notre douloureuse et cordiale sympathie. »

**COGET (JEAN-BAPTISTE)**, né le 19 juin 1829 à Phalempin (Nord), mort le 18 août 1913 à Phalempin.

*Député du Nord de 1893 à 1898.*

Fils de Jean-Baptiste, Joseph Coget, distillateur et maire de Phalempin, Jean-Baptiste continua l'exploitation de l'industrie familiale et, ayant comme son père le goût de la politique, devint à son tour conseiller municipal de Phalempin en 1855 et en fut maire de 1870 jusqu'à sa mort.

Il fonda, en 1888, la Ligue républicaine du canton de Pont-à-Marq, dont il assumait la présidence. Il se présenta aux élections générales législatives du 20 août 1893, dans la cinquième circonscription de Lille et emporta le siège au

premier tour de scrutin, par 8.745 voix contre 6.568 à M. Dehau, conservateur rallié, et 263 à M. Lucq, socialiste, sur 15.664 votants. Inscrit au groupe républicain, il appartient à diverses commissions spéciales. Son rôle fut des plus effacés. Il se borna à présenter, au nom du 1<sup>er</sup> Bureau, un rapport sur une validation d'élection (1893). Il n'aborda jamais la tribune.

Il ne se représenta pas aux élections générales du 8 mai 1898 et fut remplacé par M. Marcel Delaune. Il n'abandonna pas son mandat de maire et mourut à Phalempin le 18 août 1913, âgé de 84 ans.

On a donné son nom à une rue de Phalempin.

**COGNIOT (GEORGES)**, né le 15 décembre 1901 à Montigny-les-Cherlieu (Haute-Saône).

*Député de la Seine de 1936 à 1942.*

*Délégué à l'Assemblée*

*Consultative provisoire de 1944 à 1945.*

*Député de la Seine*

*aux deux Assemblées Nationales*

*Constituantes de 1945 à 1946.*

*Député de la Seine*

*à l'Assemblée Nationale de 1946 à 1958.*

*Sénateur de la Seine*

*depuis le 26 avril 1959.*

D'origine paysanne, Georges Cogniot fait ses études secondaires comme boursier aux lycées de Vesoul et de Lyon. Elève exceptionnellement doué, il entre à l'Ecole Normale supérieure en 1921 et en sort agrégé des lettres en 1924. Il est successivement professeur au lycée d'Evreux de 1925 à 1928, à celui de Dijon de 1931 à 1932, à celui de Saint-Quentin de 1933 à 1934, enfin au lycée Voltaire à Paris de 1934 à 1936.

Attiré par la politique il milite dans les rangs du parti communiste dès 1921, alors qu'il n'a que 20 ans et devient, de 1927 à 1939 Secrétaire et dirigeant de l'Internationale des travailleurs de l'enseignement, organisation syndicale fondée en 1922 à l'appel d'Anatole France. Il crée l'Université ouvrière de Paris, devenue aujourd'hui l'Université nouvelle, 8, avenue Mathurin-Moreau à Paris-19<sup>e</sup>, où professaient MM. Jean-Richard Bloch, Paul Vaillant-Couturier, Prenant, Wallon, Racamond et Berlioz.

Elu, en 1935, secrétaire du Comité mondial contre la guerre et le fascisme, que dirigeait Romain Rolland, il se lie personnellement avec ce dernier. Il succède, en 1937, à Paul Vaillant-Couturier comme rédacteur en chef de *l'Humanité* et conserve ces fonctions jusqu'en 1948.

En 1938, il s'associe à son illustre ami Paul Langevin, pour fonder la revue *La Pensée*, organe du rationalisme moderne dont le succès fut et reste considérable.

Lorsque éclate la guerre de 1939, il

part comme officier d'infanterie et est fait prisonnier en juin 1940. Libéré comme grand malade, il est arrêté peu après, en sa qualité de Résistant, par la police allemande et interné au camp de concentration germanique de Compiègne. Il y organise aussitôt le mouvement patriotique clandestin. Après plusieurs tentatives d'évasion manquées, il réussit enfin à s'échapper avec dix-sept autres détenus, dans la nuit du 21 au 22 juin 1942, par un souterain de plus de quarante mètres, patiemment creusé. De cette date, jusqu'à l'insurrection parisienne de 1944, il travaille clandestinement au Comité central illégal du Parti communiste français à Paris. Il y écrit en particulier un ouvrage qu'il intitule : *Esquisse d'une politique française de l'enseignement*, présenté par le Parti communiste français aux autres groupements de Résistance, en 1943.

Elu conseiller municipal de Paris (5<sup>e</sup> secteur) et conseiller général de la Seine le 29 avril 1945, il ne sollicite pas le renouvellement de son mandat en 1947.

C'est aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, qu'il devient député de la 3<sup>e</sup> circonscription du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, au deuxième tour de scrutin, par 10.543 voix, contre 6.573 à M. Laborde et 590 à M. Wellfing, sur 18.138 votants. Inscrit au groupe communiste, il siège à la Commission de l'enseignement et des Beaux-arts, à celle des finances et à celle de l'Alsace et de la Lorraine. Son activité est d'emblée intense. Il dépose un nombre considérable de propositions de loi ou de résolution, concernant : la célébration nationale du tricentenaire du *Discours de la Méthode* de René Descartes (1936), le rattachement au Ministère de l'Education nationale, des quatre établissements nationaux d'enseignement de jeunes aveugles et sourds-muets (1936), la constitution du droit à pension des fonctionnaires féminins des lycées, collèges, cours secondaires de jeunes filles et de garçons, pour les services rendus par ces fonctionnaires en qualité de surveillantes d'internat (1937), l'organisation, en 1937, de la célébration nationale du bicentenaire de la naissance d'Antoine-Auguste Parmentier (1937), la responsabilité des instituteurs tel qu'il résulte de la loi du 5 avril 1937 (1938), l'octroi de bourses destinées à l'étude de la Révolution française (1938), l'octroi d'une subvention d'extrême urgence à la Fondation Curie (1938), la satisfaction à accorder aux légitimes revendications des fonctionnaires (1938). Il rapporte en outre : le projet et la proposition de loi tendant à abroger le décret du 30 juin 1934 supprimant la maîtrise d'internat (1936), le budget de l'éducation nationale des exercices 1937, 1938 et 1939 (1936, 1937, 1938) qu'il soutient à la tribune et est chargé d'émettre un avis au nom de la Commission des finances, sur sa proposition de loi relative au droit à pension des fonctionnaires féminins des lycées, collèges et cours secondaires de jeunes filles et de

garçons. (1938). Il intervient souvent à la tribune, notamment sur : le projet de loi relatif à l'obligation de l'enseignement primaire (1936), les crédits destinés à l'Education nationale (1936), la création d'une Ecole nationale d'administration relevant directement du Ministère de l'Education nationale (1938). Il demande à interpeller le Gouvernement sur la politique systématique de hausse du coût de la vie (1938), et sur la campagne de dénigrement et d'excitation contre les plus nobles figures et les souvenirs les plus glorieux de la grande Révolution française et la lumière à faire sur les sources de cette agitation qui continue sur notre sol la propagande anti-française des Gouvernements de Berlin et de Rome (1939).

Il est déchu de son mandat de député le 20 février 1940 en même temps que la plupart de ses amis politiques alors qu'il est au front. On sait ce qu'il en advint depuis. Ses activités clandestines lui valent d'être désigné en novembre 1944 en qualité de délégué à l'Assemblée consultative provisoire de Paris, par le parti communiste français. Il entre à la Commission de l'équipement national, de la production et des communications, à celle de l'éducation nationale, à celle des finances, à celle de réforme de l'Etat et de législation, à la Commission permanente de coordination et à la Commission d'enquête sur les fournitures du papier de presse. Il dépose deux propositions de résolution concernant : la transformation de l'Ecole libre des sciences politiques en Ecole des sciences politiques et son enseignement (1945), la possibilité pour les instituteurs et les institutrices d'être candidats aux élections municipales dans toutes les communes (1945) et est chargé de rapporter le projet d'ordonnance portant fixation du budget de l'éducation nationale de l'exercice 1945 (1945), ainsi qu'une demande d'avis sur les régimes électoraux susceptibles d'être appliqués aux prochaines élections générales (1945). Il soutient ces rapports à la tribune et participe en outre à la discussion des budgets de l'information, de la guerre et de l'éducation nationale de l'exercice 1944 et de celui de l'information de l'exercice 1945.

Aux élections générales du 21 octobre 1945 destinées à l'élection de la première Assemblée Nationale constituante, il se présente dans la troisième circonscription de la Seine sur la liste communiste, et est élu au quotient électoral par 163.512 suffrages sur 488.644 votants. Membre de la Commission des finances et du contrôle budgétaire, il dépose une proposition de résolution tendant à faire abroger l'ordonnance du 20 octobre 1945 sur la limitation des débits de boissons (1945) et deux propositions de loi, la première ayant pour objet la réintégration dans leurs droits politiques, eu égard à la guerre et à l'occupation, de certains délinquants primaires et de certains faillis non réhabilités (1946), la seconde tendant à ouvrir un recours en

révision contre les condamnations prononcées pour outrages aux bonnes mœurs par la voie du livre (1946). Il prend part à la discussion de la loi de finances de l'exercice 1946, du budget de l'éducation nationale du même exercice (1945), du projet de loi portant création de nouvelles ressources et aménagement de la législation fiscale (1946), et de la proposition de loi sur la Constitution et la Déclaration des droits (1946).

Il retrouve son siège à la deuxième Assemblée Nationale Constituante élue le 2 juin 1946, sur la liste communiste et d'union républicaine et résistante. Il recueille 158.677 suffrages sur 475.651 votants. Toujours membre de la Commission des finances et du contrôle budgétaire, il reprend sa proposition de loi tendant à ouvrir un recours en révision contre les condamnations prononcées pour outrages aux bonnes mœurs commis par la voie du livre (1946) et dépose une proposition de loi sur l'établissement du système de la représentation proportionnelle intégrale et sans panachage pour les élections au Conseil municipal de Paris (1946). Il se fait entendre à la tribune sur : les crédits de l'éducation nationale pour l'exercice 1945 (1946), les propositions de loi tendant à établir la constitution de la République française (1946), les crédits de l'économie nationale pour l'exercice 1946 (1946) et rapporte le budget de l'éducation nationale du même exercice (1946).

Il est réélu aux élections générales du 10 novembre 1946 (1<sup>re</sup> législature de l'Assemblée Nationale) sur la liste du parti communiste et d'union républicaine et résistante, par 166.512 voix sur 472.467 votants. Toujours membre de la Commission des finances et du contrôle budgétaire, il dépose de nombreuses propositions de loi ou de résolution concernant : les personnels scientifiques des bibliothèques, des archives et des musées (1946), les dames secrétaires de l'enseignement du second degré (1946), les agents des lycées, des écoles normales et des collèges techniques (1946), la titularisation des élèves des écoles normales d'instituteurs (1946), les membres de l'enseignement déplacés par le Gouvernement de Vichy (1946), les surveillantes générales des lycées et collèges de Paris (1947), le surclassement des localités en vue de réviser les conditions d'attribution de l'indemnité de résidence (1947), la nécessité de ne pas augmenter les droits universitaires (1947), l'interdiction de recruter du personnel scientifique et technique non titulaire (1947), la réforme de l'enseignement (1947), l'amélioration du reclassement des bibliothécaires (1949), le reclassement des directeurs et directrices d'école normale primaire (1949), le reclassement du personnel des inspections académiques (1949), le statut du personnel des centres d'apprentissage (1949), la prise en compte pour la retraite du temps de service accompli en vertu de la prolongation de l'activité autorisée par le décret du 18 décembre 1948 (1949),

la reconnaissance de la licence de psychologie comme équivalente à une licence d'enseignement (1951). Il rapporte au nom de la Commission des finances : le projet de loi portant ouverture de crédits au titre de la commémoration du centenaire de la mort de Chateaubriand (1948), le projet de loi relatif au transfert au Panthéon des cendres de Jean Perrin et de Paul Langevin (1948), le projet de loi relatif au transfert au Panthéon des cendres du gouverneur général Eboué (1948), la proposition de loi tendant à l'allocation d'une subvention de 25 millions à la Cité universitaire (1949), le projet de loi relatif à la célébration du centenaire de la mort de Chopin (1949), le projet de loi concernant la célébration du bi-millénaire de la bataille d'Alésia (1949), le projet de loi relatif à la création du laboratoire normal de France (1949). Il rapporte en outre et soutient à la tribune les crédits provisionnels et le budget de l'éducation nationale de l'exercice 1947 et se fait entendre encore sur : les manœuvres s'opposant à la collecte et à la répartition des denrées rationnées (1947), le reclassement de la fonction publique (1948), les fonctionnaires de l'enseignement auxquels est refusé le droit de grève (1951).

Il retrouve son siège aux élections générales du 17 juin 1951, sur la liste d'Union républicaine, résistante et antifasciste pour l'indépendance nationale, le pain, la liberté et la paix, en recueillant 136.931 voix sur 430.512 votants. Il entre à la Commission de l'éducation nationale et dépose plusieurs propositions de loi ou de résolution concernant : l'installation pour octobre 1951, de 12.000 classes dans les établissements publics d'enseignements (1951), l'abrogation des lois dites Pleven-Marie et Barangé-Barrachin (1951), la suppression des taxes qui frappent les concerts symphoniques (1951), la prolongation par la S.N.C.F. des billets populaires des congés annuels (1952), l'organisation d'une célébration nationale du cent-cinquantième anniversaire de la naissance de Victor Hugo (1952), la date et la durée des vacances scolaires dans l'enseignement primaire, secondaire et technique (1952), la création en 1952 d'un contingent supplémentaire de postes d'agrégés et de certifiés (1952), les centres d'apprentissage commerciaux menacés de suppression (1952), la restauration du château de Versailles (1952), la pratique de la psychotechnique (1953), la célébration du 400<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Rabelais (1953), la création d'une indemnité de fonction pour le personnel de l'Education nationale (1953), l'autorisation de construire des bibliothèques et salles de dessin dans les écoles primaires (1953), l'annulation des blocages des crédits de l'Education nationale (1953), les tarifs des billets de la S.N.C.F. pour les enfants participant aux colonies de vacances (1953), la célébration du deuxième centenaire de la naissance de Jean-Paul Marat (1953), l'immatriculation à la Sécurité Sociale des agents géné-

raux d'assurance (1953), la célébration dans les écoles du dixième anniversaire de la Libération (1954), la création d'une Commission technique paritaire au Centre national de la recherche scientifique (1954 et 1955), l'abrogation des lois anti-laques introduites, depuis 1951, dans la législation (1954), l'assimilation des grottes ornées aux richesses minières, quant à leur appartenance à l'Etat (1953), la réforme de l'enseignement (1955), la création d'un comité administratif paritaire au Centre national de la recherche scientifique (1955). Il prend part en outre à la discussion : du projet de loi portant subvention à l'enseignement libre, pour s'y opposer (1951), d'une proposition de loi accordant des allocations aux parents d'élèves (1951), du projet de loi relatif au redressement financier (1953), du projet de loi relatif à l'organisation européenne pour la recherche nucléaire (1954), des projets de loi relatifs aux dépenses du Ministère de l'Education nationale (1954 et 1955), du projet de construction d'un sous-marin atomique (1955). Il dépose une demande d'interpellation sur le refus du Gouvernement d'appliquer le statut de la fonction publique et son attitude répressive à l'égard de la grève des examens, et la développe (1951), sur le projet dit de réforme des études secondaires, et la développe (1953), sur la provocation policière du 14 juillet 1953 qui a causé, place de la Nation, à Paris sept morts (1953), sur les mesures discriminatoires prises à l'encontre de certains candidats à l'E.N.A. en raison de leurs opinions politiques et sociales (1953).

Réélu aux élections générales du 2 janvier 1956 sur la liste du parti communiste français, par 167.173 voix sur 516.599 votants, il siège à la Commission des finances et à la Commission de l'éducation nationale. Il présente des propositions de loi ou de résolution concernant : le rétablissement de l'indemnité de doctorat (1956), la revalorisation des salaires des ingénieurs de l'Institut national de recherche chimique appliquée (1956), les indemnités perçues par les fonctionnaires de l'éducation nationale pour participation à un jury de concours de recrutement (1956), l'accélération du rythme d'avancement des professeurs techniques adjoints (1956), la réforme de l'enseignement (1956), les bûcherons-élaqueurs de la ville de Paris (1956), les droits acquis des personnels logés de l'éducation nationale (1957), la validation des services d'enseignement accomplis à titre privé par certains Français naturalisés avant leur entrée dans l'enseignement public français (1957), l'octroi au personnel de la recherche scientifique d'un statut garantissant l'avenir de la situation de chercheur (1957). Et il participe à la discussion : de l'ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1957 (1956), de la création, à Lyon, d'un institut national des sciences appliquées (1957), de la politique scientifique du Gouvernement (1957), de la revalorisation des rentes viagères (1957), du plan de développement de l'énergie atomique (1957).

Aux élections générales des 23 et 30 novembre 1958 qui ont lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, il subit un échec au deuxième tour, n'obtenant que 13.506 voix, contre 15.235 à M. Fanton, sur 41.649 votants.

Mais il prend sa revanche aux élections sénatoriales du 26 avril 1959 dans le département de la Seine. Il entre à la Commission des affaires culturelles, et à la Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la promotion spéciale en Algérie, et assurant par des mesures exceptionnelles, la promotion des Français musulmans. Il prend part à la discussion de ce projet (1959), à la discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1960 (1959), et à celle du projet de loi sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés, pour opposer la question préalable (1959). En 1960, il s'intéresse au ramassage scolaire, et à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles. En 1961, il intervient au cours de la discussion de la loi de finances de l'exercice 1962.

Sa carrière sénatoriale se poursuit, toujours active.

Parmi ses principaux ouvrages publiés, il faut citer : *L'Evolution*, recueil de nouvelles (1947); *La question scolaire en 1848 et la loi Falloux* (1948); *Réalité de la Nation*, étude d'histoire et de politique sur l'idée de Nation (1950); *Actualité du « Capital »* (de Karl Marx), *La nécessité sociale et l'action humaine* (1948); *Lucrèce : De la nature des choses*, commentaire et traduction (1954); *Petit guide sincère de l'Union soviétique* (1954), etc. La plupart de ces livres ont été traduits en langue russe, polonaise, hongroise et allemande.

**COIGNET (JEAN)**, né le 13 mai 1855 à Lyon (Rhône), mort le 20 avril 1947 à Lyon.

*Sénateur du Rhône de 1920 à 1927.*

Issu d'une vieille famille d'industriels lyonnais, Jean Coignet fit ses études secondaires au lycée de Lyon. Elève hors de pair, il entra à l'Ecole polytechnique en 1874 puis à l'Ecole des Mines en 1876. Il en démissionna cette même année pour prendre la direction de l'usine d'engrais de Saint-Denis, créée par son grand-père François Coignet, pour la fabrication de phosphates et de superphosphates de chaux. Il devint directeur commercial de toute la société en 1881, prit en main en 1882 l'ensemble des usines familiales de la région lyonnaise, et créa une maison de vente à Londres. Tout en continuant les anciennes productions de la société il leur adjoignit l'industrie du phosphore moulu, du phosphore et du sesquiphosphore de cuivre et de l'acide phosphorique. Il entra à la Chambre de commerce de Lyon en 1897 et en devint Président pour le rester jusqu'en 1922.

Titulaire en outre d'une licence es

sciences mathématiques, qui élargissait encore sa vaste culture, il publia un nombre considérable d'opuscules sur les problèmes intéressant le travail, l'économie politique, les intérêts de la région lyonnaise, notamment la navigation du Rhône et la gare d'eau de Perrache, les voies d'accès au tunnel du Simplon, le raccordement des voies ferrées aux voies d'eau, la construction du pont de l'université, les contrats d'apprentissage, la législation des locaux insalubres, le bimétallisme, le système des impôts, etc. On lui doit notamment une *Notice historique sur l'industrie des produits chimiques à Lyon* (1894), *Histoire de la maison Coignet* (1900).

Il se présenta aux élections sénatoriales du 11 janvier 1926 dans le département du Rhône et fut élu au premier tour de scrutin, par 399 voix sur 761 votants. Inscrit au groupe de la gauche républicaine, il siégea à la Commission des chemins de fer, à la Commission d'expropriation pour cause d'utilité publique, à celle du commerce, de l'industrie, du travail et des postes, à celle des questions minières, à celle des mines, à celle des travaux publics, à celle des récompenses nationales et à celle des finances pour le budget de l'exercice 1927. Il fit preuve d'une grande activité ; il participa à la tribune à de nombreuses discussions sur : le relèvement des tarifs de chemins de fer (1920), le relèvement des taxes postales (1920), les nouvelles ressources fiscales (1920), la protection de la propriété commerciale (1920), l'amnistie (1920), les budgets des travaux publics et de l'instruction publique de l'exercice 1921 (1921), les travaux d'aménagement du Rhône (1921), les marchandises en souffrance dans les gares (1921), les taxes télégraphiques internationales (en qualité de rapporteur) (1921), le nouveau régime des chemins de fer (1921), la convention passée avec les chemins de fer du Midi (en qualité de rapporteur) (1921), les allocations temporaires (1921), l'usine de Lannemezan (1921), la fréquentation scolaire (1921), l'éducation physique (1921), la société lyonnaise des matières colorantes (1921), le régime des loyers (1922), le crédit pour l'armée du Levant (1922), l'énergie électrique (1922), la taxe sur le chiffre d'affaires (1923), le recrutement de l'armée (1923), les baux d'immeubles appartenant à l'Etat (1923), les décorations à décerner à l'occasion de l'exposition coloniale de Marseille (1923), la hausse illicite des loyers (1923), la réforme du régime des pensions (1923), les baux à loyer (1923), l'Office des mines domaniales de la Sarre (1924), l'incompatibilité du mandat législatif (1924), l'ammoniaque synthétique (1924), les ressources fiscales (1924), les baux à usage commercial ou industriel (1924), le régime fiscal applicable au petit commerce (1924), le régime des pensions (1924), le droit de vote de suffrage familial, et le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes (1924), le programme postal (1924), la taxation des denrées alimentaires (1924), les obligations et les parts de fondateur (1924), la désorganisation

des transports (1924), l'approvisionnement en blé, en farine et en pain (1924), les établissements de bienfaisance privés (1925), les sociétés à responsabilité limitée (1925), la répression des fraudes dans le commerce des engrais (1925), l'emprunt pour le réseau métropolitain (1925), les céréales et farines (1925), la compétence des juges de paix (1925), la deuxième tranche du programme naval (1925), la création d'un institut international de coopération intellectuelle (1925), l'attribution de croix de la Légion d'honneur à l'occasion de l'exposition de Strasbourg (1925), les nouveaux droits mis par l'Allemagne à l'entrée des raisins frais (1925), l'équilibre de la trésorerie (1925), la clause compromissoire en matière commerciale (1925), les sociétés à responsabilité limitée dans les départements recouvrés (1926), le paiement des droits de douane en francs papier (1926), la création de nouvelles ressources fiscales (1926), les loyers (1926), le chemin de fer de Valence à Saint-Péray (Ardèche) (en qualité de rapporteur) (1926), l'article 106 du Code de commerce (objets transportés) (1926), le recrutement des instituteurs (1926), l'approvisionnement en blé, en farine et en pain (1926), la stabilisation de la monnaie (1926), les articles 419 et 420 du Code pénal (1926), la limitation des heures de travail dans les établissements industriels (1926), le budget de l'Algérie (1926), etc.

Au renouvellement du 9 janvier 1927, il n'obtint, au deuxième tour de scrutin, que 296 voix sur 774 votants. Cet échec le renvoya à ses nombreuses activités industrielles.

Il mourut le 20 avril 1947 à Lyon, âgé de 92 ans.

Il était officier de la Légion d'honneur et officier de la Couronne d'Italie.

**COILLOT** (ACHILLE, ROZE, PROTHADE), né le 11 août 1832 à Montbozon (Haute-Saône), mort le 25 octobre 1920 à Montbozon.

*Sénateur de la Haute-Saône  
de 1893 à 1900.*

Docteur en médecine installé à Montbozon, Achille Coillot fut mobilisé en 1870-1871 comme médecin-major dans les mobiles de la Haute-Saône. Il était conseiller municipal de Montbozon depuis le 9 septembre 1860. Elu maire de Montbozon le 8 avril 1872, il le resta pendant près de vingt-huit ans, sans autre interruption que celles du 24 mai 1873 et du 16 mai 1877, époques auxquelles il fut révoqué, à cause de son active propagande républicaine.

Elu conseiller général de Haute-Saône le 4 novembre 1877, au premier tour de scrutin, battant le conseiller sortant conservateur Jules Courcelles, il se présenta à l'élection sénatoriale partielle du 19 mars 1893, au siège attribué au sort à la Haute-Saône, en remplacement de M. John Lemoine, sénateur inamovible.

décédé le 13 décembre 1892. Dans sa profession de foi, il se prononçait « pour une fermeté républicaine inébranlable, sans esprit sectaire » et réclamait « impitoyablement la punition de tous les coupables » (allusion au procès de Panama, où était impliqué Baihaut, chef incontesté du parti républicain en Haute-Saône, jusqu'à son arrestation). Il emporta le siège, grâce à l'appui des voix de droite, par 475 voix contre 372 à M. Mercier, député de Vesoul, président du Conseil général, sur 861 votants. Inscrit au groupe des républicains progressistes, il siégea dans diverses commissions spéciales. En 1898, il se fit entendre au cours de la discussion d'une interpellation sur les mesures à prendre à l'occasion de l'épidémie de fièvre typhoïde qui éclata dans la garnison de Lure.

Au renouvellement du 28 janvier 1900, il fut dénoncé comme « proscriptionneur » par la presse de droite pour avoir fait partie de la Haute-Cour de justice qui condamna Déroulède, et ne fut pas désigné par le congrès républicain pour être un des trois candidats républicains à la Haute Assemblée. Il passa outre, mais n'obtint que 71 voix au premier tour de scrutin sur 867 votants et 30 au deuxième tour.

Aux élections cantonales du 21 juillet 1900, violemment combattu par la droite nationaliste qui l'accusait d'être « Dreyfusard », il se retira avant le deuxième tour de scrutin, n'ayant obtenu au premier que deux voix de plus que son concurrent le plus favorisé, et abandonna ainsi le Conseil général qu'il avait représenté pendant 24 ans.

Il mourut à Montbozon, le 25 octobre 1920, à l'âge de 88 ans.

Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1888.

**COINTREAU** (ANDRÉ, PIERRE), né le 28 mai 1888 à Angers (Maine-et-Loire), mort le 1<sup>er</sup> avril 1963 à Feneu (Maine-et-Loire).

*Député de Maine-et-Loire de 1932 à 1942.*

Descendant d'une famille de maîtres-boulangers établie à Bauge au xviii<sup>e</sup> siècle, ce furent les fils de Pierre Cointreau, boulanger en 1817, Edouard et Adolphe, qui fondèrent la maison « Cointreau » en 1858. André Cointreau en devint propriétaire à son tour et en fut le gérant principal. Il était en outre président du groupement professionnel des fabricants de liqueurs de France et Conseiller du commerce extérieur.

Attiré par la politique, il se fit élire conseiller général du canton de Tiercé (Maine-et-Loire) en 1925, et le resta jusqu'en 1944. Conseiller municipal de Feneu, il fut élu pour la première fois député de la deuxième circonscription d'Angers, aux élections générales législatives des 1<sup>er</sup> et 8 mai 1932, au deuxième tour de scrutin par 11.014 voix contre 10.254 à M. Boutin-Desvignes, sur 21.579

votants. Inscrit au groupe des députés du centre républicain, il siégea à la Commission de l'aéronautique, à la Commission des boissons, à celle des programmes électoraux et à celle du commerce et de l'industrie. Il déposa plusieurs propositions de loi ou de résolution concernant : la substitution aux indemnités diverses dites « de travaux supplémentaires et exceptionnels » d'un système de primes basé sur les économies budgétaires réalisées au cours de chaque exercice (1932), les allocations d'assistance, d'aide et d'encouragement aux familles nombreuses et aux familles dont les soutiens indispensables sont sous les drapeneux (1933), la modification des droits de douane en ce qui concerne les ardoises (1933), la validation des services auxiliaires des employés des administrations de l'Etat (1936). Il se fit entendre au cours de la discussion du budget des travaux publics de l'exercice 1933 (travaux de la Loire entre Angers et Nantes) (1933), et des interpellations sur la politique agricole du Gouvernement (1936).

Réélu aux élections générales du 26 avril 1936, au premier tour de scrutin, par 12.629 voix contre 6.726 à M. Garnault, 704 à M. Gohier et 442 à M. Bauge, sur 21.075 votants, il s'inscrivit au groupe des républicains indépendants et d'action sociale. Membre de la Commission de la marine militaire et de la Commission des boissons dont il devint secrétaire, il prit part à quelques discussions sur : l'aide à donner aux sinistrés de la catastrophe d'Angers en date du 21 novembre 1936 (1936), le budget de l'agriculture de l'exercice 1938 (travaux de protection contre les inondations dans la vallée de la Loire et le val d'Authion) (1937), et demanda à interpellier le Gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre pour soulager les victimes des calamités atmosphériques (1939).

Aux Congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il vota, comme la majorité de ses collègues, les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain, puis vécut éloigné de la politique jusqu'en 1955 où il se fit réélire conseiller général de son département.

Il mourut le 1<sup>er</sup> avril 1963 à Feneu (Maine-et-Loire) à l'âge de 75 ans.

Officier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre 1914-1918, il était Président du Conseil départemental de la Croix-rouge française.

**COLBERT-LAPLACE** (PIERRE, LOUIS, JEAN, BAPTISTE de), né le 6 août 1843 à Paris, mort le 9 octobre 1917 au château de Mailloc, commune de Saint-Julien-de-Mailloc (Calvados).

*Député du Calvados de 1876 à 1895.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 151.)

Il retrouva son siège aux élections générales législatives du 22 septembre

1889, au premier tour de scrutin, par 9.698 voix, contre 3.591 à M. Longeon, sur 13.578 votants, dans la circonscription de Listieux. Siégeant à droite, il appartenait à diverses commissions spéciales, et déposa une proposition de résolution ayant pour but de provoquer la formation d'une Commission chargée de déterminer et de définir les droits du cultivateur (1893). Il se fit entendre au cours de la discussion : des propositions de loi relatives à la répression des fraudes commises dans la vente des beurres (1891), du budget de l'exercice 1893, au sujet du régime des boissons (1892), et de la loi de finances de l'exercice 1894, à propos des impôts indirects.

Il fut réélu aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 8.452 voix, contre 4.311 à M. Henri Chéron, sur 12.937 votants. Membre de diverses commissions spéciales, il reprit sa proposition de résolution présentée sous la précédente législature, tendant à créer une Commission concernant les droits du cultivateur (1893) et fut chargé de la rapporter (1894). Il rapporta en outre les propositions de loi sur la répression des fraudes commises dans la vente des beurres (1893), ainsi que la proposition de loi tendant à la suppression des zones de servitudes militaires autour des anciennes défenses de Paris, à la démolition partielle du mur d'enceinte et à son remplacement par un canal de navigation et de défense militaire dans la région nord-est de la place (1894). Il participa à la discussion du projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons (1895).

Mais le 4 novembre 1895, il se démit de son mandat de député pour des raisons personnelles. Il fut remplacé à l'élection partielle du 12 janvier 1896, par M. Henri Laniel.

Il mourut le 9 octobre 1917 au château de Mailloc (commune de Saint-Julien-de-Mailloc) et inhumé dans la sépulture des Colbert-Laplace dressée à l'intérieur de la propriété. Il avait 74 ans.

Outre les ouvrages cités dans le ROBERT ET COGNRY, il publia : *La question des bouilleurs de crus* (1886), *Danger de nos contingents* (sur le même sujet 1887), *Examen critique des accusations portées contre les bouilleurs de crus* (1895).

**COLIN** (ALBERT, LÉOPOLD, PAUL), né le 5 février 1865 à Prez-sous-Lafauche (Haute-Marne), mort le 13 janvier 1932 à Paris.

*Député des Vosges de 1909 à 1910.*

Docteur en médecine installé à Bulgnéville (Vosges) Albert Colin fut élu conseiller général des Vosges en 1904, pour le rester jusqu'en 1907.

Il devint député de la circonscription de Neufchâteau à l'élection partielle du

4 avril 1909, en remplacement du comte d'Alsace, prince d'Hénin, élu sénateur le 3 janvier 1909 et démissionnaire de son mandat de député le 25 janvier suivant. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 6.399 voix contre 5.916 à M. Camille Picard, sur 12.466 votants. Il partagea son temps entre diverses commissions spéciales dont il fut membre. Il ne déposa ni proposition de loi ni rapport et n'aborda jamais la tribune.

Aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, il n'obtint, au premier tour de scrutin, que 3.309 voix contre 6.137 à M. Camille Picard et se désista avant le second tour.

Il reprit l'exercice de sa profession et mourut le 13 janvier 1932 à Paris, à l'âge de 67 ans. Il fut inhumé à Bulgnéville (Vosges).

**COLIN** (RENÉ, EMILE), né le 14 juillet 1903 à Lons-le-Saunier (Jura).

*Député de la Seine de 1936 à 1942.*

Employé de commerce, militant du parti communiste français, René Colin se présenta aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936 dans la première circonscription du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 10.858 voix contre 9.621 à M. Jouy et 294 à M. Girardin, sur 21.239 votants. Inscrit au groupe communiste, il appartenait à la Commission du commerce et de l'industrie, à celle des postes, télégraphes et téléphones et à celle de l'aéronautique. Auteur d'une proposition de résolution tendant à la nomination d'une Commission d'enquête pour faire la lumière sur l'origine de certaines campagnes de presse, destinées à diviser les Français pour affaiblir la France (1939), il participa à la tribune, à différentes discussions sur : le projet de loi instituant en faveur des débiteurs commerçants et artisans, le règlement amiable homologué (1937), la proposition de loi portant aménagement des dettes des commerçants et industriels victimes de la crise économique (1937), le budget du commerce et de l'industrie de l'exercice 1938 (1937), le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1938 et approbation de décrets pris en application de la loi du 30 avril 1921 (commerce et industrie) (1938).

Il fut déchu de son mandat de député le 20 février 1940, comme tous ses collègues du parti communiste. Mais cette déchéance fut annulée en application de l'ordonnance du 9 août 1944, et, par décision du Conseil des Ministres, en date du 28 octobre 1944, ledit mandat s'est poursuivi sans interruption durant la période précitée.

Il ne fit plus acte de candidature aux élections législatives suivantes, et se retira à Saint-Etienne (Loire) où il vit présentement.